

Document d'objectifs du site  
Natura 2000 FR 7200670  
« Coteaux de la Dronne »  
DOCUMENT DE SYNTHÈSE



Direction  
Départementale des  
Territoires de la  
Dordogne

Juin 2017



collection des études

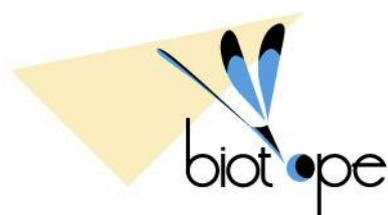


Document d'objectifs du site  
Natura 2000 FR 7200670  
« Coteaux de la Dronne »  
DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Direction  
Départementale  
des Territoires de  
la Dordogne

---

Juin 2017



Clémence OLLIVIER  
Agence Sud-Ouest  
2 bd Jean-Jacques Bosc  
Bât 2, 4<sup>ème</sup> étage  
33 110 Bègles (France)

# Avant-propos

---

Le document d'objectifs du site FR7200670 des Coteaux de la Dronne se présente sous la forme de 3 documents distincts :

- Le **DOCUMENT PRINCIPAL** ou **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : il est à la fois le document de communication synthétique, compréhensible et utilisable par tous les acteurs locaux, et l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Objectifs de développement durable, fiches-actions et charte en constituent le contenu principal tandis que les diagnostics écologique et socio-économique y sont présentés sous forme synthétique.

**C'est ce document qui est visé par le présent rendu**

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : sous sa forme complète et détaillée, il constitue la référence scientifique et technique. Il doit être suffisamment précis (méthodologie, échelles des cartes, données de base...) pour une réutilisation ultérieure lors des évaluations périodiques de la mise en œuvre du Docob (surveillance des espèces et de leur état de conservation...) ; c'est aussi un document à destination des experts scientifiques, gestionnaires porteurs de projets, partenaires techniques, bureaux d'études.... Il est habituellement composé de 4 volumes :
  - Un volume comprenant l'ensemble des cartes (altas cartographique,
  - Un volume comprenant l'ensemble des informations relatives à la biologie et à l'écologie du site,
  - Un volume comprenant toutes les informations socio-économiques,
  - Un volume de recueil des informations administratives qui apporte une traçabilité de la procédure d'élaboration du Docob. Il regroupe les comptes rendus des réunions de comités de pilotage et de groupes de travail, ainsi que les documents administratifs relatifs au site Natura 2000.

L'ensemble du document est envoyé à tous les membres du comité de pilotage et est mis à la disposition du public dans les communes concernées par le site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne » (Saint-Victor, Montagrier, Grand-Brassac, Creyssac et Bourdeilles). Il est également disponible sur le site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine (DREAL Nouvelle Aquitaine).

# Préambule

---

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité et le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place, au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « Document d'objectifs » (DOCOB).

Ces Docob sont établis sous la responsabilité du Préfet qui désigne un **comité de pilotage** (COPIL) chargé de conduire l'élaboration du DOCOB (état des lieux, objectifs, cahiers des charges) puis d'en suivre sa mise en œuvre. Le COPIL est composé de représentants des services de l'Etat, des établissements publics, des collectivités, des organismes socio-professionnels et des associations concernés par le site ce qui laisse une large place à la concertation.

Depuis mai 2008, le COPIL a en charge la désignation du président du comité et de la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du Docob et du suivi de sa mise en œuvre (structure porteuse, opérateur local et structure animatrice). Lorsqu'il n'est pas procédé à ces désignations, c'est le préfet qui assure la présidence du Comité de pilotage et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Pour mener à bien l'élaboration du Docob du site FR7200660 des « Coteaux de la Dronne », le Préfet a désigné la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne comme maître d'ouvrage. C'est le bureau d'études BIOTOPE qui a été retenu pour réaliser l'élaboration du Docob.

# Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

---

## Maître d'ouvrage et rédacteurs

---

Ministère en charge de l'environnement - Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT 24)

Suivi de la démarche : Hugo MAILLOS (DDT24), Simon SCHIANO (DREAL Nouvelle Aquitaine)

Structure porteuse : Etat français

Opérateur : Bureau d'études BIOTOPE, Agence Sud-Ouest



## Rédaction du diagnostic écologique

---

Rédaction/coordination/cartographie : Clémence OLLIVIER, chef de projet

Contribution au diagnostic écologique (rédaction/cartographie) : Thomas PICHILLOU, botaniste

Contributions (synthèse, relectures) : Danielle BOIVIN

## Rédaction du diagnostic socio-économique

---

Rédaction/coordination/cartographie : Clémence OLLIVIER, chef de projet

Contributions (appui, relecture) : Danielle BOIVIN

## Rédaction du programme opérationnel

---

Rédaction/coordination/cartographie : Clémence OLLIVIER, chef de projet

Contributions (synthèse, relectures) : Danielle BOIVIN

## Crédits photographiques

---

Bureau d'études BIOTOPE sauf mention contraire

## Référence à utiliser

---

BIOTOPE, 2017 - Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne » . Document principal - document de synthèse. DDT24, 242 p.

*Le bureau d'étude tient à remercier l'ensemble des acteurs locaux qui ont pris part à l'élaboration de ce document et participé aux différents temps d'échange et de concertation (consultations, groupes de travail, comités de pilotage...).*

# Liste des figures

---

Figure 1 : Profils pédologiques des principaux sols de pelouses calcaires (Source : d'après V. Boulet, 1986 in Maubert & Dutoit, 1995) .....	24
Figure 2: Topographie du site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne » ( <a href="http://www.cartes-topographiques.fr/France.html">http://www.cartes-topographiques.fr/France.html</a> ) .....	25
Figure 3 : Organisation des communautés végétales au sein des paysages des coteaux de la Dronne (prise vue réalisée depuis le lieu-dit Le Planège sur la commune de Grand-Brassac) © BIOTOPE, 2014 .....	29
Figure 4 : Dynamique des végétations calcicoles d'Europe occidentale (modifié d'après Maubert et al, 1995). ..	30
Figure 5 : Habitats d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude © BIOTOPE, 2014. ....	36
Figure 6 : Flore patrimoniale observée dans le périmètre d'étude © BIOTOPE, 2014. ....	72
Figure 7 : Flore exotique observée dans le périmètre d'étude © BIOTOPE, 2014.....	73
Figure 8 : Potentialités pour les espèces faunistiques d'intérêt communautaire © BIOTOPE, 2014. ....	77
Figure 9 : Espèces faunistiques présentes sur l'aire d'étude © BIOTOPE, 2014.....	83
Figure 10 : Evolution démographique sur les communes concernées (sources des données : INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), 2012). ....	89
Figure 11 : Maison individuelle localisée sur un coteau, commune de Montagrier (lieu-dit la Poulette).....	89
Figure 12 : Occupation du sol dans l'emprise du périmètre d'inventaire du site des Coteaux de la Dronne .....	92
Figure 13 : Activités agricoles pratiquées sur les coteaux de la Dronne .....	93
Figure 14 : Répartition des différents types de peuplements au sein des forêts privées des cinq communes du site Natura 2000 (source : cadastre, traitement CPRPF) .....	95
Figure 15 : Vue des différents boisements .....	95
Figure 16 : Itinéraires de randonnée VTT (extrait de la plaquette de présentation du centre VTT de Montagrier) .....	99
Figure 17 : Affiche de l'hivernal Trail organisé chaque année sur la commune de Grand-Brassac (source : <a href="http://www.gipsaventure.fr">http://www.gipsaventure.fr</a> ) .....	100
Figure 18 : Activités et usages observées sur et au droit du site des coteaux de la Dronne ..... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Figure 19 : Illustrations relatives à la faune d'intérêt communautaire © BIOTOPE, 2008 et 2014. ....	112

# Liste des tableaux

---

<i>Tableau 1 : Fiche d'identité du site</i> .....	15
<i>Tableau 2 : Données géographiques (source : INPN)</i> .....	16
<i>Tableau 3 : Divisions administratives</i> .....	16
<i>Tableau 4 : Superficie et répartition des communes sur le site</i> .....	17
<i>Tableau 5. Contexte administratif et grandes caractéristiques du site</i> .....	20
<i>Tableau 6. Caractéristiques abiotiques</i> .....	26
<i>Tableau 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur l'aire d'étude</i> .....	33
<i>Tableau 8 : Liste des espèces végétales patrimoniales observées (source : Biotope)</i> .....	70
<i>Tableau 9 : Liste des principales espèces végétales exotiques envahissantes observées</i> .....	73
<i>Tableau 10 : Liste des espèces faunistiques de l'annexe II potentiellement présentes sur le site</i> .....	75
<i>Tableau 11 : Liste des espèces faunistiques remarquables observées sur le site des coteaux de la Dronne</i> .....	81
<i>Tableau 12 : Facteurs d'influence des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site FR7200670</i> .....	84
<i>Tableau 13 : Etat actuel de la population des communes concernées</i> .....	88
<i>Tableau 14 : Evolution de la surface agricole utile</i> .....	91
<i>Tableau 15. Principaux modes de production agricole et importance sur le site</i> .....	92
<i>Tableau 16 : Interactions des activités humaines avec l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire</i> .....	106
<i>Tableau 17. Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire</i> .....	113
<i>Tableau 18. Objectifs de développement durable et justifications apportées</i> .....	121
<i>Tableau 19. Détail des surfaces, bénéficiaires et actions mobilisables dans le cadre de Natura 2000</i> .....	127

# Sommaire

---

Introduction	12
<b>Partie 1 : Présentation générale du site</b>	<b>14</b>
I. Fiche d'identité du site	15
II. Situation géographique	16
II.1 Limites administratives	16
II.2 Place du site étudié dans le réseau Natura 2000	17
III. Désignation du site	17
IV. La gouvernance du site	18
IV.1 Le comité de pilotage	18
IV.2 L'opérateur	18
IV.3 Les consultations et groupes de travail	19
V. Synthèse du contexte administratif et de la présentation générale du site	20
<b>Partie 2 : Caractéristiques abiotiques</b>	<b>22</b>
I. Géologie	23
II. Pédologie	23
III. Topographie	24
IV. Hydrologie	25
V. Paysages	25
VI. Synthèse des caractéristiques abiotiques	26
<b>Partie 3 : Inventaire écologique</b>	<b>28</b>
I. Les habitats naturels et la flore	29
I.1 Les habitats naturels recensés	29
I.2 Dynamique des milieux calcicoles	30
I.3 Habitats naturels d'intérêt communautaire	31
I.4 Espèces végétales remarquables	70
I.5 Les espèces végétales exotiques envahissantes	73

II. La faune	74
II.1 Les espèces faunistiques d'intérêt communautaire	74
II.2 Les autres espèces faunistiques remarquables	81
III. Analyse des facteurs d'influence des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce	84
IV. Bilan du diagnostic écologique	86
<b>Partie 4 : Diagnostic socio-économique</b>	<b>87</b>
I. Contexte socio-économique global	88
I.1 Démographie - Foncier - Infrastructures	88
I.1.1 Démographie	88
I.2 Statuts fonciers	89
I.3 Les infrastructures	90
I.3.1 Axes de déplacement	90
II. Activités et usages	90
II.1 Les activités agricoles	90
II.1.1 Le contexte local	90
II.1.2 Activités et productions	91
II.2 Les activités forestières	94
II.2.1 Le contexte forestier	94
II.2.2 Situation à l'échelle du site Natura 2000	94
II.2.3 Exploitation forestière	95
II.3 Les activités de tourisme, de loisirs et de pleine nature	96
II.3.1 Le tourisme	96
II.3.2 La chasse	97
II.3.3 La randonnée pédestre et à vélo	98
II.3.4 Le trail ou la course à pied	99
II.3.6 L'escalade	101
II.3.7 L'aéromodélisme	101
II.3.8 L'équitation	101
II.3.9 Les engins motorisés	101
III. Bilan du diagnostic socio-économique	103
<b>Partie 5 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux</b>	<b>104</b>
I. Interactions entre activités et patrimoine naturel d'intérêt communautaire	105
II. Hiérarchisation des enjeux	109
II.1 Enjeux relatifs aux habitats naturels	109
II.2 Enjeux relatifs à la faune	112

III. Bilan des enjeux de conservation	114
IV. Propositions pour la modification du Formulaire Standard de Données (FSD)	115
V. Evolution du périmètre du site Natura 2000	115
<b>Partie 6 : Définition des objectifs de conservation du site Natura 2000</b>	<b>117</b>
I. Méthodologie générale	118
II. Définition des différents objectifs	118
II.1 Objectifs de développement durable	118
II.2 Objectifs généraux	119
II.3 Les objectifs opérationnels	119
<b>Partie 7 : Programme d'actions</b>	<b>124</b>
I. Méthodologie	125
I.1 Cadrage général	125
I.2 Outils retenus pour le DOCOB du site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne »	126
I.2.1 Les mesures contractuelles : contrat Natura 2000 et MAEC	126
I.2.2 Les mesures non contractuelles	127
III. Présentation du programme d'actions	128
III.1 Répartition thématique des actions	128
III.2 Tableau synthétique du programme d'actions	130
I.1 Fiches mesures	134
I.1.1 Fiche mesure « Animation	134
I.1.2 Fiches mesures « Gestion des Espèces et des Habitats »	138
I.1.3 Fiches mesures « Suivi et approfondissement des Connaissances »	174
I.1.4 Fiches mesures « Communication et sensibilisation »	187
I.1.5 Tableau récapitulatif des mesures, de leur coût estimé et du calendrier global	193
II. La Charte Natura 2000	198
II.1 Généralités	198
II.1.1 Réseau Natura 2000	198
II.1.2 Charte Natura 2000	198
II.1.3 Quels avantages ?	198
II.2 Contenu de la charte Natura 2000	199
II.3 Modalités d'adhésion	199
II.3.1 Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ?	199
II.3.2 Modalités d'adhésion	200
II.3.4 Modalités de contrôle du respect de la Charte	201

II.4	Rappel de la réglementation nationale en vigueur	201
II.5	Engagements et recommandations de gestion	202
	<b>Glossaire</b>	<b>215</b>
	<b>Sigles</b>	<b>218</b>
	<b>Bibliographie</b>	<b>220</b>
	<b>Annexes</b>	<b>223</b>

# Introduction

---

Situé au nord-ouest du département de la Dordogne aux abords de la Dronne, le site des coteaux de la Dronne couvre près de **272 hectares** d'entités géomorphologiques morcelées sur les communes de Saint-Victor, Montagrier, Grand-Brassac, Creyssac et Boudeilles.

Les caractéristiques topographiques et édaphiques du site ont entraîné la constitution de milieux calcicoles variés allant des dalles faiblement végétalisées aux fourrés et boisements en passant par le stade de pelouses. Ces milieux thermophiles constituent le principal intérêt du site.

Ils doivent leur présence et leur maintien aux opérations de défrichement et aux pratiques agricoles traditionnelles en vigueur sur le territoire avant les années 50. Ils sont aujourd'hui en nette régression aux échelles régionale et nationale du fait de la déprise agricole et de la conversion de ces espaces peu intéressants du point de vue économique au profit d'activités plus rentables (trufficulture, arboriculture).

Des prairies de fauche et des cultures s'organisent autour de ces milieux sur des secteurs à pente moins forte et sur des sols plus épais. Certaines des prairies de fauche peuvent être considérées comme étant d'intérêt communautaire.

Bien que plus ponctuels, les conditions de pente et d'hygrométrie de certains coteaux créent des conditions favorables au développement de végétations chasmophytiques dominées par des fougères au niveau des fissures et anfractuosités rocheuses à Bourdeilles et d'une Frênaie de pente avec en lisière une végétation à hautes herbes (mégaphorbiaie) d'intérêt communautaire à Creyssac.

Au-delà de leur richesse en espèces végétales, ces milieux, et en particulier l'alternance d'habitats naturels ouverts et fermés, sont intéressants pour la faune. Les reptiles et les insectes - dont le Damier de la Succise d'intérêt communautaire - y trouvent des conditions d'accueil favorables. La présence de cavités sur le site est également propice à la présence de chiroptères comme la Barbastelle d'Europe au sein des cavités arboricoles et aux Murins de Natterer et à oreilles échanquées ainsi qu'au Petit Rhinolophe qui trouvent sur le site des habitats de chasse à proximité de sites d'hibernation et de transit.

La gestion agricole des coteaux a contribué au maintien de milieux ouverts même si la surface de boisement a augmenté de façon assez importante ces cinquante dernières années. Le jeu des successions et la baisse du nombre de sièges d'exploitation agricole a en effet conduit à l'abandon de certains espaces. L'activité forestière n'est pas très développée sur le site, celle-ci se déroulant essentiellement sur les plateaux. Les principaux boisements observés sont des taillis de Chêne pubescent ce qui illustre la gestion dite agricole des boisements

(bois de chauffage, production de piquets).

Outre l'agriculture et la gestion forestière, les activités en vigueur sur le site sont essentiellement liées aux loisirs (randonnée, VTT, trails). Leurs incidences sur les milieux naturels d'intérêt communautaire sont peu marquées au regard des connaissances disponibles.

En octobre 2014, dans le cadre de l'application de la directive « Habitats-Faune-Flore », cet espace naturel a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et a ainsi intégré le réseau européen Natura 2000. La liste des espèces ayant justifiée la désignation de la ZSC a également été établie. En conséquence, l'Etat s'est engagé (obligation de résultat) à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou restaurer les habitats naturels visés à l'article 1<sup>er</sup> de la directive « Habitats » et reprises dans le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000, à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles.

A cet effet, conformément à la transposition des directives en droit national, la désignation de la ZSC doit être accompagnée par l'élaboration d'un plan de gestion concerté communément appelé Document d'Objectifs (DOCOB). Ce dernier répond à l'article 4 de la directive « Habitats-Faune-Flore » qui prévoit que dans les sites Natura 2000, les Etats membres établissent les mesures de conservation appropriées, impliquant des plans de gestion et des mesures réglementaires, administratives et contractuelles. Cette démarche privilégie l'approche locale, contractuelle, librement consentie et négociée avec les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage.

Une première réunion des élus concernés par le site a été menée en date du 10 octobre 2012 afin de définir qui porterait l'élaboration du DOCOB. Ainsi, en janvier 2013, l'arrêté portant création et composition du comité de pilotage (Copil) du site est pris. En l'absence de collectivité candidate déclarée lors de la réunion des élus du 10 octobre 2012, il est acté que l'Etat assure la présidence du Copil conjointement à la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du Docob.

Pour ce faire, fin 2013, la DDT de la Dordogne, maître d'ouvrage, a désigné par appel d'offre le bureau d'études BIOTOPE comme opérateur local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne ».

Le présent document constitue le volume de synthèse du document d'objectifs de la ZSC. Il est à la fois le document de communication « synthétique », compréhensible et utilisable par tous les acteurs locaux, et un outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Le contexte administratif, la présentation générale du site, les caractéristiques abiotiques, les inventaires biologique et socio-économique ainsi que le diagnostic y sont présentés sous forme synthétique. Objectifs de développement durable, fiches-actions et charte en constituent le contenu principal.

# Partie 1 : Présentation générale du site

# I. Fiche d'identité du site

Cf Annexe 1. Arrêté n°2013025-0006 portant création du Comité de Pilotage du Site d'Importance Communautaire n°7200670 « Coteaux de la Dronne »

Tableau 1 : Fiche d'identité du site

Nom officiel	« Coteaux de la Dronne »
Date de l'arrêté ministériel portant désignation du site	07 novembre 2013
Désigné au titre de la Directive « Habitats » 92/43/CEE	FR 7200670
Date de l'arrêté ministériel portant désignation de la Zone Spéciale de Conservation	14 octobre 2014
Habitats naturels inscrits en Annexe I de la Directive Habitats mentionnés au FSD (avant élaboration du Docob)	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires - UE 5130 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - UE 6210* Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - UE 8210
Localisation	Région Aquitaine Département de la Dordogne Communes de Saint-Victor, Grand-Brassac, Bourdeilles, Montagrier, Creyssac
Superficie officielle	272 ha
Préfet coordinateur	Préfet de la région Nouvelle Aquitaine
Président du comité de pilotage	Préfet de la Dordogne
Numéro et date de l'arrêté préfectoral portant création et composition du comité de pilotage	Arrêté n°2013025-0006 du 25 janvier 2013
Membres du comité de pilotage	Cf. annexe 1
Structure porteuse	Direction Départementale des Territoires de la Dordogne
Opérateur local	Bureau d'études Biotope

## II. Situation géographique

Cf carte « Localisation du site FR7200670 ».

### II.1 Limites administratives

Le site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne » - dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau 2 - est situé en région Nouvelle Aquitaine, dans le département de la Dordogne, à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Périgueux.

<i>Latitude Nord (centre du site)</i>	45° 17'27"N
<i>Longitude Est (centre du site)</i>	0° 31'26"E
<i>Altitude moyenne (minimale-maximale)</i>	0 m (80m - 160m)
<i>Surface en ha</i>	272 ha

Le tableau 3 présente les différentes divisions administratives concernées par le site. Cinq communes sont interceptées : Saint-Victor, Grand Brassac, Creyssac, Montagrier et Bourdeilles.

<i>Région</i>	Nouvelle Aquitaine				
<i>Département</i>	Dordogne				
<i>Arrondissement</i>	Périgueux				
<i>Pays</i>	Périgord vert				
<i>Canton</i>	Montagrier			Brantôme	
<i>Communauté de communes</i>	Communauté de communes du Pays Ribéracois (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2014)			Communauté de communes Dronne et Belle	
<i>Communes</i>	Saint-Victor	Grand-Brassac	Montagrier	Creyssac	Bourdeilles

Une des caractéristiques du périmètre du site des coteaux de la Dronne est qu'il est morcelé et discontinu. Cette particularité est liée au fait que les habitats naturels visés (d'intérêt communautaire) sont observés dans certaines situations topographiques et géologiques particulières (coteaux).

Les surfaces de coteaux pour chaque commune sont indiquées dans le tableau 4.

Tableau 4 : Superficie et répartition des communes sur le site				
Commune	Superficie communale (km <sup>2</sup> )	Superficie concernée par le site (ha)	% communal couvert par le site	% du site par commune
Saint-Victor	5,08	46,97	9,25	18,21
Grand-Brassac	14,32	92,29	6,45	35,77
Montagrier	31,75	70,82	2,23	27,45
Creysnac	4,62	16,9	3,66	4,62
Bourdeilles	22,77	31	1,36	12,02

## II.2 Place du site étudié dans le réseau Natura 2000

Cf carte « Sites Natura 2000 du département de la Dordogne »

A l'échelle nationale, environ 3% des sites Natura 2000 désignés couvrent des secteurs de coteaux.

Parmi les 46 sites abritant des pelouses sèches désignés en France, l'ancienne région Aquitaine comprend 12 sites soit plus du quart des sites concernés. **La région Nouvelle Aquitaine a ainsi une responsabilité importante vis-à-vis de la conservation des pelouses sèches calcaires et formations associées.**

Le département de la Dordogne abrite 20 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive Habitats/Faune/flore. Aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS) n'a en revanche été désignée dans le département au titre de la Directive Oiseaux.

## III. Désignation du site

La consultation des acteurs locaux a été réalisée par la Préfecture, sur la base d'un dossier contenant les informations scientifiques relatives au site, conformément à la réglementation en vigueur. Le site a été désigné par arrêté ministériel le 07 décembre 2004.

Il a fait l'objet d'un arrêté de désignation en zone spéciale de conservation le 14 octobre 2014.

Le site s'avère intéressant par les milieux calcicoles présents sur les coteaux calcaires qui surplombent la Dronne. A l'est du site, certaines pentes rocheuses calcaires sont en partie végétalisées et abritent des végétations de fougères d'intérêt communautaire.

Le Formulaire Standard des Données (FSD) du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne » identifie trois habitats naturels d'intérêt communautaire de la directive Habitats-Faune-Flore :

- 5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires ;
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (\* sites d'orchidées remarquables) ;
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique.

Aucune espèce animale ou végétale n'est listée au FSD. La présence de milieux calcicoles est toutefois favorable à la présence d'espèces d'intérêt communautaire comme le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ou les chiroptères potentiellement présents dans les anfractuosités au niveau des pentes rocheuses ou en chasse dans les milieux calcicoles à proximité de boisements ou de zones d'habitation.

## IV. La gouvernance du site

---

Cf. Annexe 2 : Informations générales sur Natura 2000 et sa mise en application en France

### IV.1 Le comité de pilotage

---

Le comité de pilotage, organe privilégié d'échanges et de concertation, a pour mission de conduire l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200670 « Coteaux de la Dronne ». Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le Docob.

L'arrêté n°2013025-0006 a porté création au **Comité de Pilotage du site d'Importance Communautaire FR7200670 « Coteaux de la Dronne »**. Le comité de pilotage est composé de membres de droit (représentants des collectivités territoriales et des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site) et complété par des personnes de droit public ou de droit privé (des gestionnaires d'infrastructures, des organismes consulaires, des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles, des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, du sport et du tourisme et des associations de protection de la nature). Il est présidé par le Préfet de la Dordogne.

### IV.2 L'opérateur

---

L'opérateur est chargé de l'élaboration du document d'objectifs avec l'appui des groupes de travail locaux, de la structure porteuse, du comité de pilotage et des services de l'Etat. Il s'agit également de la structure chargée d'animer la démarche de concertation locale en assurant la communication et le lien avec les acteurs (rencontre et consultation des usagers et propriétaires, intégration des remarques de chacun à la réflexion commune, facilitation des échanges et débats, réponses aux interrogations...).

L'élaboration du Docob des « Coteaux de la Dronne » a été confiée à Biotope, bureau d'études en environnement, via une procédure de marché public.

## IV.3 Les consultations et groupes de travail

---

*Cf. Annexe 3 : Méthodologie d'inventaire*

Préalablement aux groupes de travail et afin de recueillir le maximum d'informations sur le site, des entretiens (rencontres et contacts téléphoniques) ont été organisés pour recueillir les points de vue des acteurs locaux et acquérir une vision plus précise du site. Une dizaine de structures et/ou personnes ont été consultées, en raison de leur potentielle implication sur le site. La liste des personnes consultées est donnée en annexe 3.

**Suite au diagnostic**, selon les problématiques dominantes sur le site, différents thèmes sont retenus afin de mettre en place une stratégie de conservation cohérente des habitats d'intérêt communautaire. Pour chaque thème abordé, des objectifs, stratégies et actions à mener sont déterminés et hiérarchisés (dans le cadre du Copil), en groupes de travail thématiques.

Les groupes de travail thématiques sont composés d'habitants, d'usagers et de membres du comité de pilotage. Ils mènent en commun une réflexion complète sous la conduite de l'opérateur local.

Sur le site « Coteaux de la Dronne », **deux groupes de travail** ont été mis en place les 22 juin 2016 et 29 novembre 2016 permettant d'aborder les thématiques suivantes :

- Enjeux et objectifs opérationnels ;
- Programme d'actions et charte Natura 2000.

## V. Synthèse du contexte administratif et de la présentation générale du site

Tableau 5. Contexte administratif et grandes caractéristiques du site

	<i>Données administratives</i>	<i>Quantification</i>	<i>Qualification</i>	<i>Origine des données</i>
<b>Zonages administratifs</b>	Région	1	Nouvelle Aquitaine	© IGN Paris GEOFLA ® 2017
	Département	1	Dordogne	© IGN Paris GEOFLA ® 2014
	Canton	2	Montagrier, Brantôme	© IGN Paris GEOFLA ® 2014
	Pays	1	Périgord vert	-
	Communautés de communes	2	Pays Ribéracois, Dronne et Belle	-
	Communes	5	Saint-Victor, Montagrier, Grand-Brassac, Creyssac, Bourdeilles	© IGN Paris GEOFLA ® 2014
<b>Démographie</b>	Nombre d'habitants au niveau communal	2139	Saint-Victor (203), Montagrier (510), Grand-Brassac (552), Creyssac (94), Bourdeilles (780)	INSEE, 2010 / Comm.pers. communes (2013)
<b>Statuts</b>	Propriété	/	100% privé	Comm.pers. communes (2013)
<b>Zonages environnementaux interceptant le site</b>	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	1	Falaises situées sur les communes de Bourdeilles et de Paussac-saint-Vivien : Falaise du Grand Roc, Falaise de la Forge du Diable	INPN, 2017
	Sites Natura 2000	2	FR7200669 « Vallon de la Sandonie » (au nord du site) et FR7200662 « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle » (au sud du site)	INPN, 2015
	ZNIEFF I	2	Réseau hydrographique et coteaux du Boulou aval n° 720020047 (au nord des coteaux de Bourdeilles)  Vallée de la Dronne de l'Isle à Brantôme n° 720012853 (est du site)	DREAL Nouvelle Aquitaine

Tableau 5. Contexte administratif et grandes caractéristiques du site

	<i>Données administratives</i>	<i>Quantification</i>	<i>Qualification</i>	<i>Origine des données</i>
	ZNIEFF II	2	Vallée et coteaux du Boulou aval n° 720020051 (au nord des coteaux de Boudeilles) Vallée de la Dronne de l'Isle à Brantôme n° 720012853	DREAL Nouvelle Aquitaine
	Site inscrit	1	Rochers de Rocherel SIN0000093	DREAL Nouvelle Aquitaine
	Risques naturels	1	Risque d'inondation (PPRI Dronne Ribéraguet prescrit)	Cartorisque SIGORE
	SDAGE	1	Adour Garonne	Gest'eau
<b>Plans / Programmes / Politiques territoriales interceptant le site</b>	SAGE	1	Isle - Dronne	Gest'eau
	Documents d'urbanisme	5	Carte communale (Saint-Victor, Grand-Brassac, Creyssac, Bourdeilles), PLU (Montagrier), PLUi en cours (Pays Ribéracois, Dronne et Belle), SCoT du Périgord vert en cours	CC Pays Ribéracois, CC Dronne et Belle, Juin 2017

# Partie 2 : Caractéristiques abiotiques

# I. Géologie

---

Les coteaux de la Dronne reposent sur la couverture sédimentaire en bordure nord-est du Bassin Aquitain. La géologie du secteur est caractérisée par des roches calcaires secondaires datant de l'époque du Santonien et du Campanien qui, par leurs affleurements dans la région, donnent naissance à des paysages arides à végétation rabougrie et sèche, dont les habitats naturels d'intérêt communautaires qui nous concernent.

Plusieurs formations géologiques ont été distinguées au niveau des coteaux de la Dronne :

- une formation - datant du **Coniacien** - composée de calcaires durs cristallins, calcaires gréseux, sables et marnes grises à la base puis de calcaires crayeux glauconieux au sommet (50 à 80 m). Les séries carbonatées assez indurées datant du Coniacien moyen engendrent des reliefs vigoureux notamment sur les surplombs et les falaises les plus hautes des gorges de la Dronne autour de Bourdeilles et les reliefs qui entourent Périgueux ;
- une formation datant du **Santonien inférieur** (25 à 30 m), composée de calcaires gris crayeux et glauconieux en plaquettes. Ces dépôts massifs sont souvent entrecoupés par quelques bancs de calcaires graveleux indurés à ciment microcristallin et renferment des silex grisâtres à noirs caractéristiques sous forme de gros nodules parallèles à la stratification. Cette série est bien exposée dans la carrière de Renamon sur la commune de Grand-Brassac ainsi que dans les falaises de la Dronne en aval de l'Isle au Moulin de Jansou ;
- une formation datant du **Campanien inférieur**, composée de calcaires crayo-marneux en alternances puis calcaires crayeux à glauconie (25 à 35 m). Dans ces formations, un ensemble de bancs calcaires crayo-argileux gris-jaune (en alternance dures et tendres) s'est sédimenté sur 50 à 80 cm d'épaisseur. Cette alternance s'observe notamment sur la commune de Montagrier ainsi qu'autour de la commune de Grand-Brassac.

# II. Pédologie

---

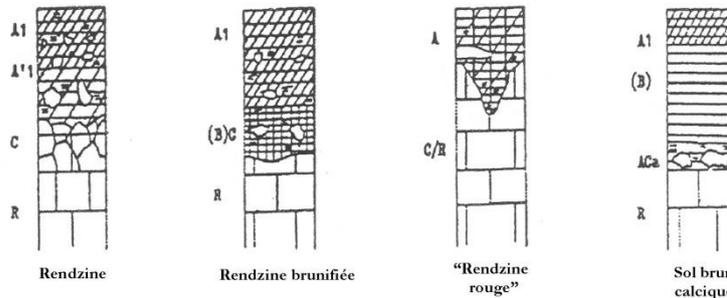
Exposés à l'influence régulière de l'érosion, les sols rencontrés sont globalement peu épais et peu évolués avec un horizon simplifié sur roche calcaire. Ces sols superficiels sont dits « lithosols ».

Les sols rencontrés sont ainsi directement surmontés par un horizon A organo-minéral riche en calcaire, à peine ou non différencié, caillouteux et à pH élevé. Ces formations constituent des **rendzines caractéristiques** qui peuvent évoluer vers une **rendzine brunifiée** lorsque la roche mère est plus riche en argiles (calcaires marneux).

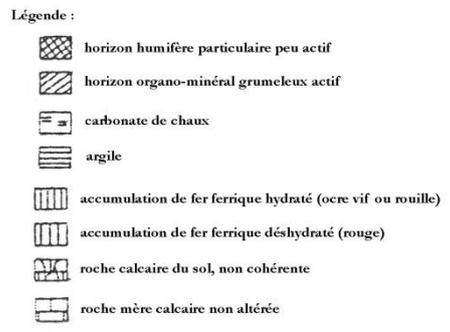
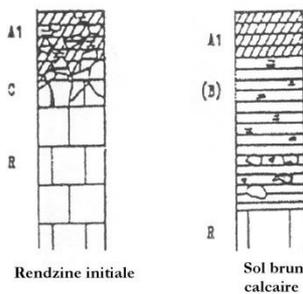
Dans certains sols, un horizon B se constitue progressivement pour former un sol brun calcaire par une acidification et une décarbonatation superficielle. Dans ce cas, la végétation de pelouse rase des rendzines est remplacée par une formation plus riche : landes à bruyère à balais, manteaux forestiers et boisements.

Le degré de développement du sol dépend pour beaucoup de la teneur de la roche en résidus argileux, de la topographie et de la nature de la végétation présente.

o sur calcaires durs :



o sur calcaires marneux :



(Source : d'après V. Boulet, 1986 in Maubert & Dutoit, 1995)

Figure 1 : Profils pédologiques des principaux sols de pelouses calcaires (Source : d'après V. Boulet, 1986 in Maubert & Dutoit, 1995)

Dans ces types de sols, aucune réserve d'eau n'existe en profondeur. Les conditions de sécheresse nécessaires à l'apparition de nombreuses espèces caractéristiques des pelouses sèches sont alors réunies.

### III. Topographie

Les coteaux sont des entités géomorphologiques qui correspondent à des versants calcaires situés entre une basse vallée et un plateau. Ils surplombent la vallée de la Dronne à des altitudes oscillant entre 130 et 170 mètres environ comme l'illustre la figure suivante :

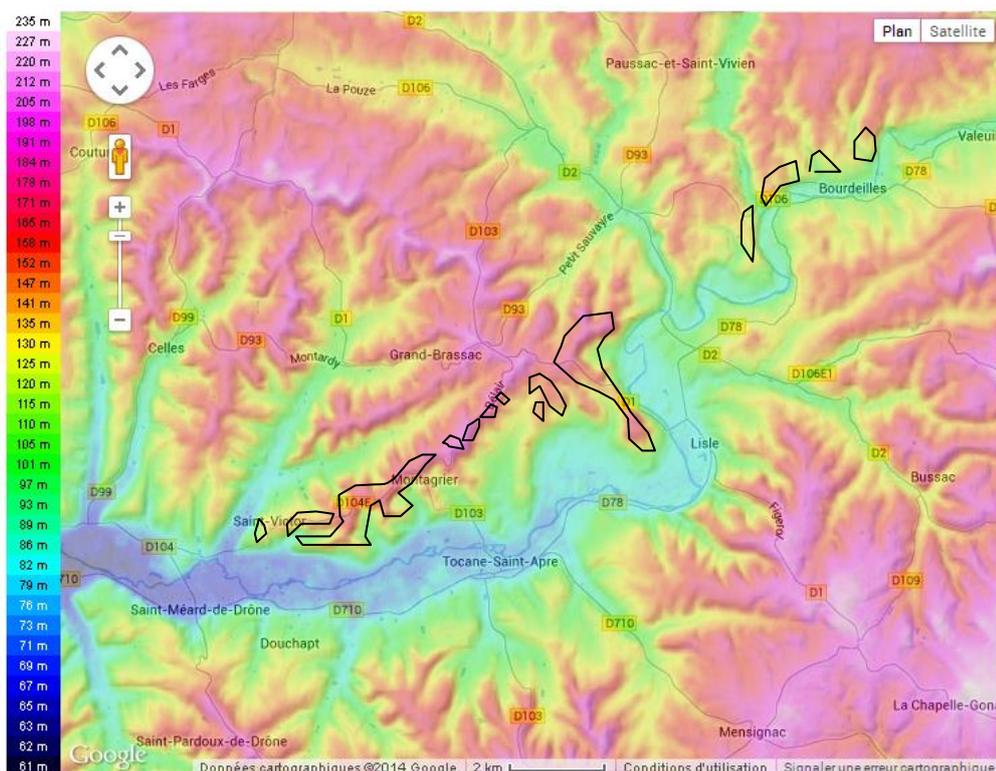


Figure 2: Topographie du site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne » (<http://www.cartes-topographiques.fr/France.html>)

## IV. Hydrologie

---

Sur les coteaux de la Dronne, le réseau hydrographique permanent de surface est limité et peu dense en raison de la bonne infiltration des eaux pluviales dans le substratum calcaire. Le sol peu épais, voire quasiment inexistant par endroits, ne permet pas toujours de retenir les précipitations à proximité de la surface du sol ce qui conduit au développement d'une végétation de type méso-xérique à xérique.

Les coteaux de la Dronne se situent dans le bassin versant de la Dronne qui se déverse ensuite dans l'Isle puis dans la Dordogne. Les coteaux sont localisés en rive droite du cours d'eau

## V. Paysages

---

Le site des coteaux de la Dronne s'inscrit dans l'entité paysagère du Périgord central caractérisée par des collines aux amples vallonnements marquées par une couverture forestière importante allant des forêts épaisses de feuilles sur les pentes fortes aux taillis maigres de Chêne pubescent sur les affleurements calcaires ainsi que par une polyculture diversifiée au sein des clairières et des vallons.

L'exploitation des coteaux par le pâturage et la vigne remonte à une époque très lointaine. C'est probablement au Moyen Age que l'utilisation des coteaux fut la plus importante. La principale gestion qui y était pratiquée est le pâturage avec des ovins ou des caprins qui laissaient ainsi place à de larges zones ouvertes et rases.

La viticulture était également bien présente. La culture de la vigne, apparue à l'époque romaine, s'est développée durant le Moyen-âge lors des premières grandes déforestations. Elle a observé un déclin important à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle en raison de l'apparition du Phylloxera (*Phylloxera vastatrix*), puceron parasite de la vigne. Cet événement est en grande partie responsable de l'abandon de nombreux vignobles qui retournèrent à l'état de pelouses sèches pâturées.

L'évolution du paysage agraire est marquée par une augmentation de la taille du parcellaire agricole et par l'abandon des terres les moins favorables à une mise en culture. Les coteaux se sont progressivement enrichis puis boisés à l'exception de quelques rares secteurs qui restent encore ouverts. Notons que l'urbanisation a progressé de façon notable aux abords des villages existants ainsi que sur quelques coteaux.

Ces pelouses sèches sont aujourd'hui menacées de fermeture (retour au boisement originel) du fait de l'abandon progressif de la gestion lié à la déprise agricole.

## VI. Synthèse des caractéristiques abiotiques

Tableau 6. Caractéristiques abiotiques

Objet	Qualification	Quantification	Origine des données
<b>Climatologie</b>	Climat océanique tempéré	Chaud et sec en été, frais et humide en hiver. Température moyenne annuelle de 11,7°C (avec une moyenne de minima à 0,9°C en janvier et une moyenne de maxima à 26.7°C en juillet).	Météo France, 2014
	Précipitations	Cumul annuel moyen 885 mm avec un déficit printanier et estival	Météo France, 2014
<b>Géologie</b>	Calcaires durs cristallins, calcaires gréseux, sables et marnes grises à la base puis calcaires crayeux glauconieux au sommet (Coniacien)	Formation engendrant des reliefs vigoureux notamment sur les surplombs et les falaises les plus hautes des gorges de la Dronne. Présente autour de Bourdeilles et des reliefs qui entourent Périgueux	BRGM, 2014
	Calcaires gris crayeux et glauconieux en plaquettes (Santonien inférieur)	Dépôts massifs souvent entrecoupés de quelques bancs de calcaires graveleux indurés avec des silex grisâtres à noirs. Formation bien exposée au niveau de la carrière de Renamon (Grand-Brassac) et dans les falaises de la dronne en aval de l'Isle au Moulin de Janson	BRGM, 2014

Tableau 6. Caractéristiques abiotiques

<i>Objet</i>	<i>Qualification</i>	<i>Quantification</i>	<i>Origine des données</i>
	Calcaires crayo-marneux en alternance puis calcaires crayeux à glauconie (Campanien inférieur)	Formation présente sur les coteaux de Saint-Victor et Montagrier ainsi qu'à l'ouest de Grand-Brassac	BRGM, 2014
<i>Pédologie</i>	Renzines typiques	Sols typiques des roches calcaires friables, à profil généralement peu profond et humifères. Ces sols sont généralement jeunes et évoluent par décarbonation vers les sols bruns.	GIS SOL Programme Inventaire Gestion et Référentiel Régional Pédologique, Chambre d'Agriculture, 2012
<i>Topographie</i>	Relief des coteaux	Coteaux surplombant la vallée de la Dronne dont l'altitude est comprise entre 130 et 170 mètres	IGN
<i>Paysages</i>	Paysages polycultureux du Périgord central	Réseau de vallées plus ou larges de combes investies le plus souvent par l'agriculture (culture et pâturage)  Sur les versants, selon la pente et la nature des calcaires, s'étendent de belles landes à Genévrier riches en orchidées. Les plateaux sont recouverts de dépôts détritiques formant des sols acides. Fortement boisés (châtaigners, chênes et pins), ils sont parsemés de prairies ou petites cultures	CAUE de la Dordogne  Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages, 1999
	Unité hydrogéographique de référence	Bassin versant de la Dronne - SAGE Isle et Dronne	Agences de l'Eau Adour-Garonne, 2014
<i>Hydrologie</i> <i>Hydrographie</i>	/ Réseau hydrographique	Le site n'est traversé par un aucun cours d'eau. La Dronne est située en contrebas des coteaux et récolte les eaux du Boulou, du Jalley ou encore du ruisseau des Vergnes qui circulent à proximité des coteaux.	BD Carthage, 2014

# Partie 3 : Inventaire écologique

# I. Les habitats naturels et la flore

## I.1 Les habitats naturels recensés

Les inventaires de terrain ont permis de recenser 30 habitats naturels et semi-naturels. Parmi ces habitats, 12 sont d'intérêt communautaire dont 2 prioritaire au sens de la Directive Habitats, Faune, Flore.

L'ensemble des habitats identifiés dans le périmètre d'étude s'organise en fonction de leur écologie et des usages en vigueur sur les coteaux (cf figure suivante) :



**Figure 3 : Organisation des communautés végétales au sein des paysages des coteaux de la Dronne (prise vue réalisée depuis le lieu-dit Le Planège sur la commune de Grand-Brassac) © BIOTOPE, 2014**

Ainsi, sur le site des coteaux de la Dronne, les secteurs qui possèdent une valeur agronomique intéressante sont principalement des cultures, des prairies pâturées ou fauchées ou encore des plantations. Lorsque l'élevage était encore bien développé, ces secteurs devaient vraisemblablement abriter des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) du sous-type 2 (UE 6210 - pelouses du *Mesobromion* qui se développent sur des sols relativement profonds).

Les secteurs de coteaux les plus arides abritent encore à l'heure actuelle des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) du sous-type 3 (UE 6210 - pelouses du *Xerobromion*) et des pelouses rupicoles calcaires (6110\*). L'abandon des pratiques agropastorales extensives (pâturage par des ovins avec parcours itinérant du bétail) sur ces pelouses a favorisé le développement d'ourlets calcicoles puis de fourrés (incluant les fourrés à Genévrier) et enfin des boisements calcicoles. Généralement, l'ensemble de ces stades dynamiques s'imbriquent et forment des mosaïques d'habitats composées de

pelouses, d'ourlets et de fourrés.

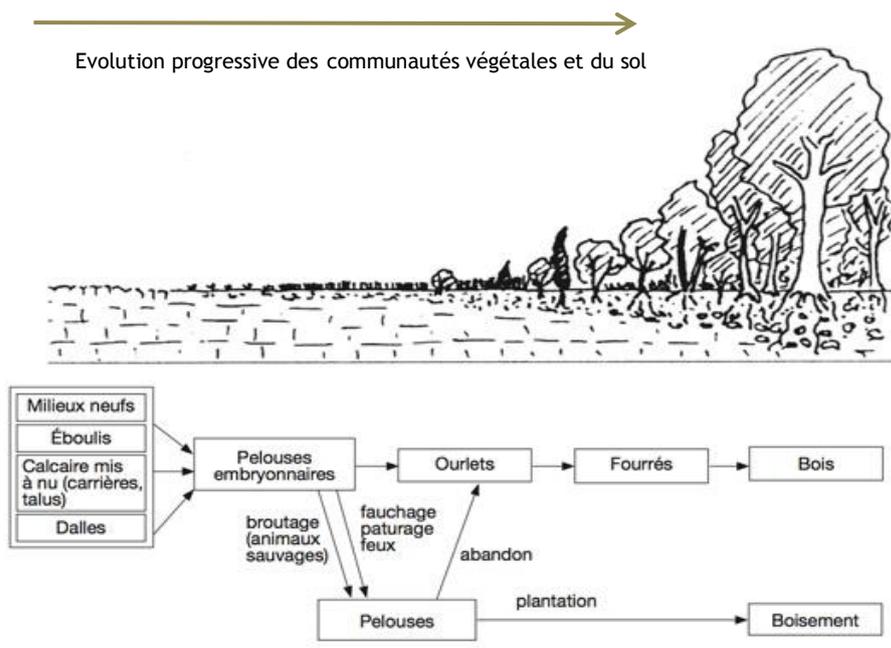
Les ravins et falaises présents sur les communes de Creyssac et de Bourdeilles permettent le développement d'autres communautés végétales.

En effet, le coteau de Creyssac abrite deux habitats d'intérêt communautaire que sont les forêts de pentes, d'éboulis et de ravins du *Tilio-Acerion* (9180\*) et les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlet planitiaire et des étages montagnard et alpin (6430). Les mégaphorbiaies se développent le long des lisières et des ourlets internes au sein de ces boisements de pente. Sur les pentes calcaires de Bourdeilles, des communautés végétales rupicoles d'intérêt communautaire dominées par des fougères ont été observées ponctuellement dans les anfractuosités de la roche.

## 1.2 Dynamique des milieux calcicoles

Le schéma ci-dessous représente l'évolution naturelle des communautés végétales que l'on peut observer sur des sols calcaires.

Cette succession dynamique peut être interrompue ou modifiée par les activités humaines.



**Figure 4 : Dynamique des végétations calcicoles d'Europe occidentale (modifié d'après Maubert et al, 1995).**

La mise en place d'une gestion adaptée en fonction du stade d'évolution dans la succession peut conduire à une évolution régressive des communautés végétales. Cependant, il est difficile de retrouver une pelouse calcicole suite à l'exploitation d'une chênaie pubescente. En effet, les sols très évolués et enrichis en matière organique ne sont plus favorables à l'expression de la flore typique des pelouses.

## I.3 Habitats naturels d'intérêt communautaire

---

*Cf fiches habitats*

*Cf cartes sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire*

Sur les 30 habitats naturels et semi-naturels qui ont été recensés sur le périmètre d'étude, **12 sont d'intérêt communautaire et 2 prioritaires** au sens de la directive Habitats/Faune/Flore.

Ces habitats naturels d'intérêt communautaire font l'objet d'une description spécifique sous forme de fiches présentées en annexe 8. Les habitats traités dans ces fiches sont listés dans le tableau suivant. La cartographie des habitats naturels majoritaires, des habitats naturels d'intérêt communautaire et des différents modes de prospections est présentée au sein de l'atlas cartographique annexé au diagnostic.

Les 12 habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires correspondent à la déclinaison de 8 « habitats génériques » décrits dans les cahiers d'habitats :

- Formation à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - UE 5130 ;
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* - UE 6110\* ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) sous-type 2 - UE 6210 ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) sous-type 3 - UE 6210 ;
- Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard et alpin - UE 6430 ;
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - UE 6510 ;
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - UE 8210 ;
- Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion* - UE 9180\*.

Remarque : les astérisques signifient que l'habitat d'intérêt communautaire est un habitat prioritaire de la directive Habitats/Faune/Flore.

L'état de conservation des habitats naturels et leur évolution ont également été évalués : identification des différentes perturbations naturelles, semi-naturelles ou anthropiques (pollutions diverses, présence d'espèces exotiques envahissantes, aménagement, urbanisation, dynamique naturelle du milieu, utilisation du sol à des fins agricoles, domestiques ou industrielles, activités récréatives etc.).

Trois modalités sont utilisées pour caractériser de l'état de conservation actuel des habitats à l'échelle du site :

- Bon : l'état de conservation de l'habitat au sein du site est favorable en l'état actuel ;
- Moyen : l'état de conservation de l'habitat au sein du site est influencé par différents facteurs mais ne présente pas de dégradation « significative » et/ou durable ;
- Mauvais : l'état de conservation de l'habitat au sein du site est influencé par différents facteurs de manière « significative » et durable.

Tableau 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur l'aire d'étude

Nom français du groupement végétal	Code Cahiers d'habitat	Intitulé habitat élémentaire	Code Corine biotopes	Localisation sur le site	Typicité*	Etat de conservation**	Surface estimée (ha)	% par rapport à la zone d'étude
<b>Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires - 5130</b>								
Fourré calcicole méso-xérophile à Genévrier commun et Bruyère vagabonde	5130-2	Junipéraies secondaires planitaires à montagnardes à Genévrier commun	31.881	Cet habitat est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude	Inconnue Les relevés réalisés peuvent être rattachés à un groupement à <i>Erica vagans</i> et <i>Juniperus communis</i> dont une étude au niveau régional permettrait de mieux définir le rattachement	Bon	19,73 ha	3,75%
<b>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> - 6110*</b>								
Tonsure des zones écorchées	6110*-1	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes	34.51	Habitat présent sur les secteurs de calcaires dur de la commune de Bourdeilles	Bonne. Une étude au niveau régional permettrait de mieux caractériser ces groupements qui sont pour le moment bien décrit dans le centre de la France	Bon	1,12 ha	0,21%
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) sous-type 2 - 6210</b>								
Pelouse méso-xérophile sur calcaires tendres à Cardoncelle molle	6210-12	Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables	34.32	Cet habitat est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude	Bonne	Bon à mauvais	5,57 ha	1,06%
Pelouse mésophile sur marnes à Laïche glauque et Ophrys bécasse	6210-13	Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	34.32	Habitat observé sur les coteaux de Saint-Victor	Moyenne Un seul relevé a été réalisé au sein de cette communauté végétale. Peu d'espèces caractéristiques sont néanmoins présentes au sein du relevé.	Bon à mauvais	0,18 ha	0,03%
Pelouse à Molinie faux-roseau sur marne humide	6210- ?	Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	34.32	Habitat présent sur la commune de Montagrier à proximité du lieu-dit les Granges	Inconnue Un seul relevé a été réalisé au sein de cette communauté végétale. Ces communautés ont très peu été étudiées dans le Sud-Ouest. Une étude au niveau régional permettrait de mieux définir le rattachement	Bon	0,24 ha	0,05%

Tableau 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur l'aire d'étude

Nom français du groupement végétal	Code Cahiers d'habitat	Intitulé habitat élémentaire	Code Corine biotopes	Localisation sur le site	Typicité*	Etat de conservation**	Surface estimée (ha)	% par rapport à la zone d'étude
Ourlet thermophile à Brachypode des rochers	6210	A définir	34.41	Cet habitat est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude	Inconnue Une étude au niveau régional permettrait de mieux définir le rattachement et de mieux décrire ces communautés végétales peu étudiées dans le Sud-Ouest	Bon à mauvais	16,41 ha	3,06%
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) sous-type 3 - 6210</b>								
Pelouse calcicole méso-xérophile à xérophile sur calcaires durs	6210-26	Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles	34.33	Habitat présent sur les secteurs de calcaires dur de la commune de Bourdeilles	Moyenne Certaines espèces caractéristiques de cette communauté végétale n'ont pas été observées.	Bon	2,89 ha	0,55%
Pelouse calcicole méso-xérophile à xérophile sur calcaires friables	6210-27	Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles	34.33	Cet habitat est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude	Bonne	Bon à mauvais	17,59 ha	3,34%
<b>Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) - 6510</b>								
Prairie mésophile de fauche (riche en espèces calcicoles)	6510	Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest	38.21	Habitat présent sur l'ensemble de l'aire d'étude	Inconnue Une étude au niveau régional permettrait de mieux définir le rattachement et de mieux décrire ces communautés végétales peu étudiées dans le Sud-Ouest, notamment les prairies qui présentent une richesse importante en espèces calcicoles.	Bon à moyen	11,30 ha	2,15%
Prairie mésophile à Fétuque des prés et Avoine dorée	6510-1	Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest	38.21	Habitat présent sur l'ensemble de l'aire d'étude	Bonne	Bon	1 ha	0,19%

Tableau 7 : Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur l'aire d'étude

Nom français du groupement végétal	Code Cahiers d'habitat	Intitulé habitat élémentaire	Code Corine biotopes	Localisation sur le site	Typicité*	Etat de conservation**	Surface estimée (ha)	% par rapport à la zone d'étude	
					Moyenne				
Prairie mésophile à Lin et Brome	6510-3	Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest	38.21	Habitat présent sur l'ensemble de l'aire d'étude	Ces prairies de fauches dévirent des précédentes par une augmentation trophique. Ainsi de nombreuses espèces caractéristiques des prairies de fauche disparaissent	Moyen	6,69 ha	1,27%	
<b>Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard et alpin - 6430</b>									
Groupement à Chiendent des chiens	6430-6	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles	37.72	Une unique station de cette communauté végétale a été observée sur l'aire d'étude sur la commune de Creyssac à proximité du lieu-dit Le Bouloir en mosaïque avec la Frênaie-Tiliaie xérophile	Inconnue	Ces communautés végétales ont été très peu étudiées en Aquitaine et plus largement dans le Sud de la France.	Bon	0,70 ha	0,13%
<b>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - 8210</b>									
Groupement à Rue des murailles et Cétérach officinal	8210-9	Falaises calcaires planitaires et collinéennes	61.2	Habitat présent sur les secteurs de calcaires dur de la commune de Bourdeilles en mosaïque avec des pelouses calcicoles	Inconnue	L'état actuel des connaissances ne permet pas de statuer sur la typicité de ces communautés végétales	Bon	0,01 ha	<0,1%

### Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion* - 9180\*

Frênaie-tillaie xérocline sciaphile à Polystic épineux et Scolopendre	9180*-2	Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre	41.41	Une unique station de cette communauté végétale a été observée sur l'aire d'étude sur la commune de Creyssac à proximité du lieu-dit Le Bouloir	Inconnue Les végétations de ravins ont très peu été étudiées dans le Sud-Ouest de la France. Une étude au niveau régional permettrait de mieux définir le rattachement	Bon	3,48 ha	0,66%
---	---------	---	-------	---	---	-----	---------	-------

\* La typicité n'a été évaluée que pour les habitats ayant fait l'objet d'un relevé phytosociologique. \*\* Il s'agit de l'état de conservation globalement observé sur la zone d'étude.

Remarque : Le groupement à Chiendent des chiens et le groupement à Rue des murailles et Cétérach officinal sont tous présents en mosaïque avec respectivement de la Frênaie-tillaie xérocline et de la pelouse calcicole. Ces habitats ne sont donc pas individualisés sur la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.



Figure 5 : Habitats d'intérêt communautaire sur l'aire d'étude © BIOTOPE, 2014.

De gauche à droite :

- Fourré calcicole méso-xérophile à Genévrier commun (Natura 2000 : 5130) ;
- Tonsure des zones écorchées (Natura 2000 : 6110\*) ;
- Prairie mésophile à Fétuque des prés et Avoine dorée (Natura 2000 : 6510) ;
- Pelouse méso-xérophile sur calcaire tendre à Cardoncelle molle (Natura 2000 : 6120) ;
- Pelouse calcicole méso-xérophile à xérophile sur calcaires durs (Natura 2000 : 6210) ;
- Groupement à Chiendent des chiens (Natura 2000 : 6430) ;
- Groupement à Rue des murailles et Cétérach officinal (Natura 2000 : 8210) ;
- Frênaie-tillaie xérocline sciaphile à Polystic épineux et Scolopendre (Natura 2000 : 9180\*).

## NOMENCLATURE

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
(V1) Prairie mésophile de fauche (riche en espèces calcicoles)	<i>Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis</i> Braun-Blanq. 1967 - code prodrome : 6.0.1.0.2	38.21	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	≈ 11,30 ha
(V2) Prairie mésophile à Fétuque des prés et Avoine dorée	<i>Lino biennis – Cynosuretum cristati</i> Allorge ex Tüxen & Oberd. 1958	38.21	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	≈ 1 ha
(V3) Prairie mésophile à Lin et Brome	<i>Lino biennis – Brometum mollis</i> B. Foucault 1986 nom. inval	38.21	E2.22 - Prairies de fauche planitiaires subatlantiques	≈ 6,69 ha



Code Natura2000 générique : **6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)**

Code Natura2000 décliné : **6510-1 - Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest**

Code Natura2000 décliné : **6510-3 - Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques**

## CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

## Conditions stationnelles

- Ces prairies de fauche s'observent typiquement à l'étage collinéen le plus souvent en pied de coteaux. Elles occupent des sols plutôt profonds, assez riches en nutriments (prairies mésotrophiques à eutrophiques) et de nature neutre à basique.
- Ces prés sont façonnés par le régime de fauche qui sélectionne surtout des hémicryptophytes et des géophytes. Mais elles peuvent également faire l'objet d'un « déprimage » (pâturage précoce et bref en début de saison) ou d'un pâturage en regain.



## Structure, physionomie

- Il s'agit d'une végétation herbacée dense et élevée (>1 m), dont le fond floristique est dominé par des Poacées (graminées) et des espèces vivaces.
- La végétation présente globalement deux strates principales :
  - la strate supérieure accueillant les grandes graminées (Fétuque des prés, Triseté jaunâtre, Dactyle aggloméré, Fromental...) et de quelques Apiacées et Composées (centaurées, Carotte sauvage, ...)
  - la strate basse composée notamment de graminées plus basses (Flouve odorante, Brome mou, Vulpie faux brome), de Fabacées (Trèfle des prés, Lotier corniculé, ...) et de petites annuelles.

Cette stratification permet la coexistence d'un nombre relativement important de taxons, les formes mésotrophes étant cependant les plus diversifiées (environ 25 espèces en moyenne).

- Trois variantes différentes ont été observées sur le site de coteaux de la Dronne :

- Une variante mésotrophique acidocline rattachée à l'association du *Lino biennis* - *Cynosuretum cristati* dominée par le Fromental ;
  - Une variante plus eutrophe de l'habitat, appauvrie en espèces, rattachée à l'association du *Lino biennis* - *Brometum mollis* qui est dominée par la Flouve odorante et la Houlque laineuse ;
  - Une variante méso-eutrophe dominée par le Brome dressé et la Fétuque des prés et composée de nombreuses espèces calcicoles qui n'a pas pu être rattachée à une association décrite dans l'état actuel des connaissances. Elle est ainsi par défaut rattachée à l'alliance du *Brachypodio-Centaureion nemoralis* Braun-Blanq. 1967.
- La floraison peut être abondante à la période de la fenaison sur certaines parcelles peu amendées. L'optimum de développement se situe en fin de printemps (mai-juin).

Cet habitat s'étend généralement sur des parcelles relativement planes et sur des surfaces plutôt importantes. Ces prairies sont souvent situées en pied de coteau à l'interface entre formations calcicoles (pelouses, fourrés à Genévrier) et des cultures ou prairies pâturées dominant dans la plaine.

#### Espèces caractéristiques de l'habitat

- |  |   |
|--|---|
| • Fétuque des prés ( <i>Festuca pratensis</i> )    | • Trèfle des prés ( <i>Trifolium pratense</i> )     |
| • Trisetè jaunâtre ( <i>Trisetum flavescens</i> )  | • Grande Marguerite ( <i>Leucanthemum vulgare</i> ) |
| • Centaurée jacée ( <i>Centaurea sp. jacea</i> )   | • Lotier corniculé ( <i>Lotus corniculatus</i> )    |
| • Flouve odorante ( <i>Anthoxanthum odoratum</i> ) | • Oseille commune ( <i>Rumex acetosa</i> )          |
| • Houlque laineuse ( <i>Holcus lanatus</i> )       | • Fromental ( <i>Arrhenatherum elatius</i> )        |

#### Relevés phytosociologiques

N° 2014060114, 2014060110, 2014061203, 2014050907

#### Dynamique de la végétation/habitats associés

En absence de toute intervention humaine (fauche, pâturage, gyrobroyage), ces groupements peuvent évoluer vers des ourlets mésophiles puis vers des fourrés (CB 31.8).

Si la pratique de pâturage s'intensifie, les espèces sensibles au piétinement (Trisetè jaunâtre, centaurées, Fétuque des prés...) disparaissent peu à peu. Le cortège floristique est alors modifié et le groupement évolue vers les formes pâturées (CB 38.1 hors directive).

Une exploitation intensive des parcelles (apport important d'engrais, ou autres amendements, plus de deux fauches par an, fauche précoce, sursemis, ...) appauvrit nettement le cortège prairial en favorisant le développement d'un petit nombre de graminées et d'espèces nitrophiles (cirsés, pissenlits, oseille, Berce, ...). Le groupement évolue alors plus ou moins rapidement soit vers des formes eutrophes pauvres floristiquement mais à biomasse élevée (qui sont à considérer comme un état de dégradation de l'habitat, présentant cependant des potentialités de restauration), soit vers des formes améliorées (CB 82.1, hors directive).

#### Confusions possibles

En situations optimales, l'habitat est difficile à confondre, la fauche conférant au tapis prairial une physionomie très facilement reconnaissable en termes de hauteur et homogénéité de structure mais aussi en termes de fonds floristique.

Cependant, les formes transitoires témoignant de pratiques agro-pastorales mixtes (fauche + pâturage) ou d'une intensification des pratiques peuvent être difficiles à interpréter. En effet, les espèces sensibles au piétinement et aux coupes répétées peuvent se maintenir dans certains régimes d'exploitation mixtes ou de sous-pâturage (en fonction de la date d'entrée du troupeau dans la parcelle, du chargement, ...), témoignant ainsi que la nature de l'usage agricole ne constitue pas un critère suffisant pour la reconnaissance de l'habitat 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude ».

#### Valeur écologique et biologique

- **Valeur patrimoniale moyenne à forte**, compte-tenu de la raréfaction de ces milieux à l'échelle régionale (abandon des pratiques pastorales traditionnelles, nette régression partout en France ...).
- La valeur de cet habitat est liée à sa raréfaction actuelle (en particulier pour les formes mésotrophes, gérées traditionnellement), mais aussi à ses potentialités en tant qu'habitats d'espèces faunistiques (milieux privilégiés de reproduction et d'alimentation pour certaines espèces d'oiseaux et insectes).

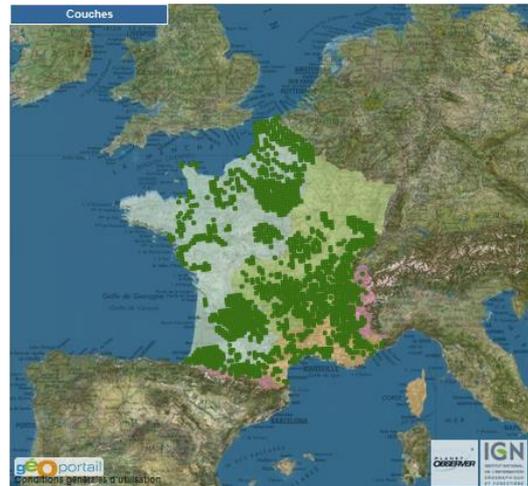
#### Valeur socio-économique

- Prairie à forte productivité (biomasse importante).
- Parmi les autres utilisations agricoles, on peut citer la récolte de plantes aromatiques et médicinales (nombreuses Fabacées, Apiacées, ...) et l'apiculture.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Répartition en France

Cet habitat est bien représenté sur le territoire français avec cependant une représentation plus importante dans les régions sous influence subatlantiques et continentales et moindre dans les régions atlantiques. Il est signalé sur 429 sites Natura 2000 (source : INPN ; page consultée le 20.11.2014)



### Répartition dans le site

Ces végétations ont été identifiées sur l'ensemble du périmètre d'étude.

## ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

### Typicité/représentativité

- Les prairies de fauche ne constituent pas un élément structurant des coteaux de la Dronne compte-tenu de leur localisation en pied de coteau mais leur position d'interface par rapport aux milieux cultivés de la plaine alluviale leur confère un intérêt certain.
- La typicité des prairies de fauche observées sur l'aire d'étude est difficile à qualifier. En effet, ces communautés végétales ont très peu été étudiées dans le Sud-Ouest de la France et notamment les prairies riches en espèces calcicoles.

### Risques potentiels de dégradation

- Dynamique de reconquête par les ligneux ;
- Dégradation par les animaux fouisseurs (sangliers) ;
- Intensification des pratiques de fauche, notamment en termes de quantité et de la nature des intrants (apport en fertilisants/ha, utilisation d'herbicides, ...), de la période de fauche (la fauche précoce étant préjudiciable à la bonne expression des cortèges floristiques), de la fréquence de fauche (préjudiciable si > 2 fauches par an) ;
- Sursemis, mise en culture et retournement des prairies ;
- Intensification des pratiques de pâturage (augmentation du chargement, entrée précoce dans la parcelle en « déprimage », affouragement, ...). Pour autant, il ne faudrait pas présenter le pâturage comme un facteur

d'appauvrissement, le pâturage en regain contribuant probablement à augmenter la richesse spécifique par la création d'ouvertures dans le tapis végétal favorables aux espèces annuelles.

#### Etat de conservation

L'état de conservation des prairies de fauche s'évalue notamment à travers la diversité spécifique des communautés observées, la présence d'espèces oligotrophes et/ou sensibles au piétinement, l'absence ou la rareté des arbustes ligneux ou encore la rareté des espèces nitrophiles ou rudérales.

Selon ces critères d'évaluation, l'état de conservation des prairies de fauche est généralement bon à moyen (présence de formes eutrophisées et les formes très paucispécifiques).

#### Enjeux

- Maintien d'une mosaïque de milieux agro-pastoraux sur le site et en bordure de celui-ci et d'un élément à forte valeur biologique, écologique et paysagère
- Les prairies les moins intensifiées, riches en dicotylédones, sont activement fréquentées par de nombreux groupes d'insectes (Papillons et Ascalaphes). Les prairies de fauche mésophiles abritent une plus forte diversité d'espèces végétales que les prairies pâturées mais peu d'espèces rares ou menacées.

#### Recommandations de gestion

- Maintenir une fauche extensive en limitant les intrants
  - Barre de coupe conseillée avec mise en place de barres d'effarouchement sur le matériel ;
  - Fauche centrifuge (du centre vers la périphérie) et pratiquée à la fin du printemps (à partir de la mi-juin) ;
  - Fauche de nuit proscrite pour éviter d'impacter la petite faune prairiale (oiseaux, petits mammifères, ...)
  - Fertilisation raisonnée à l'échelle de la parcelle (à titre indicatif, limitée à 30 unités d'azote et 60 unités en phosphore et potasse) ;
  - Non utilisation de produits phytosanitaires et herbicides (à l'exception des traitements localisés permettant sur dérogation la destruction des chardons, rumex et plantes exotiques) ;
  - Pratiques limitées à deux fauches annuelles au maximum (une fauche en fin de printemps et une fauche en regain) ;
- La fauche peut être accompagnée éventuellement d'un pâturage extensif en fin de saison du regain (à partir de la mi-août). En revanche, les pratiques de « déprimage » (pâturage tôt en saison) et d'affouragement sont à éviter et le chargement de la parcelle à adapter à la ressource disponible ;
- Proscrire les retournements de prairies (au profit de prairies temporaires ou de cultures) et limiter le travail en profondeur du sol (labour) ;
- Outils de mise en place de cette gestion : mesures agri-environnementales territorialisées.

#### Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer

- Suivi scientifique par placettes permanentes des communautés végétales. Le suivi d'un réseau de placettes permanentes permettrait d'observer les variations en termes notamment de composition floristique et de structure des cortèges, en fonction de l'évolution des pratiques agro-pastorales (pratiques de fertilisation, dates de fauche, pratique ou non d'un pâturage en regain, ...).
- Ces communautés végétales ont été très peu étudiées dans le Sud-Ouest de la France. Une étude régionale permettrait de mieux caractériser les prairies de fauche.



De gauche à droite :

Grande Margueritte, Avoine dorée, Lin bisannuel, Knautie des champs butinée par un Demi-Deuil et une Zygène de la Filipendule, Ascalaphe soufré.

## NOMENCLATURE

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
(V1) Tonsure des zones écorchées	<i>Alyso alyssoides-Sedion albi</i> Oberd. & T. Müll. in T. Müll. 1961- Code prodrome : 65.0.2.0.1	34.51	E1.11 - Gazons eurosibériens sur débris rocheux	≈ 0,21 ha
(V2) Tonsure des zones écorchées	Proche de l' <i>Euphorbio truncatae-Cladonietum symphicarpae</i> Braque et Loiseau 1994 - Code prodrome : 65.0.2.0.1	34.51	E1.11 - Gazons eurosibériens sur débris rocheux	≈ 1,00 ha



Code  
Natura2000

générique : 6110\* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*

Code  
Natura2000

décliné : 6110\*-1- Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes

## CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

## Conditions stationnelles

- Ces pelouses se développent le plus souvent sur des dalles rocheuses peu inclinées sur un substrat calcaire affleurant. Les contraintes écologiques sur ce type de milieux sont très marquées. Le déficit hydrique (manque d'eau) et l'ensoleillement sont très importants.
- Elles peuvent également être observées sur des zones écorchées au sein de pelouses sèches.



## Structure, physionomie

- Il s'agit d'une végétation herbacée rase dominée par des espèces annuelles et des chaméphytes crassulescents de type orpins souvent accompagnés de mousses et de lichens. La proportion des thérophytes varie selon les conditions climatiques ce qui confère à l'habitat une physionomie variable selon les années.
- Ces pelouses abritent généralement une diversité floristique assez importante avec une floraison au printemps étalée entre le début printemps et la fin de l'été en fonction des espèces.

Cet habitat s'étend généralement sur des surfaces restreintes et est souvent observé en mosaïque avec des pelouses calcicoles relevant le plus souvent du *Xerobromion*.

## Espèces caractéristiques de l'habitat

- Orpin blanc (*Sedum album*)
- Orpin rougeâtre (*Sedum ochroleucon*)
- Saxifrage tridactyle (*Saxifraga tridactylites*)
- Euphorbe fluette (*Euphorbia exigua*)
- Scille d'automne (*Prospero autumnale*)
- Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*)
- Fétuque raide (*Catapodium rigidum*)
- Nardure unilatérale (*Vumpia unilateralis*)

## Relevés phytosociologiques

N° 2014061206, 2014060116, 2014061804

## Dynamique de la végétation/habitats associés

Si elles sont parfois observées en situation primaire, ces pelouses peuvent aussi résulter de la déforestation de différents types forestiers en l'occurrence les chênaies pubescentes.

Elles se développent spontanément sur des surfaces mises à nu sous l'effet de perturbations diverses.

En absence de toute intervention humaine ou perturbation, ces groupements évoluent vers des pelouses calcicoles sous l'effet de la densification du tapis graminéen et chaméphytique.

Si la pratique de pâturage s'intensifie, l'habitat s'étend sur les pelouses calcicoles pâturées et n'est ainsi plus confiné uniquement aux dalles.

## Confusions possibles

Ces pelouses peuvent être confondues avec les pelouses pionnières plus riches en espèces annuelles des sols très peu évolués sur les roches calcaires, autre habitat d'intérêt communautaire prioritaire (6220\*).

## Valeur écologique et biologique

- **Valeur patrimoniale très forte** compte-tenu de la rareté de ces milieux à l'échelle régionale (abandon des pratiques pastorales traditionnelles, nette régression partout en France ...).
- Présence de nombreuses espèces végétales protégées et protégées comme, la Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*) protégée au niveau national (photo ci-contre), le Bugle petit pin (*Ajuga chamaepitys*) et l'Hélianthème blanc (*Helianthemum oelandicum*), protégées au niveau régional.
- Il s'agit de végétation parfois primaire qui est rare pour les régions de plaine.



## Valeur socio-économique

- Les habitats ponctuels sont difficilement gérables par l'agriculture et ont une faible valeur économique

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Répartition en France

Cet habitat est bien représenté sur le territoire français avec cependant une représentation plus importante dans les régions sous influence continentales et moindre dans les régions subatlantiques. Il est signalé sur 181 sites Natura 2000 (source : INPN ; page consultée le 20.11.2014)



### Répartition dans le site

Ces végétations ont été identifiées essentiellement sur les communes de Bourdeilles et de Grand-Brassac.

## ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

### Typicité/représentativité

- La typicité des cortèges floristiques de ces habitats est difficile à évaluer. En le relevé effectué au sein de la variante V1 ne permet qu'un rattachement à l'alliance. En ce qui concerne la variante V2, le rattachement à l'association (décrite dans le Berry) est possible mais une étude plus générale sur ce type de communauté serait nécessaire pour caractériser les formes du Sud-Ouest.
- Ces communautés végétales font partie de la succession classique des communautés végétales des pelouses calcicoles. Les tonsures des zones écorchées se trouvent bien souvent en mosaïque avec d'autres communautés végétales. Il est donc parfois difficile d'observer cet habitat. Les surfaces occupées par les tonsures est très faible à l'échelle du périmètre d'étude.

### Risques potentiels de dégradation

- Densification du couvert végétal en l'absence de perturbation ;
- Intensification de la fréquentation sur les pelouses pionnières des dalles (pique-nique avec feux...) ;
- Création de carrières.

### Etat de conservation

Selon ces critères d'évaluation, l'état de conservation des tonsures des zones écorchées est généralement bon (présence d'un cortège d'espèces diversifié, maintien d'un régime de perturbation suffisant, développement limité des arbustes).

### Enjeux

- Maintien d'une mosaïque de milieux agro-pastoraux sur le site ;
- Les dalles rocheuses sont de milieux favorables aux reptiles et abritent de nombreuses espèces végétales patrimoniales.

### Recommandations de gestion

- Habitat ne nécessitant pas d'intervention directe en dehors d'un débroussaillage ponctuel ;
- Réintroduire des pratiques agro-pastorales ;

### Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer

- Suivi scientifique par placettes permanentes des communautés végétales. Le suivi d'un réseau de placettes permanentes au sein d'exploitations agricoles permettrait d'observer les variations en termes notamment de composition floristique et de structure des cortèges en fonction de l'évolution des pratiques agro-pastorales.
- Ces communautés végétales ont été très peu étudiées dans le Sud-Ouest de la France. Une étude régionale permettrait de mieux caractériser ces végétations pionnières.



De gauche à droite :

Euphorbe fluette, Scille d'automne (après floraison), Orpin blanc, Petite luzerne et Guimauve hérissée.

### NOMENCLATURE

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
(V1) Pelouse méso-xérophiles sur calcaires tendres à Cardoncelle molle	<i>Carduncello mitissimi-Brometum erecti</i> (Lapraz 1962) Boulet 1986 - Code prodrome : 26.0.2.0.3	34.32	E1.262H - <i>Mesobromion aquitain</i>	≈ 5,57 ha
(V2) Pelouse mésophile sur marne à Laïche glauque et Ophrys bécasse	<i>Ophryo scolopacis-Caricetum flacca</i> (Royer 1982) Boulet 1986 nom. ined. (art. 1)- Code prodrome : 26.0.2.0.3	34.32	E1.262H - <i>Mesobromion aquitain</i>	≈ 0,18 ha
(V3) Pelouse à Molinie faux-roseau sur marne humide	Groupement à Molinie faux-roseaux rattachement à définir- Code prodrome : 26.0.2.0.3.3	34.32	E1.272E - <i>Mesobromion aquitain</i>	≈ 0,24 ha
(V4) Ourlet thermophile à Brachypode des rochers	<i>Geranion sanguinei</i> Tüxen in Müller 1962- Code prodrome : 72.0.1.0.1	34.41	E1.272E - <i>Xerobromion aquitain</i>	≈ 16,41 ha



Code Natura2000 générique : **6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) sous-type 2**

Code Natura2000 décliné : **6210-12 - Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables**  
**6210-13 - Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques**

### CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

#### Conditions stationnelles

- Ces pelouses et ourlets se développent sous des climats thermo-atlantiques. Les expositions sont variables mais le plus souvent sont orientées vers le Sud.
- Les sols sur lesquels s'installent ces communautés végétales sont relativement profonds. Les situations topographiques sont variées mais le plus souvent, ces pelouses et ourlets se trouvent sur des pentes faibles voire nulles.
- Les pelouses à Molinie faux-roseau se développent sur de marnes humides une partie de l'année.
- Ces pelouses ont été façonnées par le pâturage itinérant extensif.



#### Structure, physionomie

- Les variantes observées sur le périmètre d'étude sont très souvent dominées par une graminée. Ainsi, la variante 1 est dominée par le Brome dressé (*Bromus erectus*), la variante 2 par la Laïche glauque (*Carex flacca*) et le Brome dressé, la variante 3 par la Molinie faux-roseaux (*Molinia caerulea* subsp. *arundinacea*) et la variante 4 par le Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*).
- Le recouvrement de la strate herbacée est important, de l'ordre de 80% à 90% en moyenne.
- Ces végétations méso-xérophiles se trouvent très souvent en mosaïque avec des ourlets thermophiles (6210) et des landes à Genévrier commun (5130) et sont piquetées de quelques arbustes.

- Ces pelouses et ourlets peuvent s'étendre sur des surfaces plutôt importantes. Il est souvent au contact avec les prairies mésophiles fauchées et les secteurs de grandes cultures.

#### Espèces caractéristiques de l'habitat

- Cardoncelle molle (*Carduncellus mitissimus*)
- Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*)
- Brome dressé (*Bromus erectus*)
- Petite centaurée (*Centaurium erythraea*)
- Laîche glauque (*Carex flacca*)
- Origan (*Origanum vulgare*)
- Garance voyageuse (*Rubia peregrina*)
- Ophrys bécasse (*Ophrys scolopax*)
- Molinie faux-roseaux (*Molinia caerulea* subsp. *arundinacea*)
- Laîche bleuâtre (*Carex panicea*)
- Succise des prés (*Succisa pratensis*)
- Brachypode des rochers (*Brachypodium rupestre*)

#### Relevés phytosociologiques

N° 2014042701, 2014060106, 2014053105, 2014061604, 2014061702, 2014053101, 2014061204, 2014061205, 2014061601, 2014063001, 2014061803, 2014050906, 2014050902, 2014053104, 2014061703, 2014061805, 2014063002, 2014053103.

#### Dynamique de la végétation/habitats associés

En absence de toute intervention humaine (pâturage, gyrobroyage), la dynamique naturelle d'évolution reprend. Les milieux commencent peu à peu à se fermer. Dans un premier temps, le Brachypode des rochers colonise progressivement les pelouses et les ourlets thermophiles s'installent au détriment des pelouses. Dans le même temps, les landes à Genévrier et Bruyère vagabonde s'étendent elles aussi. Puis, des espèces ligneuses pré-forestières commencent à faire leur apparition pour former des fourrés souvent assez denses. Enfin, ces fourrés sont remplacés une chênaie thermophile à Chêne pubescent.

Ces dynamiques sont plus ou moins rapides en fonction de l'épaisseur des sols et des conditions écologiques.

Les secteurs de pelouses possédant les valeurs agronomiques les plus intéressantes ont été souvent mises en culture ou bien transformés en prairies de fauche dont certaines se révèlent être d'intérêt communautaire.

#### Confusions possibles

En situations optimales, les communautés végétales des variantes V3 et V4 sont suffisamment caractéristiques pour ne pas être confondues avec d'autres communautés végétales.

Par contre, les variantes V1 et V2 sont très proche l'une de l'autre. Les cortèges floristiques sont similaires. La variante V2 se développe sur des calcaires marnicoles plus humides. Pour ces deux variantes, il n'existe pas de cortèges floristiques typiques. Ainsi, les risques de confusion sont assez importants. De plus, le rattachement de la variante V3 à l'association demanderait confirmation en réalisant d'autres relevés phytosociologiques.

#### Valeur écologique et biologique

- Valeur patrimoniale forte, compte-tenu de la raréfaction de ces milieux à l'échelle régionale (abandon des pratiques pastorales traditionnelles, nette régression partout en France ...).
- La valeur de cet habitat est liée à sa raréfaction actuelle, mais aussi à ses potentialités en tant qu'habitats d'espèces faunistiques (milieux privilégiés de reproduction et d'alimentation pour certaines espèces d'oiseaux, insectes et de reptiles). Ces pelouses sont potentiellement favorables au Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), papillon de jour inscrit à l'annexe II de la Directive. Les ourlets thermophiles abritent eux aussi un papillon de jour patrimoniale, l'Azurée du Serpolet (*Phengaris arion*), espèce protégée au niveau national.

#### Valeur socio-économique

- Pelouses suffisamment productives pour être valorisées en pâturage extensif.
- Ces pelouses ont de fortes valeurs paysagères.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Répartition en France

Cet habitat est bien représenté sur le territoire français avec cependant une représentation plus importante dans les régions sous influence subatlantiques et continentales et moindre dans les régions atlantiques et méditerranéennes. Il est signalé sur 531 sites Natura 2000 (source : INPN - page consultée le 20.11.2014)



### Répartition dans le site

Ces communautés végétales sont présentes sur l'ensemble des coteaux calcicoles du périmètre d'étude. Il faut noter qu'un seul individu d'association de pelouse mésophile sur marne à Laïche glauque et Ophrys bécasse a été observé sur le coteau de la commune de Saint-Victor.

## ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

### Typicité/représentativité

- Les pelouses méso-xérophiles sont moins abondantes que les pelouses xérophiles sur le périmètre d'étude. En effet, les secteurs sur lesquelles se développent ces pelouses ont été mis en culture ou plantés en vigne. Les ourlets sont bien représentés du fait de l'abandon des pratiques agro-pastorales extensives. Ces ourlets se développent au détriment des pelouses calcicoles méso-xérophiles.
- .

### Risques potentiels de dégradation

- Dynamique de reconquête par les ligneux ;
- Abandon des pratiques agro-pastorales ;
- Urbanisation des secteurs de coteaux ;
- Transformation de ces anciennes zones de pâturage en espaces de production agricole (vignes, céréales,...).
- Utilisation des secteurs de coteaux pour des activités de loisir (moto-cross, véhicules tout terrain).

### Etat de conservation

L'état de conservation des pelouses méso-xérophiles s'évalue notamment à travers la présence ou l'absence de l'essence ligneuse pré-forestière (Cornouiller, Chêne pubescent...) ou d'ourlet comme le Brachypode des rochers.

L'état de conservation des pelouses calcaires est très variable en fonction des secteurs. Certaines pelouses sont dans des stades d'évolution avancés qui nécessiteraient une reprise du pâturage extensif pour stopper le développement des espèces ligneuses.

Les plantations de résineux réalisées sur les coteaux de la Dronne dégradent très fortement les ourlets thermophiles et certains jeunes individus commencent à s'installer au sein des pelouses calcicoles méso-xérophiles.

## Enjeux

- Maintien d'une mosaïque de milieux agro-pastoraux sur le site ou en bordure de celui-ci et d'un élément à forte valeur biologique, écologique et paysagère ;
- Les pelouses sont souvent très diversifiées et sont activement fréquentées par de nombreux groupes faunistiques (papillons et reptiles notamment). Ces pelouses sont potentiellement favorables au Damier de la Succise, papillon de jour inscrit à l'annexe II de la Directive.

## Recommandations de gestion

Afin de conserver ces milieux, il est important de réaliser :

- une phase de restauration pour les milieux dégradés (élimination des ligneux) ;
- une phase d'entretien par pâturage extensif ou par fauchage avec exportation ;
- Pour les étendues relativement importantes, il est nécessaire d'associer les agriculteurs à la gestion extensive.
- Pour les pelouses envahies par le Brachypode des rochers la restauration par un pâturage intensif et tournant, sur de courtes périodes, avec des enclos mobiles.
- Les feux courants sont à proscrire car ils entraînent la régression de certaines espèces d'insectes, peuvent accélérer le développement du Brachypode des rochers (ses rhizomes n'étant pas détruits par le feu). De plus, l'écobuage est souvent mal contrôlé.
- Le passage de véhicules motorisés est à contrôler.
- Outils de mise en place de cette gestion : mesures agri-environnementales territorialisées.

## Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer

- Suivi scientifique par placettes permanentes des communautés végétales. Le suivi d'un réseau de placettes permanentes au sein d'exploitations agricoles permettrait d'observer les variations en termes notamment de composition floristique et de structure des cortèges, en fonction de l'évolution des pratiques agro-pastorales (période de pâturage, pression de pâturage...) ;
- Travaux de caractérisation des groupements des ourlets thermophiles et des pelouses sur marnes humides à Molinie faux-roseau à l'échelle régionale pour améliorer la connaissance de ces habitats.





De haut en bas et de gauche à droite :

Ophrys bécasse, Laîche glauque, Cardoncelle molle, Blackstonie perforée, Petite-centaurée, Pelouse à Molinie faux-roseau, Laîche bleuâtre, Petite Scorsonère, Brachypode des rochers, ourlet thermophile et Azuré du Serpolet.

\*\*\*

**NOMENCLATURE**

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
(V1) Pelouse calcicole méso-xérophile à xérophile sur calcaires friables	<i>Staehelino dubiae-Teucrietum chamaedryos</i> Royer 1982- Code prodrome : 26.0.2.0.4	34.33	E1.272E - <i>Xerobromion aquitain</i>	≈ 2,89 ha
(V2) Pelouse calcicole méso-xérophile à xérophile sur calcaires durs	<i>Sideritido guillonii-Koelerietum vailisiana</i> Royer 1982- Code prodrome : 26.0.2.0.4	34.33	E1.272E - <i>Xerobromion aquitain</i>	≈ 17,59 ha



Code Natura2000 générique : **6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) sous-type 2**

Code Natura2000 décliné : **6210-26 - Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles**  
**6210-27 - Pelouses calcicoles xéro-marnicoles atlantiques et thermophiles**

\*\*\*

**CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT**

**Conditions stationnelles**

- Ces pelouses calcicoles xérophiles sont installées sur des zones relativement pentues sur le périmètre d'étude. L'exposition est le plus souvent orientée Sud-Est ou Sud-Ouest. Les deux variantes se développent sur des sols calcaires peu évolués. Les contraintes écologiques sont plus contraignantes par rapport au sous-type 2 décrit précédemment.
- V1 : Cette communauté végétale est liée aux calcaires durs, aux sols drainant pouvant être caillouteux. Il est possible d'observer ces pelouses en zones de plateaux.
- V2 : Cette communauté végétale est liée aux calcaires tendres marneux. Ces pelouses sont généralement absentes des zones de plateaux.
- Ces pelouses ont été façonnées par le pâturage itinérant extensif.



**Structure, physionomie**

- V1 : Il s'agit de pelouses très rases et souvent très ouvertes (présence de sol nu). Le cortège végétal est très largement dominé par des espèces vivaces à rosettes (hémicryptophytes). Ces communautés végétales ont souvent un aspect écorché.
- V2 : Il s'agit d'une formation végétale relativement ouverte qui est marquée par une strate de petits arbustes ligneux (chaméphytes) pouvant conférer un aspect de mini-garrigue. La diversité floristique est très importante. Le pic de floraison ayant lieu généralement fin du printemps peut être spectaculaire.
- Ces végétations xérophiles se trouvent très souvent en mosaïque avec des ourlets thermophiles (6210) et des landes à Genévrier commun (5130) et sont piquetées de quelques arbustes.

**Espèces caractéristiques de l'habitat**

V1 :

- Koelérie du Valais (*Koeleria vallesiana*)
- Liseron de Biscaye (*Convolvulus cantabrica*)

V2 :

- Stéhéline (*Staehelina dubia*)
- Lin à feuilles de soude (*Linum suffruticosum subsp appressum*)

- Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*)
- Inule des montagnes (*Inula montana*)
- Fumana à tiges retombantes (*Fumana procumbens*)
- Immortelle (*Helichrysum stoechas*)
- Koelérie du Valais (*Koeleria vallesiana*)
- Inule des montagnes (*Inula montana*)

#### Relevés phytosociologiques

N° 2014053111, 2014060101, 2014042702, 2014060115, 2014060118

#### Dynamique de la végétation/habitats associés

En absence de toute intervention humaine (pâturage, gyrobroyage), la dynamique naturelle d'évolution reprend. Les milieux commencent peu à peu à se fermer. Dans un premier temps, le Brachypode des rochers colonise progressivement les pelouses et les ourlets thermophiles s'installent au détriment des pelouses. Dans le même temps, les landes à Genévrier et Bruyère vagabonde s'étendent elles aussi. Puis, des espèces ligneuses pré-forestières commencent à faire leur apparition pour former des fourrés souvent assez denses. Enfin, ces fourrés sont remplacés une chênaie thermophile à Chêne pubescent.

Ces dynamiques sont plus ou moins rapides en fonction de l'épaisseur des sols et des conditions écologiques.

#### Confusions possibles

Les risques de confusion entre ces deux habitats sont limités même si de nombreuses espèces végétales sont communes aux deux communautés végétales rencontrées sur le périmètre d'étude. Cependant, il existe un risque de confusion entre les pelouses plus mésophiles (6210-12,6210-13) qui généralement se trouvent en contact direct et les pelouses de la variante 2.

#### Valeur écologique et biologique

- Valeur patrimoniale forte, compte-tenu de la raréfaction de ces milieux à l'échelle régionale (abandon des pratiques pastorales traditionnelles, nette régression partout en France ...).
- La valeur de cet habitat est liée à sa raréfaction actuelle, mais aussi à ses potentialités en tant qu'habitats d'espèces faunistiques (milieux privilégiés de reproduction et d'alimentation pour certaines espèces d'oiseaux, insectes et de reptiles). Ces communautés végétales peuvent abriter aussi un grand nombre d'espèces végétales patrimoniales.

#### Valeur socio-économique

- Pelouses à faible productivité difficilement valorisable pour l'agriculture. Néanmoins, ces pelouses étaient autrefois parcourues de manière itinérante par du bétail.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Répartition en France

Cet habitat est bien représenté sur le territoire français avec cependant une représentation plus importante dans les régions sous influence subatlantiques et continentales et moindre dans les régions atlantiques et méditerranéennes. Il est signalé sur 531 sites Natura 2000 (source : INPN - page consultée le 20.11.2014)



### Répartition dans le site

- Les pelouses de la variante 1, sur calcaire dur sont présentes sur les communes de Bourdeilles et de Creyssac.
- Les pelouses de la variante 2, sont les plus représentées sur le périmètre d'étude. Elles sont localisées sur l'ensemble des coteaux calcaires à l'exception des deux communes citées précédemment.

### ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

#### Typicité/représentativité

- Les pelouses xérophiles constituent un élément très structurant sur les coteaux de la Dronne. En effet, il s'agit des secteurs de coteaux naturels préservés qui n'ont pas été mis en culture du fait de leur faible pouvoir agronomique.
- La typicité des deux communautés végétales rencontrées sur le périmètre d'étude est bonne. L'ensemble des espèces caractéristiques des associations végétales ont été observées.

#### Risques potentiels de dégradation

- Dynamique de reconquête par les ligneux ;
- Abandon des pratiques agro-pastorales ;
- Urbanisation des secteurs de coteaux ;
- Ouverture ou extension de carrières ;
- Utilisation des secteurs de coteaux pour des activités de loisir (moto-cross, véhicules tout terrain).

#### Etat de conservation

L'état de conservation des pelouses xérophiles s'évalue notamment à travers la l'absence ou la rareté d'essence ligneuse pré-forestières (Cornouiller, Chêne pubescent...) ou d'ourlet comme le Brachypode des rochers.

L'état de conservation des pelouses calcaires est très variable en fonction des secteurs. Certaines pelouses sont dans des stades d'évolution avancés qui nécessiterait une reprise du pâturage extensif pour stopper le développement des espèces ligneuses. Au contraire, les secteurs où les conditions écologiques sont les plus contraignantes, l'état de conservation des pelouses est bon voire excellent.

#### Enjeux

- Maintien d'une mosaïque de milieux agro-pastoraux sur le site ou en bordure de celui-ci et d'un élément à forte valeur biologique, écologique et paysagère
- Les pelouses sont souvent très diversifiées et sont activement fréquentées par de nombreux groupes faunistiques (papillons et reptiles notamment).

#### Recommandations de gestion

Afin de conserver ces milieux, il est important de réaliser :

- une phase de restauration pour les milieux dégradés (élimination des ligneux) ;
- une phase d'entretien par pâturage extensif ou par fauchage avec exportation ;
- Pour les étendues relativement importantes, il est nécessaire d'associer les agriculteurs à la gestion extensive.
- Pour les pelouses envahies par le Brachypode des rochers la restauration par un pâturage intensif et tournant, sur de courtes périodes, avec des enclos mobiles.
- Les feux courants sont à proscrire car ils entraînent la régression de certaines espèces d'insectes, peuvent accélérer le développement du Brachypode des rochers (ses rhizomes n'étant pas détruits par le feu). De plus, l'écobuage est souvent mal contrôlé.
- Le passage de véhicules motorisés est à contrôler.
- Outils de mise en place de cette gestion : mesures agri-environnementales territorialisées.

### Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer

- Suivi scientifique par placettes permanentes des communautés végétales. Le suivi d'un réseau de placettes permanentes au sein d'exploitations agricoles permettrait d'observer les variations en termes notamment de composition floristique et de structure des cortèges, en fonction de l'évolution des pratiques agro-pastorales (période de pâturage, pression de pâturage...);



De haut en bas et de gauche à droite :

Liseron de Biscaye, Hélianthème des Apennins, Fumana à tiges retombantes, Inule des montagnes, Koelérie du Valais, Stéhéline, Variante 1 sur calcaire dur, variante 2 sur calcaire tendre.

\*\*\*

## NOMENCLATURE

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Fourré calcicole méso-xérophile à Genévrier commun et Bruyère vagabonde	Groupement à <i>Erica vagans</i> et <i>Juniperus communis</i>	31.881	F3.161 - Fourrés des collines calcaires à Genévrier	≈ 19,73 ha



Code

Natura2000

générique : 5130 - Formation à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code

Natura2000

décliné : 5130-2 - Junipérais secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

\*\*\*

## CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

## Conditions stationnelles

- Les Junipérais sont des formations ligneuses sempervirentes dominées par le Genévrier commun (*Juniperus communis*), constituant un voile au sein de systèmes de pelouses sèches calcicoles.
- Sous leur forme actuelle, il s'agit de formations secondaires héritées des traditions de parcours et de pâturage maigre.
- Cet habitat occupe des situations topographiques très variées mais se rencontre le plus souvent sur les pentes ou sur les plateaux. Le genévrier est peu exigeant quant à la nature du sol tant qu'il présente un caractère oligotrophe à oligo-mésotrophe. Ainsi, il se rencontre aussi bien sur des sols pionniers (lithosols, rendzines...) que sur des sols plus élaborés tels les sols bruns calcaires ou calciques ou encore les podzols.



## Structure, physionomie

Les peuplements de Genévrier commun peuvent être associés ou non à d'autres essences arbustives basses leur conférant une allure variable. Ainsi, ces communautés peuvent prendre d'aspect de landes basses lorsque le Genévrier est associé à la Bruyère vagabonde dépassant rarement les 1 m de hauteur ou bien de fourré pouvant atteindre 3 m de hauteur.

Les communautés végétales rencontrées sur le site n'ont pas pu faire l'objet d'un rattachement précis en l'état actuel des connaissances. Cet habitat est généralement associé en mosaïque à des pelouses calcicoles.

## Espèces caractéristiques de l'habitat

Strate herbacéeStrate arbustive

- Genévrier commun (*Juniperus communis*)
- Bruyère vagabonde (*Erica vagans*)
- Brachypode de rochers (*Brachypodium rupestre*)
- Garance voyageuse (*Rubia peregrina*)
- Laîche glauque (*Carex flacca*)
- Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*)
- Boucage saxifrage (*Pimpinella saxifraga*)

## Relevés phytosociologiques

N° 2014061602, 2014061605, 2014061705, 2014053108, 2014053112, 2014060102, 2014060103

## Dynamique de la végétation/habitats associés

En absence de toute intervention humaine (fauche, pâturage, gyrobroyage), ces groupements évoluent le plus souvent vers des stades pré-forestiers qui évoluent à terme vers de Chênaies pubescentes. En effet, le Genévrier commun étant une espèce héliophile, il ne supporte pas la concurrence arbustive et se trouve rapidement éliminé dans les phases premières phases de recolonisation forestière. Ainsi, l'abandon de pratiques pastorales extensives conduit à la densification du tapis herbacé autour des individus de genévriers, limitant la régénération de cette espèce (l'implantation de juvéniles nécessitant un tapis herbacé ouvert) et favorisant le développement d'arbustes tels le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou le Prunellier (*Prunus spinosa*). Ces arbustes au développement rapide finissent par constituer des fourrés denses empêchant la régénération de la junipéraie qui finit par disparaître.

A l'inverse, une intensification du pâturage empêche la régénération de la formation et conduit, à terme, à une régression de l'habitat.

Les junipérais peuvent néanmoins se maintenir dans un contexte de pâturage suffisamment extensif et pérenne.

## Confusions possibles

A l'échelle géographique du site des coteaux de la Dronne, les risques de confusion sont limités.

Dans son aire de répartition, les Junipérais secondaires peuvent être confondues avec les Junipérais primaires ou subprimaires que l'on retrouve sur les corniches et les vires rocheuses des étages collinéen et montagnard.

## Valeur écologique et biologique

- Valeur patrimoniale moyenne à forte, compte-tenu de la faune originale et diversifiée, constituée, notamment d'insectes (Empuse) et autres invertébrés phytophages, gallicoles (insecte qui se développe et vit dans une galle) ou non, associés aux genévriers.
- Les landes à genévriers s'insèrent généralement dans des systèmes agropastoraux constituant des mosaïques d'habitats de forte valeur patrimoniale.

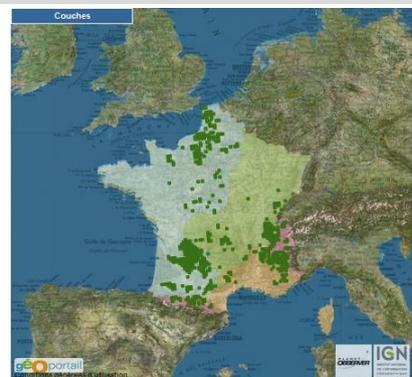
## Valeur socio-économique

- Ces landes ont une faible valeur pour le pastoralisme.
- Parmi les autres utilisations agricoles, on peut citer la récolte de plantes aromatiques et notamment les baies de Genévrier) et pour l'apiculture (floraison souvent importante de la Bruyère vagabonde).

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Répartition en France

Cet habitat est bien représenté dans toute la France continentale à l'exception du bassin méditerranéen des Landes et de l'extrémité ouest de la Bretagne. Il est signalé sur 231 sites Natura 2000 (source : INPN - page consultée le 20.11.2014)



### Répartition dans le site

Des fourrés à Genévrier ont été observés sur l'ensemble des coteaux calcaires du périmètre d'étude. Ils occupent parfois des surfaces assez étendues d'un seul tenant.

## ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

### Typicité/représentativité

- Aucun rattachement précis n'a pu être effectué au rang de l'association du fait de manque de connaissance de l'habitat en Aquitaine.
- Ces communautés végétales représentent un élément très structurant du paysage des coteaux calcaires de la Dronne. Elles sont présentes sur l'ensemble du périmètre d'étude.

### Risques potentiels de dégradation

- Dynamique de reconquête par les ligneux et modification des conditions d'éclaircissement ;
- Développement d'espèces invasives (principalement le Robinier faux-acacia) ;
- Incendies ou feux pastoraux.

### Etat de conservation

L'état de conservation des communautés à Genévrier et Bruyère vagabonde s'évalue notamment à travers la l'absence ou la rareté d'essence ligneuse pré-forestières (Cornouiller, Chêne pubescent...), la rareté des espèces nitrophiles ou rudérales (Robinier faux acacia).

Selon ces critères d'évaluation, l'état de conservation de cet habitat est généralement bon. Cependant, l'état de conservation se trouve très fortement dégradé au niveau des landes à Genévrier commun et Bruyère vagabonde qui ont été enrésinés.

### Enjeux

- Maintien d'une mosaïque de milieux agro-pastoraux sur le site à forte valeur biologique, écologique et paysagère ;
- Maintien d'habitats favorables à la faune et notamment pour les insectes et les reptiles.

### Recommandations de gestion

- Réintroduire une gestion par pâturage des coteaux soit en début soit en fin de période de végétation c'est-à-dire en avril-mai ou en novembre-décembre.
- Limitation du développement des espèces ligneuses pré-forestières.

### Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer

- Suivi scientifique par placettes permanentes des communautés végétales. Le suivi d'un réseau de placettes permanentes au sein d'exploitations agricoles permettrait d'observer les variations en termes notamment de composition floristique et de structure des cortèges, en fonction de l'évolution des pratiques agro-pastorales (période de pâturage, pression de pâturage...)
- Suivi de la dynamique de colonisation des espèces ligneuses pré-forestières.
- Travaux de caractérisation de ces groupements à l'échelle régionale pour améliorer la connaissance de ces habitats.



De gauche à droite : Genévrier commun, Bruyère vagabonde, Garance voyageuse, Boucage saxifrage, Empuse

## NOMENCLATURE

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Groupement à Chiendent des chiens	<i>Impatiens noli-tangere-Stachyon sylvaticae</i> - code prodrome : 29.0.2.0.1	37.72	E5.43 - Lisières forestières ombragées	≈ 0,7 ha



Code Natura2000 générique : **6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines**

Code Natura2000 décliné : **6430-7 - Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi-sciaphiles à sciaphiles**

## CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

## Conditions stationnelles

- L'ourlet est la partie herbacée des lisières forestières. Il forme une transition entre un milieu ouvert herbacé (prairies, pelouses) et un milieu boisé (boisement ou fourré arbustif).
- Les ourlets nitrophiles méso-hygrophiles rattachés à *Impatiens noli-tangere-Stachyon sylvaticae* se développent sur des sols riches en matières azotées, frais et non gorgés en eau.
- Les nitrates du sol ont ici une origine naturelle (décomposition particulièrement intense dans des sols riches en matière organique morte et en microfaune, à pH moyen, à bonne réserve en eau et en présence de lumière).



## Structure, physionomie

- La richesse du sol en eau et en matières nutritives favorise les plantes à grandes feuilles et à forte production de biomasse (multiplication végétative intense, grande taille). Ces végétations se développent très souvent de façon linéaire.
- L'habitat est dominé par des dicotylédones, avec la présence d'un cortège d'espèces des sous-bois et lisières (Alliaire, Chiendent des chiens, Herbe à Robert...) et d'un cortège d'espèces de milieux plus lumineux (Ortie, Pâturin commun)
- La végétation des ourlets nitrophiles comme celle des autres types d'ourlets est marquée par la pénétration des espèces végétales de la forêt et des milieux ouverts adjacents dont ils constituent la lisière. La présence de nombreuses espèces nitrophiles permet de distinguer la végétation de ces ourlets de celles des autres types.
- La composition des ourlets nitrophiles est fonction de la quantité de lumière qu'ils reçoivent. Sur le site des coteaux de la Dronne, ce sont des communautés semi-sciaphiles à sciaphiles qui ont été observées.
- Ces communautés présentent leur optimum de développement au cours de l'été lorsque les sols se sont légèrement ressuyés et réchauffés (floraison à partir de juin pour les espèces constitutives).

### Espèces caractéristiques de l'habitat

- Chiendent des chiens (*Roegneria canina*)
- Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*)
- Herbe à Robert (*Geranium robertianum*)
- Pâturin commun (*Poa trivialis*)
- Pariétaire couchée (*Parietaria cf officinalis*)
- Fraisier commun (*Fragaria vesca*)

### Relevés phytosociologiques

N° 2014061802

### Dynamique de la végétation/habitats associés

La dynamique naturelle des lisières nitrophiles est en général progressive. Ces végétations s'intègrent dans une dynamique de reconquête et de recolonisation par des espèces ligneuses du manteau arbustif de la forêt adjacente. De façon générale, en l'absence de gestion, ces végétations sont colonisées par des espèces arbustives (évolution vers la fruticée), puis par des espèces arborescentes (stade forestier).

Ces végétations peuvent également apparaître, en communautés pionnières, à la faveur de création de trouées au sein des boisements (remise en lumière du sol par création de clairière naturelle à la suite de chute d'arbres, coupe forestière, éclaircie, gyrobroyage, ...).

Elles sont fortement dépendantes des conditions stationnelles : une modification du microclimat forestier entraînant leur disparition ou leur évolution vers des formes plus eutrophes, plus rudérales ou vers d'autres groupements.

### Confusions possibles

La présence de nombreuses espèces nitrophiles permet de distinguer la végétation de ces ourlets de celles des autres types.

Quelques confusions peuvent néanmoins subsister avec la végétation des ourlets hygrophiles dont la composition spécifique comprend également quelques espèces nitrophiles.

### Valeur écologique et biologique

- Cet habitat se compose la plupart du temps d'espèces banales et présente une répartition assez large écologique.
- Il doit son intérêt biologique à sa position d'interface (zone de transition, écotone) entre la forêt et le milieu ouvert adjacent. Il est ainsi source de diversité au sein d'un massif forestier et peut constituer des milieux refuges ou des couloirs de circulation (corridors biologiques) pour un certain nombre d'espèces animales et végétales.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Répartition en France

Les mégaphorbiaies hygrophiles (habitat générique) sont présentes sur l'ensemble du territoire français, avec cependant une moindre représentation dans le bassin méditerranéen. Cet habitat est signalé sur 604 sites Natura 2000 (source : INPN ; page consultée le 20.11.2014)



### Répartition dans le site

Une seule entité de ce type a été observée sur le site des coteaux de la Dronne. Elle se situe sur la commune de Creyssac à proximité du lieu-dit Le Bouloir au sein de l'unique boisement de pente d'intérêt communautaire observé au sein du périmètre d'étude. Cette localisation ponctuelle est en grande partie liée

à la nature du site qui n'est globalement pas favorable à l'expression de communautés végétales d'ourlets frais à humides.

## ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

### Typicité/représentativité

- Cet habitat n'est pas considéré comme structurant sur le site en raison de la faible surface qu'il couvre et de son caractère ponctuel.
- Ces communautés végétales ont été très peu étudiées dans le Sud-Ouest de la France. Il est donc difficile de statuer sur la typicité de cet habitat.

### Risques potentiels de dégradation

- Dynamique de reconquête par les ligneux ;
- Rudéralisation et eutrophisation des substrats.

### Etat de conservation

Les végétations observées sont généralement en bon état de conservation, bien que les ourlets soient souvent très discontinus.

### Recommandations de gestion

- Ces végétations étant donné qu'elles se développent sur des secteurs difficiles d'accès (pente forte, pied de falaise) ne nécessitent pas d'intervention spécifique.

### Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer

- Ces communautés végétales étant fugaces, il est difficile de pouvoir mettre en œuvre un protocole de suivi et sélectionner des indicateurs de suivi. Cependant, ces communautés peuvent être suivies de façon à s'assurer que leur état de conservation ne soit pas dégradé par le développement d'espèces végétales exotiques.
- Travaux de caractérisation de ces groupements à l'échelle régionale pour améliorer la connaissance de ces habitats.



De gauche à droite :

Chiendent des chiens, Herbe à Robert et Pariétaire couchée, Violette sp.

\*\*\*

### NOMENCLATURE

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Groupement à Rue des murailles et Cétérach officinal	<i>Potentillion caulescentis</i> Br.-Bl. in Br.-Bl. & H. Jenny 1926 - Code PVF : 8.0.3.0.3	62.1	H3.2 - Falaises continentales basiques et ultrabasiques	≈ 0,01 ha



Code Natura2000 générique :

**8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique**

Code Natura2000 décliné :

**8210-9 - Falaises calcaires planitiaires et collinéennes**

\*\*\*

### CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

#### Conditions stationnelles

- Cet habitat est présent aux étages planitiaire et collinéen, le plus souvent sur des substrats riches en bases calcaires naturels ou d'origine anthropique (murs, bâtis,...).
- Il se développe sur les parois verticales à subverticales bien exposées à l'état naturel.
- Le substrat est riche en bases, non ou peu enrichi en azote. Le sol est toujours très mince faiblement enrichi en humus se formant dans les fissures des plus larges. La couche d'humus reste cependant limitée compte-tenu des fortes pentes et des phénomènes d'érosion.
- Seuls les groupements se développant sur des parois rocheuses à caractère naturel relèvent de la directive Habitats. Ainsi, les communautés développées sur des murs ou parois réaménagées ne doivent pas être considérées comme d'intérêt communautaire.



#### Structure, physionomie

- Il s'agit d'une végétation herbacée vivace, constituée essentiellement de petites fougères chasmophytiques (caractéristiques des fissures) qui s'installent dans des anfractuosités de roches suffisantes pour le développement de rhizomes. Sur les secteurs ayant accumulés le plus de matières organiques des espèces des pelouses calcicoles peuvent aussi se développer.

La végétation est dispersée, discontinue et à faible recouvrement (environ 20%).

#### Espèces caractéristiques de l'habitat

- Rue des murailles (*Asplenium ruta-muraria*), à droite sur la photo ci-contre
- Cétérach officinal (*Asplenium ceterach*), à gauche sur la photo ci-contre
- Silène penché (*Silene nutans*)



#### Relevés phytosociologiques

### Dynamique de la végétation/habitats associés

Les végétations chasmophytiques sont pionnières et s'installent progressivement dans les fissures de parois rocheuses. Quelques espèces végétales ligneuses comme les ronces sont susceptibles de s'installer dans des anfractuosités de la roche.

L'évolution régressive se manifeste à l'occasion de décrochements de blocs rocheux ou d'éboulements liés à une alternance de gel/dégel.

Cet habitat apparaît cependant relativement stable, la verticalité du support ainsi que la présence d'un sol rudimentaire (lithosol) empêchant ou limitant fortement la colonisation par des espèces ligneuses.

### Confusions possibles

Seules les végétations se développant sur les parois naturelles peuvent être considérées d'intérêt communautaire. Ainsi, celles qui se développent sur les murs ou autres parois verticales artificielles n'entre pas dans le cadre de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

### Valeur écologique et biologique

- Valeur patrimoniale moyenne, ces communautés sont composées d'espèces très communes. Elles participent néanmoins à la biodiversité ordinaire.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

### Répartition en France

Les végétations des pentes rocheuses calcaires sont présentes sur la plupart des collines et massifs montagneux calcaires (Alpes, Cévennes, Pyrénées orientales, Provence et les zones de causses).

Il est signalé sur 295 sites Natura 2000 (source : INPN ; page consultée le 20.11.2014).



### Répartition dans le site

Cet habitat est présent sur des secteurs de calcaires durs comme sur la commune de Bourdeilles. Il peut néanmoins être présent sur les secteurs de falaises difficiles d'accès sur cette même commune ainsi que celle de Creyssac.

## ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

### Typicité/représentativité

- L'absence de description précise de ces communautés végétales en Aquitaine, ne permet pas de statuer sur la typicité de ces communautés végétales.
- Les groupements à Rue des murailles et Cétérach officinal rencontrés occupent de faibles surfaces, ils ne sont pas considérés comme structurant à l'échelle du périmètre d'étude.

### Risques potentiels de dégradation

- Dynamique de colonisation arbustive ;
- Modification des conditions d'éclairement du milieu ;
- Opérations de réfection des bords de route (recalibrage des pentes rocheuses), élargissement de voiries ;
- Pratique de l'escalade et de la varappe (décapage des parois).

### **Etat de conservation**

Habitat en général en bon état de conservation (pas d'atteinte identifiée sur site).

### **Enjeux**

Maintien d'un habitat naturel composé d'espèces végétales communes mais original du fait de son développement sur un substrat rocheux naturel.

### **Recommandations de gestion**

- La conservation de cet habitat ne nécessite aucune action particulière, les conditions du milieu étant suffisamment limitantes pour le maintenir en l'état.

### **Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer**

- Mise en place éventuellement de placettes de suivi pour étudier la dynamique de la végétation ;
- Travaux de caractérisation de ces groupements à l'échelle régionale pour améliorer la connaissance de ces habitats.

## NOMENCLATURE

Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Frênaie-tillaie xérocline sciaphile à Polystic épineux et Scolopendre	<i>Dryopterido affinis - Fraxinion excelsioris</i> (Bardat 1993) Bardat, Bœuf, Gauberville, Lalanne, Renaux, J.M. Royer, Thébaud, Timbal & Seytre in Bœuf 2011- <i>code prodrome</i> : 57.0.3.1.3	41.41	G1.A41 - Forêts de ravin médio-européennes	≈3,48 ha
Code Natura2000 générique :	<b>9180* - Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion</b>			
Code Natura2000 décliné :	<b>9180*-2 - Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre</b>			



## CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

## Conditions stationnelles

- Ce type de boisements occupe des ravins très encaissés ou des versants abrupts dans le domaine atlantique et est caractérisé par une forte humidité atmosphérique.
- La nature du sol est déterminante pour ce type de boisement. Le sol est instable, issu de coulées colluvionnaires (dépôt meuble sur un versant mis en place par gravité), composées de gros blocs mobiles, d'éboulis grossiers et d'éléments fins.
- Ils sont la plupart du temps riches en éléments minéraux très frais.



## ETAT DE L'HABITAT ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

## Typicité/représentativité

- Les groupements sont typiques des forêts de ravin et de pente telles que décrits dans la directive Habitats et dans les cahiers d'habitats forestiers ; les espèces caractéristiques sont présentes en nombre appréciable aussi bien au niveau de la strate ligneuse (richesse en tilleuls et frênes) qu'au niveau de la strate herbacée (combinaison de Fougères,). Les conditions écologiques sont d'autre part en adéquation. Cependant, ces boisements ont été très peu étudiés dans le Sud-Ouest de la France.
- Cet habitat n'est pas considéré comme structurant sur le site en raison de la faible surface qu'il couvre et de son caractère ponctuel.

## Risques potentiels de dégradation

- Chute d'arbres liée à l'instabilité du substrat et la dynamique de régénération ;
- Erosion des sols, glissements de terrain ;
- Gestion forestière : sylvofaciès, enrésinement, plantations d'autres essences, coupes forestières, intensification des pratiques sylvicoles ;

- Dépôts sauvages de déchets (matériel électroménager, verre, pneus, ...) parfois anciens.

#### Etat de conservation

L'état de conservation de ces boisements est bon (pas d'atteinte identifiée).

#### Enjeux

Maintien d'un habitat forestier climacique, relativement très rare en Aquitaine.

#### Recommandations de gestion

- Favoriser la non-intervention de façon à maintenir un couvert végétal et à préserver les sols forestiers sur les versants ;
- Eviter absolument l'enrésinement.

#### Indicateurs de suivi - axes de recherche à développer

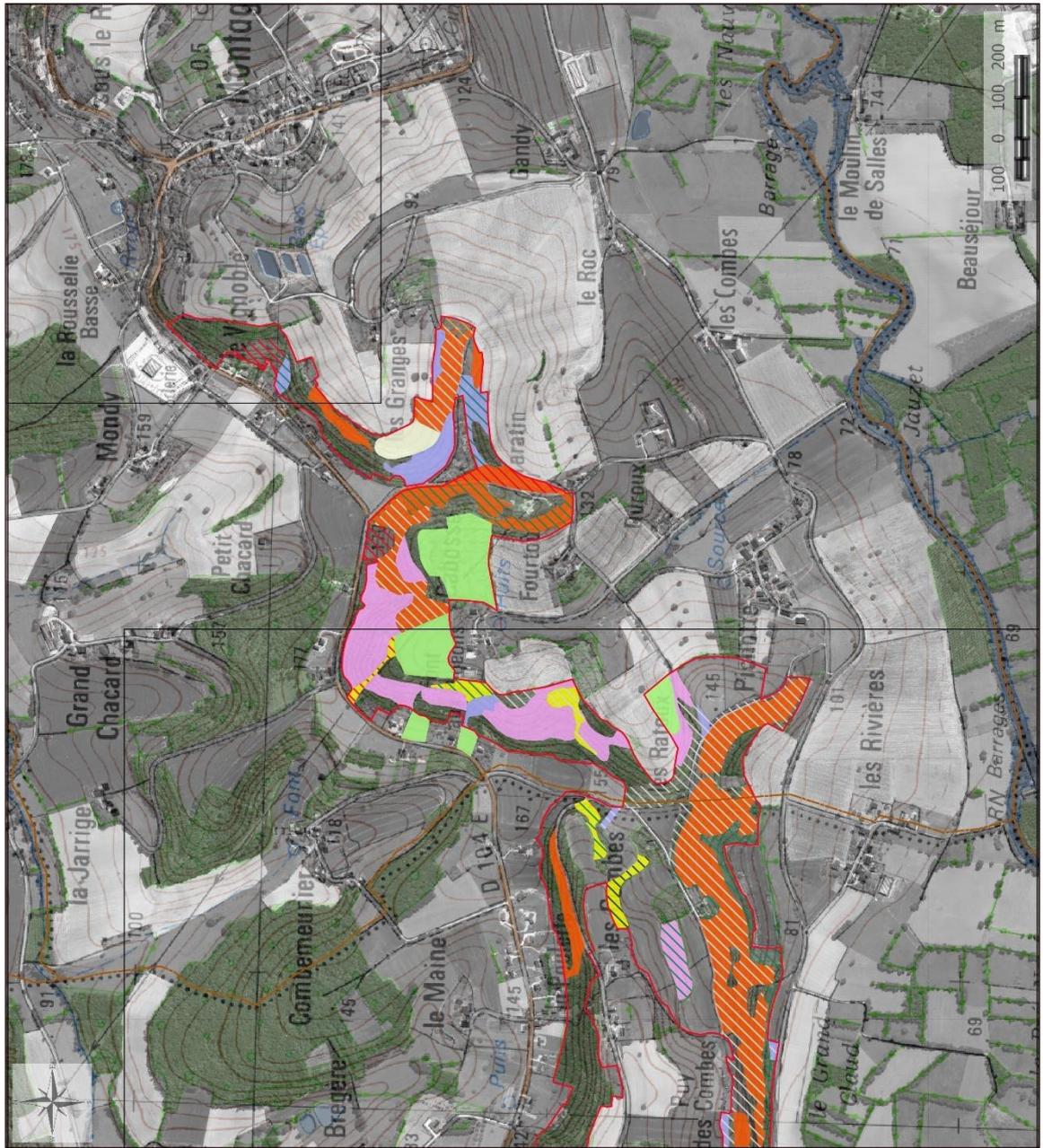
- Une simple vérification des menaces sera effectuée pour ces boisements peu menacés et relativement stables.
- Travaux de caractérisation de ces groupements à l'échelle régionale pour améliorer la connaissance de ces habitats.



De gauche à droite :

Tilleul à grandes feuilles, Frêne commun, Polystic à frondes soyeuses, Scolopendre et Polypode vulgaire se développant sur un tronc (épiphytisme).





### Habitats naturels d'intérêt communautaire (Code CB | Code EUR28)

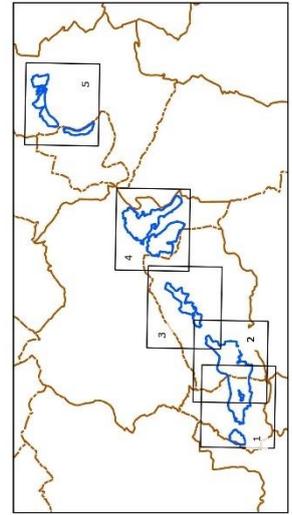
- Tonsure des zones écorchées (34.51 | 6110)
- Fourré calcicole méso-xérophile à Genévrier commun (31.881 | 5130-2)
- Pelouses sèches sur calcaire et facès d'embuisonnement associés (34.33 | 6210)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Mesobromion (34.32x34.41x31.881 | 6210x5130)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Xerobromion (34.33x34.41x31.881 | 6210x5130-2)
- Prairie mesophile fauchée (38.21 | 6510)
- Frenaiet-tilleul xérodrome scaphile = Forêt de pente (41.41 | 9180)

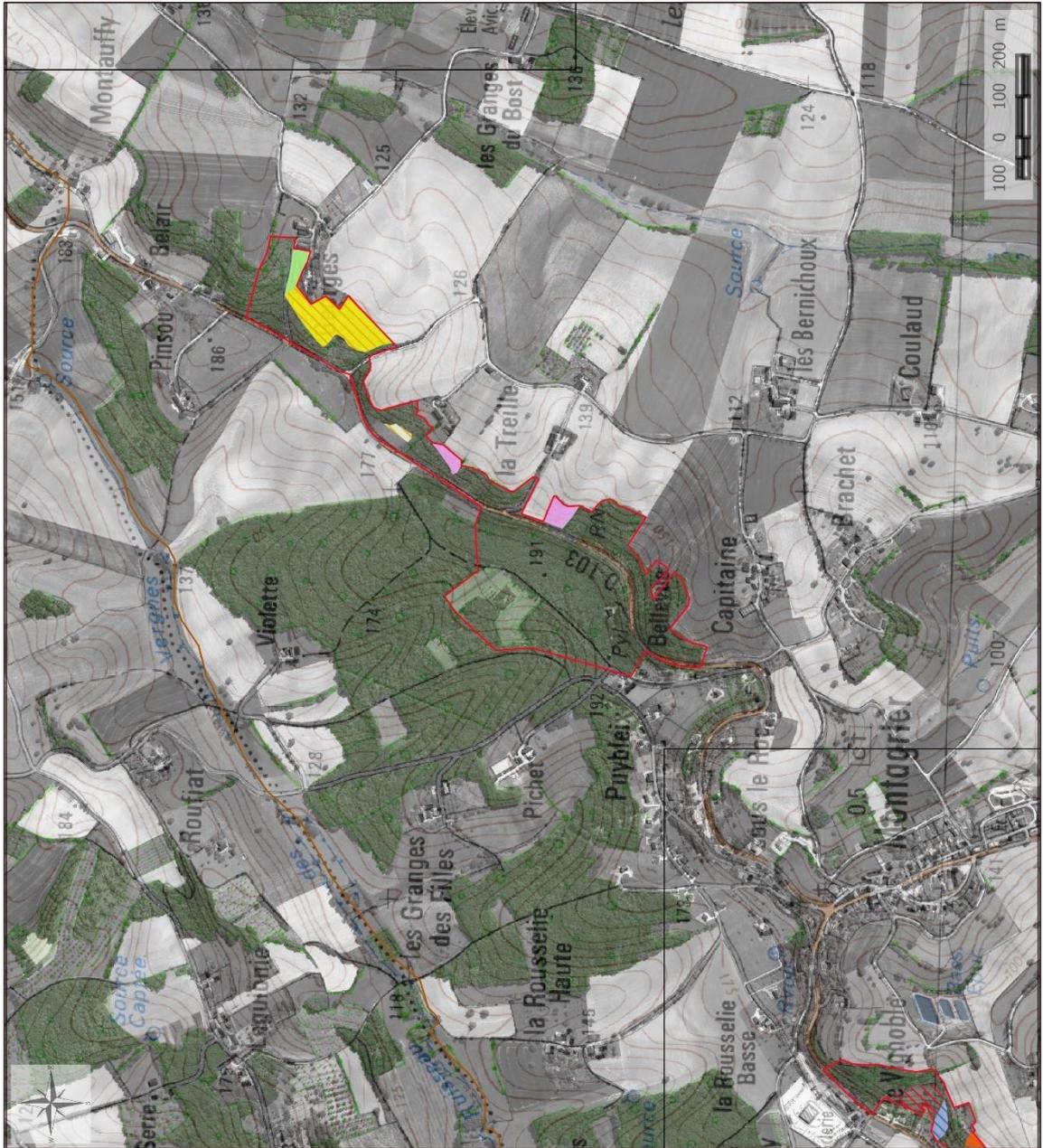
### Etat de conservation

- non renseigné
- inconnu
- excellent
- bon
- moyen
- mauvais

### Périmètre

- Périmètre final
- Limites communales





### Habitats naturels d'intérêt communautaire (Code CB | Code EUR28)

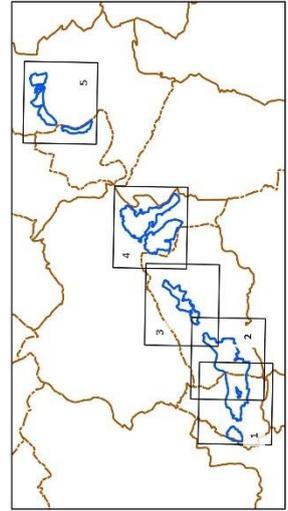
- Tonsure des zones écorchées (34.51 | 6110)
- Fourré calcicole méso-xérophile a Genévrier commun (31.881 | 5130-2) (34.33 | 6210)
- Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'embaumonnement associés (34.33 | 6210)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Mesobromion (34.32x34.41x31.881 | 6210x5130)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Xerobromion (34.33x34.41x31.881 | 6210x5130-2)
- Prairie mésophile fauchée (38.21 | 6510)
- Frenale-tillaie xerophile sciaiphile = Forêt de pente (41.41 | 9180)

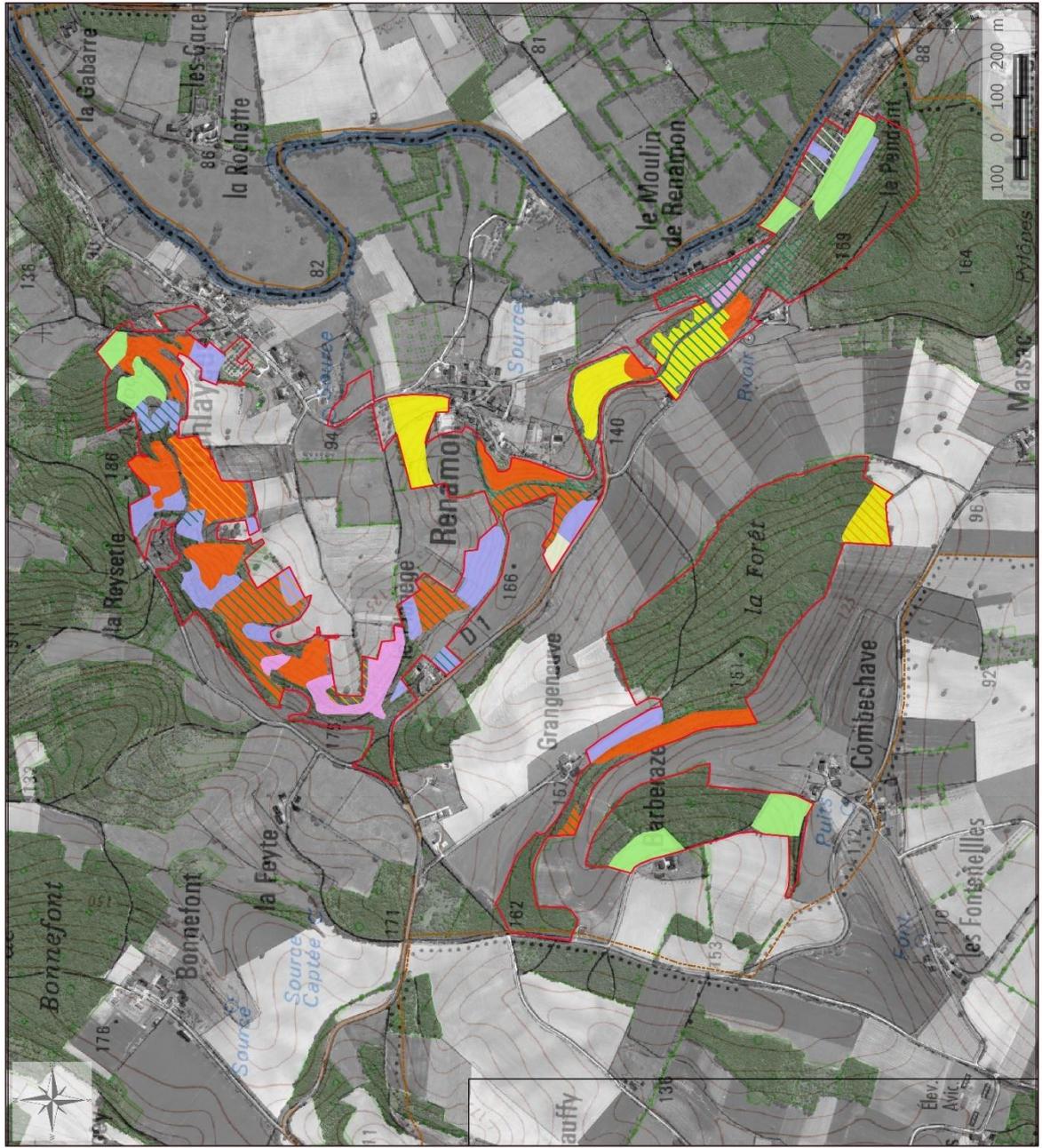
### Etat de conservation

- non renseigné
- inconnu
- excellent
- bon
- moyen
- mauvais

### Périmètre

- Périmètre final
- Limites communales



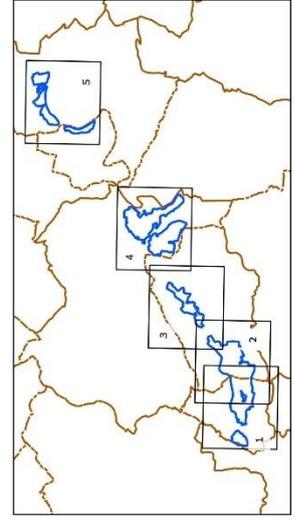


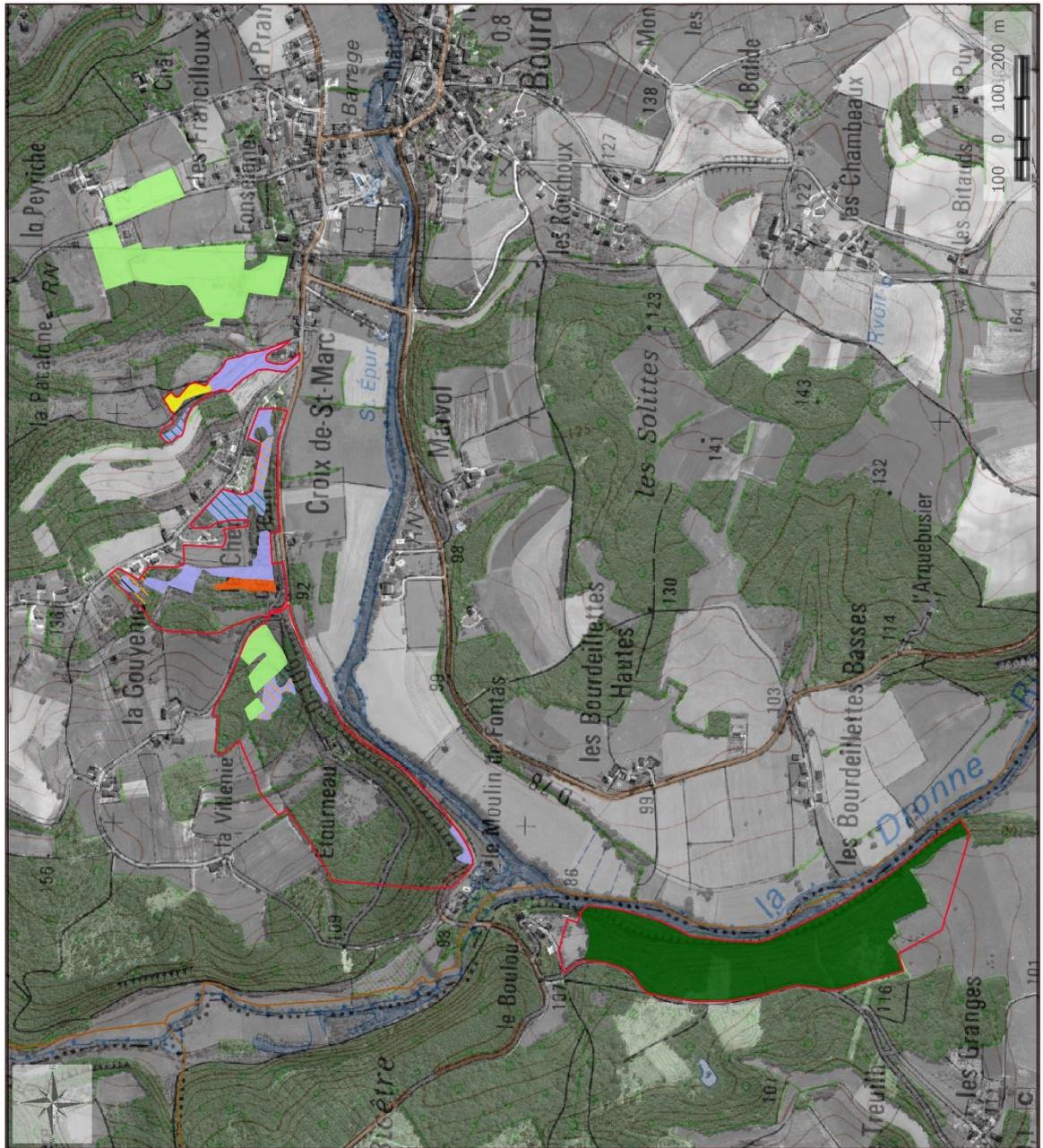
### Habitats naturels d'intérêt communautaire (Code CB | Code EUR28)

- Tonsure des zones écorchées (34.51 | 6110)
- Fourré calcicole méso-xérophile à Genévrier commun (31.881 | 5130-2)
- Pelouses sèches sur calcaire et facès d'embuissonnement associés (34.33 | 6210)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Mesobromion (34.32x34.41x31.881 | 6210x5130)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Xerobromion (34.33x34.41x31.881 | 6210x5130-2)
- Prairie mesophile fauchée (38.21 | 6510)
- Frenai-leilaie xerocline sciaphile = Forêt de pente (41.41 | 9180)

### Etat de conservation

- non renseigné
  - inconnu
  - excellent
  - bon
  - moyen
  - mauvais
- Perimètre**
- Périmètre final
  - Limites communales





### Habitats naturels d'intérêt communautaire (Code CB | Code EUR28)

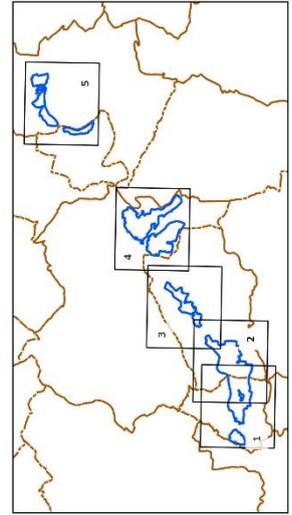
- Tonsure des zones écorchées (34.51 | 6110)
- Fourré calcicole méso-xérophile à Genévrier commun (31.881 | 5130-2)
- Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'embaumement associés (34.33 | 6210)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Mesobromion (34.32x34.41x31.881 | 6210x5130)
- Mosaïque des pelouses calcicoles du Xerobromion (34.33x34.41x31.881 | 6210x5130-2)
- Prairie mesophile fauchée (38.21 | 6510)
- Frenaiete-tillaie xerocline scaphile = Forêt de pente (41.41 | 9180)

### Etat de conservation

- non renseigné
- inconnu
- excellent
- bon
- moyen
- mauvais

### Perimètre

- Périmètre final
- Limites communales



## I.4 Espèces végétales remarquables

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été recensée sur le site.

De nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale ont été observées sur le site. C'est le cas par exemple pour la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), espèce considérée comme une endémique française par certains auteurs. Cette espèce n'est présente que dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne en Aquitaine. Il est intéressant de noter la présence d'un cortège d'espèces devenu rare lié aux cultures sarclées extensives. Ces espèces trouvent refuge au sein des plantations de chênes truffiers notamment. L'ensemble des espèces végétales patrimoniales sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Liste des espèces végétales patrimoniales observées (source : Biotope)

Nom français	Nom latin	Statut de protection	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Milieus fréquentés	Intérêt patrimonial
Bugle petit-pin	<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	PR	-	Oui	Tonsures des pelouses calcaires et cultures extensives	Moyen
Sabline des chaumes	<i>Arenaria controversa</i> Boiss., 1840	PN	-	Oui	Milieus perturbés au sein des pelouses calcaires et tonsures des dalles rocheuses	Très fort
Campanule à feuilles de pêcher	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	PR	-	Oui	Ourlets thermophiles méso-xérophile	Moyen
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	PR	-	Oui	Boisements thermophiles	Fort
Epipactis de Müller	<i>Epipactis muelleri</i> Godfery	-	-	Oui	Boisements et ourlets thermophiles	Moyen
Hélianthème blanc	<i>Helianthemum oelandicum subsp. incanum</i> (Willk.) G. Lopez, 1992	PD 24	-	Oui	Pelouses calcaires xérophiles	Moyen
Millepertuis des montagnes	<i>Hypericum montannum</i> L.	PR	-	Oui	Ourlets thermophiles	Moyen
Laitue vivace	<i>Lactuca perennis</i> L.	PR	-	Oui	Pelouses calcaires	Moyen

Tableau 8 : Liste des espèces végétales patrimoniales observées (source : Biotope)

Nom français	Nom latin	Statut de protection	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Milieus fréquentés	Intérêt patrimonial
Monotrope suce-pin	<i>Monotropa hypopitys</i> L.	-	-	-	Sous-bois, parasite au pied des arbres	Faible
Nigelle des champs	<i>Nigella arvensis</i> L.	-	LRN1	Oui	Champs cultivés	Moyen
Ophrys jaune	<i>Ophrys lutea</i> Cav., 1793	-	-	Oui	Pelouse calcaire	Fort
Passerine annuelle	<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ., 1861	-	-	Oui	Milieus perturbés au sein des pelouses calcaires et tonsures des dalles rocheuses	Fort
Véronique germandrée	<i>Veronica teucrium</i> L.	-	-	-	Ourlets thermophiles	Moyen

Légende

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale en Aquitaine

PD 24 : Protection départementale en Dordogne

LRN1 : Liste Rouge Nationale - Tome 1

LRN2 : Liste Rouge Nationale - Tome 2



**Figure 6 : Flore patrimoniale observée dans le périmètre d'étude © BIOTOPE, 2014.**

**De gauche à droite, de haut en bas :**

- Bugle petit pin ;
- Sabline des chaumes ;
- Campanule à feuilles de pêcher ;
- Epipactis à petites feuilles ;
- Epipactis de Müller ;
- Hélianthème blanc ;
- Monotrope suce-pin ;
- Nigelle des champs ;
- Ophrys jaune ;
- Laitue vivace ;
- Véronique germandrée.

## I.5 Les espèces végétales exotiques envahissantes

Très peu d'espèces exotiques ont été observées sur l'aire d'étude. Seule une espèce exotique est considérée comme indésirable sur le site en dehors des parcelles de production. Il s'agit du Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui forme des petits fourrés ou bosquets sur le secteur étudié, au détriment des fourrés arbustifs composés d'espèces autochtones et notamment des fourrés calcicoles à Genévrier commun d'intérêt communautaire (UE 5130). Le Robinier, dans ce contexte, concurrence le Genévrier pour l'accès à la lumière et limite ainsi son développement. L'espèce n'est pas considérée comme problématique dans les Chênaies pubescentes car elle est rapidement limitée par le Chêne qui en se développant génère un ombrage qui contraint le développement du Robinier.

Les espèces exotiques se développent le plus souvent le long des axes de communication (routes et chemins), milieux constamment perturbés par les activités humaines, comme c'est le cas pour le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*) sur des terrains remaniés ou enfin à proximité des habitations.

Tableau 9 : Liste des principales espèces végétales exotiques envahissantes observées

Nom français	Nom latin	Caractère envahissant
Arbre à papillons	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Avéré
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Avéré
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.br.	Avéré
Sumac de Virginie	<i>Rhus typhina</i> L.	A surveiller
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	A surveiller
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L.	Avéré



Figure 7 : Flore exotique observée dans le périmètre d'étude © BIOTOPE, 2014.

De gauche à droite :

- Robinier faux acacia ;
- Sumac de Virginie
- Vergerette annuelle ;
- Arbre à papillons.

## II. La faune

---

En parallèle des inventaires relatifs aux habitats naturels, deux journées de prospections ont été réalisées afin de rechercher des espèces faunistiques patrimoniales et d'intérêt communautaire bien que le FSD n'en mentionne aucune.

Ces prospections étaient ciblées sur le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), deux espèces patrimoniales fréquentant les coteaux calcaires. Ces deux espèces sont présentes à proximité du périmètre d'étude (notamment sur le plateau d'Argentine pour le Lézard ocellé).

### II.1 Les espèces faunistiques d'intérêt communautaire

---

Le Damier de la Succise a été observé sur les coteaux de Saint-Victor (comm. Pers CEN Aquitaine). Il n'a pas été observé lors des prospections de terrain menées en 2014 mais les habitats naturels observés dans le périmètre d'étude sont favorables au Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Les habitats favorables à l'espèce sont les pelouses calcicoles (UE 6210) et notamment des pelouses à Molinie faux-roseau sur marne humide (CH 6210-21) qui abritent respectivement la Scabieuse colombaria (*Scabiosa columbaria*) et la Succise des prés (*Succisa pratensis*), plantes hôtes du Damier de la Succise. Précisons que la Scabieuse colombaria est l'une des plantes hôtes pour l'écotype des pelouses sèches du Damier de la Succise, la Succise des prés pour l'écotype des prairies humides. **Des prospections complémentaires seront nécessaires pour caractériser la population de l'espèce sur le site.**

Il est intéressant de signaler que le site des coteaux de la Dronne se trouve à proximité voire en contact avec certains secteurs du site FR7200662 « Vallée de la Dronne ». Les pelouses calcicoles du site des coteaux de la Dronne jouent ainsi un rôle en tant qu'habitat de chasse pour deux espèces d'odonates (libellules) présentes sur le site de la vallée de la Dronne, le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) et de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Précisons toutefois que ces deux espèces n'accomplissent pas un cycle de développement complet sur le site des coteaux de la Dronne mais plutôt dans la vallée (cf. Docob de la vallée de la Dronne pour obtenir de plus amples informations quant à l'écologie de ces espèces). **On ne peut donc pas considérer en l'état que le site des Coteaux de la Dronne a une responsabilité vis-à-vis de la conservation de ces deux espèces. Elles ne constituent donc pas en tant que tel des enjeux pour le site et ne seront donc pas prises en compte lors de la définition des objectifs et du programme d'actions.**

Le groupe des Chiroptères n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Néanmoins, plusieurs arbres à cavités ont pu être observés au sein des boisements thermophiles de pente et pourraient être utilisés en tant que gîte de reproduction, d'hibernation, de transit ou de repos par les espèces forestières comme la Barbastelle d'Europe ou la Noctule commune.

Quelques falaises et anciennes carrières ont également été notées comme gîtes d'hibernation ou de transit/repos potentiel pour des espèces comme le Murin de Natterer, le Grand Rhinolophe ou encore le Murin à oreilles échancrées.

La Dronne constitue un corridor de déplacement favorable à l'ensemble des espèces de chiroptères au même titre que le bocage environnant.

Quelques prairies et pelouses peuvent également servir de territoire de chasse aux espèces de haut

vol s'affranchissant plus facilement de la structure du paysage comme la Noctule de Leisler et la Noctule commune.

De nombreux bâtis (de type grange, vieilles fermes, etc.) ont été observés et sont susceptibles d'accueillir des espèces comme le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe ou encore la Pipistrelle commune.

**Le site des coteaux de la Dronne et ses abords (vallée de la Dronne) sont globalement favorables aux chiroptères. Seule une étude approfondie permettrait d'avoir une idée précise des espèces qui fréquentent le site pendant une partie au moins de leur cycle de vie.**

Le tableau suivant fait état des espèces potentiellement présentes sur le site des coteaux de la Dronne :

Tableau 10 : Liste des espèces faunistiques de l'annexe II potentiellement présentes sur le site						
Nom de l'espèce	Statuts de protection / Directive habitats	Statut de rareté/menace Europe/France	Statut de rareté/menace local/régional / ZNIEFF*	Localisation et représentativité dans le périmètre d'étude	Statut biologique dans le périmètre d'étude	Intérêt patrimonial
<b>Espèce avérée sur le site des coteaux de la Dronne</b>						
Damier de la succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Art. 3/ An. II et IV	LC	-	Espèce potentiellement présente sur l'ensemble des pelouses calcicoles du périmètre d'étude (26,47 ha sur le site)	Reproduction possible	Fort
<b>Espèces potentielles sur le site des coteaux de la Dronne</b>						
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Art. 2/An. II et IV	LC/LC	Espèce à préoccupation moyenne (PRA aquitain pour les chiroptères) Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques *1	Les cavités des falaises des coteaux de la Dronne sur les communes de Creyssac et Bourdeilles sont potentiellement des gîtes fonctionnels, plutôt en période d'hibernation pour les espèces fissuricoles.	Reproduction possible dans les bâtiments et les arbres Hibernation possible dans les anfractuosités des falaises Habitats de chasse	Moyen
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Art. 2/ An. II et IV	NT/NT	Espèce à préoccupation forte (PRA aquitain) Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques*2	Les habitats de chasse sont nombreux sur le site au sein des prairies et des boisements	Reproduction possible dans les bâtiments Habitats de chasse	Fort
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Art. 2/ An. II et IV	NT/LC	Espèce à préoccupation majeure (PRA aquitain) Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques *2	Les arbres et les bâtiments peuvent également être utilisés comme gîte de reproduction ou de transit par certaines espèces.	Reproduction possible dans les bâtiments situés aux abords du site Natura 2000 Habitats de chasse	Fort

Tableau 10 : Liste des espèces faunistiques de l'annexe II potentiellement présentes sur le site

Nom de l'espèce	Statuts de protection / Directive habitats	Statut de rareté/menace Europe/France	Statut de rareté/menace local/régional / ZNIEFF*	Localisation et représentativité dans le périmètre d'étude	Statut biologique dans le périmètre d'étude	Intérêt patrimonial
Barbastelle d'Europe <i>Barbastellus barbastellus</i>	Art. 2/ An. II et IV	VU/LC	Espèce à préoccupation majeure (PRA aquitain) Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques *3		Reproduction possible dans les arbres et les bâtiments. Hibernation possible dans les arbres et anfractuosités des falaises Habitats de chasse (prairies, pelouses)	Fort
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Art. 2/ An. II et IV	VU/NT	Espèce à préoccupation forte (PRA aquitain) Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques (tous les sites de transit avec + de 5 individus)		Reproduction possible dans les arbres Hibernation possible dans les arbres et anfractuosités des falaises Habitats de chasse	Fort
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Art. 2/ An. II et IV	LC/LC	Espèce à préoccupation forte (PRA Aquitain) Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions numériques*2		Reproduction possible dans les bâtiments et les arbres Hibernation possible dans les arbres et anfractuosités des falaises Habitats de chasse	Moyen

#### Légende

##### Protection nationale :

Art.2 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, et leurs habitats sont strictement protégés

Art.3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés

##### Statut de rareté/menace en France et en Europe :

LC : préoccupation mineure

NT : quasi-menacé

VU : vulnérable

##### Statut de rareté/menace local/régional

\*1 tous les sites de reproduction ou d'hibernation avec + de 5 individus, tous les sites de transit avec + de 5 individus. Autour de ces deux types de sites, un secteur d'activité de rayon égal à 10 km doit être pris en compte.

\*2 : tous les sites de reproduction ou d'hibernation avec + de 5 individus, tous les sites de transit avec plus de 20 individus. Autour de ces deux types de sites, un secteur d'activité de rayon égal à 4 km doit être pris en compte

\*3 : tous les sites de reproduction ou d'hibernation avec + de 5 individus, tous les sites de transit avec + de 10 individus. Autour de ces deux types de sites, un secteur d'activité de rayon égal à 3 km doit être pris en compte.

\*4 : tous les sites de reproduction ou d'hibernation avec + de 10 individus, tous les sites de transit avec + de 10 individus. Autour de ces deux types de sites, un secteur d'activité de rayon égal à 10 km doit être pris en compte



**Figure 8 : Potentialités pour les espèces faunistiques d'intérêt communautaire © BIOTOPE, 2014.**

De gauche à droite :

- Scabieuse colombarie fleurie et Rosette de Scabieuse colombarie;
- Damier de la Succise
- Entrée d'une cavité pouvant potentiellement servir de gîte pour les chiroptères
- Petit Rhinolophe
- Grand Murin
- Barbastelle d'Europe

Code 1065

## DAMIER DE LA SUCCISE *Euphydryas aurinia aurinia* forme *xeraurinia* (Rottemburg, 1775)

### STATUT ET PROTECTION

Classe : Insecta ; Ordre : Lepidoptera ; Famille : Nymphalidae

#### Statut de conservation

	Éteint	Menacé			Préoccup. min.		
	EX	EW	CR	EN	VU	NT	LC
Monde							✓
Europe							✓
France							✓
Région	Peu commune à commune						

Sources : Monde, IUCN (2010) ; Europe, IUCN (2010) ; France, UICN France - MNHN - OPIE & SEF (2014) ; Région, Faune Aquitaine (2017).

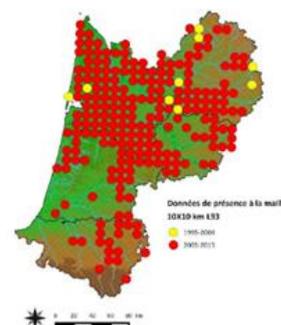
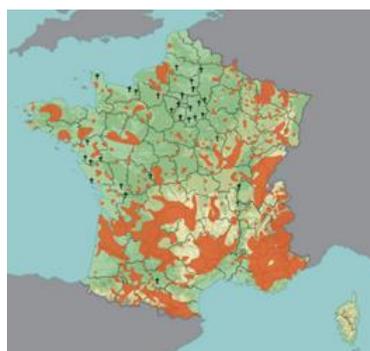


De haut en bas, de gauche à droite : Damier de la Succise, fleur de Scabieuse colombaire et rosette basale de Scabieuse colombaire

#### Statuts réglementaires

- Europe : Espèce d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats - Faune - Flore (Annexe II)
- France : Espèce protégée au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 (art.3)

### RÉPARTITION EN FRANCE ET EN NOUVELLE AQUITAINE



Répartition européenne, française et régionale de *Euphydryas aurinia*

Sources : carte de répartition européenne & carte nationale, T. Lafranchis (2015) ; Carte régionale (pré-atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine (2016)

**En Europe**, le Damier de la Succise est présent sur une grande partie ouest et est du continent. Il est par contre absent des îles Méditerranéennes, du nord du continent et sur une bande centrale traversant l'Europe du nord au sud.

**En France**, l'espèce est présente sur une grande partie du territoire. Elle est localisée mais souvent abondante sur les pelouses sèches, prairies, tourbières et clairières des bois jusqu'à 2600 m (T. Lafranchis, 2014).

**En Aquitaine**, l'espèce est bien représentée notamment en Gironde. Elle se rencontre sur les pelouses sèches, prairies et landes humides, tourbières et clairières forestières.

## DESCRIPTION, BIOLOGIE ET ECOLOGIE

### Description

#### Adulte :

Envergure de 15 à 21 mm.

Le dessus des ailes antérieures est de couleur fauve pâle avec deux taches brun-orange dans la cellule. Elles possèdent une bande post-médiane de même couleur avec des taches plus claires au centre de chaque espace. Le dessus des ailes postérieures est caractérisé par la présence d'un point noir dans chaque espace de la bande post-médiane brun-orange. Sur le dessous des ailes, chaque point noir de la bande post-médiane est fortement auréolé de jaune clair.

#### Confusions possibles :

Pour des personnes peu familiarisées avec ce groupe d'insectes, *E.auriana* peut être confondu qu'avec des espèces du genre *Melitaea* ou *Euphydryas*.

### Biologie et écologie

- **Activité, déplacements, domaine vital**

L'espèce est monovoltine c'est-à-dire que le cycle annuel ne comporte qu'une seule génération. Les pontes sont visibles sous la forme de plaques sous les feuilles de la plante hôte.

La chenille possède un corps noir avec de nombreuses spicules très ramifiées. Elles possèdent une bande dorsale formée d'un semis abondant de taches blanches ainsi qu'une bande latérale au niveau des stigmates formées de grandes macules blanches peu nombreuses. Sa taille est en moyenne de 27 mm au dernier des six stades larvaires.

La chrysalide est blanche avec des taches noires et oranges. La nymphose a lieu non loin du sol, souvent sur les feuilles de la plante hôte. Elle dure d'une quinzaine de jours à trois semaines et se produit de fin mars au mois de juin ou juillet, en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu.

La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet (en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu ; en plaine d'avril à mai). Ils ne s'observent que si le temps est ensoleillé.

- **Régime alimentaire**

La chenille est phytophage. L'espèce possède une vingtaine de plantes hôtes dont la plus commune est la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Chez l'écotype *xeraurinia*, la plante hôte que l'on retrouve sur les milieux calcicoles est la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*). L'adulte est floricole et butine sur de nombreuses fleurs.

## ETAT DES POPULATIONS ET TENDANCES ÉVOLUTIVES

**En Europe**, les populations de Damier de la Succise ont fortement décliné en raison de la perte de zones humides. L'espèce a disparu des Pays-bas et du Luxembourg.

**En France**, l'habitat est généralement très fragmenté. Les populations ont une dynamique de type métapopulation avec des processus d'extinction et de recolonisation locale.

**Au niveau régional** (ancienne Aquitaine), l'espèce est plutôt assez commune et se rencontre sur les cinq départements. Toutefois, du fait de sa vulnérabilité, elle figure parmi les espèces de rhopalocères menacés d'Aquitaine (CEN Aquitaine, 2011).

## LOCALISATION SUR LE SITE

Le Damier de la Succise est connu sur le site sures coteaux de Saint-Victor au niveau des pelouses calcicoles et des prairies de fauche abritant deux de ses plantes hôte, la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) et la Succise des prés (*Succisa pratensis*).

## CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS ET DE LEURS HABITATS

La population du site est peu connue et devra faire l'objet d'inventaires complémentaires dans le cadre de la phase d'animation du DOCOB des coteaux de la Dronne.

## HABITATS DE L'ESPÈCE SUR LE SITE

Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Vie larvaire</b>											
<ul style="list-style-type: none"><li>• Milieux humides : prairies humides, tourbières, bas-fonds humides sur la Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) et la Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>),</li><li>• Pelouses sèches sur la Scabieuse colombarie (<i>Scabiosa columbaria</i>).</li></ul>											
						<b>Vie adulte</b>					
						Même habitat que les larves					

## MENACES POTENTIELLES

Plusieurs facteurs d'altération des habitats peuvent menacer les populations de Damier de la Succise :

- La diminution des surfaces en pelouses calcicoles liée à la fermeture des milieux ;
- la conversion des pelouses et des prairies de fauche en cultures, vergers ou autres usages ;
- La mise en œuvre de pratiques agricoles non adaptées aux enjeux écologiques des milieux (période de fauche trop précoce, amendement en nitrates).

## OBJECTIFS DE GESTION CONSERVATOIRE

Conserver dans un bon état de conservation les pelouses calcicoles et prairies favorables à l'espèce en adaptant si besoin les pratiques culturales (périodes de fauche, amendements, etc.).

## MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE

Les objectifs de maintien des populations de Damier de la Succise sont compatibles avec les objectifs de gestion des pelouses calcicoles proposés. Parmi les actions pouvant être mises en œuvre pour favoriser le maintien de l'espèce sur le site retenons :

- La restauration des pelouses et prairies les plus fermées ;
- L'encouragement à des pratiques agricoles extensives notamment la gestion par pâturage extensif des pelouses calcicoles ;
- L'adaptation de la période de fauche pour tenir compte des enjeux liés au Damier de la Succise (et plus globalement aux insectes) pour limiter les effets négatifs de la fauche notamment sur les formes larvaires de l'espèce.

## SOURCES

GOURVIL P-Y., SOULET D., COUANON V., SANNIER M., DROUET E., SIMPSON D., VAN HALDER I. (2016) - Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995 - 2015. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine. 217p.

LAFRANCHIS T., JUTZELER D., GUILLOSSON J-Y., KAN P., KAN B. (2015) - La vie des papillons. Ecologie, Biologie et Comportement des Rhopalocères de France. Edition Diatheo, Paris (France). 751p.

LAFRANCHIS T. (2014) - Papillons de France - Guide et clés de détermination des papillons diurnes. Edition Diatheo, Paris (France). 351p.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Rhopalocères de France métropolitaine.

UICN. (2010) - Liste rouge européenne des espèces menacées.

## II.2 Les autres espèces faunistiques remarquables

Les inventaires ont permis de mettre en évidence une grande diversité en insectes dans le périmètre d'étude - notamment en ce qui concerne les lépidoptères (papillons) - ainsi que pour l'herpétofaune (amphibiens et reptiles). En effet, 26 espèces de papillons ont été observées. Cette diversité est liée à la présence d'une grande diversité de milieux naturels (pelouses, haies, lisières forestières, boisements, fourrés, ...).

Bien que certains secteurs soient favorables au Lézard ocellé, aucun individu n'a été observé.

Tableau 11 : Liste des espèces faunistiques remarquables observées sur le site des coteaux de la Dronne

Nom de l'espèce	Statuts de protection /Directive habitats	Statut de rareté/menace Europe/France	Statut de rareté/menace local/régional / ZNIEFF	Localisation et représentativité sur l'aire d'étude	Statut biologique sur l'aire d'étude	Intérêt patrimonial
<b>Insectes</b>						
Azuré du Serpolet <i>Phengaris arion</i>	Art. 3	EN/VU	-	5 individus ont été observés au niveau de l'éperon rocheux à proximité du lieu-dit « Croix » sur la commune de Bourdeilles	Reproduction, alimentation et déplacement	Fort
Criquet bariolé <i>Arcyptera fusca</i>	-	-	Espèce boréomontagnarde très localisée dans le département de la Dordogne (données CEN Aquitaine)	Non renseignée (comm.pers. CEN Aquitaine)	Non renseigné	Fort
Dectique verrucivore <i>Decticus verrucivorus</i>	-	-	-	Non renseignée (comm.pers. CEN Aquitaine)	Non renseigné	Fort
Sylvandre <i>Hipparchia fagi</i>	-	NT/LC	Espèce présente en Aquitaine uniquement en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques (données faune-Aquitaine)	Rares individus observés sur les coteaux de la commune de Saint-Victor. Espèce fréquentant les boisements et les lisières thermophiles	Reproduction, alimentation et déplacement	Moyen
Empuse <i>Empusa pennata</i>	-	-	-	15 individus ont été observés au sein des fourrés bas calcicoles à Genévrier commun et Bruyère vagabonde	Reproduction, alimentation et déplacement	Faible
Ascalaphe soufré <i>Libelloides coccajus</i>	-	-	Espèce rare en Aquitaine	Espèce présente sur l'ensemble des pelouses calcicoles et prairies de fauche du périmètre d'étude	Reproduction, alimentation et déplacement	Faible

Tableau 11 : Liste des espèces faunistiques remarquables observées sur le site des coteaux de la Dronne

Nom de l'espèce	Statuts de protection /Directive habitats	Statut de rareté/menace Europe/France	Statut de rareté/menace local/régional / ZNIEFF	Localisation et représentativité sur l'aire d'étude	Statut biologique sur l'aire d'étude	Intérêt patrimonial
Zygène de la petite coronille <i>Zygaena fausta</i>	-	-	-	Espèce présente sur l'ensemble des pelouses calcicoles du périmètre d'étude	Reproduction, alimentation et déplacement	Faible
<b>Reptiles</b>						
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Art.2	-/LC	-	1 individu écrasé au bord de la RD à proximité du bourg de Montagrier (présence d'un point d'eau à proximité). Espèce ubiquiste qui fréquente de nombreux milieux naturels	Reproduction, alimentation et déplacement	Faible
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	Art.2	-/LC	-	Plusieurs individus ont été observés au sein des mosaïques d'habitats composés de pelouses, d'ourlet et de fourrés calcicoles.	Reproduction, alimentation et déplacement	Faible
Lézard de murailles <i>Podarcis muralis</i>	Art.2	-/LC	-	Nombreux individus observés sur l'ensemble du périmètre d'étude. Espèce ubiquiste qui fréquente de nombreux milieux naturels et anthropisés	Reproduction, alimentation et déplacement	Faible
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	Art.2	-/LC	-	De rares individus ont été observés sur le périmètre d'inventaire. Espèce qui fréquente les fourrés et les haies à proximité des pelouses calcicoles.	Reproduction, alimentation et déplacement	Faible

**Légende :**

**Statuts de protection :**

Art.2 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, et leurs habitats sont strictement protégés

Art.3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés



**Figure 9 : Espèces faunistiques présentes sur l'aire d'étude © BIOTOPE, 2014.**

**De gauche à droite et de haut en bas :**

- Azuré du Serpolet ;
- Mélitée orangée ;
- Sylvandre ;
- Silène ;
- Ascalaphe soufré ;
- Zygène de la petite coronille ;
- Empuse ;
- Couleuvre à collier.

### III. Analyse des facteurs d'influence des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèce

Tableau 12 : Facteurs d'influence des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site FR7200670

Code et Intitulé EUR28	Facteurs d'influence d'origine naturelle	Facteurs d'influence d'origine anthropique	Gestion
5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Développement de manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt</li> <li>☹ Modification des conditions d'éclaircissement du milieu</li> <li>☹ Développement du Robinier faux-acacia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Pâturage extensif sur une longue période</li> <li>☹ Incendies ou feux pastoraux</li> </ul>	Réintroduire une gestion par pâturage des coteaux soit en début et fin de période de végétation soit en avril-mai et en novembre-décembre
6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Maintien des zones de substrat à nu, par décapage superficiel et limité du substrat (maintien d'une fréquentation limitée du chemin, création d'ornières, ...) liée à l'action des lapins</li> <li>☹ Densification du couvert végétal en l'absence de perturbation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Maintien des zones de substrat à nu, par décapage superficiel et limité du substrat (maintien d'une fréquentation limitée du chemin, création d'ornières, ...) sous l'effet du pâturage ou de la fréquentation</li> <li>☹ Intensification de la fréquentation (notamment sur les pelouses des dalles)</li> <li>☹ Abandon des pratiques agropastorales</li> </ul>	Maintenir la fréquentation sur ces habitats et réintroduire du pâturage
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embrunissement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) sous-type 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique d'ourlification avec Brachypode des rochers</li> <li>☹ Dynamique de colonisation arbustive et pré-forestière avec du Chêne pubescent</li> <li>☹ Enrésinement (spontané)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Pastoralisme, fauche et écobuage</li> <li>☹ Abandon des pratiques agropastorales</li> <li>☹ Surfréquentation et piétinement</li> <li>☹ Engraissement des pelouses</li> <li>☹ Enrésinement (anecdotique sur le site du fait de la faible superficie de boisements réservée à de la production sylvicole)</li> </ul>	Mener des actions ponctuelles de débroussaillage manuel ou mécanique avec exportation selon l'état, le degré d'embrunissement et la sensibilité du milieu  Expérimenter la mise en place d'un mode de pâturage intensif pendant deux années consécutives (Blitz grazing)
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embrunissement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) sous-type 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>☹ Dynamique d'ourlification avec Brachypode des rochers</li> <li>☹ Dynamique de colonisation arbustive et pré-forestière avec du Chêne pubescent</li> <li>☹ Enrésinement (spontané)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☺ Maintien des zones de substrat à nu, par décapage superficiel et limité du substrat (maintien d'une fréquentation limitée du chemin, création d'ornières, ...) sous l'effet du pâturage ou de la fréquentation</li> <li>☺ Débroussaillage des espaces les plus fermés</li> <li>☹ Intensification du pâturage accompagné d'amendements</li> </ul>	Maintenir ou restaurer une exploitation extensive par pâturage ou fauche exportatrice. Il peut être à ce type intéressant de pratiquer une première fauche avec exportation avant de réintroduire du pâturage

Tableau 12 : Facteurs d'influence des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site FR7200670

Code et Intitulé EUR28	Facteurs d'influence d'origine naturelle	Facteurs d'influence d'origine anthropique	Gestion
		<p>⊗ Gestion par écobuage qui accélère la dynamique d'ourlification</p> <p>⊗ Enrésinement (anecdotique sur le site du fait de la faible superficie de boisements réservée à de la production sylvicole)</p>	
6430 - Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard et alpin	⊗ Dynamique de reconquête par les ligneux	⊗ Rudéralisation et eutrophisation des substrats	Privilégier le principe de non-intervention sur les habitats d'intérêt patrimonial et/ou situés sur des sols fragiles (colluvions, pentes fortes, ...)
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	<p>⊗ Dynamique de reconquête par les ligneux</p> <p>⊗ Dégradation par les animaux fousseurs (sangliers)</p>	<p>⊗ Intensification des pratiques de fauche (quantité et qualité des intrants, période et nombre de fauche par an)</p> <p>😊⊗ Pâturage extensif en regain</p> <p>⊗ Abandon des pratiques agropastorales</p> <p>⊗ Sursemis, mise en culture ou encore retournement des prairies</p> <p>⊗ Intensification des pratiques de pâturage sur les parcelles en gestion mixte (augmentation du chargement, entrée précoce dans la parcelle en « déprimage », affouragement, ...)</p>	<p>Conserver ou améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin - versant</p> <p>Maintenir une fauche extensive en limitant les intrants, accompagnée éventuellement d'un pâturage extensif en fin de saison</p> <p>Proscrire les retournements de prairies (au profit de prairies temporaires ou de cultures)</p>
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	<p>⊗ Dynamique de colonisation arbustive</p> <p>⊗ Modification des conditions d'éclairement du milieu</p>	⊗ Opérations de réfection des bords de route (recalibrage des pentes rocheuses), élargissement de voiries	Privilégier le principe de non-intervention sur les habitats d'intérêt patrimonial et/ou situés sur des sols fragiles (colluvions, pentes fortes, ...)
9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	<p>⊗ Modification des conditions climatiques</p> <p>⊗ Erosion des sols, glissement de terrain</p> <p>😊⊗ Structuration forestière (classes d'âge) et présence de semenciers</p>	⊗ Dépôts sauvages de déchets, pneus, ...	Privilégier le principe de non-intervention sur les habitats d'intérêt patrimonial et/ou situés sur des sols fragiles (colluvions, pentes fortes, ...)

**Remarque :** Sont distingués dans le tableau précédent « l'énrésinement subspontané » lié au développement de résineux venus en accrus naturels et issus de semis présents dans le sol et l'énrésinement faisant référence à la plantation de résineux répondant à une volonté d'exploiter les boisements dans un but sylvicole. Sur les coteaux de la Dronne, les résineux observés se développent le plus souvent de façon subspontanée.

## IV. Bilan du diagnostic écologique

---

Le site Natura 2000 des coteaux de la Dronne présente des milieux naturels de grande qualité. La succession de coteaux boisés, de pelouses ouvertes, de fourrés et de falaises offrent un paysage caractéristique et authentique.

Le travail de terrain a permis de mettre en évidence la qualité des habitats d'intérêt communautaire en terme de typicité.

En revanche, les milieux ouverts (pelouses et landes) ont fortement régressé au profit de cultures ou de prairies pratiquées sur les espaces les plus intéressants du point de vue agronomique. De plus, l'état de conservation est très variable selon les parcelles allant de très bon à très embroussaillé. L'abandon des activités pastorales et la plantation de résineux sont les causes principales de la disparition des pelouses par fermeture progressive par le développement des ligneux.

Seules quelques entités de plusieurs hectares d'un seul tenant sont encore présentes mais elles restent toutefois fortement menacées en raison de l'absence de gestion.

Une espèce d'intérêt communautaire, le Damier de la Succise, est présent sur des coteaux calcaires à Saint-Victor. La population de Damier de la Succise sur le site n'est pas connue précisément et sera à affiner dans le cadre de la mission d'animation. L'examen des habitats souligne la présence potentielle de plusieurs espèces de chiroptères bien qu'une prospection spécifique n'ait été menée. En effet, plusieurs arbres à cavités ont pu être observés au sein de boisements thermophiles de pente. Quelques secteurs de falaise peuvent être utilisés comme gîte d'hibernation ou de transit/repos. Enfin la Dronne constitue un corridor de déplacement favorable à l'ensemble des espèces de chiroptères. Parmi elles, six espèces ou groupe d'espèces sont d'intérêt communautaire : le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et deux espèces arboricoles, la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein, localisées au niveau des boisements thermophiles.

L'étude de la dynamique des milieux - traitée au chapitre 1.3 - ainsi que l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces permettent d'identifier des facteurs d'influence positifs et négatifs sur l'état de conservation du milieu.

Les facteurs d'influence ont été étudiés pour l'ensemble des habitats car plusieurs de ces facteurs sont communs d'un habitat à un autre. Les facteurs sont décrits par type d'habitat.

L'évaluation de l'état de conservation des habitats a été évalué sur le terrain au regard de ces facteurs d'influence observés selon la méthodologie précisée dans la partie II.1.2.

# Partie 4 : Diagnostic socio- économique

# I. Contexte socio-économique global

---

Le site « Coteaux de la Dronne » a vu son histoire se former au gré de la rivière Dronne et de l'évolution des activités humaines. Les pratiques agricoles et sylvicoles, étroitement liées à la topographie (falaises, coteaux, vallée de la Dronne) confèrent au site un caractère remarquable et original. Il semble indispensable de faire l'analyse des différentes activités humaines existantes afin d'appréhender au mieux les enjeux présents sur le site et d'identifier les orientations de gestion favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ne sont présentés ici que les activités en vigueur dans le périmètre du site Natura 2000 ou ayant une incidence sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

## I.1 Démographie - Foncier - Infrastructures

---

### I.1.1 Démographie

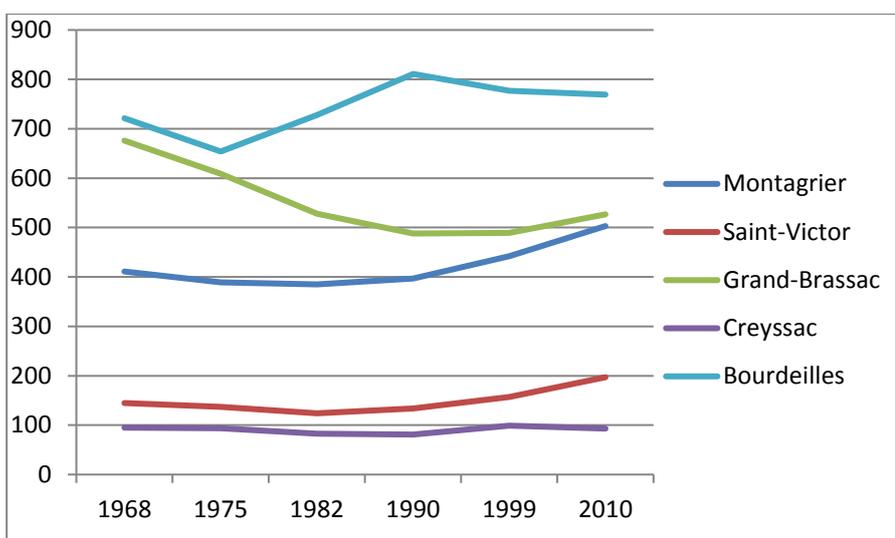
La population locale pour les cinq communes concernées par le site Natura 2000 est de 2089 habitants en 2010 (cf. tableau 11, source INSEE). Les données du dernier recensement ont été récoltées auprès des maires des cinq communes concernées.

Tableau 13 : Etat actuel de la population des communes concernées

Commune	Saint-Victor	Grand-Brassac	Montagnier	Creyssac	Bourdeilles
Population (2013)	203	552	510	94	780
Superficie (km <sup>2</sup> )	5,1	16,1	14	4,6	21,9
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	38,5	16,6	35,8	20,4	35,2

*Remarque : Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2012.*

Entre 1968 et la fin des années 1980, les communes ont connu une baisse démographique puis une augmentation au début des années 2000 à l'exception des communes de Creyssac et de Bourdeilles pour lesquelles les effectifs sont légèrement en baisse par rapport à ceux de 1999. Les effectifs semblent aujourd'hui relativement stables à l'échelle des cinq communes considérées (cf. figure 9, source INSEE).



**Figure 10 : Evolution démographique sur les communes concernées (sources des données : INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), 2012).**

Globalement la tendance démographique des communes concernées est plutôt au vieillissement de la population. Les effectifs recensés lors des vingt dernières années sont plutôt stables et ont peu augmenté. Le territoire possède en effet un caractère rural et des activités tournées vers le tourisme vert. L'ensemble des communes interrogées s'accordent à penser que les potentialités de développement de leurs territoires sont faibles au regard de la nouvelle organisation territoriale (intercommunalité), l'essentiel des projets et des activités étant plutôt tourné vers les communes les plus importantes et les vallées.

Le site Natura 2000 des Coteaux de la Dronne a globalement été assez préservé de l'urbanisation hormis dans certains secteurs comme sur la commune de Montagrier. Ces espaces de coteaux sont en effet assez prisés du fait du panorama qu'ils offrent sur l'ensemble du secteur.



**Figure 11 : Maison individuelle localisée sur un coteau, commune de Montagrier (lieu-dit la Poulette)**

## 1.2 Statuts fonciers

L'étude cadastrale des communes étudiées montre un morcellement foncier assez important sur les coteaux.

Bien qu'il n'ait pas été possible de réaliser un bilan fin des propriétés foncières à l'échelle des différents coteaux en raison d'un parcellaire par endroits très morcelé, **l'ensemble des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 appartient au domaine privé.**

## I.3 Les infrastructures

---

### I.3.1 Axes de déplacement

Le réseau routier, bien implanté sur le site, se développe entre les coteaux et la Dronne. Les principaux axes correspondent aux routes départementales, de l'ouest vers l'est : D104E, D103, D660, D1, D93, D2 et D78. Il est situé en pied de coteau et les longe en grande partie.

Aucune ligne ferroviaire n'est présente aux abords des coteaux.

## II. Activités et usages

---

Les coteaux de la Dronne ne sont pas directement concernés par l'ensemble des activités décrites ci-dessous. Néanmoins, les activités avoisinantes peuvent avoir un effet sur la qualité et l'intégrité des milieux naturels.

### II.1 Les activités agricoles

---

#### II.1.1 Le contexte local

La Surface Agricole Utile (SAU) des communes concernées représente 7,10 % de la surface des communes concernées contre plus de 34% à l'échelle du département de la Dordogne. Ceci s'explique en partie par le relief du secteur qui est peu propice aux pratiques agricoles actuelles, plus intensives qu'autrefois. La rive droite de la Dronne entre Brantôme et Saint-Méard-de-Dronne est caractérisée par des coteaux abrupts, des falaises et des plateaux accidentés.

La déprise agricole observée depuis plusieurs dizaines d'années entraîne l'abandon des parcelles difficilement exploitables ce qui se traduit par une lente colonisation forestière. L'activité agricole s'est davantage étendue et intensifiée dans la plaine alluviale de la Dronne située en contrebas.

Ainsi, bien que globalement en régression à l'échelle nationale, les surfaces boisées restent importantes dans le secteur étudié ce qui laisse ainsi moins de place aux activités agricoles dans le secteur.

L'évolution de l'agriculture est contrastée selon les communes. En l'espace de 10 ans, elle a augmenté en moyenne de 29,44% d'augmentation ce qui est principalement lié à l'augmentation de la SAU sur la commune de Creyssac. Le nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune a globalement diminué à l'échelle du site Natura 2000 (tableau 14).

Tableau 14 : Evolution de la surface agricole utile

Libellé de commune	Superficie agricole utilisée (SAU) en hectare				Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			
	2010	2000	1988	Variation 1988/2010	2010	2000	1988	Variation 1988/2010
Bourdeilles	1044	1040	1098	-4,92	21	25	31	-47,62
Creyssac	387	178	149	159,73	3	6	6	-50,00
Grand-Brassac	1357	1744	2170	-37,47	28	48	61	-54,10
Montagrier	1167	1045	998	16,93	20	23	29	-31,03
Saint-Victor	299	333	265	12,83	6	6	9	-33,33

Afin de ne pas sous-estimer le rôle présent et passé de cette agriculture, il est primordial de ne pas dissocier l'évolution économique, le contexte topographique et forestier du monde agricole. Ce constat est un élément majeur pour comprendre les enjeux actuels du territoire.

A l'échelle du secteur étudié, les pratiques agricoles sont considérées comme plutôt extensives sur les prairies et plutôt intensives sur les cultures. Les surfaces en culture sont importantes le long de la vallée de la Dronne tandis que les coteaux ce sont davantage des mosaïques de cultures et de prairies que l'on observe.

## II.1.2 Activités et productions

Le secteur étudié est perçu comme un « ancien grenier à blé » de la Dordogne qui s'étend entre les cantons de Verteillac et de Ribérac. Historiquement, l'activité des agriculteurs a toujours été diversifiée du fait notamment de la taille du territoire. Les filières développées en complément sont le plus souvent la production de noix, le canard gras ou encore le poulet fermier.

Aujourd'hui, l'activité dominante dans le secteur est la polyculture-élevage. L'élevage est globalement à la baisse par rapport aux petites cultures.

La SAU est variable selon les communes concernées. Les communes de Bourdeilles, Grand-Brassac et Montagrier sont tournées vers la polyculture et le polyélevage.

Saint-Victor est davantage orientée vers la culture de céréales et les oléoprotagineux tandis que l'activité agricole dominante sur la commune de Creyssac est l'élevage bovin.

A l'échelle du périmètre du site Natura 2000, une grande majorité de parcelles n'est plus exploitée et présente actuellement une physionomie relativement fermée.

Les milieux en déprise représentent en effet plus de 67% de la surface du périmètre d'étude.

L'assolement à l'échelle du site est présenté sur le graphique suivant :

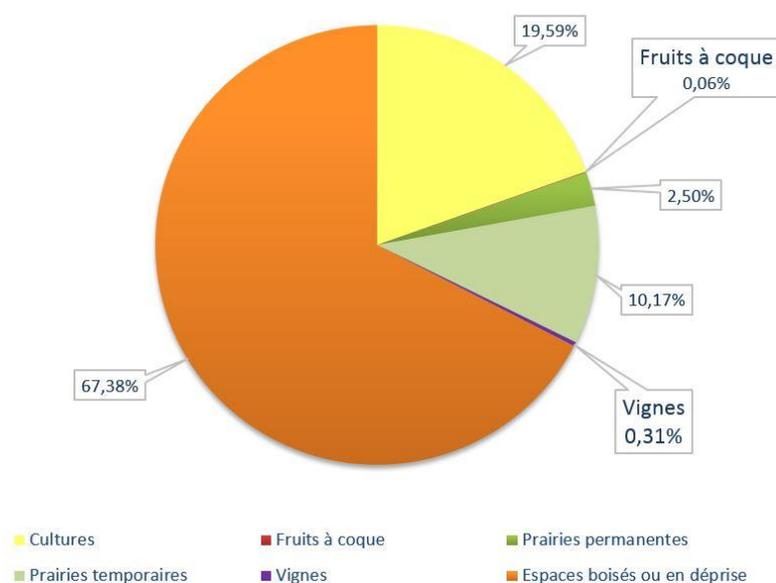


Figure 12 : Occupation du sol dans l'emprise du périmètre d'inventaire du site des Coteaux de la Dronne

Tableau 15. Principaux modes de production agricole et importance sur le site			
Type de production	Caractéristiques	Localisation	Surface indicative
<b>Production végétale</b>			
Céréaliculture (principal mode de production végétal)	Principalement du maïs, blé et du tournesol 2 à 3 traitements par an Fertilisation par apports d'engrais minéraux (N, Pn K) Amendements organiques	Essentiellement dans les plaines au pied des coteaux mais parfois ponctuellement sur les coteaux Principalement sur les coteaux de Saint-Victor et de Montagrier	Environ 160 ha dont 85% en blé, tournesol et maïs (environ 1/3 de chaque type)
Viticulture	Pratique autrefois développée qui a quasiment disparu du fait de l'invasion par le Phylloxera	Uniquement une vigne recensée sur Saint-Victor	Environ 1 ha
Trufficulture	Activité en expansion notamment sur les milieux calcicoles (sols peu épais et assez filtrants, bien adaptés à ce mode de culture)	Plusieurs truffières observées sur les communes de Montagrier (les Granges), Grand-Brassac (Planège), Bourdeilles au nord de la RD106...	Environ 3 ha
Production de noix	Spécialité en Dordogne mais ponctuelle sur le site	Quelques parcelles aux bords du coteaux de Saint-Victor le plus à l'ouest	2,5 ha
<b>Production animale</b>			
Bovins (engraissement)	Gestion par pâturage entre mi-avril et mi-octobre sur prairies temporaires (1/4) et permanentes (3/4) Fauche souvent réalisée en complément Amendements modérés (0 à 8 unités NPK)	Principalement dans les vallées mais ponctuellement sur les coteaux	Environ 13 ha

Tableau 15. Principaux modes de production agricole et importance sur le site

Type de production	Caractéristiques	Localisation	Surface indicative
Veau de lait	Production en bâtiment En complément de la céréaliculture	Saint-Victor et Montagrier	Non évaluée
Ovins	Pâturage de quelques parcelles de coteaux par des petits cheptels de 17 à 30 brebis	2 éleveurs sur Montagrier et Saint-Victor	Non évaluée
Volaille	Elevage de poules pondeuses et de poulets de chair (3 tunnels de 125 mé or 750 poules par tunnel et 5 bâtiments de 62m <sup>2</sup> pour 1000 poulets par bâtiment)	Un élevage sur la commune de Montagrier en bordure du site Natura 2000	Non évaluée
Apiculture	Activité très ponctuelle sur le site	Plusieurs ruches sur le coteau surplombant le lieu-dit Lonlaygue à Grand-Brassac	Non évaluée



Figure 13 : Activités agricoles pratiquées sur les coteaux de la Dronne

De gauche à droite et de haut en bas

- Vigne observée sur le coteau de Saint-Victor (© BIOTOPE, 2014)
- Jeune truffière récemment plantée à proximité du lieu-dit la Treille sur la commune de Montagrier (© BIOTOPE, 2014)
- Ruches présentes sur la commune de Grand-Brassac (© BIOTOPE, 2014)
- Parcelle cultivée en céréales sur la commune de Saint-Victor au lieu-dit Puy des Combes (© BIOTOPE, 2014)

## II.2 Les activités forestières

---

### II.2.1 Le contexte forestier

Les milieux forestiers occupent une part très importante du territoire de la Dordogne. En effet, la Dordogne est le troisième département forestier de France.

La plupart des forêts de Dordogne sont privées. Seul 1% des forêts sont publiques (communales et domaniales), ce qui constitue une particularité des forêts du centre de la France (Dordogne/Auvergne/Limousin).

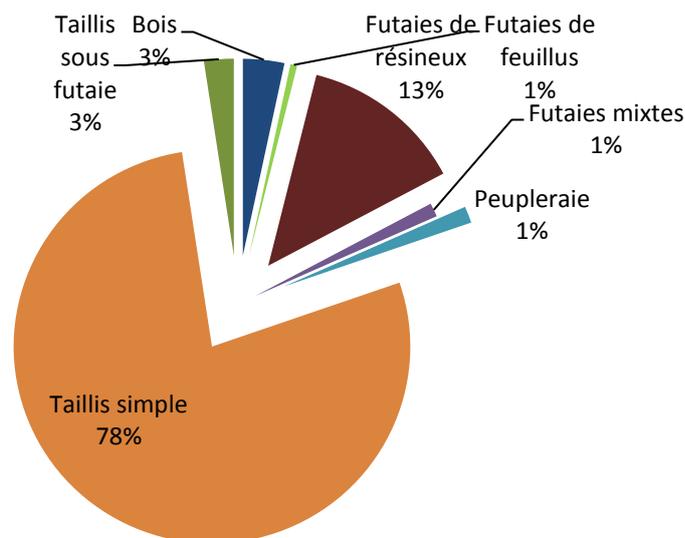
La forêt sur le secteur présente une « configuration paysanne » caractérisée par la présence de nombreux taillis et un parcellaire boisé morcelé et de petite taille. Traditionnellement, la forêt en Dordogne était gérée par des exploitations agricoles en fonction des besoins : fourniture d'énergie (bois de chauffage), de matériaux, de réserve de valeur (possibilité de vente de bois en cas de nécessité). Les travaux d'entretien étaient alors menés par l'exploitant lui-même avec son propre matériel. Du fait des usages mentionnés, les peuplements forestiers étaient souvent structurés en taillis (issus de rejets de souche après coupe) ou en taillis sous futaie (composés d'arbres de franc-pied issus généralement de graines).

### II.2.2 Situation à l'échelle du site Natura 2000

A l'échelle des propriétés privées sur les cinq communes concernées, les différents types de peuplements par ordre d'importance sont les suivants :

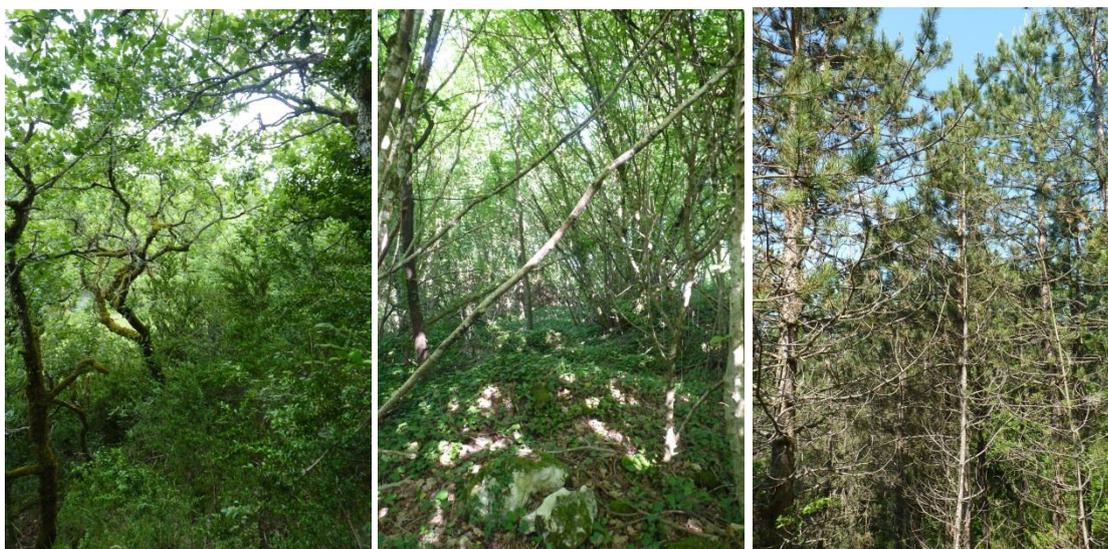
- Les taillis simples dont la composition diffère en fonction de leur situation :
  - ceux composés par des Chênes pubescents abondants sur les coteaux thermophiles et généralement de petite taille,
  - ceux composés de Chênes pédonculés et Chênes sessiles parfois accompagnés de Châtaigniers sur les placages acides généralement de plus grande taille,
- Les futaies résineuses composées le plus souvent de Pins maritimes mais aussi de Pin sylvestre, le Pin noir d'Autriche et parfois le Sapin de Douglas issus de semis naturels provenant d'anciennes plantations,
- Les mélanges d'autres formations incluant les futaies de feuillus, les futaies mixtes ainsi que les peupleraies,
- Les taillis sous futaie globalement peu abondantes sur site,
- Les bois de petite taille.

La figure 14 présente la répartition des différents boisements à l'échelle des cinq communes concernées.



**Figure 14 : Répartition des différents types de peuplements au sein des forêts privées des cinq communes du site Natura 2000 (source : cadastre, traitement CPRPF)**

Les taillis de Chêne pubescent sont de loin les formations boisées les plus fréquemment rencontrés ce qui illustre bien les usages dominants sur le territoire (gestion agricole). Les futaies, quand il y en a, sont principalement implantées sur les plateaux.



**Figure 15 : Vue des différents boisements**

De gauche à droite :

- Boisement de Chêne pubescent ©BIOTOPE, 2014
- Taillis de Châtaigniers ©BIOTOPE, 2014
- Boisement de Pins ©BIOTOPE, 2014.

### II.2.3 Exploitation forestière

La forêt est exploitée, le plus souvent, sur de petites surfaces, par les propriétaires eux-mêmes pour leur consommation personnelle de bois de chauffage (chênes) ou de piquets (châtaigniers). L'activité forestière n'est globalement pas très développée sur le site et semble ne pas se pratiquer de façon homogène sur l'ensemble du territoire. En effet, elle se déroule

essentiellement sur les plateaux et semble réduite sur les coteaux.

Le principal débouché de la filière est le bois de chauffage ou **bois énergie** principalement sous forme de bois buche. Outre le bois buche, la production de plaquettes est également pratiquée sur le territoire. La production de ce type de bois énergie présente l'avantage de valoriser le bois issu des taillis qui est de moindre qualité que celui des futaies. Cette filière permet d'équilibrer les débouchés par rapport à la ressource de type de bois à l'échelle du territoire.

Vient ensuite le **bois d'œuvre** qui est utilisé pour les constructions civiles et navales et peut être employé par les différents métiers comme la menuiserie, l'ébénisterie, le charronnage, la tonnellerie, etc. Le bois d'œuvre est principalement produit sur les plateaux. Le Chêne y est utilisé pour la charpente et les Pins sylvestre et maritime pour les palettes.

Autrefois importante, la production de **bois de trituration** destiné à la confection de papier a peu à peu été abandonnée en raison de la fermeture des papeteries du département. Si l'entreprise Smurfit International Paper s'approvisionne toujours en Gironde et en Dordogne, les débouchés sont moindres du fait de la ressource en bois plus adaptée pour la filière bois énergie. Le Châtaignier est la principale essence utilisée pour la production de bois de trituration.

Les perspectives d'avenir pour la filière bois sont globalement faibles dans le secteur, même s'il existe des débouchés.

## II.3 Les activités de tourisme, de loisirs et de pleine nature

---

Diverses activités sont pratiquées sur le secteur et le site. Il s'agit notamment de l'activité cynégétique, de la randonnée pédestre, de l'équitation, du cyclisme, de la spéléologie, du parapente. On trouve également des pratiques motorisées.

### II.3.1 Le tourisme

Le département de la Dordogne est un département particulièrement apprécié pour le tourisme. Le fort engouement touristique sur l'ensemble des communes du site vient de la qualité paysagère de cette région, des produits traditionnels, du calme sur certaines communes et de la grande variété d'offres de logement.

Les communes du site des coteaux de la Dronne sont situées sur l'itinéraire touristique qui mène à Brantôme et bénéficient en partie de l'attrait touristique qu'exerce la ville. Ces communes n'ont pas développé une importante économie touristique. L'offre en hébergement y est assez restreinte en dehors de quelques chambres d'hôte et d'un hôtel situé sur la commune de Montagrier. La plus grande capacité d'accueil du secteur, en dehors de Brantôme, est le village de gîtes de Beauclair qui propose 15 gîtes d'une capacité de 6 personnes chacun sur la commune de Douchapt en face de Saint-Victor.

Malgré le caractère rural du secteur et la potentialité de développement de gîte à la ferme, aucun hébergement de ce type n'est connu sur le site, le plus proche situé à Tocane-Saint-Apre ayant fermé récemment.

La population touristique qui fréquente le site est composée des locaux à la journée ou des amateurs de tourisme vert sur des périodes limitées.

Quelques espaces d'intérêt sont à souligner sur le site ou en marge de celui-ci. C'est le cas du Moulin de Rochereuil datant du XII<sup>ème</sup> siècle qui est situé sur la commune de Grand-Brassac. Ce moulin est toujours en activité et permet de produire de l'huile de noix à l'ancienne ainsi que des produits dérivés à base de noix.

D'autres moulins sont connus à proximité du site :

- le moulin de la Pauze à Saint-Méard de Drôme est un ancien moulin à farine qui a été entièrement restauré et est ouvert au public tout l'été ;
- le moulin des Terres Blanches sur la commune de Cercles, moulin à farine construit au XIV<sup>ème</sup> siècle qui a été restauré et est ouvert au public tout l'été ainsi que tous les week-ends entre mai et septembre.

Ce patrimoine bâti est également le lieu de vente de farine aux visiteurs.

### II.3.2 La chasse

La Dordogne compte plus de 26 000 chasseurs répartis au sein d'associations, de sociétés de chasse et de groupements cynégétiques. Sur les 557 communes du département de la Dordogne, 51 disposent d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

Dans le périmètre du site, il n'y a aucune ACCA mais il existe une société de chasse qui regroupe les chasseurs des communes de Montagrier et de Saint-Victor et des groupements de propriétaires sur les trois autres communes.

La société de chasse et les groupements de propriétaires assurent une gestion cynégétique avec l'aide de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne. Une convention est signée avec les propriétaires pour que les chasseurs puissent parcourir leurs terres.

La population de chasseurs du site, qui compte environ 50 personnes, est vieillissante. Les pratiques ont évolué au fil des années. Il y a en effet de moins de moins de chasse individuelle et une augmentation des battues du fait de la raréfaction du petit gibier et de l'augmentation du gros gibier. La pression de chasse sur le site est légèrement plus importante sur les petites communes (Creyssac et Bourdeilles). L'activité est maximale les week-ends durant la période de chasse soit de septembre à février.

Différents types de chasse sont pratiqués sur le site. Il s'agit, par ordre d'importance :

- De la chasse en battue pour le gros gibier comme le sanglier et le chevreuil ;
- De la chasse au chien d'arrêt pratiquée pour le petit gibier comme le Lièvre et la Bécasse ;
- De l'activité de « palombière » réservée à la chasse de la palombe (ou pigeon ramier). Une palombière a ainsi été observée dans un boisement surplombant le Moulin de Renamon sur la commune de Grand-Brassac.

En parallèle, un peu de piégeage est également pratiqué. Le mode de piégeage est adapté en fonction des espèces visées. Différents types de pièges sont ainsi utilisés :

- Les cages-pièges pour le Ragondin, les mustélidés ou encore les Corneilles noires,
- Les collets à arrêtoir pour des espèces comme le blaireau suspecté d'être un vecteur de propagation de la tuberculose bovine.

Autrefois pratiqué, le piégeage à l'aide de produits chimiques n'est plus pratiqué depuis 5 à 6

ans du fait de l'interdiction de l'utilisation de ces substances en lien avec la présence du Vison d'Europe dans la vallée de la Dronne (Plan d'action en faveur du Vison d'Europe).

Les communes de Saint-Victor et de Montagnier abritent quelques réserves de chasse dans la vallée de la Dronne. Aucune réserve n'est connue toutefois sur l'emprise du site Natura 2000.

De manière générale, aucun secteur ne se dégage en particulier du fait de son intérêt écologique pour la faune notamment en tant que zone de quiétude.

**La fréquentation par les chasseurs est modérée. Aucune zone de stationnement problématique des véhicules n'a été signalée dans l'emprise du site Natura 2000.**

### II.3.3 La randonnée pédestre et à vélo

#### Randonnée pédestre

---

Le site attire des promeneurs tout au long de l'année. Le débordement des sentiers existants est rare, ces sentiers étant souvent limités par des haies ou des fourrés.

Cette pratique est fortement présente sur le département en général et sur le site. De plus, le Comité Départemental du Tourisme édite un certain nombre de topo-guides en vente notamment dans les Offices de Tourisme du secteur. Cette activité est importante en période estivale ainsi que durant les week-ends mais la fréquentation reste assez limitée.

Les cinq communes se sont toutes investies dans l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Le PDIPR établi par le Conseil Général recense dans chaque département, les itinéraires ouverts à la randonnée pédestre et éventuellement équestre dans le but de favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Des versions provisoires de cartes ont été mises en ligne.

Les chemins sont entretenus régulièrement par les communes à l'heure actuelle comme l'ont confirmé les mairies de Grand-Brassac, de Saint-Victor et de Creyssac.

#### VTT

---

La commune de Montagnier abrite un club de VTT affilié à la Fédération Française de VTT. Il s'agit du Centre VTT de Montagnier. Le choix de cet emplacement est lié à la localisation stratégique de la commune au départ de nombreux circuits accessibles à l'ensemble des vététistes tous niveaux confondus.

Une compétition réservée aux VTT est organisée chaque année en septembre sur la commune. Il s'agit de l'événement Montagnier VTT.

Une structure d'hébergement d'une capacité d'accueil de 11 personnes est réservée aux adhérents.

La carte ci-dessous présente les différents itinéraires ouverts au VTT dans le secteur :



Figure 16 : Itinéraires de randonnée VTT (extrait de la plaquette de présentation du centre VTT de Montlagrier)

Certains circuits empruntent certaines portions de chemins qui traversent les coteaux. Les effets de cette pratique sur le site sont toutefois modérés.

### II.3.4 Le trail ou la course à pied

Chaque année début février depuis 12 éditions, une manifestation sportive est organisée sur la commune de Grand-Brassac. Il s'agit de l'Hivernal Trail qui consiste, à réaliser une course à pied 22 km pendant 24 h.

Le trail est réalisé sur une boucle composée de deux circuits :

- Le premier de 9,5 km avec un dénivelé de 480 m entre Grand-Brassac et Rochereuil avec un départ dans le bourg et une arrivée dans le causse jusqu'au Moulin de Rochereuil ;
- Le second de 12,5 km avec un dénivelé de 350 m entre le moulin de Rochereuil et le bourg de Grand-Brassac en passant par le Roc.

Le premier circuit intersecte une partie du site Natura 2000 des Coteaux de la Dronne au niveau du lieu-dit Lonlaygue. Bien que ponctuelle, cette manifestation attire près de 900 personnes (comm. Pers. Commune Grand-Brassac).

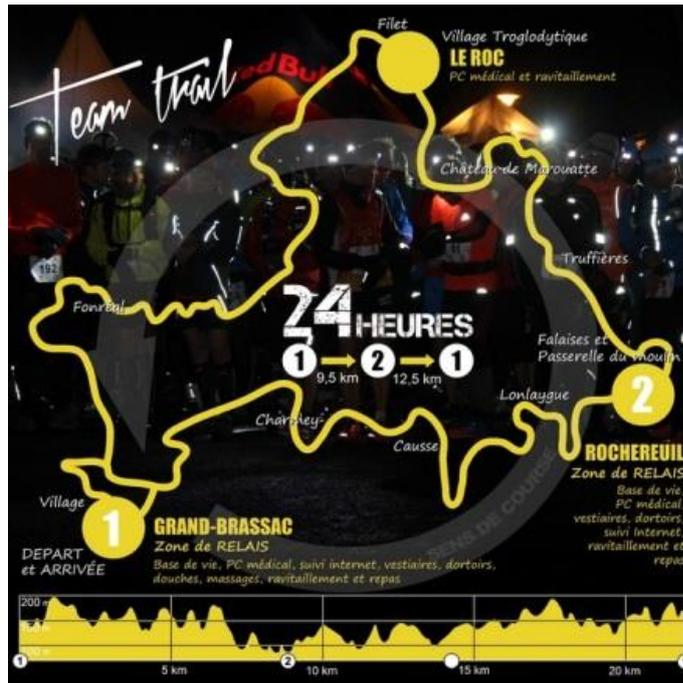


Figure 17 : Affiche de l'hivernal Trail organisé chaque année sur la commune de Grand-Brassac (source : <http://www.gipsaventure.fr>).

D'autres manifestations plus récentes sont également organisées sur deux autres communes :

- Les foulées du Père Noël sur la commune de Saint-Victor. Cet événement organisé chaque année par le Comité des Fêtes de Saint-Victor propose une course à pied nature de 17 km ainsi qu'une balade familiale de 8 km.
- Un trail de 30 km sur la commune de Montagnier organisé par VTT Montagnier Sport et Loisirs. Cette manifestation qui regroupe entre 300 et 400 personnes est organisée tous les ans. Ces deux circuits passent au droit voire empruntent certains coteaux.

Dans la mesure où elle est limitée dans le temps (une fois par an) et où les axes de cheminement sont bien balisés et respectés, aucun impact négatif n'est à craindre sur le site Natura 2000 en lien avec cette activité.

### II.3.6 L'escalade

Le patrimoine naturel ainsi que le relief du site sont propices à l'escalade comme l'illustrent les sites d'escalade répertoriés dans le secteur.

Trois sites sont répertoriés au sein des communes du site mais aucun n'est situé dans le périmètre du site natura 2000. Il s'agit de :

- Les forges du Boulou sur la commune de Bourdeilles située en surplomb de la Dronne ;
- La Forge du diable sur la commune de Bourdeilles qui offre 60 voies dont certaines sont difficiles ;
- Le Moulin de Rochereuil sur la commune de Grand-Brassac qui comporte 43 voies d'escalade.

Parmi ces trois sites, ce sont les forges du Boulou qui sont les plus fréquentées.

### II.3.7 L'aéromodélisme

Un site d'aéromodélisme a été observé dans le périmètre du site sur la commune de Grand-Brassac. Il n'est pas répertorié officiellement et semble être réservé à l'usage d'un particulier. L'activité est très ponctuelle sur le site.

### II.3.8 L'équitation

Aucun centre équestre fédéré par le Comité Départemental Equestre n'a été recensé sur le site. Le plus proche est situé sur la commune de Cercles à environ 6 km au nord de la commune de Grand-Brassac. Aucune manifestation particulière n'est connue dans le secteur.

La fréquentation du site par les chevaux reste modérée et occasionnelle. Une partie des terrains proches du site est toutefois pâturée par des chevaux issus de clubs voisins.

### II.3.9 Les engins motorisés

Les coteaux sont fréquentés par les quads et les motos cross du fait notamment du relief attractif favorable à cette discipline. Bien qu'il soit difficile de l'évaluer avec précision, cette pratique semble assez fréquente sur le site. Plusieurs acteurs s'accordent à penser que les effets de ces engins sont non négligeables pour le milieu naturel comme l'illustrent les dégradations observées sur les chemins souvent empruntés. Les passages successifs engendrent des érosions ou des creusements.

Les engins motorisés empruntent des chemins destinés à la randonnée et sont donc interdits à la circulation d'engins motorisés. La fréquentation réelle du site par ces véhicules n'est pas quantifiée avec précision.



Figure 18 : Activités et usages observées sur et au droit du site des coteaux de la Dronne ©BIOTOPE, 2014 - De gauche à droite, de haut en bas

- Surplomb d'un coteau dégradé par des traces de véhicules motorisés
- Palombière observée dans un boisement sur la commune de Grand-Brassac-Château de Bourdeilles
- Balisage de sentier réservé au VTT
- Vue d'un sentier de randonnée pédestre sur les coteaux.

### III. Bilan du diagnostic socio-économique

---

Le périmètre du site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne » est concerné essentiellement par l'agriculture et plus particulièrement par des espaces autrefois gérés par pâturage et aujourd'hui délaissés. Autrefois, victime de la crise viticole, les exploitations ont opté de plus en plus pour une diversification de leur activité afin de stabiliser leur entreprise.

Par ailleurs, les activités récréatives en lien avec la nature sont bien en place sur le site. La fréquentation reste toutefois modérée et concentrée sur les week-ends et les vacances. Les coteaux demeurent un lieu de promenade et de loisirs privilégié pour les locaux et tiennent une place particulière dans la qualité du cadre de vie.

# Partie 5 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux

# I. Interactions entre activités et patrimoine naturel d'intérêt communautaire

---

Le croisement des diagnostics écologique et socio-économique réalisés en 2014 permet de mettre en évidence les influences favorables et défavorables des usages sur les différents habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire identifiés.

Ce croisement met notamment en évidence les orientations suivantes :

- Préservation des milieux calcicoles et notamment des pelouses sèches en favorisant la gestion extensive par fauche et pâturage au détriment d'autres cultures plus intéressantes du point de vue économique comme les truffières ;
- Réouverture de certains milieux en déprise notamment sur les coteaux qui subissent les effets de la déprise agricole observée ;
- Sensibiliser l'ensemble des usagers du site aux enjeux écologiques pour prévenir d'éventuelles incidences négatives liées à la fréquentation des milieux.

Ce tableau est une approche exhaustive de la situation. A ce titre, les parties non renseignées signifient que l'usage en question n'a pas d'interaction avec les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein du site.

Par ailleurs, lorsque la case est renseignée, la relation identifiée peut être potentielle, avérée mais limitée dans l'espace et/ou dans le temps, avérée et pérenne dans l'espace et/ou le temps. Le code couleur utilisé renseigne sur le niveau d'influence (positif ou négatif) de l'activité sur l'habitat ou l'espèce considéré pour des modalités allant de « Très favorable » (en vert) à « Défavorable » (en rose).

Tableau 16 : Interactions des activités humaines avec l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Effet de .... sur...	5130	6110*	6210	6430	6510	8210	9180*
	<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	<i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-sedion albi</i>	<i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)</i>	<i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaire et des étages montagnard et alpin</i>	<i>Pelouses maigres de fauche de basse altitude</i>	<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	<i>Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*</i>
Communes			Entretien des chemins > évite l'embroussaillement > entretien de l'habitat naturel				
Habitants, Propriétaires privés			Projet de construction de gîte envisagé sur la commune de Montagrier  Risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes	Risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes	Risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes		
Agriculture	Pâturage extensif > évite l'embroussaillement > entretien de l'habitat naturel	Pâturage extensif > évite l'embroussaillement  > entretien de l'habitat naturel	Pâturage extensif > évite l'embroussaillement > entretien de l'habitat naturel		Fauche extensive > entretien de l'habitat naturel		
	Conversion en truffière et autres plantations  Défrichement		Conversion en truffière et autres plantations		Fertilisation, retournement, pâturage intensif  > dégradation voire destruction potentielle de l'habitat naturel		
Activité forestière			Réouverture de certains milieux > entretien de l'habitat naturel				

Tableau 16 : Interactions des activités humaines avec l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Effet de .... sur... 	5130	6110*	6210	6430	6510	8210	9180*
	<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	<i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysson-sedion albi</i>	<i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)</i>	<i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard et alpin</i>	<i>Pelouses maigres de fauche de basse altitude</i>	<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	<i>Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*</i>
Activité cynégétique			Ouverture de certaines parcelles et ouverture de chemins > conservation de l'habitat				
Activité cynégétique			Stationnement sur des emplacements non réservés				
Manifestation sportive : Trail (1 fois par an durant l'hiver)		Piétinement modéré > entretien de l'habitat naturel	Piétinement modéré > entretien de l'habitat naturel				
Randonnée (pédestre, équestre, cycliste, ...)		Piétinement modéré > entretien de l'habitat naturel	Piétinement modéré > entretien de l'habitat naturel				
		Surfréquentation potentielle > dégradation de l'habitat naturel	Surfréquentation potentielle > dégradation de l'habitat naturel				
Escalade		Surfréquentation > dégradation de l'habitat naturel constatée par endroits				Fréquentation > dégradation de l'habitat naturel	

Tableau 16 : Interactions des activités humaines avec l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Effet de .... sur...	5130	6110*	6210	6430	6510	8210	9180*
	<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	<i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-sedion albi</i>	<i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)</i>	<i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaire et des étages montagnard et alpin</i>	<i>Pelouses maigres de fauche de basse altitude</i>	<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	<i>Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion*</i>
Activités motorisées			Création d'ornières > dégradation voire destruction potentielle d'une partie de l'habitat				

Légende :



pratique favorable > impact positif potentiel



aucun effet



pratique défavorable > impact négatif potentiel

## II. Hierarchisation des enjeux

---

Le croisement des niveaux de menaces identifiés et la rareté de l'espèce ou de l'habitat et/ou l'importance du site pour la conservation de l'habitat ou de l'espèce a permis d'établir les niveaux d'enjeu de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de les hiérarchiser.

Cette étape est indispensable pour préciser les objectifs de développement durable et prioriser les actions qui seront proposées.

### II.1 Enjeux relatifs aux habitats naturels

---

La hiérarchisation des enjeux relatifs aux habitats naturels s'appuie sur plusieurs critères qui sont :

- le statut de l'habitat (intérêt communautaire ou prioritaire),
- la typicité de l'habitat, c'est-à-dire l'évaluation par comparaison à la définition du type d'habitat sur les plans floristique, écologique et biogéographique,
- sa représentativité à l'échelle du site, c'est-à-dire le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat dans le site du point de vue de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale,
- l'état de conservation des habitats qui peut être appréhendé à l'aide de l'état de dégradation des habitats du site en comparaison avec l'état de conservation optimal décrit dans la littérature.

La combinaison de l'ensemble de ces critères permet de définir les niveaux d'enjeux, qui varient de « faible » à « fort », et la valeur patrimoniale de l'habitat. Plus un habitat a une valeur patrimoniale élevée, plus l'enjeu de conservation de cet habitat à l'échelle du site sera fort.

La hiérarchisation et la définition de niveau d'enjeu permettent ensuite de prioriser les actions à mettre en œuvre sur le site.

Pour les habitats naturels, la notion de dynamique ainsi que la possibilité de restauration de l'habitat sont évaluées. Ces deux critères sont ensuite croisés avec la valeur patrimoniale de l'habitat pour définir les priorités d'action.

L'évaluation et la hiérarchisation des enjeux a été présentée et soumise à la validation du Comité de pilotage en date du 21 octobre 2016.

Le tableau suivant indique les enjeux définis pour les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 des Coteaux de la Dronne :

Tableau 1. Evaluation des enjeux écologiques liés aux habitats naturels

Habitat d'intérêt communautaire	Code EUR28	Statut européen	Typicité	Représentativité	Flore patrimoniale	Faune patrimoniale	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Dynamique	Possibilité de restauration	Priorité d'action	Justification scientifique
<i>Formations à Juniperus communis sur landes et pelouses calcaires</i>	5130	Habitat IC	0	2	3	1	3	10	3	2	1	Habitat naturel observé en mosaïque ou en voile des pelouses calcaires. Intérêt pour la faune (oiseaux, reptiles)
<i>Pelouses rupicoles calcaires ou basophiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	6110*	Habitat prioritaire	3	1	2	0	3	11	1	0	1	Habitat remarquable menacé par l'abandon des pratiques de gestion traditionnelles Diversité intéressante d'espèces végétales dont plusieurs sont patrimoniales et/ou protégées : Bugle petit pin <i>Ajuga chamaepitys</i> (PR), Sabline des chaumes <i>Arenaria controversa</i> (PN), Héliantheme blanc <i>Helianthemum oelandicum</i> (PD24)
<i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 2</i>	6210	Habitat IC	2	2	3	3	3 (1)	14 (12)	2	2	1	Habitat remarquable menacé par l'abandon des pratiques de gestion traditionnelles Présence du Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i> et de l'Azuré du Serpolet <i>Phenaris arion</i> , papillons protégés au niveau national. Précisons que le Damier de la Succise est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats
<i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - sous-type 3</i>	6210	Habitat IC	2	2	3	3	3 (1)	11 (9)	2	2	1	Présence de plusieurs espèces végétales patrimoniales et/ou protégées : Campanule à feuilles de pêcher <i>Campanula salicifolia</i> (PR), Héliantheme blanc <i>Helianthemum oelandicum</i> , Laitue vivace <i>Lactuca perennis</i> , Ophrys jaune <i>Ophrys lutea</i>
<i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510	Habitat IC	0	1	0	1	3 (2)	6 (5)	4	2	2	Habitat observé à l'interface des coteaux et de la vallée alluviale de la Dronne en raréfaction à l'échelle régionale Habitat de chasse intéressant pour les chiroptères du fait la richesse en insectes des formes les plus mésotrophes

Tableau 1. Evaluation des enjeux écologiques liés aux habitats naturels

Habitat d'intérêt communautaire	Code EUR28	Statut européen	Typicité	Représentativité	Flore patrimoniale	Faune patrimoniale	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Dynamique	Possibilité de restauration	Priorité d'action	Justification scientifique
<i>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard et alpin</i>	6430	Habitat IC	0	0	0	0	3	4	4	0	3	Habitat observé uniquement sur le coteau de Creyssac et occupant une surface peu restreinte. Il a été observé en sous-strate de la forêt de pente. Il semble peu menacé par les activités du site du fait des conditions d'accès difficiles
<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	8210	Habitat IC	0	0	-	-	3	4	5	0	3	Habitat observé ponctuellement sur une pente rocheuse à Bourdeilles. Il semble peu menacé par les activités du site du fait des conditions d'accès difficiles.
<i>Forêts de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion</i>	9180*	Habitat prioritaire	0	0	0	-	3	5	5	0	3	Habitat observé uniquement sur le coteau de Creyssac et occupant une surface peu importante. Il semble peu menacé par les activités du site du fait des conditions d'accès difficiles

Légende :

- **Typicité / exemplarité** (évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique) : 0 = inconnue, 1 = mauvaise, 2 = moyenne, 3 = bonne
- **Représentativité de l'habitat** (indique le caractère + ou - prépondérant de l'habitat dans le site à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale. Elle tient compte de la part que représente l'habitat dans l'argumentation Natura 2000 du site) : 0 = non significative, 1 = significative (moyenne), 2 = bonne, 3 = excellente
- **Flore patrimoniale** (présence sur les habitats IC et prioritaires d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale (espèces rares, endémiques ou protégées)) : 0 = aucune espèce végétale à valeur patrimoniale, 1 = 1 espèce végétale à valeur patrimoniale, 2 = 2 espèces végétales à valeur patrimoniale, 3 = 3 espèces végétales à valeur patrimoniale et + impossible à renseigner
- **Faune patrimoniale** (présence sur les habitats IC et prioritaires d'espèces animales à forte valeur patrimoniale (espèces rares, endémiques ou protégées)) : 0 = aucune espèce animale à valeur patrimoniale, 1 = 1 espèce animale à valeur patrimoniale, 2 = 2 espèces animales à valeur patrimoniale, 3 = 3 espèces animales à valeur patrimoniale et + impossible à renseigner
- **Etat de conservation** (état difficilement estimable sur le terrain. Est appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature ou dans les fiches descriptives des types d'habitats. C'est une évaluation globale de l'état de conservation de chaque habitat et prenant en compte les facteurs biotiques, abiotiques et anthropiques) : 0 = inconnu, 1 = mauvais, 2 = moyen, 3 = bon
- **Valeur patrimoniale** (valeur patrimoniale de l'habitat IC). Il s'agit de la somme des valeurs de 1 à 6
- **Dynamique** (prend en compte l'influence anthropique / notée par rapport à sa rapidité d'évolution et son caractère régressif ou progressif (au sens des séries de végétations)) : 0 = inconnue, 1 = régressive rapide, 2 = régressive lente, 3 = progressive rapide, 4 : progressive lente, 5 = stable
- **Possibilité de restauration** (ne prend pas en compte les moyens humains techniques et financiers disponibles pour la restauration de l'habitat naturel). Ils seront évalués a posteriori : 0 = restauration non nécessaire, 1 = restauration facile, 2 = restauration possible avec un effort moyen, 3 = restauration difficile ou impossible,
- **Priorité d'action** : 1 : intervention urgente nécessaire à court terme, 2 = intervention à prévoir à moyen terme, 3 : intervention à prévoir ultérieurement ou à long terme, 0 : aucune intervention à mener

## II.2 Enjeux relatifs à la faune

Le **Damier de la Succise** est la seule espèce d'intérêt communautaire connue sur le site (*comm. pers.* CEN Aquitaine). Elle est étroitement associée aux pelouses calcaires abritant sa plante hôte sur ce site : la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*). Cette dernière est une plante hôte de l'écotype associé aux pelouses sèches (*Euphydryas aurinia aurinia* forme *xeraurinia*).



Figure 19 : Illustrations relatives à la faune d'intérêt communautaire © BIOTOPE, 2008 et 2014.

- Individu de Damier de la Succise ;
- Scabieuse colombarie fleurie ;
- Rosette de Scabieuse colombarie.

Au regard du type de milieux rencontrés sur les coteaux de la Dronne et de la proximité de colonies aux alentours, plusieurs espèces de **chiroptères** sont vraisemblablement présentes en chasse sur le site (prairies de fauches, pelouses) ou en transit/repos (cavités dans la roche).

Les données lacunaires sur les colonies de chiroptères et la population du Damier de la Succise, rendent ainsi difficiles l'attribution d'un niveau d'enjeu aux espèces. **Toutefois, au vu de leur patrimonialité**, l'enjeu de conservation pour le Damier de la Succise et les chiroptères a été fixé, par défaut, à un **niveau moyen à préciser**.

Il sera, de fait, nécessaire de conduire des investigations complémentaires.

Le tableau présenté ci-dessous indique les enjeux pour chaque espèce animale d'intérêt communautaire du site.

Concernant les chiroptères, seules les espèces potentielles d'intérêt communautaire sont ici présentées.

Tableau 17. Hiérarchisation des enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Patrimonialité	Statut de l'espèce sur le site		Menaces pesant sur l'espèce		Niveau d'enjeu
	Statut liste rouge nationale	Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de mise en œuvre des mesures dans le cadre de Natura 2000	
<b>Espèces avérées</b>						
Damier de la Succise <i>Euphydryas aurinia</i>	Préoccupation mineure	Inconnu	Moyen	Déprise agricole Intensification des pratiques agricoles (fertilisation, intrants) Conversion de pelouses et de prairies de fauche en cultures ou vergers	Compatible avec les mesures relatives à la gestion des prairies de fauche et des pelouses calcaires	Moyen (à préciser)
<b>Espèces potentielles</b>						
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Préoccupation mineure	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)	Diminution de la ressource alimentaire par la diminution de la surface en prairies et/ou en pelouses sèches Risque de dérangement d'individus en cavité par la fréquentation liée aux activités de loisir (escalade, randonnée, ...)	Compatible avec les mesures relatives à la gestion de prairies de fauche et des pelouses	Moyen (à préciser)
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Quasi-menacé	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)		Mesures à intégrer dans les cahiers de charge Natura 2000 ou comme bonnes pratiques dans la charte Natura 2000 (re-création et entretien de haies)	Moyen (à préciser)
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Préoccupation mineure	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)		Mesures à intégrer dans les cahiers de charge Natura 2000 ou comme bonnes pratiques dans la charte Natura 2000 (re-création et entretien de haies)	Moyen (à préciser)
Barbastelle d'Europe <i>Barbastellus barbastellus</i>	Préoccupation mineure	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)	Diminution de la ressource alimentaire par la diminution de la surface en prairies et/ou en pelouses sèches Risque de dérangement d'individus en cavité par la fréquentation liée aux activités de loisir (escalade, randonnée, ...)	Compatible avec les mesures relatives à la gestion de prairies de fauche et des pelouses	Moyen (à préciser)
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Vulnérable	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)		Mesures à intégrer dans les cahiers de charge Natura 2000 ou comme bonnes pratiques dans la charte Natura 2000 (re-création et entretien de haies)	Moyen (à préciser)
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Préoccupation mineure	Inconnu (espèce potentielle)	Inconnu (espèce potentielle)		Mesures à intégrer dans les cahiers de charge Natura 2000 ou comme bonnes pratiques dans la charte Natura 2000 (re-création et entretien de haies)	Moyen (à préciser)

**Remarque** : les espèces de chiroptères mentionnées dans le tableau précédent n'ont pas été observées sur le site. Elles sont considérées comme potentiellement présentes à dire d'expert au regard du type d'habitats naturels du site et en fonction des observations connues à proximité du site des coteaux de la Dronne.

### III. Bilan des enjeux de conservation

---

Le site Natura 2000 7200670 des Coteaux de la Dronne revêt une importance pour la conservation des milieux calcicoles ouverts et semi-ouverts, en régression aux échelles régionale et nationale, ainsi que pour les espèces associées.

Il est également important pour la préservation des végétations des parois rupicoles et de la forêt de pente qui se développent sur les coteaux dans des conditions d'hygrométrie et d'exposition particulière différentes de celles des autres coteaux bien exposés.

L'ensemble des habitats et espèces du site est affecté de manière variable par les activités humaines parmi lesquelles, la déprise agricole ou la conversion de pelouses et prairies, la fréquentation par différentes catégories d'usagers avec des risques de dégradation par piétinement, rudéralisation ou introduction d'espèces exotiques envahissantes, etc. Ces menaces induisent, aussi bien pour les habitats que pour les espèces, des états de conservation variables.

Ainsi les enjeux de conservation qui résultent du croisement entre le niveau de menace et le niveau de rareté de l'habitat ou de l'espèce sur le site et/ou l'importance du site pour l'habitat ou l'espèce en question, ont permis d'identifier :

- 3 habitats naturels (pelouses rupicoles\*, pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires du Mesobromion, pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires du Xerobromion, formation à Genévrier commune) d'intérêt communautaire ayant un niveau d'enjeu « fort » ;
- 4 habitats naturels (Prairies maigres de fauche, forêt de pente du Tilio-Acerion, mégaphorbiaie et pentes rocheuses avec végétation chasmophytique) et 1 espèce d'intérêt communautaire (Damier de la Succise) ayant un niveau d'enjeu moyen.

Ces enjeux de conservation couplés à l'analyse de la dynamique des milieux et des potentialités de restauration permettent de définir des priorités d'action.

## IV. Propositions pour la modification du Formulaire Standard de Données (FSD)

---

Le FSD initial transmis en 2003 à la Commission européenne mentionnait 3 habitats naturels inscrits en annexe I de la Directive Habitats (cf § III, partie 1).

A la lumière des résultats du diagnostic écologique réalisé dans le périmètre d'étude de la ZSC des Coteaux de la Dronne, il conviendra d'actualiser le FSD initial.

Il est proposé d'ajouter au FSD 4 habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site présente un intérêt dans l'état de conservation :

- 6110\* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi*
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 - Prairies de fauche de basse altitude
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*.

Il est également proposé d'ajouter une espèce d'intérêt communautaire dont la présence est avérée sur le site. Il s'agit du Damier de la Succise (1065).

## V. Evolution du périmètre du site Natura 2000

---

Cf carte « Périmètre d'inventaire »

Le site Natura 2000 concerne des entités de coteaux localisées le long de la Dronne. Le périmètre initial n'a pas été nécessairement ciblé sur les limites géomorphologiques des coteaux.

En amont des prospections de terrain, les entités géomorphologiques<sup>1</sup> de coteaux ont ainsi été retravaillées sous un logiciel de cartographie à une échelle plus fine. Des petits coteaux supplémentaires, boisés ou non, ont également été intégrés au périmètre de prospection, le but étant de préserver une mosaïque de coteaux différents le long de la Dronne. Ce périmètre est le périmètre d'étude au sein duquel ont été menés les expertises de terrain.

Une fois la cartographie des habitats réalisée au sein du périmètre d'étude, un travail d'affinage des contours du périmètre Natura 2000 a été effectué en prenant en compte les principes suivants :

- Intégration des prairies de fauche d'intérêt communautaire situées l'interface des

---

<sup>1</sup> Versant calcaire entre basse vallée et plateau

coteaux et de la vallée de la Dronne car elles n'ont pas été prises en compte dans le site de la vallée de la Dronne et qu'elles peuvent dériver des pelouses calcicoles par enrichissement et changement des pratiques agri-pastorales entrant ainsi dans la dynamique des milieux calcicoles ;

- Exclusion des zones urbanisées périphériques ;
- Exclusion de surfaces importantes contigües de milieux non communautaires ;
- Intégration des milieux non communautaires mais situés entre un ou plusieurs milieux calcicoles pour éviter les lacunes au sein du nouveau périmètre.

Le nouveau périmètre proposé que nous appelons **périmètre final** couvre une surface de 252 ha et a fait l'objet d'une validation lors du dernier comité de pilotage du 04 mai 2017.

# Partie 6 : Définition des objectifs de conservation du site Natura 2000

# I. Méthodologie générale

---

Extrait de l'article R.414-11 du Code de l'Environnement :

« *Le document d'objectifs comprend :*

*[...] 2° Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales. »*

Les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** ou **objectifs de conservation** permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre du DOCOB. Ils sont valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation qui leur sont associés. Un objectif de développement durable peut rassembler plusieurs enjeux de conservation.

Ces objectifs répondent à des grands principes de gestion inhérents à la démarche Natura 2000 à savoir :

- Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Améliorer les connaissances naturalistes sur le site ;
- Mettre en œuvre le DOCOB en impliquant les acteurs et usagers du site.

Ils sont déterminés, sur la base du diagnostic réalisé par l'opérateur résultent d'une succession de réflexions et de concertations organisée de la manière suivante :

- 1- Pré-identification des objectifs de développement durable, des objectifs opérationnels associés et des objectifs généraux ou transversaux en fonction des caractéristiques du site (travail réalisé en amont du groupe de travail dédié) ;
- 2- Propositions et discussions des objectifs avec le groupe de travail ;
- 3- Travail de synthèse à partir des propositions de reformulations d'adjonctions et de classement des objectifs faites par le groupe de travail.

Un groupe de travail « Enjeux et objectifs » a été réalisé le 22 juin 2016 à Saint-Victor.

## II. Définition des différents objectifs

---

### II.1 Objectifs de développement durable

---

Les objectifs de développement durable répondent à la nécessité de maintenir dans un bon état de conservation les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site Natura 2000. Ces objectifs restent valables aussi longtemps que le sont les enjeux de conservation auxquels ils sont associés.

Ils sont définis comme suit :

- Préserver et améliorer l'état de conservation des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées en favorisant les activités agricoles adaptées ;
- Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes ;
- Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaire) en tenant compte des activités économiques locales.

## II.2 Objectifs généraux

---

Les trois objectifs généraux définis ci-dessous sont considérés comme des objectifs transversaux qui concernent l'amélioration de la connaissance et la mise en œuvre du DOCOB ;

- Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire ;
- Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire ;
- Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du site.

## II.3 Les objectifs opérationnels

---

Bien que non obligatoires au titre de l'article R414-11 du code de l'Environnement, les **objectifs opérationnels permettent de préciser et concrétiser les objectifs de développement durable et généraux** en assurant le lien avec les propositions de mesures associées à mettre en œuvre.

☞ Ce sont 15 objectifs opérationnels qui ont été définis.

---

★ ***ODD1 « Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »***

---

- ★ OO 1 : Maintenir les surfaces de pelouses sèches calcaires et formations végétales associées grâce aux activités pastorales et à des interventions mécaniques
- ★ OO 2 : Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole

★ **ODD2** « *Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes* »

---

- ★ OO 3 : Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local
- ★ OO 4 : Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées

★ **ODD3** « *Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaire) en tenant compte des activités économiques locales* »

---

- ★ OO 5 : Préserver la totalité de la forêt de pente et de la mégaphorbiaie de toute dégradation
- ★ OO 6 : Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation et les zones de repos/de transit potentielles des chiroptères

★ **OG1** « *Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et les populations d'espèces d'intérêt communautaire* »

---

- ★ OO 7 : Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise
- ★ OO 8 : Identifier les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation
- ★ OO 9 : Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire tous les 6 ans
- ★ OO 10 : Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats d'intérêt communautaire

★ **OG2** « *Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire* »

---

- ★ OO 11 : Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site
- ★ OO 12 : Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site

★ **OG3** « *Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire* »

---

- ★ OO 13 : Promouvoir les outils et actions du DOCOB auprès de acteurs du territoire
- ★ OO 14 : Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre du DOCOB par un appui technique et administratif
- ★ OO 15 : Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents de gestion.

Tableau 18. Objectifs de développement durable et justifications apportées

	<i>Objectifs généraux</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Justification</i>
Objectifs spatialisés et hiérarchisés	ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées	Maintenir les surfaces de pelouses sèches calcaires et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques  Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole	Historiquement, les coteaux étaient entretenus par pâturage ovin, mode de gestion adapté aux particularités topographiques du site et à la végétation présente. Dans le contexte agricole actuel, le pâturage a été progressivement abandonné ce qui conduit à l'embroussaillage et à la fermeture de ces milieux. L'existence d'autres filières plus rentables au niveau économique entraînent des changements d'occupation du sol (conversion de pelouses en truffières ou en vergers). La réintroduction d'un pâturage extensif sur ces milieux est la solution privilégiée.  Ces milieux, en forte régression qualitative et quantitative aussi bien à une échelle régionale que nationale, constituent des habitats d'intérêt communautaire, favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire comme le Damier de la Succise.
	ODD 2 : Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes	Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local  Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées	Situés le plus souvent en pied de coteau, ces milieux n'en restent pas moins intéressants à préserver du fait de leur régression aux échelles régionale et nationale et de leur capacité d'accueil pour la faune (oiseaux et insectes).  Elles sont menacées par certaines pratiques agricoles allant de la fertilisation à la conversion en culture dans les secteurs les plus intéressants du point de vue agronomique. Elles constituent une zone de chasse intéressante pour les chiroptères.
	ODD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaire) en tenant compte des activités économiques locales	Préserver la totalité de la forêt de pente et de la mégaphorbiaie de toute dégradation  Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation et les zones de repos/de transit potentielles des chiroptères	La forêt de pente en mosaïque avec la végétation de mégaphorbiaie ainsi que la végétation des pentes rocheuses calcaires ne sont pas considérées comme des habitats représentatifs du site Natura 2000 du fait de leur surface restreinte. Ils semblent également peu menacés en grande partie du fait de leur mauvaise accessibilité. Ils peuvent toutefois être dégradés par les effets indirects de l'eutrophisation et des décharges sauvages.
Objectifs transversaux	OG 1 : Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et les populations d'espèces d'intérêt communautaire	Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise	Le Damier de la Succise est connu sur le site mais les connaissances sur la population associée aux pelouses sèches du site sont insuffisantes. Une amélioration de la connaissance de

Tableau 18. Objectifs de développement durable et justifications apportées

	<p>Identifier les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation</p>	<p>cette espèce par des inventaires spécifiques menés pendant la mise en œuvre du DOCOB est nécessaire pour pouvoir estimer au mieux l'état de conservation de la population sur le site ainsi que la qualité de ses habitats.</p> <p>Il en est de même pour les chiroptères. Aucune espèce n'a été recherchée de façon spécifique. Toutefois des cavités pouvant servir de gîte de transit ou de repos ont été observées sur le site. Les pelouses sèches et les prairies de fauche sont de plus intéressantes pour la faune. Des expertises spécifiques seraient intéressantes pour connaître les espèces qui fréquentent le site ainsi que leur utilisation des habitats naturels.</p>
	<p>Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire tous les 6 ans</p>	<p>Cet objectif opérationnel est inhérent à la démarche Natura 2000 puisqu'il permet notamment d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.</p> <p>Une veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels et notamment des milieux calcicoles pourra être nécessaire pour évaluer l'état de conservation des habitats du site par rapport aux référentiels existants en tenant compte des spécificités locales.</p>
	<p>Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats naturels d'intérêt communautaire</p>	<p>Peu d'espèces exotiques ont été observées sur l'aire d'étude. Seul le Robinier faux-acacia est considéré comme indésirable sur le site dans ou au droit des fourrés calcicoles de Genévrier. Bien qu'il n'y ait pas de menace avérée liée au développement de cette essence, le suivi des stations de Robinier faux-acacia est intéressant à mener tous les 3 à 4 ans.</p>
<p>OG 2 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire</p>	<p>Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site</p>	<p>Un important travail d'information est à réaliser pour sensibiliser l'ensemble des acteurs et du grand public à l'intérêt du site. Les actions de sensibilisation viseront à faire connaître et valoriser le site à travers la qualité de son cadre paysager ainsi que son patrimoine naturel sans oublier les activités et pratiques traditionnelles à l'origine de la richesse écologique du site et de son maintien, dans le but de valoriser les acteurs qui en sont à l'origine.</p>

Tableau 18. Objectifs de développement durable et justifications apportées

	Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site	La prise en compte du DOCOB dans les activités socio-économiques du site lorsque celles-ci ont une influence sur les espèces remarquables et leurs habitats (changement de pratiques agricoles, tourisme, manifestations sportives...), est nécessaire à la préservation du patrimoine naturel. De même, la prise en compte du site Natura 2000 dans l'application des politiques publiques d'aménagement liées au tourisme, aux loisirs et à l'urbanisation permet de garantir sa préservation.
	Promouvoir les outils et actions du DOCOB auprès des acteurs du territoire	
OG 3 : Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire	Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre des actions du DOCOB par un appui technique et administratif	Cet objectif est commun à l'ensemble des DOCOB. Il fait partie intégrante de la démarche Natura 2000
	Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents de gestion	

# Partie 7 : Programme d'actions

# I. Méthodologie

---

## I.1 Cadrage général

---

Extrait de l'Article R. 414-11 du code de l'Environnement :

« Le document d'objectifs comprend :

[...] 3° Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;

4° Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement, qui indiquent pour chaque action contractuelle l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et son coût prévisionnel.

Un arrêté du ministre chargé de l'environnement fixe la liste des actions contractuelles éligibles à une contrepartie financière de l'Etat. Le cas échéant, un arrêté du préfet de région précise cette liste compte tenu, notamment, des spécificités locales, des objectifs de conservation prioritaires et d'une allocation optimale des moyens.

[...] 6° Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation. »

La définition des mesures de gestion résulte des propositions issues du second groupe de travail portant sur les « Actions » et d'un travail de réflexion et concertation organisé de la manière suivante :

- 1- Propositions d'une liste d'opérations à mettre en œuvre sur les différents types de milieux ;
- 2- Sélection par les participants aux groupes de travail et discussions et intégration dans des actions globales par milieu et
- 3- Travail de synthèse à partir des propositions faites par les participants et reformulation.

Un groupe de travail « Action » a été réalisé le 29 novembre 2016 à Montagrier.

## I.2 Outils retenus pour le DOCOB du site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne »

---

### I.2.1 Les mesures contractuelles : contrat Natura 2000 et MAEC

Les principaux outils de mise en œuvre du DOCOB au niveau local sont prioritairement de nature contractuelle, à savoir les contrats rémunérés, **contrats Natura 2000**, qui sont de 3 types sur les sites terrestres :

- les **contrats non agricoles et non forestiers**, pour des parcelles non agricoles et non forestières ;
- Les **contrats Natura 2000 forestiers** permettent aux pétitionnaires en forêts de production, de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, sur des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000 ;
- Les **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**.

Pour rappel du code : « Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnel portant sur les terrains inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces matins situés dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats dénommés « contrats natura 2000 ». Les contrats Natura 2000 sont conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats portant sur des engagements agro-environnementaux. »

Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement) sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut signer des contrats Natura 2000. En signant un contrat Natura 2000, les personnes s'engagent à respecter un cahier des charges leur donnant droit à des aides de l'Etat et de l'Europe.

La Politique Agricole Commune (PAC) de 2015 a modifié la mise en application des contrats agricoles Natura 2000. Les MAEC sont dorénavant mises en œuvre à travers des Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) définis pour des territoires pouvant notamment englober des sites Natura 2000. Elles permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de certaines pratiques lorsque celles-ci sont menacées de disparition. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les PAEC sont des projets définis à l'échelle d'un territoire qui consistent en la réalisation d'un diagnostic agro-environnemental mettant en évidence les pressions en jeu et moyens à mettre en œuvre et à définir les types d'opérations ou combinaisons d'opérations à mettre en œuvre. Y sont aussi définis les outils mobilisés, les modalités d'évaluation ainsi que les objectifs de contractualisation à atteindre et les modalités de financement.

Les MAEC ne sont ainsi pas uniquement destinées aux sites Natura 2000 mais constituent un outil mobilisable dans le cadre de la démarche Natura 2000.

☞ Le site des Coteaux de la Dronne n'est à l'heure actuelle concerné par aucun PAEC. Celui-ci sera à construire lors de la phase d'animation du DOCOB.

Tableau 19. Détail des surfaces, bénéficiaires et actions mobilisables dans le cadre de Natura 2000

<i>Surfaces</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Actions concernées</i>
Milieu forestier	Agriculteurs <sup>2</sup> et Non agriculteurs	Toutes les actions Natura 2000 forestières Si besoin, des actions non forestières pour des milieux ou actions spécifiques non prévues par les cahiers des charges des contrats forestiers
	Agriculteurs	- Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site - Opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats
Surface agricole (contrôle a posteriori toutes surfaces déclarées au Registre parcellaire)	Non agriculteurs	- Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site - Opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats - Actions s'insérant dans une intervention collective d'information aux usagers pour limiter leur impact : aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
	Agriculteurs	Toutes les actions Natura 2000, sauf 2 actions d'entretien des milieux ouverts : - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
Surface non agricole (contrôle a posteriori : exclusion de toutes surfaces déclarées au Registre parcellaire et les éléments linéaires situés dans ou en bordure d'un îlot déclaré au Registre parcellaire sur lesquelles l'agriculteur ne peut pas mettre en œuvre)	Non agriculteurs	Toutes les actions Natura 2000
	Agriculteurs	Toutes les actions Natura 2000, sauf 2 actions d'entretien des milieux ouverts : - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

## 1.2.2 Les mesures non contractuelles

Certaines actions du DOCOB, qui ne sont pas des actions de gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, sont définies dans ce document en tant que « Mesures hors Contrat Natura 2000 » ou encore « Mesures non contractuelles ». La mise en œuvre de ces actions ne dépend pas d'un cahier des charges et elle ne donne pas lieu à la signature d'un contrat.

Les mesures non contractuelles peuvent concerner les actions de sensibilisation et de communication, les suivis scientifiques et d'accroissement des connaissances ou bien encore les actions foncières (NDLR : acquisition du CEN, du Département ou du Conservatoire du Littoral).

<sup>2</sup> Agriculteurs au sens de l'instruction technique DGPE/SDAC/2015-675

Les engagements définis dans la Charte Natura 2000 sont également des mesures non contractuelles. La Charte Natura 2000 est une des pièces constitutives du DOCOB qui se définit comme un outil d'adhésion au DOCOB du site qui n'implique pas le versement d'une rémunération. Elle est constituée d'engagements et de recommandations spécifiques, souvent définis par grand type de milieu ou d'activités, auxquels les signataires volontaires s'engagent par parcelle pour 5 ans, moyennant une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

On ne peut prévoir dans le cadre d'un DOCOB toutes les actions en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire. D'autres politiques publiques ou initiatives locales peuvent alors être sollicitées. Par exemple, les collectivités et forces de police existantes peuvent être sollicitées dans le cas de la mise en application de la réglementation déjà existante (exemple : accès des véhicules motorisés aux espaces naturels).

## III. Présentation du programme d'actions

---

### III.1 Répartition thématique des actions

---

Le maintien, voire le rétablissement, des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable passe par plusieurs types d'intervention. Quatre grandes thématiques peuvent être dégagées :

- la gestion des habitats et des espèces,
- la communication et la sensibilisation,
- les suivis et l'amélioration des connaissances,
- l'animation du site et la mise en œuvre du DOCOB.

Elles doivent permettre, par leur action conjuguée, de répondre aux objectifs de la Directive « Habitats ».

Bien que le programme d'actions vise la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné, les mesures proposées pour conserver, voire restaurer, les milieux naturels seront bénéfiques à l'ensemble des espèces végétales et animales présentes sur le site des Coteaux de la Dronne.

#### ★ *Thématique 1 : Animation (AN)*

Les actions comprises dans cette thématique consistent en la coordination et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, aux démarches de facilitation de l'adhésion autour des objectifs du DOCOB et des mesures contractuelles proposées.

#### ★ *Thématique 2 : Gestion des espèces et des habitats (GEH)*

Sous cette thématique sont rassemblées les actions de gestion préconisées pour assurer le maintien

des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires) et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Au cours de leur élaboration, sont pris en compte :

- les instruments de planification existants et disponibles ;
- les moyens économiques, humains et financiers mobilisables ;
- et les projets, besoins ou attentes des différents acteurs présents sur le site.

★ ***Thématique 3 : Communication et Sensibilisation (CS)***

La communication autour du DOCOB est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche Natura 2000. Ce n'est qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèces pourra être menée sur le site.

★ ***Thématique 4 : Suivis et amélioration des connaissances (SC)***

Pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion préconisées, il est impératif de mettre en place des suivis de l'état de conservation de populations et/ou d'habitats, de la dynamique des milieux, etc. Cette thématique est très importante car elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter la mise en œuvre du DOCOB sur le terrain.

Bien que des études aient déjà été réalisées sur le site avant et pendant l'élaboration du DOCOB, des inventaires ou études complémentaires peuvent être nécessaires afin de mieux connaître un habitat naturel ou une espèce et sa répartition sur le site. Un bon état zéro permettra de mieux suivre leur évolution.

Des études complémentaires sur les habitats naturels pourront aussi être proposées pour affiner l'état des lieux et pour obtenir une connaissance de la répartition des formations végétales.

★ ***La présentation par fiches***

Le programme d'actions est composé d'un type de **fiches actions**. Chaque fiche action comprend :

- des informations générales incluant sur le rappel des objectifs, les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés, , la surface concernée ainsi que les acteurs concernés et éventuelles mesures associées ;
- un descriptif des opérations proposées et/ou engagements avec les références aux types de contrats mobilisables ainsi que les éléments des cahiers des charges associés ;
- un calendrier de réalisation de l'action ;
- les dispositifs administratifs et financiers comprenant les documents et/ou enregistrements obligatoires, les points de contrôle ainsi que le plan de financement ;
- des indicateurs de suivi permettant d'évaluer à la fois la bonne réalisation de l'action ainsi que son efficacité.

En fonction des types d'actions et des types de contrats mobilisables, certaines de ces rubriques sont plus ou moins développées.

## III.2 Tableau synthétique du programme d'actions

Le programme d'actions est composé des 16 mesures suivantes appartenant aux quatre thématiques mentionnées précédemment. Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique et concise les différentes mesures proposées. Précisons qu'en ce qui concerne les mesures contractuelles, les fiches actions intègrent les rubriques des cahiers des charges associés.

Une cartographie de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire est présentée en annexe.

Tableau 2. Programme d'actions synthétique

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
<b>ANIMATION</b>					
AN01	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	Animation	<p>Missions de la structure animatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des processus de contractualisation (recensement et information des propriétaires privés et ayant-droits, établissement de contrats Natura 2000 agricoles, de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers, charte Natura 2000)</li> <li>- Mise en œuvre d'actions d'information, de communication et sensibilisation du DOCOB (promotion du DOCOB et avec les autres documents de gestion, de planification ou d'aménagement existants, mise en place d'actions de communication et de sensibilisation, concertation avec les acteurs locaux, animation foncière, participation au réseau des structures animatrices de Natura 2000)</li> <li>- Suivre la mise en œuvre du DOCOB (coordonner la mise en œuvre des actions, établir un rapport annuel d'activité, participation à l'élaboration du dossier de consultation pour l'extension du périmètre Natura 2000, animation de COPIL, élaboration de la programmation financière de gestion du site, recherche de financements complémentaires, réalisation d'expertises scientifiques, ...)</li> <li>- Incitation et aide à la prise en compte des enjeux écologiques par les gestionnaires et porteurs de projets et du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion, assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences sur le site).</li> </ul>	1	OG 3 « Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire »
<b>GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET PATRIMONIALES</b>					
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage	<p>Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC)</p> <p>Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles</p>	<p>Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture sur des parcelles agricoles et non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>sur des parcelles agricoles</u>, les agriculteurs pourront s'engager dans deux MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise</li> <li>- <u>Sur des parcelles non agricoles</u>, engagement possible dans un contrat ni agricole ni forestier d'ouverture de milieu : N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ; N03Pi - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</li> </ul>	1	ODD 1 « Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »

Tableau 2. Programme d'actions synthétique

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC)  Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recherche et mobilisation d'un berger en parallèle de l'animation foncière</li> <li>2. Entretien des pelouses et formations végétales associées par la mise en place d'un pâturage extensif sur des parcelles agricoles et non agricoles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur des parcelles agricoles (environ 3 ha présents sur le site), MAEC incluant l'engagement unitaire HERBE_09 - Amélioration de la gestion pastorale ou MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) à l'échelle individuelle ou collective ;</li> <li>- Sur les parcelles non agricoles : contrat ni agricole ni forestier : N03Pi - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique et N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.</li> </ul> </li> </ol>	1	ODD 1 « Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC)  Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles	<p>Entretien des pelouses et formations végétales associées sur des parcelles agricoles et non agricoles en l'absence de troupeau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les parcelles agricoles : les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise ou MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) à l'échelle individuelle ou collective ;</li> <li>- Sur les parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : N04R Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ou N05R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</li> </ul>	1	ODD 1 « Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC)  Contrat Natura 2000 non agricole non forestier pour les parcelles non agricoles	<p>Entretien des prairies de fauche sur des parcelles agricoles et non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les parcelles agricoles : les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise ou MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) à l'échelle individuelle ou collective ;</li> <li>- Sur les parcelles non agricoles : Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : N05R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</li> </ul>	1	ODD 2 « Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes »
GEH05	Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Mesure Agro-Environnementale Climatique (MAEC)  Contrat Natura non agricole non forestier	<p>Entretien des prairies sur des parcelles agricoles et non agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les parcelles agricoles (environ 6 ha présents sur le site), les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC OUVERT01 - Ouverture d'un milieu en déprise ou MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) à l'échelle individuelle ou collective ;</li> <li>- Sur les parcelles non agricoles (environ 5 ha présents sur le site), Contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier : N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</li> </ul>	1	ODD 2 « Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes »

Tableau 2. Programme d'actions synthétique

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
GEH06	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Contrat Natura non agricole non forestier Charte Natura 2000	Maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques pour les parcelles agricoles et non agricoles : - Sur les parcelles agricoles : MAEC incluant l'engagement unitaire HERBE_06 - Retard de fauche sur les prairies permanentes combinée à HERBE_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée ou MAEC Systèmes Herbagers et Pastoraux (SHP) à l'échelle individuelle ou collective ; - Sur les parcelles non agricoles : bonnes pratiques dans le cadre de la Charte Natura 2000	1	ODD 2 « Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes »
GEH07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC)	Conversion de terres arables en prairies - Sur les parcelles agricoles, les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC CONVER_06 - Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées) combinée éventuellement HERBE_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée - Sur les parcelles non agricoles, bonnes pratiques dans le cadre de la Charte Natura 2000	2	ODD 2 « Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes »
<b>SUIVIS ET AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES</b>					
SC01	Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise	Animation (Etat et FEADER) Politique ENS du département de la Dordogne	Précisions sur la répartition du Damier de la Succise à l'échelle du site Natura 2000 (présence/absence) et identification les sites les plus favorables à sa reproduction (2 campagnes en 5 ans)	2	<p><b>OG 1 « Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et les populations d'espèces d'intérêt communautaire »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise</li> <li>○ Identifier les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation</li> <li>○ Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire tous les 6 ans</li> <li>○ Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des</li> </ul>
SC02	Expertises complémentaires relatives aux chiroptères d'intérêt communautaire	Animation (Etat et FEADER) Politique ENS du département de la Dordogne	Réalisation d'inventaires complémentaires à l'échelle du site afin de préciser quelles sont les espèces présentes ainsi que leur utilisation des habitats (1 campagne en 5 ans)	2	
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Animation (Etat et FEADER)	Elaboration des protocoles de suivi sur les habitats naturels d'intérêt communautaire afin de pouvoir évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire dans 5 ans	2	
SC04	Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	Animation (Etat et FEADER)	Suivi des travaux menés par le CBNSA (Conservatoire Botanique Sud Atlantique) sur la typologie des habitats naturels et préciser certains rattachements phytosociologiques (en particulier pour les milieux calcicoles d'intérêt communautaire et les prairies de fauche)	3	

Tableau 2. Programme d'actions synthétique

Codification	Intitulé de la fiche mesure	Modalités des actions	Intitulé de l'opération	Priorité	Principaux objectifs de développement durable visés
SC05	Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes	Animation (Etat et FEADER)	Veille sur les espèces exotiques potentiellement envahissantes (1 an sur 5 ans)	3	habitats naturels d'intérêt communautaire
<b>COMMUNICATION ET SENSIBILISATION</b>					
CS01	Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	Animation (Etat et FEADER) / Politique ENS Charte Natura 2000	Organisation de réunion de sensibilisation et d'événements - à destination des acteurs et des usagers du site - portant sur les enjeux du DOCOB et les liens avec leurs activités Réalisation de fiches des bonnes pratiques ou de cahiers techniques à destination des usagers et des gestionnaires du site Organisation de visites guidées	1	OG 2 « Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire » ODD 3 « Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires) en tenant compte des activités économiques locales »
CS02	Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DOCOB sur Natura 2000	Animation (Etat et FEADER)	Réalisation et diffusion de bulletins de liaison en vue d'informer régulièrement les acteurs locaux et les élus sur l'avancement de l'animation du DOCOB Création et alimentation d'un site internet Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du DOCOB	2	OG 2 « Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire »

Légende de la priorité d'actions :

(1) = priorité forte

(2) = priorité moyenne

(3) = priorité faible

## I.1 Fiches mesures

---

### I.1.1 Fiche mesure « Animation »

L'animation du DOCOB englobe diverses actions/missions qui doivent être réalisées par la structure animatrice du site Natura 2000 et ses partenaires.

La fiche suivante décrit l'ensemble des missions qui lui sont confiées ainsi qu'une évaluation du temps impartis à chacune d'entre elles.

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
AN01	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	OG 3 « Animer le document d'objectifs (DOCOB) en concertation avec les acteurs du territoire »	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
Principe et objectif opérationnel	Promouvoir les outils et les actions du DOCOB auprès des acteurs du territoire Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents existants Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre du DOCOB par un appui technique et administratif	
Territoires concernés	Ensemble du site Natura 2000	
Acteurs concernés	Tous les acteurs du site	
Structures ressources	DDT24, DREAL Nouvelle Aquitaine, Collectivités territoriales	
Mesures associées	Ensemble des actions	
<b>Description des opérations</b>		
<p><b>1. Mise en œuvre des processus de contractualisation</b></p> <p><u>Contrats Natura 2000 agricole - MAEC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les bénéficiaires potentiels : animation ou co-animation avec l'opérateur du PAEC de réunions pour informer les agriculteurs sur les outils à disposition (mobiliser les acteurs vers une signature de contrats MAEC),</li> <li>- Travailler en lien avec l'opérateur du Projet Agro-environnemental et climatique (PAEC) à sa rédaction,</li> <li>- Etablir les diagnostic des contrats agricoles MAEC (soutien technique et administratif) hors Natura 2000.</li> </ul> <p><u>Contrats Natura 2000 non agricole et non forestier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des bénéficiaires potentiels,</li> <li>- Réalisation des diagnostics écologiques préalables à a contractualisation,</li> <li>- Etablir les contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier,</li> <li>- Suivre les opérations contractualisées.</li> </ul> <p><u>Charte Natura 2000</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les adhérents potentiels à la charte Natura 2000 et promouvoir la charte afin de développer les adhésions.</li> </ul> <p><b>2. Mise en œuvre des actions d'information de communication et de sensibilisation du DOCOB</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le DOCOB : diffusion des connaissances et conseils auprès des élus et des principaux acteurs incluant les propriétaires ;</li> <li>- Participation aux actions de mesures de communication et de sensibilisation ;</li> <li>- Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec celles des autres documents de gestion notamment les DOCOB des sites adjacents, les aménagements et les politiques publiques (assister aux réunions des organismes portant ces documents de gestion, mutualiser les données,..) ;</li> </ul>		

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
AN01	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB			Priorité 1	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la concertation entre les acteurs locaux ;</li> <li>- Participer à une animation foncière pour la réouverture des milieux (appel à un berger) ;</li> <li>- Participer au réseau des structures animatrices Natura 2000 et créer du lien en faveur d'une cohérence technique, scientifique et de communication à l'échelle du réseau de sites situés à proximité.</li> </ul> <p><b>3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB pour favoriser une gestion cohérente de l'ensemble du site avec mise en place et édition d'un tableau de bord annuel pour chaque action ;</li> <li>- Participer à l'élaboration du dossier de consultation pour l'extension du périmètre (année 1 seulement) ;</li> <li>- Etablir un rapport annuel d'activités ;</li> <li>- Animer un COPIL portant sur l'état annuel de réalisation (une réunion par an au minimum) ;</li> <li>- Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir ;</li> <li>- Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation de certaines actions identifiées dans le DOCOB (études préconisées, mesures non financées...) et mettre au point le financement global des actions ;</li> <li>- Réaliser une évaluation de la mise en œuvre du DOCOB sous forme de bilan intermédiaire à la fin de la période couverte par la convention cadre d'animation (au bout de 3 ans) ;</li> <li>- Aide à la mise en œuvre des actions : réalisation et/ou coordination des études, inventaires et suivis prévus ou nécessaires pour assurer la connaissance et l'évaluation de l'état de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire ;</li> <li>- Ajuster le programme d'actions en tenant compte des bilans annuels ;</li> </ul> <p><b>4. Mise à jour du DOCOB</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder aux mises à jour du DOCOB en fonction des résultats des suivis sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.</li> </ul> <p><b>5. Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation</b></p> <p>L'animateur doit consacrer du temps aux développeurs et porteurs de projets, de même qu'aux gestionnaires et élus du territoire pour les sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000. Cette action consiste plus précisément à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans la définition de leurs avant-projets.</li> <li>- Informer et suivre les projets dans le cadre de l'évaluation des incidences.</li> <li>- Inciter à la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants et à venir.</li> </ul>					
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en œuvre des processus de contractualisation de façon continue sur les 5 ans	Recherche, contact et sensibilisation des ayants-droits Aide au montage et au dépôt des dossiers		Mise en œuvre de la contractualisation (sensibilisation, montage, dépôt des dossiers)		
Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du DOCOB, de façon continue sur les 5 ans - réunions d'information publiques - ateliers de travail - rédactions d'articles pour les journaux locaux	Réunions publiques Animation de groupes de travail Mise en place d'actions de communication Articulation et la mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents Animation foncière				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
AN01	<b>Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB</b>	<b>Priorité 1</b>
Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de façon continue sur les 5 ans	Coordination de la mise en œuvre du DOCOB incluant la programmation financière de l'année à venir Aide à l'élaboration du dossier de consultation pour l'extension du périmètre (en année 1 uniquement) Sollicitation de financements hors contrat Mise en œuvre des actions Suivi du PAEC Suivi et analyse de l'évolution des espèces et habitats d'intérêt communautaire (à partir de l'année 2) Rapport d'activité annuel Préparation et l'animation du COPIL	
Révision du DOCOB	Mise à jour du DOCOB au fil de l'eau en fonction des résultats des suivis (à partir de l'année 2)	
Veille environnementale - Inciter au respect de la réglementation de façon continue sur les 5 ans	Information et suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences Incitation des collectivités à la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants et à venir et des développeurs et porteurs de projets à prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans la définition de leurs avant-projets	
<b>Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre</b>		
<b>Documents et enregistrements</b>	Bilan annuel à réaliser par la structure animatrice et présenté au Comité de Pilotage	
<b>Estimation du coût</b>	Coût moyen estimé de l'animation pour une année (sur la base d'un salaire annuel brut moyen de 30 000 €) : <i>Environ 13 000 €/an (sur la base d'un salaire annuel brut moyen de 30 000 €)</i>  Coût total : 65 000 €	
<b>Modalités de financement</b>	Financeurs potentiels : - Etat (Ministère chargé de l'environnement) - Europe (FEADER) - Collectivités (notamment autofinancement) - Agence de l'Eau	
<b>Suivi</b>		
<b>Indicateurs de réalisation de l'action</b>	- Ensemble des indicateurs de réalisation des actions - Rapport d'activité annuel - Bilan annuel	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Résultats des bilans annuels et triennaux - Etat de conservation initial / état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire au terme des cinq ans de mise en œuvre du DOCOB	

### I.1.2 Fiches mesures « Gestion des Espèces et des Habitats »

Les fiches mesures « Gestion des Espèces et des Habitats » proposées sont les suivantes :

- GEH01 - Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bûcheronnage ;
- GEH02 - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif ;
- GEH03 - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage ;
- GEH04 - Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage ;
- GEH05 - Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche ;
- GEH06 - Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche ;
- GEH07 - Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire.

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bûcheronnage	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	ODD 1 « Préserver la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »	
Types de milieux visés	Milieux ouverts calcicoles agricoles et non agricoles	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<p><b>Habitats naturels d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</li> <li>- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i></li> <li>- 5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur lande sou pelouses calcaires</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1065 - Damier de la Succise</li> <li>Chiroptères dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1321 - Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1304 - Grand Rhinolophe</li> <li>- 1303 - Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308 - Barbastelle d'Europe</li> <li>- 1323 - Murin de Bechstein</li> <li>- 1324 - Grand Murin</li> </ul> </li> </ul>	
Principe et objectifs opérationnel	Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des <u>pelouses sèches calcaires en déprise</u> et formations végétales associées. Précisons que la réouverture des parcelles de pelouses en déprise sera nécessairement suivie d'un entretien (cf fiche GEH03)	
Effets attendus	Augmentation de la surface des milieux calcicoles ouverts Amélioration de l'état de conservation des pelouses calcicoles à l'échelle du site Maintien des habitats de chasse pour les chiroptères	
Mesures associées	GEH03 - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</b>		
Conditions d'éligibilité	<p>Les parcelles éligibles sont <u>de type agricole ou non agricole</u>.</p> <p>Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 ;</li> <li>• Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce ouvert et semi-ouvert ;</li> <li>• Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC</li> </ul>	
Surface engagée	<p>Les parcelles potentiellement concernées par ce type de travaux constituent des habitats relictuels en mosaïque avec la chênaie pubescente ou avec des fourrés calcicoles. Les espèces arbustives et arborescentes ont tendance à prendre le pas sur les communautés des pelouses calcicoles.</p> <p>Plusieurs entités sont concernées sur Saint-Victor ainsi que sur Montagrier au lieu-dit Cabosse.</p> <p>Près de 2 ha sont potentiellement concernés par ces travaux de réouverture.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bûcheronnage	Priorité 1
<b>Acteurs concernés</b>		
<b>Bénéficiaires</b>	<p>En fonction du type de parcelles visées, on distinguera deux types de bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires des contrats Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance de terrains inclus dans le site Natura 2000 ;</li> <li>- les personnes physique ou morale exerçant une activité agricole sont éligibles aux MAEC sur les parcelles inscrites au formulaire S2 jaune de la déclaration PAC.</li> </ul>	
<b>Partenaires techniques</b>	Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, ACCA, collectivités et communes, associations de protection de la nature,...	
<b>Description des opérations et engagements</b>		
<b>Description des opérations</b>	<p><b>1. Identification des pelouses sèches à restaurer</b></p> <p>Sur les pelouses les plus menacées par une dynamique de fermeture, il peut être nécessaire d'entreprendre des travaux de gyrobroyage mais aussi de bucheronnage avec exportation des résidus. L'objectif visé sera de retrouver des faciès typiquement ouverts de pelouses sèches soit un recouvrement arbustif inférieur à 15% après intervention. Les parcelles à restaurer seront choisies parmi celles identifiées comme étant en mauvais état de conservation dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.</p> <p><b>2. Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture sur des parcelles agricoles et non agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>sur des parcelles agricoles à l'abandon ou en déprise</u>, les agriculteurs pourront s'engager une MAEC <b>OUVERT_01</b> - Ouverture d'un milieu en déprise, prévoyant des travaux de bucheronnage durant les 2 premières années en vue de la réouverture de milieux à l'abandon ou en déprise ; <b>N.B.</b> : Cette MAEC implique la réalisation de programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic de l'état initial des parties de parcelles ou parcelles à engager (dans le but d'atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic).</li> <li>- <u>Sur des parcelles non agricoles</u>, engagement possible pour des <b>non agriculteurs</b> dans un <b>contrat ni agricole ni forestier d'ouverture de milieu</b> s'appuyant sur les cahiers des charges nationaux suivants : <b>N01Pi</b> - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.</li> </ul> <p>Afin de limiter les dérangements pour la faune, les travaux d'ouverture <u>devront être réalisés idéalement</u> entre les mois <u>d'octobre et de février</u>.</p> <p><b>N.B.</b> : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bûcheronnage	Priorité 1
Engagements rémunérés	CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES	
	<p><b>OUVERT_01 : OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement par une structure agréée d'un programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic de l'état initial des parties de parcelles ou parcelles à engager (dans le but d'atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic) ;</li> <li>- Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture (parcelles ou parties de parcelles d'anciennes pelouses aujourd'hui soumises à un enrésinement d'origine subspontané) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La technique de débroussaillage d'ouverture la première année en fonction du milieu,</li> <li>✓ La surface à ouvrir,</li> <li>✓ L'absence de régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage,</li> <li>✓ La période pendant laquelle l'ouverture de la parcelle doit être réalisée soit idéalement ici entre octobre et février.</li> </ul> </li> <li>- Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien après ouverture associé à une gestion pastorale (GEH03) ;</li> <li>- Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils) ;</li> <li>- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées.</li> </ul>	
Engagements non rémunérés	CONTRATS NON AGRICOLES ET NON FORESTIERS	
	<p><b>N01Pi - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bucheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux</li> <li>- Dévitalisation par annelation</li> <li>- Dessouchage</li> <li>- Rabotage des souches</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage avec exportation des produits de coupe</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeurs</li> </ul>	
Engagements non rémunérés	<p><u>Pour les contrats agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non retournement des surfaces engagées et interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés visant à lutter contre les chardons, les rumex et autres plantes envahissantes (OUVERT_01)</li> </ul> <p><u>Pour les contrats non agricoles et non forestiers (N01Pi) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>- Utilisation obligatoire d'huile biodégradable pour huile moteur et huile accessoires en cas d'emploi de tronçonneuses, débroussailleuses...</li> </ul> <p><u>Pour tout type de contrat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des périodes d'autorisation des travaux entre octobre et février pour les travaux de bucheronnage et entre fin juillet et fin octobre pour les travaux de fauche</li> </ul>	

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
GEH01		Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bûcheronnage			Priorité 1
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Etablissement d'un programme de travaux d'ouverture et d'entretien	X				
Travaux d'ouverture (bûcheronnage/débroussaillage)		X	X		
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre					
Durée du contrat	5 ans				
Documents /et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travaux établi par la structure agréée</li> <li>• Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>• Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>• Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)</li> <li>• Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement</li> </ul>				
Contrôles					
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction. Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle associés <i>a minima</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travaux établi par une structure agréée (OUVERT_01)</li> <li>• Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (OUVERT_01, N01Pi)</li> <li>• Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...) (N01Pi)</li> <li>• Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées (N01Pi)</li> <li>• Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (N01Pi)</li> </ul> <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>				
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000.				
Plan de financement					
Estimation du coût	<p><u>Montant unitaire des engagements de la PAC 2014-2020</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OUVERT_01 : Montant annuel maximal/ha/an : 237,00 €</li> <li>• N01Pi : Montant à titre indicatif de 1500 à 2500 €/ ha/an - à évaluer en fonction du taux d'embroussaillage et de la hauteur de la végétation</li> </ul>				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bûcheronnage	Priorité 1
Modalités de financement	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC 100% pour les privés, 80% (dépenses en investissement) et 100% (dépenses en fonctionnement) pour les collectivités territoriales pour les parcelles non déclarées à la PAC</i></p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.</p>	
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris</p>	
<b>Suivis</b>		
Indicateurs de suivi (de réalisation de l'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface cumulée ayant bénéficié de ces mesures</li> <li>- Travaux réalisés (factures et cahiers d'enregistrement des interventions)</li> <li>- Photographies avant et après travaux</li> <li>- Nombre de contrats signés</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface relative des habitats naturels d'intérêt communautaire ;</li> <li>- Taux de recouvrement des ligneux ou taux d'embroussaillage (à fixer en fonction du diagnostic).</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	ODD 1 « Préserver la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »	
Types de milieux visés	Milieux ouverts calcicoles agricoles et non agricoles	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<p><b>Habitats naturels d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</li> <li>- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i></li> <li>- 5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur lande sou pelouses calcaires</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1065 - Damier de la Succise</li> <li>Chiroptères dont :</li> <li>- 1321 - Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1304 - Grand Rhinolophe</li> <li>- 1303 - Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308 - Barbastelle d'Europe</li> <li>- 1323 - Murin de Bechstein</li> <li>- 1324 - Grand Murin</li> </ul>	
Principe et objectifs opérationnel	Maintenir les surfaces de pelouses sèches et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques	
Effets attendus	<p>Maintien, voire augmentation, de la surface des milieux calcicoles ouverts</p> <p>Maintien de la population de Damier de la Succise présente sur le site</p> <p>Maintien des habitats de chasse des chiroptères</p>	
Mesures associées	GEH03 - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</b>		
Conditions d'éligibilité	<p>Les parcelles éligibles sont <u>de type agricole ou non agricole</u>.</p> <p>Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 ;</li> <li>• Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce ouvert et semi-ouvert ;</li> <li>• Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC</li> </ul>	
Surface engagée	<p>A définir lors de la signature des contrats</p> <p>Environ 40 ha de pelouses sèches calcaires incluant la végétation des dalles et 20 ha de fourrés à Genévrier dont à peine 3 ha déclarés à la PAC.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Priorité 1
<b>Acteurs concernés</b>		
<b>Bénéficiaires</b>	<p>En fonction du type de parcelles visées, on distinguera deux types de bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires des contrats Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance de terrains inclus dans le site Natura 2000 ;</li> <li>- les personnes physique ou morale exerçant une activité agricole sont éligibles aux MAEC sur les parcelles inscrites au formulaire S2 jaune de la déclaration PAC.</li> </ul>	
<b>Partenaires techniques</b>	Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, collectivités,...	
<b>Description des opérations et engagements</b>		
<b>Description des opérations</b>	<p><b>1) Recherche et mobilisation d'un berger</b></p> <p>Dans le contexte présent, pour répondre aux enjeux de conservation des milieux calcicoles sur des entités morcelées et dans un contexte de déprise de l'élevage, la solution qui semble la plus adaptée au regard du contexte, consiste <u>en la mise en pâturage des parcelles par des ovins sous la responsabilité d'un berger</u>. Le CEN Aquitaine a en effet d'ores-et-déjà expérimenté ce mode de gestion sur plusieurs coteaux voisins (Coteau de Saint-Just, Coteau du Breuilh, Coteau de Chaupres). Un travail important d'animation foncière sera à mener pour inciter les propriétaires des parcelles de coteaux à mettre à disposition leur parcelle pour la mise en œuvre de ces actions. Un plan de pâturage pourra être réalisé sur la base des surfaces disponibles, des parcours possibles et de la taille du troupeau.</p> <p><b>2) Entretien des pelouses et formations végétales associées par la mise en place d'un pâturage extensif sur des parcelles agricoles et non agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sur des parcelles agricoles</u> (environ 3 ha), les agriculteurs pourront s'engager dans une mesure Systèmes Herbagers et Pastoraux (MAEC SHP) à l'échelle collective et/ou à l'engagement unitaire <b>HERBE_09</b> - Amélioration de la gestion pastorale ;</li> </ul> <p><b>NB : Un diagnostic parcellaire pastoral et environnemental</b> devra être établi par une structure agréée pour localiser les engagements de manière pertinente et/ou identifier sur l'exploitation les surfaces éligibles. Ce plan de gestion précise les dates de pâturage, surfaces pâturées, chargement instantané par clos, aménagements à réaliser. D'après les retours d'expérience en la matière, un chargement compris entre 0,5 et 1 mouton/ha/an est adapté sur des parcelles abandonnées nécessitant une restauration importante. Le choix d'un mode de pâturage extensif avec chargement instantané important mais de courte durée ou d'un mode de pâturage avec un chargement faible sur une période plus longue sera étudiée dans ce cadre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sur les parcelles non agricoles</u>, contrat ni agricole ni forestier : <b>N03Pi</b> - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique et <b>N03Ri</b> - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique. La gestion du troupeau pourra dans ce cas être assurée par un berger.</li> </ul> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Priorité 1
Engagements rémunérés	CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES	
	<p><b>MAEC SYSTEMES HERBAGERS ET/OU PASTORAUX (POUR LA GESTION ET LA DURABILITÉ DES PRAIRIES PERMANENTES À FLORE DIVERSIFIÉE ET SURFACES PASTORALES (SHPCOLL))</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de traitement phytosanitaire ;</li> <li>- Enregistrement des pratiques ;</li> <li>- Maîtrise des refus et des ligneux selon des méthodes pastorales adaptées (pâturage mixte, arrachage annuel, fauche, gyrobroyage (à préciser lors du diagnostic parcellaire en fonction du projet pastoral de l'éleveur).</li> </ul> <p><b>HERBE_09 : AMELIORATION DE LA GESTION PASTORALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale. Il devra préciser la gestion pour chaque unité pastorale engagée et chaque année. Le plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité,</li> <li>o Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible),</li> <li>o Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants,</li> <li>o Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés)</li> </ul> </li> <li>- Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées avec un suivi de l'évolution des habitats naturels (tous les deux ans) et un ajustement des chargements et des périodes de pâturages au besoin. Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agro-environnemental sur le territoire.</li> </ul>	
	CONTRATS NON AGRICOLES ET NON FORESTIERS	
<p><b>N03Pi - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail pour l'installation des équipements</li> <li>- Equipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs ou autre système utilisé pour l'alimentation en eau du troupeau, aménagement de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, abris temporaires...)</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action éligible sur avis du service instructeur.</li> </ul> <p><b>N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau</li> <li>- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagement d'accès, abris temporaires,...)</li> <li>- Suivi vétérinaire</li> <li>- Affouragement, complément alimentaire</li> <li>- Fauche des refus</li> <li>- Localisation grange à foin</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.</li> </ul>		

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
GEH02		Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif			Priorité 1
Engagements non rémunérés		<p><u>Pour les contrats agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non retournement des surfaces engagées et interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés visant à lutter contre les chardons, les rumex et autres plantes envahissantes ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ou plan de gestion pastorale (MAEC SHPcoll + HERBE_09)</li> </ul> <p><u>Pour les contrats non agricoles et non forestiers (N03Pi, N03Ri) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Période d'autorisation de pâturage ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales ou plan de gestion pastorale (N03Ri) ;</li> <li>- Absence de fertilisation, de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement.</li> </ul> <p><u>Pour tout type de contrat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des périodes d'autorisation des travaux de fauche ou de débroussaillage ;</li> <li>- Absence de désherbage chimique (herbicides proscrits).</li> </ul>			
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Recherche et mobilisation d'un berger	Cf fiche AN01	Cf fiche AN01	Cf fiche AN01	Cf fiche AN01	Cf fiche AN01
Elaboration d'un diagnostic écologique et pastoral	x				
Mise en œuvre de l'entretien par pâturage	x	x	x	x	x
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre					
Durée du contrat	5 ans				
Documents /et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>• Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)</li> <li>• Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>• Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement</li> </ul>				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Priorité 1
<b>Contrôles</b>		
<b>Points de contrôle</b>	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (N03Pi, HERBE_09)</li> <li>• Vérification de l'existence et de la tenue d'un cahier de pâturage (N03Ri)</li> <li>• Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces (N03Pi, N03Ri)</li> <li>• Vérification des factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (N03Pi, N03Ri)</li> </ul> <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
<b>Sanctions</b>	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000.	
<b>Plan de financement</b>		
<b>Estimation du coût</b>	<p><u>Montant unitaire des engagements de la PAC 2014-2020</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MAEC SHPcoll : Aide maximale de 47,15 €/ha/a</li> <li>• HERBE_09 : Montant annuel maximal/ha/an : 56,58 €</li> </ul> <p>Le montant unitaire doit être adapté pour chaque territoire selon le nombre d'années au cours des 5 ans sur lesquelles la gestion par pâturage est requise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N03Pi : à définir en fonction des besoins</li> <li>• N03Ri : environ 240 € par ha/an avec un chargement moyen de 0,5 à 1 UGB/ha/an</li> </ul>	
<b>Modalités de financement</b>	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> </ul> <p><i>Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC 100% pour les privés, 80% (dépenses en investissement) et 100% (dépenses en fonctionnement) pour les collectivités territoriales pour les parcelles non déclarées à la PAC</i></p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Priorité 1
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris</p>	
<b>Suivis</b>		
Indicateurs de suivi (de réalisation de l'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de la gestion mise en œuvre (surfaces pâturées par les animaux, dates de pâturage, chargement instantané (effectif présent sur l'unité de gestion ou clos aux différentes périodes de pâturage, lieux d'affouragement (si pratiqué) et d'abreuvement)</li> <li>- Photographies avant et après travaux</li> <li>- Nombre de contrats signés</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la végétation par rapport à l'état initial décrit dans le diagnostic (cortèges floristiques : nature des espèces, recouvrements, nombre d'espèces)</li> <li>- Indices de détérioration éventuels (traces de surpâturage, embroussaillage)</li> <li>- Etat de conservation des espèces et habitats cibles</li> <li>- Effectifs des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales liées aux milieux calcicoles ouverts et semi-ouverts</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	ODD 1 « Préserver la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »	
Types de milieux visés	Milieux ouverts calcicoles agricoles et non agricoles	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<p><b>Habitats d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</li> <li>- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>l'Alyso-Sedion albi</i></li> <li>- 5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur lande sou pelouses calcaires</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1065 - Damier de la Succise</li> </ul> <p>Chiroptères dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1321 - Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1304 - Grand Rhinolophe</li> <li>- 1303 - Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308 - Barbastelle d'Europe</li> <li>- 1323 - Murin de Bechstein</li> <li>- 1324 - Grand Murin</li> </ul>	
Principe et objectifs opérationnel	<p>Maintenir les surfaces de pelouses sèches et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques</p> <p>Préserver les espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et remarquables présentes sur les milieux calcicoles ouverts</p>	
Effets attendus	<p>Maintien voire augmentation de la surface des milieux calcicoles ouverts</p> <p>Lutte contre l'embroussaillage et la fermeture des milieux ouverts</p> <p>Maintien de la population de Damier de la Succise présente sur le site</p> <p>Maintien des habitats de chasse des chiroptères</p>	
Mesures associées	GEH01 - Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</b>		
Conditions d'éligibilité	<p>Les parcelles éligibles sont <u>de type agricole ou non agricole</u>.</p> <p>Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 ;</li> <li>• Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel d'intérêt communautaire et/ou habitat d'espèce ouverts et semi-ouverts ;</li> <li>• Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC.</li> </ul>	
Surface engagée	<p>A définir lors de la signature des contrats</p> <p>Potentiellement 40 ha de pelouses sèches calcaires incluant la végétation des dalles dont près de 7 ha présentant une dynamique d'ourlification marquée</p> <p>Sur les 60 ha de milieux calcicoles, seuls 3 ha sont déclarés à la PAC.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Priorité 1
Acteurs concernés		
Bénéficiaires	<p>En fonction du type de parcelles visées, on distinguera deux types de bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires des contrats Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance de terrains inclus dans le site Natura 2000 ;</li> <li>- les personnes physique ou morale exerçant une activité agricole sont éligibles aux MAEC sur les parcelles inscrites au formulaire S2 jaune de la déclaration PAC.</li> </ul>	
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, ACCA, collectivités,...	
Description des opérations et engagements		
Description des opérations	<p><b>Entretien des pelouses et formations végétales associées sur des parcelles agricoles et non agricoles en l'absence de troupeau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sur des parcelles agricoles</u> (environ 3 ha), MAEC incluant l'engagement unitaire <b>OUVERT01</b> - Ouverture d'un milieu en déprise ; <b>N.B.</b> : Cette MAEC implique la réalisation de programme de travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic de l'état initial des parties de parcelles ou parcelles à engager (dans le but d'atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic).</li> <li>- <u>Sur les parcelles non agricoles</u>, contrat ni agricole ni forestier : <b>N04R</b> - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts et <b>N05R</b> - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.</li> </ul> <p>Le recours à la fauche sur les milieux calcicoles pourra être mise en œuvre, sur des parcelles agricoles ou non, en l'absence de troupeaux comme modalité d'entretien ou bien en complément du pâturage. Pour enrayer la dynamique d'ourlification, il est possible d'intervenir à plusieurs reprises dans l'année sur des secteurs colonisés par le Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>). D'après les retours d'expérience du CEN Aquitaine, il est nécessaire de faucher ces secteurs en mars/avril puis en septembre/octobre pendant plusieurs années consécutives pour limiter de façon efficace le développement du Brachypode.</p> <p>Cette action sera préférentiellement mise en œuvre, tous les ans ou tous les deux ans, en hiver (entre novembre et février) dans le cadre d'un débroussaillage et le plus tardivement possible en complément du pâturage (date à définir en fonction de la localisation de la parcelle avec le bénéficiaire du contrat).</p> <p>Elle pourra également être mise en place suite à l'ouverture de nouvelles parcelles, comme prévu à la fiche action GEH01.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH03	Maintenance de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Priorité 1
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<p>La fauche doit être réalisée selon les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur,</li> <li>- Conserver des zones refuge (pour permettre la fuite et le repli des espèces animales),</li> <li>- Utiliser des engins et des vitesses (lentes) adaptés sur les zones à faible portance (matériel léger, pneus basse pression, entretien manuel),</li> <li>- Exporter les résidus de fauche et si possible de gyrobroyage (afin d'éviter l'effet négatif d'accumulation de matière organique : exhaussement du sol, anoxie du sédiment),</li> </ul>	
Engagements rémunérés	CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES	
	<p><b>OUVERT_01 : OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'un programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic de l'état initial (dans le but d'atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic initial) ;</li> <li>- Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils) ;</li> <li>- <i>Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture (prévu en GEH01) ;</i></li> <li>- Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture) associé à une gestion pastorale : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La définition des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables et d'entretien post-ouverture,</li> <li>✓ La périodicité d'élimination des rejets et autres végétaux indésirables (au minimum 2 fois sur 5 ans),</li> <li>✓ La période d'intervention (idéalement entre octobre et février),</li> <li>✓ La méthode d'élimination mécanique définie localement (fauche ou broyage, export obligatoire des produits de fauche ou maintien sur place autorisé, brûlage, matériel à utiliser)</li> </ul> </li> </ul>	
	CONTRATS NATURA 2000 NON AGRICOLES ET NON FORESTIERS	
<p><b>N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche manuelle ou mécanique</li> <li>- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)</li> <li>- Conditionnement</li> <li>- Transport de matériaux évacués</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.</li> </ul> <p><b>N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçonnage et bucheronnage légers</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle</li> <li>- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol avec exportation</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.</li> </ul>		

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
GEH03		Maintenance de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage			Priorité 1
Engagements non rémunérés		<p><u>Pour les contrats agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non retournement des surfaces engagées et interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés visant à lutter contre les chardons, les rumex et autres plantes envahissantes <u>dans le cas de mesures unitaires uniquement</u> (OUVERT_01)</li> </ul> <p><u>Pour les contrats non agricoles et non forestiers</u> (N04R et N05R) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>- Absence de fertilisation, de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement</li> </ul> <p><u>Pour tout type de contrat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des périodes d'autorisation des travaux de fauche ou de débroussaillage ;</li> <li>- Absence de désherbage chimique sur les parcelles engagées</li> </ul>			
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Etablissement d'un programme de travaux d'ouverture et d'entretien	x				
Mise en œuvre de l'entretien par fauche	x	x	x	x	x
Mise en œuvre de l'entretien par gyrobroyage léger	x			x	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre					
Durée du contrat	5 ans				
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat/et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>• Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)</li> <li>• Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>• Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement</li> </ul>				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Priorité 1
<b>Contrôles</b>		
<b>Points de contrôle</b>	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travaux établi par une structure agréée (OUVERT_01)</li> <li>• Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (N04R, N05R, OUVERT_01)</li> <li>• Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces (N04R et N05R)</li> <li>• Vérification des factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (N04R et N05R)</li> </ul> <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
<b>Sanctions</b>	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000.	
<b>Plan de financement</b>		
<b>Estimation du coût</b>	<p><b>Montant unitaire des engagements de la PAC 2014-2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OUVERT_01 : Montant annuel maximal de 237 €/ ha/an</li> <li>• N04R et N05R : Montant à titre indicatif entre 1000 et 1 500 €/ ha/an (à évaluer en fonction du taux d'embroussaillage et de la hauteur de la végétation).</li> </ul> <p>L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</p> <p>Le montant unitaire doit être adapté pour chaque territoire selon le nombre d'années au cours des 5 ans sur lesquelles la gestion est requise.</p>	
<b>Modalités de financement</b>	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> </ul> <p><i>Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC 100% pour les privés, 80% (dépenses en investissement) et 100% (dépenses en fonctionnement) pour les collectivités territoriales pour les parcelles non déclarées à la PAC</i></p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH03	Maintenance de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Priorité 1
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>	
Suivis		
Indicateurs de suivi (de réalisation de l'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface cumulée ayant bénéficié de ces mesures</li> <li>- Travaux réalisés (factures et cahiers d'enregistrement des interventions)</li> <li>- Photographies avant et après travaux</li> <li>- Nombre de contrats signés</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des groupements végétaux</li> <li>- Taux de recouvrement des ligneux bas ou taux d'embroussaillage (à fixer en fonction du diagnostic écologique préalable au contrat)</li> <li>- Etat de conservation des espèces et habitats cibles</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	ODD 1 « Préserver la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées »	
Types de milieux visés	Milieux ouverts calcicoles agricoles et non agricoles	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<b>Habitats naturels d'intérêt communautaire</b> - 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude  <b>Espèces d'intérêt communautaire</b> - 1065 - Damier de la Succise Chiroptères dont : - 1321 - Murin à oreilles échancrées - 1304 - Grand Rhinolophe - 1303 - Petit Rhinolophe - 1308 - Barbastelle d'Europe - 1323 - Murin de Bechstein - 1324 - Grand Murin	
Principe et objectifs opérationnel	Restaurer les prairies de fauche en cours de fermeture grâce à des interventions mécaniques Préserver des espèces végétales et animales d'intérêt communautaire et remarquables présentes sur les milieux calcicoles ouverts	
Effets attendus	Lutte contre l'embroussaillage et la fermeture des milieux ouverts Maintien de la population de Damier de la Succise présente sur le site et maintien des habitats de chasse des chiroptères	
Mesures associées	GEH05 - Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</b>		
Conditions d'éligibilité	Les parcelles éligibles sont <u>de type agricole ou non agricole</u> . Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 ;</li> <li>• Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel d'intérêt communautaire et/ou habitat d'espèce ouverts et semi-ouverts ;</li> <li>• Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC.</li> </ul>	
Surface engagée	A définir lors de la signature des contrats Potentiellement près de 10 ha non déclarés à la PAC A minima une parcelle en mauvais état de conservation au lieu-dit Fourton sur la commune de Montagrier (environ 3 ha)	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Priorité 1
Acteurs concernés		
Bénéficiaires	<p>En fonction du type de parcelles visées, on distinguera deux types de bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires des contrats Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance de terrains inclus dans le site Natura 2000 ;</li> <li>- les personnes physique ou morale exerçant une activité agricole sont éligibles aux MAEC sur les parcelles inscrites au formulaire S2 jaune de la déclaration PAC.</li> </ul>	
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, ACCA, collectivités,...	
Description des opérations et engagements		
Description des opérations	<p><b>Entretien des prairies de fauche d'intérêt communautaire en déprise par des travaux de gyrobroyage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sur des parcelles agricoles</u>, MAEC incluant l'engagement unitaire <b>OUVERT01</b> - Ouverture d'un milieu en déprise ;</li> <li>- <u>Sur les parcelles non agricoles</u>, contrat ni agricole ni forestier : <b>N04R</b> - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts et <b>N05R</b> - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.</li> </ul> <p>Afin de limiter les dérangements pour la faune, les travaux d'ouverture devront être réalisés entre les mois d'octobre et de février.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous.</p>	
Conditions spécifiques de réalisation des travaux	<p>La fauche doit être réalisée selon les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur,</li> <li>- Conserver des zones refuge (pour permettre la fuite et le repli des espèces animales),</li> <li>- Utiliser des engins et des vitesses (lentes) adaptés sur les zones à faible portance (matériel léger, pneus basse pression, entretien manuel),</li> <li>- Exporter les résidus de fauche et si possible de gyrobroyage (afin d'éviter l'effet négatif d'accumulation de matière organique : exhaussement du sol, anoxie du sédiment),</li> </ul> <p>Selon les résultats du diagnostic, alterner les zones entretenues (calendrier sur 3 ans par exemple, entretien d'un tiers de la surface à chaque passage).</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Priorité 1
Engagements rémunérés	CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES	
	<p><b>OUVERT_01 : OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'un programme des travaux d'ouverture et d'entretien incluant un diagnostic de l'état initial (dans le but d'atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic initial) ;</li> <li>- Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils) ;</li> <li>- Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture (parcelles ou parties de parcelles d'anciennes prairies aujourd'hui soumises à un enrésinement d'origine subspontané) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La technique de débroussaillage d'ouverture la première année en fonction du milieu,</li> <li>✓ La surface à ouvrir,</li> <li>✓ L'absence de régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage,</li> <li>✓ La période pendant laquelle l'ouverture de la parcelle doit être réalisée soit idéalement ici entre octobre et février.</li> </ul> </li> <li>- Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien notamment après ouverture (prévu en GEH05)</li> <li>- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées.</li> </ul>	
	CONTRATS NATURA 2000 NON AGRICOLES ET NON FORESTIERS	
Engagements non rémunérés	<p><b>N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tronçonnage et bucheronnage légers</li> <li>- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle</li> <li>- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</li> <li>- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe</li> <li>- Broyage au sol et nettoyage du sol avec exportation</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.</li> </ul>	
	<p><u>Pour les contrats agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non retournement des surfaces engagées et interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés visant à lutter contre les chardons, les rumex et autres plantes envahissantes <u>dans le cas de mesures unitaires uniquement</u> (OUVERT_01)</li> </ul> <p><u>Pour les contrats non agricoles et non forestiers (N05R) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) ;</li> <li>- Absence de fertilisation, de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement</li> </ul> <p><u>Pour tout type de contrat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des périodes d'autorisation des travaux de fauche ou de débroussaillage ;</li> <li>- Absence de désherbage chimique sur les parcelles engagées</li> </ul>	

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
GEH04		Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage			Priorité 1
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Etablissement d'un programme de travaux d'ouverture et d'entretien	x				
Mise en œuvre de l'entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger		x	x		
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre					
Durée du contrat	5 ans				
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat/et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>• Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)</li> <li>• Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>• Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement</li> </ul>				
Contrôles					
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de travaux établi par une structure agréée (OUVERT_01)</li> <li>• Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (N05R, OUVERT_01)</li> <li>• Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces (N05R)</li> <li>• Vérification des factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (N05R)</li> </ul>				
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Priorité 1
<b>Plan de financement</b>		
<b>Estimation du coût</b>	<p><b>Montant unitaire des engagements de la PAC 2014-2020 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OUVERT_01 : Montant annuel maximal de 237 €/ ha/an</li> <li>• N05R : Montant à titre indicatif de 1 000 €/ ha/an (à évaluer en fonction du taux d'embroussaillage et de la hauteur de la végétation). L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</li> </ul> <p>Le montant unitaire doit être adapté pour chaque territoire selon le nombre d'années au cours des 5 ans sur lesquelles la gestion est requise.</p>	
<b>Modalités de financement</b>	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC 100% pour les privés, 80% (dépenses en investissement) et 100% (dépenses en fonctionnement) pour les collectivités territoriales pour les parcelles non déclarées à la PAC</i></p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>	
<b>Modalités de versement des aides</b>	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>	
<b>Suivis</b>		
<b>Indicateurs de suivi (de réalisation de l'action)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface cumulée ayant bénéficié de ces mesures</li> <li>- Travaux réalisés (facture des travaux d'entretien et cahier d'enregistrement des interventions)</li> <li>- nombre de contrats signés</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des groupements végétaux</li> <li>- Taux d'embroussaillage des parcelles</li> <li>- Etat de conservation des espèces et habitats cibles</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH05	Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	ODD 2 « Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités existantes »	
Types de milieux visés	Prairies de fauche agricoles et non agricoles	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<p><b>Habitats naturels d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6510 - Prairies de fauche de basse altitude</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1065 - Damier de la Succise</li> <li>Chiroptères dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1321 - Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1304 - Grand Rhinolophe</li> <li>- 1303 - Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308 - Barbastelle d'Europe</li> <li>- 1323 - Murin de Bechstein</li> <li>- 1324 - Grand Murin</li> </ul> </li> </ul>	
Principe et objectif opérationnel	Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local	
Effets attendus	Maintien, voire augmentation, de la surface en prairies de fauche Maintien de la population de Damier de la Succise présente sur le site et maintien des habitats de chasse pour les chiroptères	
Mesures associées	GEH04 -Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</b>		
Conditions d'éligibilité	<p>Les parcelles éligibles sont <u>de type agricole ou non agricole</u>.</p> <p>Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 ;</li> <li>• Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel d'intérêt communautaire et/ou habitat d'espèce ouverts et semi-ouverts ;</li> <li>• Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC.</li> </ul>	
Surface engagée	A définir lors de la signature des contrats Potentiellement près de 10 ha non déclarés à la PAC	
<b>Acteurs concernés</b>		
Bénéficiaires	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole ou personne morale de droit public qui met des terres agricoles à disposition d'exploitants	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH05	Maintenance de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Priorité 1
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, collectivités et communes...	
<b>Description des opérations et engagements</b>		
<b>Description des opérations</b>	<p><b>Entretien des prairies de fauche d'intérêt communautaire sur des parcelles agricoles et non agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sur des parcelles agricoles</u> (environ 3 ha), MAEC incluant l'engagement unitaire <b>OUVERT01</b> - Ouverture d'un milieu en déprise ;</li> <li>- <u>Sur des parcelles non agricoles</u>, engagement possible pour des non agriculteurs dans un contrat ni agricole ni forestier propre à la gestion des milieux ouverts : <b>N04R</b> - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts et éventuellement.</li> </ul> <p>La mise en œuvre de ces actions devra tenir compte des préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur,</li> <li>- Conserver des zones refuges (pour permettre la fuite et le repli des espèces animales),</li> <li>- Utiliser des engins et des vitesses (lentes) adaptés sur les zones à faible portance (matériel léger, pneus basse pression, entretien manuel),</li> <li>- Exporter les résidus de fauche et si possible de gyrobroyage (afin d'éviter l'effet négatif d'accumulation de matière organique : exhaussement du sol, anoxie du sédiment),</li> </ul> <p>Selon les résultats du diagnostic, alterner les zones entretenues (calendrier sur 3 ans par exemple, entretien d'un tiers de la surface à chaque passage). Une fauche annuelle est préconisée sur ces espaces idéalement à la fin juin.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous.</p>	
<b>Engagements rémunérés</b>	<b>CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES</b>	
	<p><b>OUVERT_01 : OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement de l'ensemble des interventions (type d'intervention, localisation, date et outils) ;</li> <li>- Mise en œuvre du programme d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodicité (au minimum 2 fois sur 5 ans),</li> <li>- Période d'intervention (à définir)</li> <li>- Méthode d'élimination mécanique définie localement (fauche ou broyage, export obligatoire des produits de fauche ou maintien sur place autorisé, brûlage, matériel à utiliser)</li> </ul> </li> <li>- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées.</li> </ul>	
	<b>CONTRATS NON AGRICOLES ET NON FORESTIERS</b>	

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
GEH05		Maintenance de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche			Priorité 1
		<p><b>N04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fauche manuelle ou mécanique</li> <li>- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)</li> <li>- Conditionnement</li> <li>- Transport de matériaux évacués</li> <li>- Frais de mise en décharge</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.</li> </ul>			
Engagements non rémunérés		<p><u>Pour les contrats agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Non retournement des surfaces engagées et interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés visant à lutter contre les chardons, les rumex et autres plantes envahissantes (OUVERT_01)</li> </ul> <p><u>Pour les contrats non agricoles et non forestiers (N04R) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul> <p><u>Pour tout type de contrat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des périodes d'autorisation des travaux de fauche ou de débroussaillage ;</li> <li>- Absence de désherbage chimique sur les parcelles engagées</li> </ul>			
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Elaboration d'un programme de travaux et d'entretien	x				
Mise en œuvre		x	x	x	x
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre					
Durée du contrat	5 ans				
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat/et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)</li> <li>• Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>• Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>• Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement</li> </ul>				
Contrôles					

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH05	Maintenance de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Priorité 1
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de travaux établi par une structure agréée (OUVERT_01)</li> <li>- Vérification du cahier d'enregistrement des interventions (N04R, OUVERT_01)</li> <li>- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces (N04R)</li> <li>- Vérification des factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés (N04R)</li> </ul> <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
<b>Plan de financement</b>		
Estimation du coût	<p><b>Montant unitaire des engagements durant la PAC 2014-2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OUVERT_01 : Montant annuel maximal de 237 €/ ha/an</li> <li>• N04R : Montant à titre indicatif de 1 500 €/ ha/an (à évaluer en fonction du taux d'embroussaillage et de la hauteur de la végétation). L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</li> </ul>	
Modalités de financement	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC 100% pour les privés, 80% (dépenses en investissement) et 100% (dépenses en fonctionnement) pour les collectivités territoriales pour les parcelles non déclarées à la PAC</i></p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>	
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>	
<b>Suivis</b>		
Indicateurs de suivi (de l'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface cumulée ayant bénéficié de ces mesures</li> <li>- Travaux réalisés (factures et cahiers d'enregistrement des interventions)</li> <li>- Photographies avant et après travaux</li> <li>- Nombre de contrats signés</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH05	Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Priorité 1
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des groupements végétaux</li> <li>- Etat de conservation des prairies de fauche et des populations d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH06	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	ODD 2 « Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités existantes »	
Types de milieux visés	Prairies de fauche agricoles et non agricoles	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<p><b>Habitats d'intérêt communautaire</b> 6510 - Prairies de fauche de basse altitude</p> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire</b> - 1065 - Damier de la Succise</p> <p>Chiroptères dont potentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1321 - Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1304 - Grand Rhinolophe</li> <li>- 1303 - Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308 - Barbastelle d'Europe</li> <li>- 1323 - Murin de Bechstein</li> <li>- 1324 - Grand Murin</li> </ul>	
Principe et objectif opérationnel	Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées dans le but de favoriser le maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques qui sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces produisant fourrage de qualité et souple d'utilisation.	
Effets attendus	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche Augmentation de la surface d'habitats de chasse de bonne qualité pour les chiroptères	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</b>		
Conditions d'éligibilité	<p>Les parcelles éligibles sont <u>de type agricole ou non agricole</u>.</p> <p>Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 ;</li> <li>• Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel d'intérêt communautaire et habitat d'espèce ouverts et semi-ouverts ;</li> <li>• Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC.</li> </ul>	
Surface engagée	A définir lors de la signature de contrats Potentiellement 14 ha déclarés à la PAC	
<b>Acteurs concernés</b>		
Bénéficiaires	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole ou personne morale de droit public qui met des terres agricoles à disposition d'exploitants	
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, CBNSA, collectivités,...	

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
GEH06		Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche			Priorité 1
Description des opérations et engagements					
Description des opérations		<p>Maintien de prairies permanentes riches en espèces floristiques pour les parcelles agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Sur les parcelles agricoles uniquement</u> : les agriculteurs pourront s'engager dans une MAEC incluant les engagements unitaires suivants : <b>HERBE_06</b> - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables ET/OU <b>HERBE_03</b> - Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée</li> </ul> <p>Sur le territoire, les prairies sont généralement fauchées entre la fin mai- début juin selon les conditions météorologiques.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous.</p>			
Engagements rémunérés		<p><b>CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES</b></p> <p><b>HERBE_03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de l'absence totale d'apport de fertilisants azoté minéraux et organique y compris compost et hors apports éventuels par pâturage.</li> </ul> <p><b>HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de fauche pendant la période définie sur la part minimale de la surface engagée définie pour le territoire (PAEC)</li> <li>- Respect de la période d'interdiction de fauche (à définir au moment de la contractualisation pour une prise en compte des conditions locales et ne pas mettre en péril l'exploitation.</li> <li>- Enregistrement des interventions.</li> </ul>			
Engagements non rémunérés		<p><u>Pour les contrats agricoles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction du pâturage par déprimage - en cas de pâturage de regains (HERBE_06 uniquement) ;</li> <li>- Respect de la date initiale et du chargement ;</li> <li>- Interdiction de retournement des surfaces engagées ;</li> <li>- Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés ;</li> <li>- Enregistrement des interventions (HERBE_03 uniquement)</li> <li>- Respect des périodes d'autorisation des travaux</li> </ul>			
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en œuvre	x	x	x	x	x

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH06	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	Priorité 1
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre		
Durée du contrat	5 ans	
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat/et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions</li> <li>- Etat initial post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)</li> <li>- Plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>- Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement</li> </ul>	
Contrôles		
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p>Points de contrôle minima associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des prairies et des pâturages permanents (HERBE_03 et HERBE_06)</li> <li>• Programme des travaux établi par une structure agréée (HERBE_06)</li> <li>• Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques (HERBE_06)</li> </ul> <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
Plan de financement		
Estimation du coût	<p><b>Montant unitaire des engagements durant la PAC 2014-2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• HERBE_03 : Montant annuel maximal de 131 €/ ha/an</li> <li>• HERBE_06 : Montant annuel maximal de 223 €/ ha/an</li> </ul> <p>Le montant unitaire doit être adapté pour chaque territoire selon le nombre d'années au cours des 5 ans sur lesquelles un entretien est requis.</p>	
Modalités de financement	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC</i></p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA.</p>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH06	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	Priorité 1
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>	
Suivis		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface cumulée ayant bénéficié de ces mesures</li> <li>- Nombre de contrats signés</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des groupements végétaux</li> <li>- Etat de conservation des prairies de fauche et des populations d'espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Priorité 2
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif(s) de Développement Durable (ODD)	ODD 2 « Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités existantes »	
Types de milieux visés	Prairies temporaires, cultures	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<p><b>Habitats d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6510 - Prairies de fauche de basse altitude</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1065 - Damier de la Succise</li> <li>Chiroptères dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1321 - Murin à oreilles échancrées</li> <li>- 1304 - Grand Rhinolophe</li> <li>- 1303 - Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308 - Barbastelle d'Europe</li> <li>- 1323 - Murin de Bechstein</li> <li>- 1324 - Grand Murin</li> </ul> </li> </ul>	
Principe et objectif opérationnel	<p>Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées</p> <p>Créer des milieux productifs en insectes favorables aux chauves-souris</p>	
Effets attendus	<p>Augmentation de la surface en prairie de fauche à l'échelle du site.</p> <p>Précisons que même si le but visé à terme est de favoriser le développement d'un habitat d'intérêt communautaire, il s'agit ici de convertir des terres arables en prairies (habitat d'espèce) pouvant potentiellement évoluer grâce à des pratiques agricoles adaptées en habitat d'intérêt communautaire</p>	
Mesures associées	<p>AN01 - Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre</p> <p>GEH05 - Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche</p> <p>GEH06 - Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche</p>	
<b>Périmètre où la mesure peut être sollicitée et mise en œuvre</b>		
Conditions d'éligibilité	<p>Les parcelles éligibles sont <u>de type agricole ou non agricole</u>.</p> <p>Elles doivent répondre à l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle(s) incluse(s) dans le site Natura 2000 ;</li> <li>• Parcelle identifiée dans le DOCOB comme habitat naturel d'intérêt communautaire et/ou habitat d'espèce ouverts et semi-ouverts ;</li> <li>• Pour les MAEC et les engagements unitaires, avoir sa parcelle à l'intérieur d'un périmètre d'un PAEC.</li> </ul>	
Surface engagée	A définir lors de la signature de contrats et à l'aide du diagnostic agro-écologique réalisé	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Priorité 2
<b>Acteurs concernés</b>		
<b>Bénéficiaires</b>	<p>En fonction du type de parcelles visées, on distinguera deux types de bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bénéficiaires des contrats Natura 2000 peuvent être toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance de terrains inclus dans le site Natura 2000 ;</li> <li>- les personnes physique ou morale exerçant une activité agricole sont éligibles aux MAEC sur les parcelles inscrites au formulaire S2 jaune de la déclaration PAC.</li> </ul>	
<b>Partenaires techniques</b>	Chambre d'agriculture, CEN Aquitaine, collectivités,...	
<b>Description des opérations et engagements</b>		
<b>Description des opérations</b>	<p><u>Sur des parcelles agricoles uniquement,</u>  les agriculteurs pourront s'engager dans des MAEC incluant les engagements unitaires suivants : <b>CONVER_06</b> - Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées) puis éventuellement <b>HERBE_03</b> - Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage) sur prairies.</p> <p><b>NB : Un diagnostic agro-écologique</b> devra être établi par une structure agréée pour identifier les parcelles les plus intéressantes à convertir.</p> <p>La mise en œuvre de cette mesure passe par la réalisation des étapes suivantes :</p> <p style="text-align: center;"><b>1) Choix des parcelles à convertir</b></p> <p>Le choix des parcelles à convertir se basera sur le diagnostic agro-écologique réalisé. Parmi les critères qui peuvent orienter vers le choix de ces parcelles à convertir, citons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- celles qui sont localisées le long d'éléments naturels existants (haies, fossés, divisions parcellaires, corridors écologiques, bordures d'éléments paysagers,...) ;</li> <li>- celles qui sont riveraines d'habitats d'intérêt communautaire.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>2) Modalités de conversion et de maintien en parcelles enherbées</b></p> <p>Après délimitation des secteurs à enjeux, seront identifiées les parcelles pouvant être converties en prairies.</p> <p>Les étapes nécessaires à la reconversion de terres arables sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préparation du sol,</li> <li>- semis de la prairie,</li> <li>- entretien.</li> </ul> <p>Les prairies implantées devront être maintenues au minimum 5 ans. Une fois le couvert implanté, il devra être en déclaré en prairies temporaires ou permanentes.</p> <p style="text-align: center;"><b>3) Accompagnement des exploitants</b></p> <p>Toute action complémentaire (pédagogie, appui technico-économique...) permettant aux exploitants d'évaluer leur capacité d'intégration de ces milieux / méthodes dans leur système, devra être soutenue techniquement par l'animateur pour faciliter la pérennité des évolutions.</p> <p>N.B. : Chaque contrat peut faire l'objet de prescriptions spécifiques précisant et complétant le cahier des charges type décrit ci-dessous.</p>	

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
GEH07		Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire			Priorité 2
CONTRATS NATURA 2000 AGRICOLES					
Engagements rémunérés		<p><b>COUVER_06 - Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du couvert herbacé localisé de façon pertinente en fonction du diagnostic spatialisé ou diagnostic agro-écologique et de l'enjeu visé sur le territoire ;</li> <li>- Respect des couverts autorisés ;</li> <li>- Maintien du couvert herbacé pérenne et sa localisation initiale ;</li> <li>- Respecter une largeur minimale du couvert herbacé pérenne</li> </ul> <p><b>HERBE_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée (hors apport éventuel par pâturage)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect de l'absence totale d'apport de fertilisants azoté minéraux et organique y compris compost et hors apports éventuels par pâturage.</li> </ul>			
Engagements non rémunérés		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser l'entretien des surfaces avant le 30 juin et tenir un cahier d'enregistrement (CONVER_06) ;</li> <li>- Si la localisation est imposée en bordure d'un élément paysager, maintien de celui-ci (CONVER_06) ;</li> <li>- Interdiction de retournement des surfaces engagées ;</li> <li>- Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées sauf traitements localisés ;</li> <li>- Enregistrement des interventions (HERBE_03).</li> </ul>			
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Elaboration du diagnostic spatialisé et agro-environnemental	x				
Modalités de conversion et de maintien en parcelles enherbées		x	x	x	x
Accompagnement des exploitants	x	x	x	x	x
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre					
Durée du contrat	5 ans				
Documents techniques accompagnant le dépôt de la demande de contrat/et enregistrements obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,...)</li> <li>• Cahier d'enregistrement des interventions comprenant <i>a minima</i> pour chacune de parcelles engagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de l'élément engagé (n°ilot, parcelle/partie de parcelle/groupe de parcelles tel que localisé sur le Registre Parcellaire Graphique (RPG) ;</li> <li>• Type d'intervention, localisation, date,</li> <li>• Pratiques de fertilisation des surfaces (dates, quantité, produit)</li> </ul> </li> <li>• Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement</li> </ul>				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
GEH07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Priorité 2
<b>Contrôles</b>		
Points de contrôle	<p>Contrôles administratifs : vérification de l'éligibilité de la demande lors de l'instruction.</p> <p>Contrôle obligatoire au-dessus d'un certain montant. Contrôle sur place avant paiement final et ex post par l'organisme payeur (ASP).</p> <p><u>Points de contrôle minima associés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier d'enregistrement des interventions,</li> </ul> <p>Le refus de contrôle, la non-conformité de la demande, le non-respect des engagements, une fraude manifeste ou une fausse déclaration peuvent entraîner le reversement total de la somme perçue assorti des intérêts au taux légal en vigueur (Cerfa 51237).</p>	
Sanctions	En cas de non-respect des engagements et restrictions inscrites ci-dessus, le contractant est soumis aux dispositions de l'article correspondant du contrat Natura 2000	
<b>Plan de financement</b>		
Estimation du coût	<p><b>Montant unitaire des engagements durant la PAC 2014-2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CONVER_06 : Montant annuel maximal de 285,52 €/ ha/an</li> <li>• HERBE_03 : Montant annuel maximal de 131 €/ ha/an</li> </ul> <p>Le montant unitaire doit être adapté pour chaque territoire selon le nombre d'années au cours des 5 ans sur lesquelles un entretien est requis.</p>	
Modalités de financement	<p><b>Financement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><i>Montant annuel maximal / ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC</i></p> <p>Aide sur pièces justificatives plafonnée aux dépenses réelles effectivement réalisées, sur la base du devis HT ou TTC validé par le service instructeur selon que le contractant est assujetti ou non à la TVA.</p>	
Modalités de versement des aides	<p>Versement des aides selon les modalités figurant dans le formulaire de contrat Natura 2000. Ce versement sera annuel au vu de la déclaration annuelle de réalisation des engagements.</p> <p>Nécessité de fournir avec la demande de versement les factures acquittées correspondantes ou, pour les travaux réalisés en régie, les pièces de valeur probante et équivalente à des factures accompagnées de la justification de la rémunération des employés et tout autre document cité à la partie « engagements non rémunérés » montrant le respect des engagements pris.</p>	
<b>Suivis</b>		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exploitations contactées (mail, tel, rencontre physique)</li> <li>- Nombre de contrats signés</li> <li>- Surfaces reconverties.</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	- Evolution de la superficie de prairie	

### I.1.3 Fiches mesures « Suivi et approfondissement des Connaissances »

De cette thématique découlent deux objectifs principaux :

- Améliorer les connaissances concernant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale ;
- Adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces.

Elles développeront les études suivantes :

- SC01 - Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise ;
- SC02 - Expertises complémentaires relatives aux chiroptères ;
- SC03 - Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- SC04 - Veille sur l'évolution typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire ;
- SC05 - Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes.

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
SC01	Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise	Priorité 2
<b>Enjeux et objectifs</b>		
<b>Objectif Général</b>	OG 1 « Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire »	
<b>Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action</b>	<b>Espèces d'intérêt communautaire</b> - Damier de la Succise (UE 1045)  <b>Habitats d'intérêt communautaire</b> - Pelouses sèches calcaires (UE 6210) - Prairies de fauche (UE 6510)	
<b>Principe et objectif opérationnel</b>	Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise. L'espèce est connue sur le site sur le coteau de Saint-Victor. Des inventaires complémentaires sont à mener pour préciser la répartition de l'espèce sur le site.	
<b>Territoire concerné</b>	Les parcelles sont les pelouses sèches calcicoles plutôt ouvertes ainsi que les prairies de fauche abritant la Scabieuse colombarie ou la Succise des prés, cette dernière se développant sur les pelouses marneuses. Environ 60 ha sont considérés comme assez favorables voire très favorables à l'espèce.	
<b>Acteurs concernés</b>	Propriétaires ou ayant droit, collectivités, associations de protection de la nature	
<b>Partenaires techniques</b>	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, LPO Aquitaine, bureaux d'études spécialisés en entomologie, consultants indépendants, DDT24	
<b>Mesure associée</b>	SC04 - Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	
<b>Description des opérations</b>		
<p><b><u>Inventaires de terrain</u></b></p> <p>La recherche du Damier de la Succise s'appuie sur la réalisation d'une campagne de terrain à réaliser lors du pic d'émergence de l'espèce <b>soit entre la mi-mai et la fin juillet</b> (à adapter à chaque campagne en fonction des conditions climatiques). Deux campagnes sont prévues entre 2018 et 2023 durant la première phase de mise en œuvre du DOCOB.</p> <p>L'espèce est déjà connue sur le coteau du Breuil situé sur la commune de Saint-Victor mais pas encore sur les autres coteaux appartenant au site des coteaux de la Dronne. Les inventaires relatifs au Damier de la Succise porteront donc sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La recherche de nouvelles populations</i></li> </ul> <p>Sur la base de la cartographie des habitats naturels réalisée, l'expert de terrain effectuera des parcours au sein des habitats potentiellement favorables pour l'espèce (notamment les pelouses, prairies ou bordures de chemin abritant une de ses plantes hôte, la Scabieuse colombarie - <i>Scabiosa columbaria</i>). La recherche des individus se fera par des observations à vue ou par des captures au filet le long d'un parcours défini. Chaque individu adulte sera localisé via un GPS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Suivi des populations existantes</i></li> </ul> <p>Dans le cas des secteurs où l'espèce est déjà connue par le CEN Aquitaine, la méthode du transect (parcours d'un cheminement et dénombrement des adultes observés de part et d'autre) sera appliquée.</p> <p><b><u>Evaluation de l'état de conservation des habitats avérés de l'espèce à dire d'expert</u></b></p> <p>Les habitats avérés de l'espèce feront l'objet d'une cartographie. Leur état de conservation ainsi que les menaces inventoriées sur des habitats seront renseignées dans une base de données. L'évaluation de l'état de conservation des habitats repose à la fois sur l'étude de la flore des habitats, le degré de fermeture du milieu ou encore la présence d'espèces envahissantes. L'ensemble de ces informations seront consignées dans une fiche de relevé.</p> <p>Une note de synthèse comprenant une cartographie des habitats avérés et favorables de l'espèce sera réalisée à l'issue de chaque campagne de terrain.</p>		

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
SC01		Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise			Priorité 2
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Inventaires de terrain et cartographie des habitats avérés		X		X	
Rédaction d'une note de synthèse annuelle		X		X	
Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre					
Documents enregistrés et obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des observations</li> <li>- Cartographie des habitats avérés</li> </ul>				
Ressources financières	Financeurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Collectivités territoriales (politique ENS du département de la Dordogne)</li> </ul>				
Modalités financières	<p>Inventaires de terrain (recherche des individus au sein des habitats potentiellement favorables et caractérisation écologique des habitats d'espèces avérés :</p> <p style="text-align: right;">3 j de terrain (recherche d'individus et d'habitats) par campagne : 1500 € en année 2 et 4</p> <p>Cartographie des observations et des habitats avérés et intégration à la base de données cartographique du DOCOB :</p> <p style="text-align: right;">1 jr de cartographie par campagne : 500 € en année 2 et 4</p> <p>Rédaction d'une note de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB :</p> <p style="text-align: right;">1 j de rédaction d'une note de synthèse par campagne : 500 € en année 2 et 4</p> <p style="text-align: right;"><b>Coût total sur 5 ans = 5000 €</b></p> <p><i>Les montants « jour » sont estimés avec un coût de 500 € par jour</i></p>				
Suivi					
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des observations</li> <li>- Base de données</li> <li>- Photographies</li> <li>- Document de synthèse par campagne</li> </ul>				
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacts enregistrés de Damier de la Succise</li> <li>- Degré de fermeture du milieu (recouvrement par la strate buissonnante, présence de la Scabieuse colombarie (plante hôte), éventuelle colonisation par des espèces à caractère envahissant)</li> <li>- Occupation du sol (surface des habitats)</li> </ul>				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
SC02	Expertises complémentaires relatives aux chiroptères	Priorité 2
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif Général	OG 1 « Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire »	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	<p><b>Espèces d'intérêt communautaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1321 - Murin à oreilles échanquées</li> <li>- 1304 - Grand Rhinolophe</li> <li>- 1303 - Petit Rhinolophe</li> <li>- 1308 - Barbastelle d'Europe</li> <li>- 1323 - Murin de Bechstein</li> <li>- 1324 - Grand Murin</li> </ul> <p><i>Ces espèces sont toutes considérées comme potentielles sur le site au regard des connaissances actuelles</i></p>	
Principe et objectif opérationnel	<p>Améliorer les connaissances sur les espèces fréquentant le site ainsi que sur leur utilisation des habitats</p> <p>Le diagnostic réalisé en 2014 porte une analyse succincte des milieux du site N2000 et de leur caractère favorable vis-à-vis de la faune et notamment des chiroptères. Une campagne d'inventaire complémentaire permettra de préciser les espèces présentes ainsi que l'activité des chiroptères sur le site.</p>	
Territoire concerné	<p>Abords des cavités observées dans les parois calcaires</p> <p>Boisements (principalement de feuillus)</p> <p>Ensemble de milieux ouverts localisés en particulier ceux situés aux abords de zones de gîtes favorables</p>	
Acteurs concernés	Propriétaires ou ayant droit	
Partenaires techniques	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Groupe Chiroptère d'Aquitaine, LPO Aquitaine, bureaux d'études, consultants indépendants, DDT24	
<b>Description des opérations</b>		
<p><b>Modalités techniques de mise en œuvre</b></p> <p>→ Recherche de secteurs favorables aux gîtes pour les chiroptères (année N+3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche de gîtes ou secteurs favorables sur les communes du site : boisements, cavités, falaises, vieux bâtiments favorables, ... par observation visuelle et par pose d'enregistreurs automatiques (ex : SM2 Bat) et/ou réalisation de transects au Petterson ;</li> <li>- cartographie des éventuels gîtes trouvés et intégration des informations récoltées à la base de données du DOCOB ;</li> <li>- rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB.</li> </ul> <p>En cas d'identification d'une ou plusieurs colonies de reproduction, un suivi par télémétrie ou radiotracking pourra être mené pour caractériser plus finement les territoires de chasse de l'espèce donnée et mettre en évidence des nouveaux gîtes (transit, repos, reproduction,...).</p> <p><u>Remarque</u> : Le suivi des gîtes mis en évidence à la faveur des prospections menées en année N+3 n'est pas prévu durant les cinq premières années de mise en œuvre du DOCOB. Il est en effet délicat à ce niveau de connaissance des populations de chiroptères de prévoir avec précision le contenu et le temps nécessaire. Une action complémentaire de suivi des éventuels gîtes mis en évidence pourra être proposée lors de la première révision du DOCOB. La fréquence des visites ainsi que le temps à y allouer sera précisé ultérieurement en fonction des résultats des expertises complémentaires préconisées dans la présente fiche.</p>		

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
SC02		Expertises complémentaires relatives aux chiroptères			Priorité 2
Calendrier de réalisation indicatif					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Recherche de gîtes incluant la détection acoustique			1 jr de repérage global puis 2 jours par campagne (printemps, été, automne) = 6 jrs		
Analyse de sons			6 jrs analyse de son (sur la base de 4 boitiers)		
Cartographie et rédaction d'une note de synthèse			1 jr carto et 1 jr de rédaction		
Ressources financières	Financeurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Collectivités territoriales (politique ENS du département de la Dordogne)</li> </ul>				
Modalités financières	Recherche de secteurs favorables aux gîtes pour les chiroptères, cartographie et rédaction d'une note de synthèse (année 3) : <p style="text-align: center;">7 jrs terrain, 6 jrs analyse de sons, 2 jrs cartographie/rédaction</p> <p style="text-align: right;"><b>Coût total sur 5 ans = 7500 €</b></p> <p><i>Les coûts sont estimés sur la base de 500 €/jr</i></p>				
Suivi					
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données (analyse de sons)</li> <li>- Cartographie (parcours, éventuels gîtes, habitats de chasse)</li> <li>- Document de synthèse</li> </ul>				
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèces contactées</li> <li>- Nombre de gîtes observés</li> <li>- Habitats de chasse favorables détectés à proximité des zones de gîtes</li> </ul>				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Priorité 2
<b>Enjeux et objectifs</b>		
Objectif Général	OG 1 « Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire »	
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires</li> <li>- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion</i></li> <li>- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)</li> <li>- 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</li> <li>- 6430 - Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard et alpin</li> <li>- 8210 - Penten rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</li> <li>- 9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i></li> </ul>	
Principe et objectif opérationnel	Suivi de l'évolution des communautés végétales	
Mesure associée	SC04 - Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	
Territoire concerné	Ensemble du site Natura 2000	
Acteurs concernés	Propriétaires et ayant droit	
Partenaires techniques	CBNSA, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Société Botanique du Périgord, bureaux d'études, consultants indépendants, DDT24, DREAL Nouvelle-Aquitaine	
<b>Description des opérations</b>		
<p><b>Objectifs du suivi</b></p> <p>L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du diagnostic du DOCOB fera l'objet d'un suivi triennal à débiter dès le lancement de l'animation du DOCOB. Deux campagnes d'inventaire sont proposées dans le cadre des cinq premières années de mise en œuvre du DOCOB.</p> <p>L'expertise de terrain suivra la méthode phytosociologique classique (relevés phytosociologiques quantitatifs en abondance / dominance au sein de formations végétales homogènes). Le protocole de suivi proposé sera présenté et soumis à la validation du conservatoire Botanique Sud Atlantique.</p> <p>L'expertise aura pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'évaluer de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel,</li> <li>▪ de vérifier la présence des espèces indicatrices d'un habitat donné ou d'une <u>dynamique évolutive</u> (embroussaillage, fermeture),</li> <li>▪ d'évaluer la dynamique d'évolution des habitats et les menaces éventuelles.</li> </ul> <p>L'ensemble des données issues des relevés seront saisies dans un fichier excel qui alimentera ensuite la base de données de l'Observatoire de la Flore Sud Atlantique. Un rapport sera réalisé au terme des deux campagnes d'inventaire et comprendra une analyse des jeux de données récoltés.</p>		

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Priorité 2

### Méthodologie employée

#### 1. Inventaires de terrain

- Pour les végétations de dalles, de pelouses ainsi que les fourrés souvent associés en mosaïque :

Il est proposé de réaliser des relevés au sein de **10 placettes permanentes de 16 m<sup>2</sup>** réparties aléatoirement sur les milieux calcicoles du site comme préconisé dans le plan de conservation de 6 espèces végétales des coteaux calcaires de la Dordogne (ABBADIE J.-C., CAZE G., CASTAGNE H. (2013) - Plan de conservation de six espèces végétales des coteaux calcaires du département de la Dordogne. *Arenaria controversa*, *Ranunculus paludosus*, *Lactuca perennis*, *Euphorbia seguieriana*, *Hypericum montanum*, *Spiraea hypericifolia subsp. obovata*).

Il s'agit de réaliser un relevé floristique dans la placette de 16 m<sup>2</sup> puis au sein de cette placette de délimiter 16 quadrats élémentaires de 0,25 m de côté dans lesquels est réalisé un inventaire floristique exhaustif à l'intérieur de chacun des quadrats élémentaires (cf. illustration ci-dessous - extrait du rapport « Plan de conservation de six espèces végétales des coteaux calcaires du département de la Dordogne »).

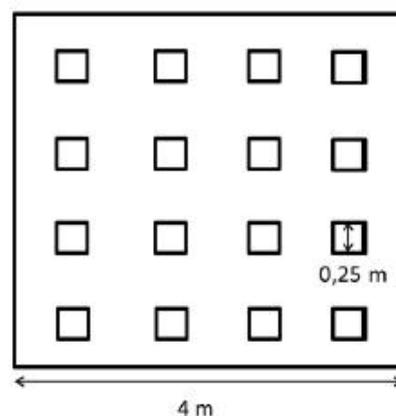


Figure 1 : exemple d'un dispositif de suivi sur une pelouse calcicole. A gauche, délimitation du quadrat ; à droite schéma du dispositif.

Cette méthode permet de connaître notamment :

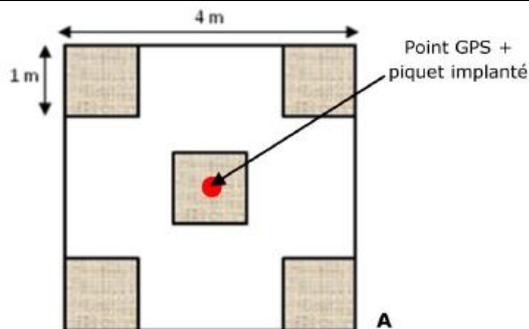
- La liste des espèces présentes à l'intérieur de la placette,
- La fréquence des espèces en fonction du nombre de quadrats élémentaires dans lesquels elles sont présentes,
- Le degré d'hétérogénéité de la végétation à l'échelle de la placette.

Chaque placette fera l'objet d'un suivi photographique. Les placettes seront autant que faire se peut positionnées au sein de communautés végétales homogènes (éviter les écotones) et devront faire l'objet d'un triple repérage (implantation de repères fixes, pointage gps, repérage à l'aide d'éléments paysagers).

- Pour les prairies de fauche :

La réalisation de relevés au sein de placettes permanentes est également proposée. Environ **5 placettes de 16 m<sup>2</sup>** seront positionnées et relevées. Le choix de la taille et de la forme des placettes suit les préconisations formulées dans la notice méthodologique « Suivi de la dynamique des végétations prairiales du delta et de la vallée de la Leyre » établie par le CBNSA. Elle est illustrée par la figure suivante :

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Priorité 2



- Au sein de ces placettes de 16 m<sup>2</sup>, 5 relevés de végétation sur des quadrats de 1m<sup>2</sup> seront réalisés comme le montre la figure ci-dessus. Ces placettes seront positionnées aléatoirement sur des zones homogènes au sein des prairies de fauche recensées dans le périmètre du site N2000 en prenant soin de limiter les effets de bordure. Chacune des placettes fera l'objet d'un suivi photographique et d'un triple marquage en vue de permettre leur repérage d'une année sur l'autre (voir la fiche mentionnée pour plus de précisions). Signalons que ces placettes seront privilégiées sur les parcelles qui bénéficient de mesures agro-environnementales.
- Pour les autres habitats, au regard des conditions d'accès difficiles et de la dynamique progressive très faible sur les milieux rupicoles, un simple inventaire des menaces sera effectué pour les milieux rupicoles, les mégaphorbiaies et la forêt de pente du *Tilio-Acerion*.

## 2. Relevé de facteurs d'influence et des menaces pesant sur les habitats naturels

Lors des inventaires de terrain, un **relevé des caractéristiques générales** (topographie, géologie, pente...) et des **menaces** (embroussaillage, fermeture du milieu, enrichissement du milieu, dégradation animaux fouisseurs, intensification des pratiques, opérations de réfection de la voirie...) sera effectué pour chaque type d'habitats d'intérêt communautaire. Ces informations seront consignées dans la base de données constituée.

## 3. Evaluation de l'état de conservation des habitats

Les données issues des deux campagnes de suivi et de la campagne d'inventaire de 2014 seront comparées dans le but de suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats. L'analyse comparative des deux jeux de données sera présentée dans un rapport regroupant les données des deux campagnes d'inventaire.

### Recommandations techniques

- Effectuer les campagnes de terrain entre mai et août ;
- Privilégier le positionnement des placettes sur des habitats en mosaïque
- Se référer aux documents mentionnés pour avoir le détail de la méthodologie à suivre.

### Calendrier de réalisation indicatif

Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Positionnement et lecture des placettes permanentes		x			x
Saisie des données		x			x
Analyse des données et rédaction d'un rapport de synthèse					x

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Priorité 2
Ressources financières	Financeurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Collectivités territoriales (politique ENS du département)</li> </ul>	
Modalités financières	Positionnement et lecture des placettes permanentes : 5 jrs de terrain (à raison de la lecture de 3 placettes par jour) par campagne (années 2 et 5) = 2500 € en année 2 et 5  Saisie et rédaction d'un rapport de synthèse : 2,5 jr de saisie par campagne et 1,5 jr de saisie pour le rapport en année 5 soit 1250 € en année 2 et 2000 € en année 5  <p style="text-align: right;"><b>Coût total sur 5 ans : 8250€</b></p> <i>Estimation réalisée sur la base d'un coût jour à 500 €</i>	
<b>Suivi</b>		
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevés réalisés (données excel)</li> <li>- Nombre de jours de terrain effectués</li> <li>- Rapport réalisé</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition floristique (incluant les espèces végétales présentes, la fréquence des espèces ou encore le degré d'hétérogénéité de la végétation, etc.)</li> <li>- Degré de fermeture du milieu (taux d'embroussaillage, taux de colonisation par les ligneux notamment le Chêne pubescent, etc.)</li> </ul>	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
SC04	Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	Priorité 3
<b>Enjeux et objectifs</b>		
<b>Objectif Général</b>	OG 1 « Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire »	
<b>Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action</b>	<p>Ensemble des habitats d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5130 - Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires ;</li> <li>- 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion</i> (UE 6110*) ;</li> <li>- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) incluant notamment les pelouses à Molinie faux-roseau sur marne humide et les ourlets thermophiles à Brachypode des rochers ;</li> <li>- 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) ;</li> <li>- 6430 - Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard et alpin à savoir le groupement à Chiendent des chiens observé en lisière de la forêt de pente ;</li> <li>- 8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique ;</li> <li>- 9180* - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i></li> </ul>	
<b>Principe et objectif opérationnel</b>	Suivi des travaux menés par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) sur la typologie des habitats naturels et préciser certains rattachements phytosociologiques	
<b>Mesure associée</b>	SC03 - Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	
<b>Territoire concerné</b>	Ensemble du site Natura 2000	
<b>Acteurs concernés</b>	Propriétaires et ayant droit	
<b>Partenaires techniques</b>	CBNSA, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Société Botanique du Périgord, bureaux d'études, consultants indépendants, DDT24	
<b>Description des opérations</b>		
<p><b>1. Veille bibliographique sur les travaux réalisés par le CBNSA sur des habitats similaires à ceux du site</b></p> <p>L'animateur du site suivra les travaux du CBNSA sur la typologie des habitats ou sur les méthodologies d'évaluation et de suivi. Des études sont en cours à l'heure actuelle comme notamment une étude portant sur l'évaluation et le suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles d'Aquitaine dans le cadre de la politique Natura 2000, programme confié au CBNSA par la DREAL Nouvelle Aquitaine dès 2013.</p> <p><b>2. Participation à des colloques ou à des réunions sur des sites Natura 2000 s'inscrivant dans le même contexte que les coteaux de la Dronne (base de 1 réunion par an sur 5 ans)</b></p> <p>Certains sites Natura 2000 voisins de celui des coteaux de la Dronne présentent des habitats et des problématiques parfois similaires. La participation à des réunions intersites ou portant sur ces sites, permet non seulement la mise en réseau des acteurs mais favorise également les échanges entre animateurs.</p> <p><b>3. Intégration des éventuelles évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire en fonction de l'avancée des travaux du CBNSA</b></p> <p>Ces évolutions typologiques pourront être valorisées dans la mise à jour du DOCOB.</p>		

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »				
SC04	Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire				Priorité 3
<b>Calendrier de réalisation indicatif</b>					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Veille sur les travaux du CBNSA	1 jr	1 jr	1 jr	1 jr	1 jr
Participation à des réunions	<i>A mener chaque année (intégré dans la mission d'animation - fiche AN01)</i>				
Intégration des éventuelles évolutions typologiques	<i>Cf fiche AN01 (intégré dans la mission d'animation) et fiche SC03</i>				
Ressources financières	Financeurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Collectivités territoriales (politique ENS du département)</li> </ul>				
Modalités financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille sur les travaux du CBNSA : <i>1 jr par année soit 5 jours : 2500 €</i></li> <li>- Participation à des réunions : <i>Coût intégré dans la fiche AN01</i></li> <li>- Intégration des éventuelles évolutions typologiques : <i>Coût intégré dans les fiches AN01 et SC03</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Coût total sur 5 ans : 2500€</b></p> <p><i>Les coûts sont estimés sur la base de 500 €/jr</i></p>				
<b>Suivi</b>					
Indicateurs de suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendus de réunions</li> <li>- Feuilles d'émargement</li> </ul>				
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précisions des rattachements phytosociologiques des habitats présentés dans la typologie du site</li> </ul>				

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
SC05	Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes			Priorité 3	
<b>Enjeux et objectifs</b>					
Objectif Général	OG 1 « Améliorer les connaissances sur les habitats et les populations d'espèces d'intérêt communautaire »				
Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire en particulier les milieux calcicoles (pelouses, fourrés)				
Principe et objectif opérationnel	Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats naturels d'intérêt communautaire notamment du Robinier faux-acacia dans les fourrés de Genévrier				
Mesure associée	SC01 - Sensibilisation des acteurs locaux, des usagers du site, des scolaires et des visiteurs sur l'intérêt écologique du site » <i>Eventuellement GEH01 - Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage</i>				
Territoire concerné	Ensemble du site Natura 2000				
Acteurs concernés	Propriétaires et ayant droit				
Partenaires techniques	CBNSA, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine, Société Botanique du Périgord, bureaux d'études, consultants indépendants, propriétaires, collectivités, DDT24				
<b>Description des opérations</b>					
<b>Rappel du contexte</b>					
Peu d'espèces exotiques ont été observées sur l'aire d'étude. Aucune des espèces recensées sur le site ne présente une dynamique de colonisation ou de développement marquée.					
Certaines espèces exotiques comme le Sporobole tenace ( <i>Sporobolus indicus</i> ) ou le Pyracantha ( <i>Pyracantha sp.</i> ) sont toutefois à surveiller sur le long des axes de communication, sur les terrains remaniés ou enfin à proximité des habitations.					
<b>Protocole</b>					
1. <b>Pointage/cartographie des foyers potentiels d'espèces exotiques potentiellement envahissantes</b> principalement aux abords des habitations ainsi que dans les fourrés et boisements du site (année 2) :					
- Parcours des habitats et pointage/cartographie à l'aide de tablette de terrain (2 jrs) ;					
- Renseignement par station de la (des) espèce(s) présentes, des effectifs ou classes d'effectifs.					
2. <b>Suivi de ces foyers et actualisation cartographique</b> (année 5) :					
- Parcours des habitats et pointage/cartographie à l'aide de tablette de terrain (2 jrs) ;					
- Comparaison des données des 2 campagnes (1 jr)					
- Eventuellement Intervention par élimination manuelle ou bucheronnage en cas de nécessité (cf. GEH01).					
<b>Calendrier de réalisation indicatif</b>					
<b>Opérations</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Cartographie des foyers d'espèces exotiques		x			
Suivi de ces foyers					x



#### I.1.4 Fiches mesures « Communication et sensibilisation »

La désignation d'un site Natura 2000 implique aussi de communiquer et de sensibiliser les populations aux différents enjeux écologiques présents sur le site. L'objectif est d'informer le public au respect des milieux, aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire afin de l'inciter à ne pas générer de dégradations (même involontaires).

Elles développeront les études suivantes :

- CS01 - Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site ;
- CS02 - Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DOCOB sur Natura 2000.

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
CS01	Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	Priorité 1
<b>Enjeux et objectifs</b>		
<b>Objectif(s) de Développement Durable (ODD)</b>	OG 2 « Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire » ODD3 « Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaires) en tenant compte des activités économiques locales »	
<b>Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action</b>	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
<b>Principe et objectif opérationnel</b>	Faire connaître les richesses du site, leur sensibilité et leur rôle Susciter l'implication des acteurs du territoire Limiter les divagations sur le site Natura 2000 pour éviter le dérangement des espèces et la destruction des habitats Montrer les résultats d'une gestion concertée - retour d'expérience	
<b>Territoires concernés</b>	Ensemble du site Natura 2000	
<b>Acteurs concernés</b>	Elus, acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public	
<b>Structures ressources</b>	DDT24, DREAL Nouvelle Aquitaine, Collectivités territoriales, Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine, Groupe Chiroptères d'Aquitaine, associations de protection de la nature...	
<b>Description des opérations</b>		
<p><b>1- Organiser des réunions de sensibilisation et des événements à destination des acteurs et les usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes...) portant sur les enjeux du DOCOB et les liens avec leur activité</b></p> <p>Les réunions et les événements de sensibilisation pourront avoir lieu toute l'année aux moments clés pour l'observation des enjeux visés.</p> <p><b>Outils :</b> profiter d'opportunités tels que des événements nationaux tels la « journée internationale de la biodiversité », organiser des conférences grand public, présenter des films, etc.</p> <p><b>Cibles :</b> primaire, collège, lycée, grand public, offices du tourisme</p> <p><b>2- Réaliser des fiches des bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination des usagers et des gestionnaires du site</b></p> <p>Selon les activités présentes sur le site, reprendre les recommandations formulées dans la charte Natura 2000 sous la forme de plaquettes à destination des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des structures et personnes destinataires</li> <li>- Rédaction des textes et choix iconographique</li> <li>- Montage graphique des fiches</li> <li>- Tirage des fiches</li> <li>- Distribution</li> </ul> <p>Exemples de fiches de bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien des voiries, à destination des collectivités ;</li> </ul>		

Site FR7200670		« Coteaux de la Dronne »			
CS01	Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	Priorité 1			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- la lutte biologique et intégrée, la gestion des haies, les produits traitements antiparasitaires et autres sujets à destination des agriculteurs ;</li> <li>- les espèces exotiques envahissantes, les précautions pour éviter leur propagation et les méthodes de gestion à pour les propriétaires et les collectivités ;</li> <li>- limitation du dérangement des espèces pour les acteurs et les usagers ;</li> <li>- les dépôts sauvages dans le milieu naturel (rappel de la gratuité des déchetteries pour les particuliers, de leur localisation sur le territoire et de leurs horaires d'ouverture en plus d'un contact / pour les entrepreneurs rappels de leurs obligations) ;</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p><b>3- Organisation de visites guidées</b></p> <p>Cette action consiste à concevoir et mettre en œuvre des animations de découverte des richesses naturelles du site adaptées pour des publics variés allant des élus locaux aux propriétaires concernés par le site en passant par les groupes organisés ou encore les scolaires.</p> <p>Les thématiques pouvant être abordées au cours des animations sont nombreuses, compte tenu de la diversité des milieux et des espèces fréquentant le site. Les aspects historiques et culturels ainsi que les activités humaines pourront également servir de support aux visites.</p> <p>Précisons que les propriétaires des terrains concernés par les animations seront contactés au préalable pour obtenir leur accord sur le principe de réalisation et seront prévenus de la date de réalisation de chaque animation.</p> <p><b>Modalités de réalisation</b></p> <p><b>1. Préparation de la ou des visites :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- choix du(des) itinéraire(s),</li> <li>- choix des thématiques abordées,</li> <li>- préparation de supports éventuels.</li> </ul> <p><b>2. Mise en œuvre de la (des) visites guidée(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les périodes de visites, organiser la diffusion de l'information sur les visites et le mode de réservation, Prestation animateur nature.</li> </ul>					
<b>Calendrier de réalisation indicatif</b>					
<b>Opérations</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Organiser des réunions de sensibilisation et des événements pour les acteurs et usagers du site	2 jrs	2 jrs	2 jrs	2 jrs	2 jrs
Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination d'usagers et gestionnaires du site	<i>A définir selon les décisions prises par la structure animatrice et le comité de pilotage (cf AN01)</i>				
Préparation de la (des) visite(s) et mise en œuvre		Préparation (Cf AN01)	Prestation animateur nature (volume de jours à définir en fonction des décisions prises par la structure animatrice et le comité de pilotage (cf AN01))		
<b>Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre</b>					
<b>Documents et enregistrements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les listes de participants aux réunions et événements ;</li> <li>- les supports produits pour l'animation de réunions et d'événements ;</li> <li>- un exemplaire des fiches de bonnes pratiques ;</li> <li>- les factures de reproduction des fiches et/ou la preuve de leur hébergement sur un site internet ;</li> <li>- carte du ou des itinéraire(s) de visite retenu(s) ;</li> <li>- supports d'animation s'ils existent ;</li> </ul>				

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
CS01	Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	Priorité 1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- liste des participants à l'animation ;</li> <li>- copie de conventions de passage.</li> </ul>	
Ressources financières	Financeurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> <li>- Europe (FEADER)</li> <li>- Agence de l'Eau</li> <li>- Collectivités territoriales (département, communes, communautés de communes)</li> </ul>	
Modalités financières	Organiser des réunions de sensibilisation et des événements pour les acteurs et usagers du site <div style="text-align: right;"><i>2 jrs/an soit 1000 € par an</i></div> Réaliser des fiches de bonnes pratiques ou des cahiers techniques à destination d'usagers et gestionnaires du site <div style="text-align: right;"><i>Coût intégré dans la fiche AN 01</i></div> Organiser des visites guidées <div style="text-align: right;"><i>Préparation de la (des) visite(s) : coût intégré dans la fiche AN01</i></div> <div style="text-align: right;"><i>Mise en œuvre : prestation animateur - montant à définir en fonction du nombre d'animations par an</i></div> <div style="text-align: right;"><b>Coût total = 5000€ à minima</b></div> <i>Estimation réalisée sur la base d'un coût jour à 500 €</i>	
<b>Suivi</b>		
Indicateurs de réalisation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes aux événements et journée de sensibilisation ;</li> <li>- Nombre de fiches de bonnes pratiques ou de cahiers techniques distribués ;</li> <li>- Nombre de visiteurs sur les sites internet hébergeant les fiches de bonnes pratiques ou les cahiers techniques ;</li> <li>- Photo des panneaux d'information et de sensibilisation ;</li> <li>- Carte de(s) itinéraire(s) retenu(s) ;</li> <li>- Supports d'animation s'ils existent ;</li> <li>- Nombre de participants aux visites guidées.</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	Sans objet	

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »	
CS02	Mise en place d'outils de communication et d'information sur Natura 2000	Priorité 2
<b>Enjeux et objectifs</b>		
<b>Objectif(s) de Développement Durable (ODD)</b>	OG 2 « Assurer une appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire »	
<b>Habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire justifiant l'action</b>	Ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	
<b>Principe et objectif opérationnel</b>	<p>Informers les acteurs locaux, les élus et le grand public sur les enjeux et l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB, sur les événements de communication et de sensibilisation ayant lieu sur le site</p> <p>Susciter l'implication des acteurs du territoire</p>	
<b>Territoires concernés</b>	Ensemble du site Natura 2000	
<b>Acteurs concernés</b>	Elus, acteurs locaux, usagers, scolaires, grand public	
<b>Structures ressources</b>	DDT24, DREAL Nouvelle Aquitaine, Collectivités territoriales, Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine, Groupe Chiroptères d'Aquitaine, ...	
<b>Description des opérations</b>		
<p><b>1- Réalisation et diffusion d'un bulletin de liaison pouvant être mis à disposition sur internet pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du DOCOB</b></p> <p>Il s'agit par une lettre Natura 2000 mise en ligne sur le site internet de la structure animatrice d'informer les habitants, usagers et gestionnaires des milieux naturels du site Natura 2000 sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'état d'avancement de l'élaboration ou/et de la mise en œuvre des mesures du DOCOB ;</li> <li>○ les bonnes expériences de gestion ayant permis la conservation d'espèces d'intérêt communautaire ou de leurs habitats ;</li> <li>○ les résultats des suivis ;</li> <li>○ la participation des acteurs des territoires concernés...</li> </ul> <p><u>Proposition de sujets à traiter dans le cadre du bulletin</u> : les enjeux écologiques et paysagers, la mise en œuvre du DOCOB, les associations à contacter pour plus d'information, des retours d'expérience sur la gestion, etc.</p> <p>Les outils d'information peuvent susciter l'adhésion des acteurs locaux aux objectifs des sites Natura 2000 et à une participation à leur gestion. Il est donc important de poursuivre la publication de la lettre Natura 2000, amorcé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB dès la première année de mise en œuvre.</p> <p><b>2- Création et alimentation d'un site internet</b></p> <p>L'animateur du site aura également en charge la création et de l'alimentation d'un site internet relatif au site des coteaux de la Dronne. Il y mettra à disposition les informations générales sur le site, les habitats et espèces présentes, les événements, les compte-rendu des différentes réunions, les outils disponibles ou tout autre document d'informations susceptible d'informer les acteurs du territoire sur la vie du site Natura 2000 des Coteaux de la Dronne. Une maquette de site a été élaborée par l'ATEN. L'animateur pourra utiliser cette maquette pour réaliser son site internet.</p>		

Site FR7200670	« Coteaux de la Dronne »				
CS02	Mise en place d'outils de communication et d'information sur Natura 2000				Priorité 2
<p><b>3- Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du DOCOB</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'animateur veillera à se mettre en relation avec les journalistes locaux et les services de communication des collectivités afin qu'ils fassent paraître dans leurs journaux respectifs des informations sur le site Natura 2000 et sur la mise en œuvre du DOCOB</li> </ul>					
<b>Calendrier de réalisation indicatif</b>					
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Réaliser et diffuser un bulletin de liaison	2 jrs	2 jrs	2 jrs	2 jrs	2 jrs
Création et alimentation d'un site internet	4 jrs (création)	3 jrs (alimentation)	2 jrs (alimentation)	2 jrs (alimentation)	2 jrs (alimentation)
Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du DOCOB	A mener chaque année (coût intégré dans la fiche AN01)				
<b>Dispositifs administratif et financier de mise en œuvre</b>					
Documents et enregistrements	<ul style="list-style-type: none"> <li>-exemplaires des bulletins de liaison (lettre Natura 2000) produits,</li> <li>-la preuve de l'hébergement de la lettre Natura 2000 sur le site internet de la structure animatrice et autres sites internet,</li> <li>-le site internet créé pour le site et le fil d'actualité,</li> <li>-un exemplaire des articles de presse,</li> <li>-les factures d'impression et de distribution pour la lettre Natura 2000</li> </ul>				
Estimation du coût	<p>Réaliser et diffuser un bulletin de liaison Coût : au minimum 5000 € pour un bulletin d'information par an <i>Financement à 100% FEADER (Animation 7.63) Etat</i></p> <p>Création et alimentation d'un site internet Coût : 6500 € pour la création et l'alimentation au fil de l'eau du site internet <i>Financement à 100% FEADER (Animation 7.63) Etat</i></p> <p>Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur la mise en œuvre du Docob <i>Coût intégré dans la fiche AN 01</i></p> <p><b>- Coût total sur 5 ans = 11 500€ à minimq</b></p>				
Modalités de financement	Financeurs potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Ministère chargé de l'environnement)</li> <li>- Europe (FEADER)</li> </ul>				
<b>Suivi</b>					
Indicateurs de réalisation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultations de bulletin de liaison sur internet</li> <li>- Nombre de bulletins de liaison distribués</li> <li>- Nombre de visites du site internet</li> <li>- Nombre d'articles dans la presse</li> </ul>				
Indicateurs d'évaluation	Sans objet				

### I.1.5 Tableau récapitulatif des mesures, de leur coût estimé et du calendrier global

La mise en œuvre des 16 actions du DOCOB sur 5 ans, entre 2018 et 2023, est estimée à environ 52 750 € hors devis et aides et contrats Natura 2000. Cette estimation prend en compte les actions transversales de communication et de sensibilisation, d'accroissement des connaissances (inventaires et suivis) et l'animation du site. Toutefois, elle n'intègre pas totalement les actions de gestion des espèces et des habitats. En effet, les opérations de gestion de ces actions doivent être plus précisément définies en fonction de paramètres mésologiques (ex. état de conservation des milieux) des parcelles ciblées. Le coût de l'action s'avère donc être variable et difficile à déterminer avec précision à ce stade.

Intitulé de la fiche mesure	Type de mesure	Intitulé de l'opération	Type d'action	Priorité	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Calendrier de réalisation indicatif					Modalités de financement	Coût estimé pour 5 ans
						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
<b>Animation</b>												
AN01 - Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	Mesure non contractuelle	<p>Missions de la structure animatrice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des processus de contractualisation (recensement et information des propriétaires privés et ayant-droits, établissement de contrats Natura 2000 agricoles, de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers, charte Natura 2000)</li> <li>- Mise en œuvre d'actions d'information, de communication et sensibilisation du DOCOB (promotion du DOCOB et avec les autres documents de gestion, de planification ou d'aménagement existants, mise en place d'actions de communication et de sensibilisation, concertation avec les acteurs locaux, animation foncière, participation au réseau des structures animatrices de Natura 2000)</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB,</li> <li>- Mise à jour du DOCOB en fonction des résultats du suivi de l'évolution des espèces et des habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Incitation au respect de la réglementation (incitation à la prise en compte des enjeux écologiques par les gestionnaires et porteurs de projets et du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion, assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences sur le site)</li> </ul>	Mesure d'animation	1	Structure animatrice	<p>Mise en œuvre des processus de contractualisation de façon continue sur les 5 ans incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La recherche, le contact et la sensibilisation des ayant-droits,</li> <li>- L'aide au montage et au dépôt des dossiers</li> </ul>					FEADER, Etat, Collectivités territoriales, Agence de l'Eau	Environ 13 000 € / an
						<p>Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation du DOCOB, de façon continue sur les 5 ans dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à des réunions publiques,</li> <li>- Animation de groupes de travail,</li> <li>- Mise en place d'actions de communication,</li> <li>- Articulation et mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents de gestion,</li> <li>- Animation foncière.</li> </ul>						
						<p>Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, de façon continue sur les 5 ans dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'élaboration du dossier de consultation pour l'extension du périmètre (en année 1),</li> <li>- Coordination de la mise en œuvre du DOCOB incluant la programmation financière de l'année à venir,</li> <li>- Sollicitation de financements hors contrat,</li> <li>- Mise en œuvre des actions,</li> <li>- Suivi du PAEC,</li> <li>- Suivi et analyse de l'évolution des espèces et habitats d'intérêt communautaire (à partir de l'année 2),</li> <li>- Rapport d'activité annuel,</li> <li>- Préparation et animation du COPIL</li> </ul>						
						Révision du DOCOB - mise à jour au fil de l'eau du DOCOB à partir de l'année 2						

Intitulé de la fiche mesure	Type de mesure	Intitulé de l'opération	Type d'action	Priorité	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Calendrier de réalisation indicatif					Modalités de financement	Coût estimé pour 5 ans
						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
						Veille environnementale comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'information et le suivi des projets dans le cadre de l'évaluation des incidences,</li> <li>- L'incitation des collectivités à la prise en compte du site Natura 2000 dans les documents de planification et de gestion existants et à venir ;</li> <li>- L'incitation des développeurs et des porteurs de projets à prendre en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire dans la définition de leurs avant-projets</li> </ul>						
<b>Gestion des Habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales</b>												
GEH01 - Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage	Mesure contractuelle	Ré-ouvrir d'anciennes zones de pâture sur des parcelles agricoles et non agricoles	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	1	Agriculteurs	Etablissement d'un programme d'ouverture	Travaux d'ouverture (bucheronnage/débroussaillage)	Travaux d'ouverture (bucheronnage/débroussaillage)	/	/	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC	<i>En fonction des contrats</i>
			Contrat Natura 2000 non agricole non forestier		Les propriétaires des parcelles de coteaux fermées ou en cours de fermeture ou leurs gestionnaires	/	Travaux d'ouverture (bucheronnage/débroussaillage)	Travaux d'ouverture (bucheronnage/débroussaillage)	/	/	Financement à 100% pour les privés et de 80% (investissement) à 100% (fonctionnement) pour les collectivités territoriales	<i>En fonction des contrats</i>
GEH02 - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Mesure non contractuelle	Recherche et mobilisation d'un berger	Mesure d'animation (cf AN01)	1	Les propriétaires des parcelles de coteaux fermées ou en cours de fermeture ou leurs gestionnaires	Recherche et mobilisation d'un berger Animation de groupes portant sur la réalisation d'un itinéraire de pâturage inter-sites Animation foncière (Cf fiche AN01)	Animation foncière (Cf fiche AN01)	Animation foncière (Cf fiche AN01)	Animation foncière (Cf fiche AN01)	Animation foncière (Cf fiche AN01)	Mesure 323A axe 3 du PDRH	<i>Inclus dans la mission AN01</i>
	Mesure contractuelle	Entretien des milieux ouverts par la mise en place d'un pâturage extensif sur des parcelles agricoles et non agricoles	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)		Agriculteurs	Elaboration d'un diagnostic écologique et pastoral	Mise en œuvre de l'entretien par pâturage	Entretien par pâturage	Entretien par pâturage	Entretien par pâturage	Entretien par pâturage	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC
			Contrat Natura 2000 non agricole non forestier		Propriétaires ou gestionnaires	-	Entretien par pâturage	Entretien par pâturage	Entretien par pâturage	Entretien par pâturage	Financement à 100% pour les privés et de 80% (investissement) à 100% (fonctionnement) pour les collectivités territoriales	<i>En fonction des contrats</i>
GEH03 - Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Mesure contractuelle	Entretien des pelouses et formations végétales associées sur les parcelles agricoles et non agricoles en l'absence de troupeaux	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	1	Agriculteurs	Etablissement d'un programme d'entretien	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC	<i>En fonction des contrats</i>

Intitulé de la fiche mesure	Type de mesure	Intitulé de l'opération	Type d'action	Priorité	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Calendrier de réalisation indicatif					Modalités de financement	Coût estimé pour 5 ans
						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
		<i>En complément de l'action GEH02 ou suite à la mise en œuvre de l'action GEH01</i>	Contrat Natura 2000 non agricole non forestier		Propriétaires ou gestionnaires	-	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Financement à 100% pour les privés et de 80% (investissement) à 100% (fonctionnement) pour les collectivités territoriales	<i>En fonction des contrats</i>			
GEH04 - Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Mesure contractuelle	Entretien des prairies de fauche d'intérêt communautaire en déprise par les travaux de gyrobroyage	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	1	Agriculteurs	Etablissement d'un programme d'entretien	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC	<i>En fonction des contrats</i>
			Contrat Natura 2000 non agricole non forestier		Propriétaires ou gestionnaires	-	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Entretien par fauche et/ou gyrobroyage léger	Financement à 100% pour les privés et de 80% (investissement) à 100% (fonctionnement) pour les collectivités territoriales	<i>En fonction des contrats</i>
GEH05 - Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Mesure contractuelle	Entretien des prairies de fauche d'intérêt communautaire sur des parcelles agricoles et non agricoles	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	1	Agriculteurs	Etablissement d'un programme d'ouverture et d'entretien	Travaux d'ouverture (bucheronnage/débroussaillage)	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC	<i>En fonction des contrats</i>
			Contrat Natura 2000 non agricole non forestier		Propriétaires ou leurs gestionnaires	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Mise en œuvre de l'entretien par fauche et ou gyrobroyage léger	Financement à 100% pour les privés et de 80% (investissement) à 100% (fonctionnement) pour les collectivités territoriales	<i>En fonction des contrats</i>
GEH06 - Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	Mesure contractuelle	Retard de fauche sur les prairies et habitats remarquables	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	1	Agriculteurs	Mise en œuvre	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC	<i>En fonction des contrats</i>				
		Absence totale de fertilisation azotée	Contrat Natura 2000 non agricole (MAEC)									<i>En fonction des contrats</i>
GEH07 - Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Mesure contractuelle	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	2	Agriculteurs	Elaboration d'un diagnostic agro-écologique	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC	<i>En fonction des contrats</i>

Intitulé de la fiche mesure	Type de mesure	Intitulé de l'opération	Type d'action	Priorité	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Calendrier de réalisation indicatif					Modalités de financement	Coût estimé pour 5 ans
						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
		Absence totale de fertilisation minérale et organique	Contrat Natura 2000 agricole (MAEC)	2	Agriculteur	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Montant annuel maximal/ha/an pour les parcelles déclarées à la PAC	<i>En fonction des contrats</i>
<b>Suivis et amélioration des Connaissances</b>												
SC01 - Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise	Mesure non contractuelle	Précisions sur la répartition du Damier de la Succise à l'échelle du site Natura 2000 (présence/absence) et identification les sites les plus favorables à sa reproduction (2 campagnes en 5 ans) Evaluation de l'état de conservation de ces habitats	Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques	2	Animateur du DOCOB	Définition d'un plan d'échantillonnage au sein des habitats potentiellement favorables au Damier de la Succise	Réalisation de transects au sein des habitats retenus (campagne 1) et rédaction d'une note de synthèse	-	Réalisation de transects (campagne 2) et rédaction d'une note de synthèse	-	Finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (Ministère chargé de l'environnement) à hauteur de 80% Financement possible via la politique ENS du CG24	5 000 € sur 5 ans
SC02 - Expertises complémentaires relatives aux chiroptères	Mesure non contractuelle	Réalisation d'inventaires complémentaires à l'échelle du site afin de préciser quelles sont les espèces présentes ainsi que leur utilisation des habitats (1 campagne en 5 ans)	Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques	2	Animateur du DOCOB	-	-	Recherche de secteurs favorables aux gîtes pour les chiroptères	-	-	Finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (Ministère chargé de l'environnement) à hauteur de 80%. Financement possible via la politique ENS du CG24	7500 € sur 5 ans
SC03 - Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Mesure non contractuelle	Élaboration des protocoles de suivi sur les habitats naturels d'intérêt communautaire afin de pouvoir évaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire dans 5 ans	Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques	2	Animateur du DOCOB	-	Mise en place et lecture de placettes permanentes dans les milieux calcicoles et les prairies de fauche	-	-	Lecture de placettes pour le suivi des milieux calcicoles et des prairies de fauche	Finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (Ministère chargé de l'environnement) à hauteur de 80%	8250 € sur 5 ans
SC04 - Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	Mesure non contractuelle	Suivi des travaux menés par le CBNSA (Conservatoire Botanique Sud Atlantique) sur la typologie des habitats naturels et préciser certains rattachements phytosociologiques (en particulier pour les milieux calcicoles d'intérêt communautaire et les prairies de fauche)	Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques Mesure hors cadre Natura 2000	3	Animateur du DOCOB	<i>Inclus dans les actions de l'animation du DOCOB</i>					FEADER, Etat	2500 € sur 5 ans + mission AN01

Intitulé de la fiche mesure	Type de mesure	Intitulé de l'opération	Type d'action	Priorité	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Calendrier de réalisation indicatif					Modalités de financement	Coût estimé pour 5 ans	
						Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5			
SC05 - Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes	Mesure non contractuelle	Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats naturels d'intérêt communautaire notamment du Robinier faux-acacia dans les fourrés de Genévrier	Mesure de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques	3	Animateur du DOCOB	-	Pointage/cartographie des foyers potentiels d'espèces exotiques	-	-	-	Suivi des foyers potentiels d'espèces exotiques	Finançable sur des crédits du Ministère en charge de l'écologie (Ministère chargé de l'environnement) à hauteur de 80%	2500 € sur 5 ans
<b>Communication et Sensibilisation</b>													
CS01 - Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	Mesure non contractuelle	Organiser des journées de sensibilisation pour les acteurs et usagers du site (agriculteurs, communes, scolaires, associations sportives, touristes...) portant sur les enjeux du DOCOB (y compris sur les actions déjà existantes les concernant) et les liens avec leur activité	Mesure de communication et de sensibilisation	1	Animateur du DOCOB	- Réalisation de support de sensibilisation de portée générale - 1 Journée de sensibilisation	- 1 Journée de sensibilisation - 1 animation pédagogique	- 1 Journée de sensibilisation - 1 animation pédagogique	- 1 Journée de sensibilisation - 1 animation pédagogique	- 1 Journée de sensibilisation - 1 animation pédagogique	FEADER, Etat Financement possible via la politique ENS du CG24	5000 € a minima sur 5 ans	
	Mesure non contractuelle	Réaliser des fiches de bonnes pratiques spécifiques à destination des usagers et des gestionnaires du site			Animateur du DOCOB	<i>A définir selon les décisions prises par la structure animatrice et le comité de pilotage (cf AN01)</i>							
CS02 - Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DOCOB sur Natura 2000	Mesure non contractuelle	Réaliser et diffuser un bulletin de liaison pouvant être mis à disposition sur internet pour informer régulièrement les acteurs locaux et les élus de l'avancement de l'animation du DOCOB	Mesure de communication et de sensibilisation	2	Animateur du DOCOB	Réalisation et diffusion d'un bulletin de liaison	Réalisation et diffusion d'un bulletin de liaison	Réalisation et diffusion d'un bulletin de liaison	Réalisation et diffusion d'un bulletin de liaison	Réalisation et diffusion d'un bulletin de liaison	FEADER, Etat	Environ 11 500 € a minima	
	Mesure non contractuelle	Création et alimentation d'un site internet				Création du site internet	Alimentation du site internet	Alimentation du site internet	Alimentation du site internet	Alimentation du site internet			
	Mesure non contractuelle	Rédaction et publication d'articles dans la presse locale sur le mise en œuvre du				Rédaction d'articles de presse	Rédaction d'articles de presse	Rédaction d'articles de presse	Rédaction d'articles de presse	Rédaction d'articles de presse			
<b>TOTAL</b>												Environ 52750 €+ devis +aides contrats Natura 2000	

## II. La Charte Natura 2000

---

### II.1 Généralités

---

#### II.1.1 Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe deux outils, un contractuel et l'autre d'adhésion, pour la gestion et la conservation de ces sites : les contrats Natura 2000 et les mesures agro-environnementales climatiques (pour les milieux agricoles uniquement) et la charte Natura 2000.

#### II.1.2 Charte Natura 2000

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunération.

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

La durée d'adhésion de la charte est de 5 ans.

#### II.1.3 Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques décrites ci-après :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TNFB)**

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel et dotés d'un Docob complet approuvé par arrêté préfectoral.

Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

*Remarque : Si une parcelle est exploitée ou occupée par une autre personne que le propriétaire, la signature des deux parties est requise pour que le propriétaire bénéficie de l'exonération*

- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par la DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espèces pour une durée de 18 ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du code des impôts).

L'exonération porte sur les  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations.

## II.2 Contenu de la charte Natura 2000

---

La charte est composée d'engagements et de recommandations généraux et spécifiques à chaque grand type de milieu et/ou à chaque activité pratiquée sur le site.

Les recommandations, non soumises à contrôle, permettent d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation. Des engagements contrôlables permettent de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».

Les recommandations et engagements sont proposés d'une part pour l'ensemble du site Natura 2000 et d'autre part par grands types de milieux identifiés sur le site :

- milieux ouverts et semi-ouverts ;
- milieux forestiers ;
- milieux rocheux.

Des recommandations et engagements sont par ailleurs proposés par grand type d'activités et s'adressent en particulier aux usagers (non ayant-droit et non propriétaires du site) comme les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs... Les grands types d'activités sont :

- chasse
- randonnée (pédestre, VTT, course d'orientation... ;
- loisirs motorisés ;
- escalade ;
- collectivités territoriales.

## II.3 Modalités d'adhésion

---

### II.3.1 Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 ?

**Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte Natura 2000.**

Le signataire peut donc être soit le propriétaire soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant

juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des « mandataires », il devra veiller à informer ses mandataires des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire ou du propriétaire devra être recherchée.

*Remarque : Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits (ex : bail rural ou bail de chasse...), alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFNB.*

### II.3.2 Modalités d'adhésion

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (à noter qu'il n'est pas possible d'engager des parties parcelles). L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

Le **propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur la(es) parcelle(s) pour lesquelles il a choisi d'adhérer. Une cartographie doit être jointe pour préciser les milieux sur lesquels portent les engagements.

Le **mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du site, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de gestion généraux », les fiches « engagements et recommandations de gestion par milieux » correspondant à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable,
- établit un plan de situation des parcelles engagées et fournit la matrice cadastrale, qui permettent de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000ème ou plus précise).

Selon les cas, il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire et/ou le mandataire.

Puis l'adhérent transmet ensuite à la DDT de la Dordogne une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte remplie, datée et signée, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDT de la Dordogne indiquée sur l'accusé de réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

### II.3.4 Modalités de contrôle du respect de la Charte

Le respect des engagements est contrôlé par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le signataire est prévenu à l'avance de tout contrôle.

En cas de non-respect des engagements souscrits ou d'opposition à un contrôle, une suspension des avantages liés à l'adhésion à la Charte d'une durée maximale d'un an pourra être décidée par le Préfet.

## II.4 Rappel de la réglementation nationale en vigueur

Cette rubrique est un rappel, non exhaustif, de la réglementation nationale qui s'applique sur les milieux naturels en France. Ce rappel sera annexé à la Charte et remis aux signataires.

Rappel de la réglementation	Textes réglementaires
Interdiction de détruire, capturer, cueillir ou perturber intentionnellement des espèces animales ou végétales protégées, ni de prélever des fossiles (certaines espèces d'orchidées, oiseaux, papillons, etc.)	Article L.411-1 du Code de l'Environnement
Circulation des véhicules à moteur interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à circulation publique des véhicules à moteur	Article L.362-1 du Code de l'Environnement
Interdiction d'introduire, de planter ou de transporter de manière volontaire ou par négligence des espèces animales ou végétales invasives (Ailante, Renouée du Japon, etc.)	Article L.411-3 du Code de l'Environnement
Camping sauvage interdit dans les sites naturels classés et inscrits et aux abords des monuments historiques	Article R.111-42 du Code de l'Urbanisme
Interdiction de défricher des bois et forêts sur une parcelle faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha sans autorisation administrative	Article L.311-1 du Code Forestier
Pour certains projets, travaux ou aménagements, obligation d'évaluer les incidences sur les habitats naturels et les espèces qui ont permis de désigner le site Natura 2000 puis chercher à diminuer ces impacts ou à mettre en place des mesures compensatoires	Décret ministériel 2010-365 du 9 avril 2010
Le dépôt et l'abandon de déchets dans les espaces naturels est interdit	Article L 541-1 du Code de l'environnement

## II.5 Engagements et recommandations de gestion

---

La Charte se décline sous la forme d'une liste d'engagements et de recommandations de gestion présentés par fiche :

- une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale  **systématiquement signée par tout adhérent** :

### FICHE ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

- une série de fiches qui présentent les engagements et les recommandations propres à chaque type de milieu ; l'adhérent signera celle(s) correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer :

### FICHE MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS (PELOUSES, PRAIRIES, FOURRES)

### FICHE MILIEUX FORESTIERS

### FICHE MILIEUX ROCHEUX ET FALAISES

- une série de fiches relatives aux activités en vigueur sur le site : l'adhérent signera celles qui correspondent aux activités qu'il souhaite mettre en place au sein du site Natura 2000 et pour lesquelles il souhaite adhérer :

### FICHE RANDONNEE (PEDESTRE, VTT, COURSE D'ORIENTATION)

### FICHE CHASSE

### FICHE LOISIRS MOTORISES

### FICHE ESCALADE

### FICHE COLLECTIVITES TERRITORIALES

## Engagements généraux et recommandations de portée générale pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne »

<b>Engagements</b>	
<p>Pour ma (mes) parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je m'engage à :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.</p> <p>J'ai noté que la structure animatrice m'informerait préalablement de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats</p>	<p><i>Point de contrôle : Absence de refus d'accès à la structure animatrice et au personnel chargé de mener les opérations d'inventaire</i></p>
<p><input type="checkbox"/> Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés</p>	<p><i>Point de contrôle : Signalisation de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, indication sur les devis de travaux</i></p>
<p><input type="checkbox"/> Informer mes mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte, dès lors que ces engagements n'engagent pas de surcoût pour le mandataire.</p>	<p><i>Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'(es) a informé(s) des engagements souscrits, modification des mandats.</i></p>
<p><input type="checkbox"/> Signaler à la structure animatrice les travaux ou aménagements (sauf opérations de gestion courante) concernant des habitats naturels et habitats d'espèces remarquables et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.</p>	<p><i>Point de contrôle : Absence de travaux/aménagements sans information préalable de la structure animatrice.</i></p>
<b>Recommandations</b>	
<p>- Signaler à la structure animatrice toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle (pollution, dépôt sauvage, remblaiement, décapage, coupe, implantation et prolifération d'espèces exotiques envahissantes...)</p> <p>- Limiter au maximum l'emploi des fertilisants (minéral ou organique) et des produits phytosanitaires et des pesticides sur les parcelles engagées dans la charte ;</p> <p>- Alerter la structure animatrice en cas d'identification de zones de présences d'espèces exotiques envahissantes.</p>	

NB : Pour rappel, les travaux prévus dans les cahiers des charges des mesures de gestion du site Natura 2000 ne sont pas soumis à évaluation d'incidences Natura 2000

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne » par grands types de milieux

### Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses, prairies et fourrés)

<p><b>Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (*) concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion</i> (UE 6110*)</li> <li>• Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (UE 6210)</li> <li>• Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (UE 6430)</li> <li>• Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>) (UE 6510)</li> <li>• Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires (UE 5130)</li> </ul> <p><b>Espèces d'intérêt communautaire ou prioritaires concernées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand rhinolophe (1304)</li> <li>• Murin à oreilles échancrées (1321)</li> <li>• Damier de la succise (1065)</li> </ul>	
--	---

### Engagements

Pour ma (mes) parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je m'engage à :

<p><input type="checkbox"/> Ne pas convertir les pelouses, prairies et fourrés à Genévrier du site en plantation forestière, truffière, verger.</p>	<p><u>Point de contrôle</u> : Absence de plantation sur des pelouses</p>
<p><input type="checkbox"/> Maintenir la nature des prairies permanentes, pelouses, fourrés à Genévrier en évitant tous travaux de retournement du sol, de nivellement, de mises en déblais/remblais, de désherbage chimique.</p>	<p><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur place de l'absence de retournement, nivellement, déblais / remblais.</p>
<p><input type="checkbox"/> Employer des traitements antiparasitaires à faible rémanence et de spectre réduit pour limiter les effets sur la faune sauvage (et en particulier les insectes coprophages car les résidus toxiques contenus dans les excréments peuvent les tuer).</p>	<p><u>Point de contrôle</u> : Registre des interventions sanitaires du troupeau</p>

<input type="checkbox"/> Maintenir les éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés, alignement d'arbres, ...) qui seront cartographiés lors de la signature de la charte et annexés à celle-ci.	<u>Point de contrôle</u> : Présence des éléments structurants annexés à la charte.
<input type="checkbox"/> Réaliser les travaux d'entretien : <ul style="list-style-type: none"> <li>- hors milieux agricoles, débroussaillage entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> mars soit en dehors des périodes sensibles pour la faune.</li> <li>- élagage, taille et coupe d'arbres entre août et février</li> </ul>	<u>Point de contrôle</u> : Respect des dates inscrites ci-contre pour la réalisation des travaux d'entretien
<b>Recommandations</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiquer un fauchage centrifuge des parcelles (du centre vers l'extérieur) si possible avec exportation afin de permettre aux animaux de fuir/quitter la parcelle.</li> <li>- Si possible, réaliser les travaux de restauration et d'entretien en dehors de la période qui s'étend de mai à juillet pour prendre en compte les enjeux écologiques liés à la faune et la flore.</li> </ul>	

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne » par grands types de milieux

### Milieux forestiers

#### Habitats d'intérêt communautaire concernés

- Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*\* (UE 9180\*)

#### Espèces d'intérêt communautaire concernées

- Murin de Bechstein (1323)
- Barbastelle d'Europe (1308)
- Murin à oreilles échancrées (1321)
- Grand murin (1324)



### Engagements

Pour ma (mes) parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je m'engage à :

- Ne pas réaliser de coupes rases dans les boisements existants. Une coupe rase se définit comme une coupe unique et totale de tous les arbres du peuplement d'une surface supérieure ou égale à 1 ha<sup>3</sup> d'un seul tenant (hors coupes progressives de régénération et coupes d'élimination de résineux, ou cas sanitaire sur avis de la structure animatrice ou ouverture de clairières prévue dans le programme d'actions).

*Point de contrôle : Absence de coupe rase ou vérification de la concordance entre la surface de la coupe rase réalisée et la surface de la coupe rase autorisée.*

- Choisir des essences autochtones et si possible de provenance locale en cas de plantations. Ne pas introduire d'essences ne faisant pas partie du cortège de l'habitat naturel défini, ni d'espèces végétales considérées indésirables.

*Point de contrôle : Absence de plantations d'espèces végétales exotiques envahissantes et d'espèces n'appartenant pas au cortège floristique local.*

<sup>3</sup>Seuil défini dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2011034-0005 fixant les seuils de surface conformément aux dispositions du Code Forestier.

<input type="checkbox"/> Laisser évoluer de façon naturelle les milieux forestiers les plus escarpés et/ou les plus sensibles.	<i>Point de contrôle : Absence d'entretien ou d'intervention ponctuelle sur les milieux sensibles et cartographie annexée à la signature de la charte</i>
<input type="checkbox"/> Laisser sur pied les éventuels arbres sénescents, à cavités ou morts abritant la faune, sauf s'ils portent atteinte à la sécurité du public (il n'est pas fixé de surface maximale), en privilégiant les arbres de plus gros diamètre	<i>Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence d'arbres sénescents</i>

### Recommandations

- Favoriser la régénération naturelle des milieux
- Favoriser la diversité des strates de végétation (strate herbacée, arbustive, arborescente)
- Eviter le remaniement des sols et l'apport important de matériaux extérieurs, vecteurs d'espèces exotiques envahissantes.
- Laisser des rémanents au sol lors de travaux d'exploitation car ils constituent une source de biodiversité importante pour les milieux forestiers (insectes notamment)
- Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés, pour éviter leur compactage
- Encourager, dans la mesure du possible, les interventions forestières entre septembre et février pour limiter le dérangement de la faune

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne » par grands types de milieux

### Milieux rocheux et falaises

#### Habitats d'intérêt communautaire concernés :

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)

#### Espèces d'intérêt communautaire concernées :

- Minioptère de Schreibers (1310)



### Engagements

Pour ma (mes) parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je m'engage à :

- Solliciter un avis de la structure animatrice avant la création de chemin ou l'autorisation d'accès aux pentes rocheuses. en particulier aux abords des habitats végétalisés et des habitats favorables aux chiroptères fissuricoles ;

*Point de contrôle : Vérifier sur place l'absence d'équipement et vérifier les demandes d'avis*

- Ne pas intervenir sur les habitats naturels d'intérêt communautaire rocheux ou liés au milieu rupestre.

*Point de contrôle : Absence de sentiers balisés menant à ces habitats*

- En cas de découverte d'une colonie, éviter le passage à proximité de cavités importantes pour la conservation des chiroptères pendant la période d'hibernation et de mise bas (exception faite pour la mise en œuvre des mesures de suivi du DOCOB). Les périodes seront déterminées précisément, au cas par cas, lors de la signature de la charte.

*Point de contrôle : Absence de courrier ou de constat indiquant la détérioration de l'habitat naturel ou le dérangement intentionnel des chauves-souris.*

### Recommandations

- Limiter au maximum la fréquentation sur ces milieux fragiles
- En cas de problèmes liés aux chauves-souris, contacter directement la structure animatrice.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne » par activités

### Chasse

#### Engagements / Points de contrôle

Pour mon activité, je m'engage à :

- Informer les adhérents des sociétés de chasse sur les enjeux biologiques du site Natura 2000 et de la charte.

*Point de contrôle : Signalisation de la charte aux adhérents par affichage (rappel dans les assemblées générales des associations de chasse ou de la fédération départementale, diffusion de la charte sur le(s) site(s) internet)*



#### Recommandations

- Limiter la création de nouveaux sentiers

- Renvoyer systématiquement les bagues trouvées sur les oiseaux à la fédération des chasseurs ou au Centre de Recherche par le Bagage des Populations d'Oiseaux (CRBPO/MNHN).

- Poursuivre, dans l'exercice de l'activité, le rôle de sentinelle en vue du repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage et du bon état des milieux.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne » par activités

### Randonnée (pédestre, VTT, course d'orientation, etc.)

#### Engagements / Points de contrôle

Pour mon activité, je m'engage à :

- Me rapprocher de la structure animatrice avant l'organisation d'un événement sportif ou culturel sur les parcelles afin de définir selon quelles conditions l'événement peut être réalisé dans le respect des enjeux écologiques du site (obligations réglementaires)

*Point de contrôle : courrier et dépôt éventuel par le porteur de projet d'un dossier descriptif du projet ou d'une notice d'incidence ou d'une évaluation des incidences*

- Contacter la structure animatrice avant tout projet de création ou aménagement de nouveaux sentiers  
*Point de contrôle : Courrier et vérification sur le site.*



#### Recommandations

- Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, plantes rares, insectes, etc.)
- Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales.
- Informer la structure animatrice en cas de repérage d'anomalies de l'état sanitaire de la faune sauvage ou de l'état des milieux.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site

« Coteaux de la Dronne » par activités
Loisirs motorisés
Engagements / Points de contrôle
<p>Pour mon activité, je m'engage à :</p> <p><input type="checkbox"/> Informer et sensibiliser les adhérents ou loueurs et revendeurs aux bonnes pratiques et les bons comportements à adopter.  <b><u>Point de contrôle</u> : Vérification sur les sites internet.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Diffuser le contenu de la charte à toute personne exerçant l'activité sur le site.  <b><u>Point de contrôle</u> : Vérification du site internet.</b></p>
<b>Recommandations</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rester sur les voies de circulation autorisées aux véhicules à moteur ;</li> <li>- Eviter la fréquentation d'engins motorisés sur les chemins du site Natura 2000 notamment en cas de sol détrempe ;</li> <li>- Veiller au respect et à la tranquillité des lieux.</li> </ul>

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne » par activités

### Escalade

#### Engagements / Points de contrôle

Pour mon activité, je m'engage à :

- Rester sur les circuits spécifiques à la pratique de l'activité de loisirs.  
***Point de contrôle : Vérification sur site***
- Signaler à la structure animatrice tout projet de création ou restauration de voie d'escalade et les projets de manifestations sportives ou de loisirs.  
***Point de contrôle : Vérification sur site et courrier***
- Informer et sensibiliser les adhérents aux bonnes pratiques et aux bons comportements à adopter lors de la pratique de l'escalade.  
***Point de contrôle : Vérification sur site et courrier***

#### Recommandations

- Eviter de perturber la faune sauvage ou de détruire, dégrader, ramasser les éléments physiques (végétation rupestre, plantes rares, insectes, etc.)
- Ramener avec soi tous ses déchets
- Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales (notamment les chiroptères)

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

## Engagements et recommandations pour la Charte Natura 2000 du site « Coteaux de la Dronne » par activités

### Collectivités territoriales

#### Engagements / Points de contrôle

Dans le cadre de mes activités, je m'engage à :

- Privilégier la gestion différenciée sur les espaces communaux et notamment sur les accotements routiers  
**Point de contrôle : Vérification sur site**
- Eviter les introductions d'espèces végétales exotiques envahissantes (cf liste en annexe 2)  
**Point de contrôle : Vérification sur site**
- Informer la structure animatrice des aménagements et projets prévus sur la commune pouvant avoir un impact sur le patrimoine naturel  
**Point de contrôle : Vérification des notes d'information**
- Informer la structure animatrice avant tout projet de définition d'un PLU ou d'une carte communale  
**Point de contrôle : Vérification des courriers et dossiers administratifs**

#### Recommandations

- Nettoyer régulièrement les zones de dépôts sauvages
- Signaler à la structure animatrice les observations d'espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales.

Fait à :

Le

Signature de(s) l'adhérent(s)

# Glossaire

---

**Acidicline** : se dit d'une espèce ou d'une végétation présentant une légère préférence pour les sols acides.

**Bassin versant ou bassin hydrographique** : territoire drainé par des eaux souterraines ou superficielles qui se déversent dans un collecteur principal (cours d'eau, lac) et délimité par une ligne de partage des eaux.

**Biodiversité** : notion de richesse biologique d'un lieu, souvent exprimé en nombre d'espèces animales et/ou végétales.

**Calcicole** : se dit d'une espèce ou d'une végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement sur sols riches en calcium.

**Carbonaté** : qui contient des carbonates (de calcium et/ou de magnésium)

**Chasmophytique** : se dit d'une espèce ou d'une végétation s'implantant dans les fissures du substrat rocheux.

**Charte Natura 2000** : outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Document d'objectifs), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à une contrepartie financière.

**Code Corine** : codification attribué aux habitats naturels selon la typologie Corine biotope

**Code Natura 2000** : codification attribué aux habitats naturels et aux espèces selon la typologie Natura 2000, faisant référence aux annexes de la directive habitats.

**Comité de pilotage du site Natura 2000** : organe privilégié d'échanges et de concertation a pour mission de conduire l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le Docob.

**Document d'Objectifs** : Plan de gestion élaboré sur les sites Natura 2000 en France

**Formulaire Standard des Données** : formulaire qui transmet de l'information sur les habitats naturels, les espèces végétales et animales et les activités présentes sur le site Natura 2000.

**Fruticée** : formation végétale constituée par des arbres et des arbrisseaux bas.

**Futaie** : bois ou forêt composée de grands arbres adultes issus de semis. Son opposé est le régime de taillis, dont les arbres sont issus de régénération végétative. Les futaies peuvent être naturelles ou être gérées par l'homme.

**Habitat naturel** : aussi appelé biotope, est un milieu de vie défini par des conditions particulières de climat et de sol, et caractérisé par la présence de certaines espèces animales et végétales. Il peut par exemple s'agir d'un grand type de milieu (un fleuve) ou de milieux plus restreints (végétations de falaises, pelouses sur dôme rocheux, tourbières de pentes...)

**Habitat d'espèce** : zone, secteur ou endroit où l'espèce réalise une partie de son cycle vital

**Habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire** : les habitats naturels ou espèces listés dans la Directive Habitats sont nommés habitats ou espèces d'intérêt communautaires, ils méritent toute notre attention au titre de Natura 2000. Parmi ceux-ci, certains sont considérés par la commission européenne comme particulièrement rares ou vulnérables, ce sont des habitats ou espèces prioritaires.

**Héliophile** : se dit d'une espèce ou d'une végétation ne pouvant se développer complètement qu'en pleine lumière.

**Lit mineur** : lit apparent, lit permanent.

**Lithosol** : sol maigre riche en élément rocheux.

**Mésophile** : se dit d'une espèce ou d'une végétation présentant une préférence pour un substrat aux caractères peu accentués, ni trop sec, ni trop humide.

**Oligotrophe** : très pauvre en élément nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite.

**Opérateur** : structure qui élabore le Docob.

**Parcours** : itinéraire de pâturage d'un troupeau au cours d'une période donnée.

**Planitiaire** : relatif à la plaine.

**Rudéral** : se dit de végétaux ou d'une végétation croissant dans un site fortement transformé par l'homme (décombres, terrains vagues...).

**Rudéralisation** : passage d'un milieu naturel vers un milieu colonisé par une végétation rudérale.

**Rupicole** : qui vit dans et/ou sur les rochers et les habitats rocheux.

**Sciophile** : se dit d'une espèce ou d'une végétation tolérant un ombrage important.

**Site d'Importance Communautaire** : site participant à la constitution du réseau Natura 2000 au titre de la Directive « habitats » qui deviendra une ZSC une fois le Docob approuvé par le préfet et transmis à la commission européenne.

**Structure animatrice** : structure qui met en œuvre le Docob.

**Taillis** : Peuplement issu de la multiplication végétative par rejets de souche et drageons. Ne concernent que les peuplements feuillus, les résineux ne rejetant pas de souche sauf rare exception. A l'origine ce régime producteur d'une grande quantité de petits bois dans un délai court permettait de subvenir aux besoins en bois de chauffage des populations.

**Taxon** : unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

**Xérophile** : se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux secs.

**Xérothermophile** : se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux secs, chaud et ensoleillés.

**ZICO** : inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

**ZNIEFF** : secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

# Sigles

---

ACCA : Association communale de chasse agréée

APB : Arrêté préfectoral de protection de Biotope

CdC : Communauté de communes

CG : Conseil général

COPIIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires

DHFF ou DH : Directive Habitats Faune Flore sauvages CEE/92/43

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Docob : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

FDC : Fédération départementale des chasseurs

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

MAEt : Mesures agro-environnementales territorialisées

MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)

MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)

POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)

PPR : Plan de prévention des risques

PSG : Plan simple de gestion

SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)

SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)

SIG : Système d'information géographique

UE : Union européenne

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

# Bibliographie

---

## **Généralités Natura 2000 et spécifique au site**

Commission Européenne DG Environnement, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne – EUR 15, 143 p.

Conseil de l'Europe, 1992. La directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvage, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.

Conseil de l'Europe, 1997. Décision de la Commission, du 18 décembre 1996, concernant le formulaire d'information d'un site proposé comme site Natura 2000, éditions du Journal officiel des Commissions Européennes.

SOUHEIL, H (ATEN), BOIVIN, D (Biotope). et DOUILLET, R (Geyser). 2009. Le guide méthodologique d'élaboration des Docob. Outil de gestion et de planification. Cahier N°82.

Formulaires Standard de Données Natura 2000 pour les sites FR 7200670 « Coteaux de la Dronne ».

## **Habitats naturels et flore**

ABADIE J.-C., CAZE G., CASTAGNE H., 2013. Plan de conservation de six espèces végétales des coteaux calcaires du département de la Dordogne : *Arenaria controversa*, *Ranunculus paludosus*, *Lactuca perennis*, *Euphorbia sguieriana*, *Hypericum montanum*, *Spiraea hyrcifolia* subsp. *obovata*. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 381p + annexe.

ANIOTSBEHERE J.-C., 2012. Flore de Gironde. Mémoires de la Société Linnéenne de Bordeaux, Tome 13, Bordeaux. 746p.

BARDAT J. & al. (2004) – Prodrôme des végétations de France. Muséum national d'Histoire naturelle, (Patrimoine naturel, 61), Paris. 171 p.

BÉDÉ B., 2010. Flore de Dordogne – Clé des genres et espèces des plantes vasculaires, Société Botanique du Périgord, Périgueux. 259p.

BENSETTITI et al., 2002. Cahiers Habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 à 6. Éd. La Documentation française, Paris.

BERNARD Y., DRONNET E., JOUANDOUDET F., QUERAL M., 2014. Fleurs des vignes et fleurs des blés en Aquitaine. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). 200p.

BESLIN O., PUJOL D., CORDIER J., BRESSAUD H. et MONTICOLO J., 2012. Typologie des végétations de dalles et de pelouses calcaires sèches en région centre. DREAL Centre, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien/MNHN. 113p.

BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. (1997) - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. E.N.G.R.E.F., Nancy. 217 p.

BLANCHARD F., LAMOTHE T., 2005. Etude typologique et fonctionnelle des coteaux marnicoles du Tursan (département des Landes). Mission Conservatoire Botanique National Aquitaine / Poitou-Charentes / Conseil Générale des Landes. 49p.

BOULET V., 1986. Thèse sur les pelouses calcicoles (*Festuco-Brometea*) du domaine atlantique français et des abords au nord de la Gironde et du Lot – Essai de synthèse phyto-sociologique. 364p. + annexe.

CAZE G., OLICARD L., DAUMAS M., BLANCHARD F., 2007. Répertoire typologique provisoire des habitats naturels de 14 sites NATURA 2000 de Dordogne et Lot-et-Garonne : coteaux calcaires ; petites et moyennes vallées alluviales. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, Audege. 68p.

CLAIR M., 2006. Guide méthodologique – Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau NATURA 2000. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. 66 p.

CHRISTMANN E. (2004) - Guide des milieux forestiers en Aquitaine. CRPF AQUITAINE, 108 p.

COLLECTIF (2002c) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1, Habitats forestiers. Volume 1 et 2. La Documentation Française. 339 et 422 p.

COMMISSION EUROPÉENNE DG ENVIRONNEMENT (1999) - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15. 132 p.

CORRIOL G., LAVAUPOT N., MAYET P., BLANCHARD F., CAZE G., 2006 – Catalogue régional préliminaire des habitats naturels d'Aquitaine. Direction régionale de l'environnement Aquitaine. 327p.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne » - Document de synthèse. Biotope, juin 2017.

COSTE H. (1900-1906) – Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. 3 tomes. Librairie Albert Blanchard (réimpression de 1985).

DANTON.P & BAFFRAY.M. (1995) - Inventaire des plantes protégés en France éd. Nathan et A.F.C.E.V : 294 p.

DUPONT P. (1990) – Atlas partiel de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels - Volume 3, Série Patrimoine génétique. Secrétariat de la Faune et de la Flore – M.N.H.N., Paris. 442 p.

DUSAK F., PRAT D., 2010. Atlas des orchidées de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d’Histoire Naturelle, Paris. 400p.

GEHU J.-M. *et al.* (1994) – La Syntaxonomie et la Systématique européennes, comme base typologique des habitats. Colloques phytosociologiques XXII, Bailleul 1993. Editions J. Cramer, Berlin-Stuttgart. 743 p.

JOURNAL OFFICIEL DU 04 mai 2002 – Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale.

JULVE Ph., 1998 ff. - *Baseflor*. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France. Version : 8 septembre 2003. (<http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>)

MNHN. 2007. Document de synthèse présentant l’exercice d’évaluation de l’état de conservation des espèces et des habitats d’intérêt communautaire.

MULLER S. (coord.), 2004 - Plantes invasives en France. MNHN (Patrimoines naturels, 62). Paris. 168p.

OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H. (1995) - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels – volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d’Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l’Environnement ; Institut d’Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.

RAMEAU, MANSION et DUME, 1994. Flore forestière française. Guide écologique illustré. 1 Plaine et collines. Editions de l’Institut pour le développement forestier. 1785p.

ROMAO C. (1997) – Manuel d’interprétation des habitats de l’Union européenne. Version EUR 15. Commission Européenne DG XI. 109 p.

TISON J.-M., JAUZEIN P., MICHAUD H., 2014. Flore de la France méditerranéenne continentale. Ed. Naturalia publications. Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles. 2078p.

---

## **Faune**

BERRONEAU M., 2014. Atlas des Amphibiens et Reptiles d’Aquitaine. Ed. C. Nature, Association Cistude Nature, Le Haillan. 200p.

LAFRANCHIS T., 2014. Papillons de France, Guide de détermination des papillons diurnes. Diatheo, Paris. 351p.

LAFRANCHIS T., 2000. Les Papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg. Biotope, Mèze, Coll. Parthénope. 448p.

VACHER J.-P., GENIEZ M. (coord.), 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) / Muséum national d’Histoire naturelle. 544p.

---

## **DOCOB voisins validés**

BIOTOPE, 2006. Document d’Objectifs des « Coteaux de la Dordogne » FR7200664.

PNR PERIGORD-LIMOUSIN, 2009. Document d’Objectifs du « Plateau d’Argentine » FR7200810.

CREN AQUITAINE, 2004. Document d’Objectifs du « Vallon de la Sandonie » FR7200669.

---

## **Sites internet**

DREAL Aquitaine :

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE : <http://www.dordogne.gouv.fr/>

Document d’objectifs du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne » - Document de synthèse. Biotope, juin 2017.

CARTORISQUES : <http://cartorisque.prim.net/>

TELA BOTANICA (eflore) : <http://www.tela-botanica.org/page:eflore>

FAUNE AQUITAINE : <http://www.faune-aquitaine.org/>

LEPINET (les carnets du lépidoptériste français) : <http://www.lepinet.fr/pap/>

<http://www.mouindelapauze.fr/>

<http://www.ffme.fr/>

<http://ligueaquitaine.athle.org/>

<http://www.sandre.eaufrance.fr/>

# Annexes

---

- Annexe 1.** Arrêté n°2013025-0006 portant création et composition du Comité de pilotage local du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne ».
- Annexe 2.** Informations générales sur Natura 2000 et sa mise en application en France
- Annexe 3.** Méthodologie employée

***Annexe 1. Arrêté n° 2013025-0006 portant création et composition du Comité de pilotage local du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne »***

## Annexe 2. Informations générales sur Natura 2000 et sa mise en application en France

# I. Les directives européennes et le réseau Natura 2000

---

## I.1 Cadre général

---

### I.1.1 Origine et contenu

L'application de la directive européenne « Habitats » du 21 mai 1992 et de la Directive "Oiseaux" du 2 avril 1979 modifiée par celle du 30 novembre 2009 a conduit à la constitution d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites naturels ou semi-naturels remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Le but n'est pas de sanctuariser ces domaines mais de concilier les activités humaines présentes sur le site avec la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- La directive « Habitats » portant sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Cette directive a abouti à la désignation par la France de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).
- La directive « Oiseaux » relative à la conservation des oiseaux sauvages. Cette directive a abouti à la désignation des Zones de Protection Spéciales (ZPS).

### I.1.2 Constitution du réseau

Pour mener à bien cette opération d'envergure, la Commission Européenne et les Etats membres doivent procéder en trois étapes (Cf. Figure 1) :

- La préparation des listes nationales : la première étape du processus de désignation consiste pour chaque Etat membre en une évaluation scientifique précise à l'échelle nationale de chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire. Sur cette base, les sites importants sont proposés sous forme d'une liste nationale soumise à la Commission Européenne, on parle de p.S.I.C. (Proposition des Sites d'Importance Communautaire).
- L'identification des sites d'importance communautaire : la seconde étape permet d'identifier les Sites d'Importance Communautaire (S.I.C.) qui constitueront le réseau Natura 2000. Chaque site proposé sur une liste nationale est évalué puis sélectionné ou non. La Commission pourra, le cas échéant demander aux Etats membres de compléter leur liste.
- La désignation des Zones Spéciales de Conservation : lorsqu'un site est sélectionné en tant que Site d'Importance Communautaire, les Etats membres sont tenus de le désigner en Z.S.C. dans un délai de six ans.



### 1.1.3 Transposition des directives « Habitats » et « Oiseaux » en droit français

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau NATURA 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Récemment, de nouveaux textes sont venus clarifier la position de la France, suite à un certain nombre de manquements sanctionnés par la cour de justice européenne (transposition incorrecte des paragraphes 2 et 3 de l'article 6 de la directive « Habitats »). Il s'agit notamment la loi « responsabilité environnementale » (Loi n° 2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement) qui modifie très profondément les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000. Celles-ci sont précisées par la Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le nouveau dispositif s'articule autour de deux listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences :

- d'une part, la liste nationale de référence fixée à l'article R. 414-19 (I) d'application directe sur l'ensemble du territoire métropolitain et
- d'autre part, la première liste locale définie par arrêté préfectoral afin de tenir compte des enjeux particuliers au plan local des sites Natura 2000.

Dès lors qu'une activité figure dans l'une de ces listes, le porteur de projet est dans l'obligation de produire une évaluation des incidences Natura 2000 à l'appui de sa demande. Ces activités peuvent relever d'une autorisation, déclaration ou approbation à la charge de l'Etat mais aussi d'une collectivité territoriale, d'un groupement de collectivité ou de tout autre organisme délégataire d'un service public.

Un deuxième décret établira une liste de référence d'activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement. Les préfets auront à valider par la suite une seconde liste locale d'activités prises dans cette seconde liste nationale.

☞ Toutes les dispositions relatives à Natura 2000 sont insérées dans le code de l'environnement (articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-26).

#### I.1.4 La loi DTR et Natura 2000

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Concernant la présidence des comités de pilotage, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation).

Avec cette loi, le portage de l'élaboration des DOCOB et de l'animation est proposé aux collectivités territoriales. A défaut, le portage est assuré par l'Etat.

De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (Mesure Agro-environnementale ou dispositif équivalent, Contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), ce dernier a la possibilité d'être exonéré d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 146 de la loi DTR).

☞ Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'Environnement précise ces changements.

Le site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne », objet de la présente étude, est une Z.S.C. et relève donc de la Directive « Habitats ».

## III. La démarche française

---

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. En France, suite à la désignation d'un site Natura 2000, un Comité de pilotage doit être créé pour conduire l'élaboration d'un Document d'objectifs (DOCOB).

### III.1 Le Comité de pilotage

---

Chaque site dispose d'un Comité de pilotage local qui est l'instance officielle de concertation. Il a pour mission de suivre l'élaboration du document d'objectifs, sa mise en œuvre et son suivi. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département. Il doit notamment comprendre, en fonction des particularités locales, les représentants (article R. 414-8 du Code de l'Environnement) :

- des administrations compétentes dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ;
- des collectivités territoriales, des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site ;
- des concessionnaires d'ouvrages publics ;
- des gestionnaires d'infrastructures ;
- des organismes consulaires ;
- des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles ;
- des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme ;
- des associations de protection de la nature.



Le comité de pilotage peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

### III.2 Le Document d'Objectifs (DOCOB)

---

#### III.2.1 Contenu du DOCOB

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (Docob).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre. Le Docob est également un document de gestion concertée et consensuelle. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants. Il tend à proposer des actions/mesures/interventions qui satisfassent le plus grand

nombre d'acteurs.

Un document d'objectifs contient (article R414-11 du code de l'environnement, modifié par les décrets n°2006-922 du 26 juillet 2006 et n°2008-457 du 15 mai 2008) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et militaires qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges « types » applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'Environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- élaboration d'un programme d'actions et d'une charte.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'Environnement, le DOCOB, dans sa version définitive validée lors d'une réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation (acte réglementaire). Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue. Le rapport de présentation peut être consulté librement dans les mairies concernées par le site Natura 2000.

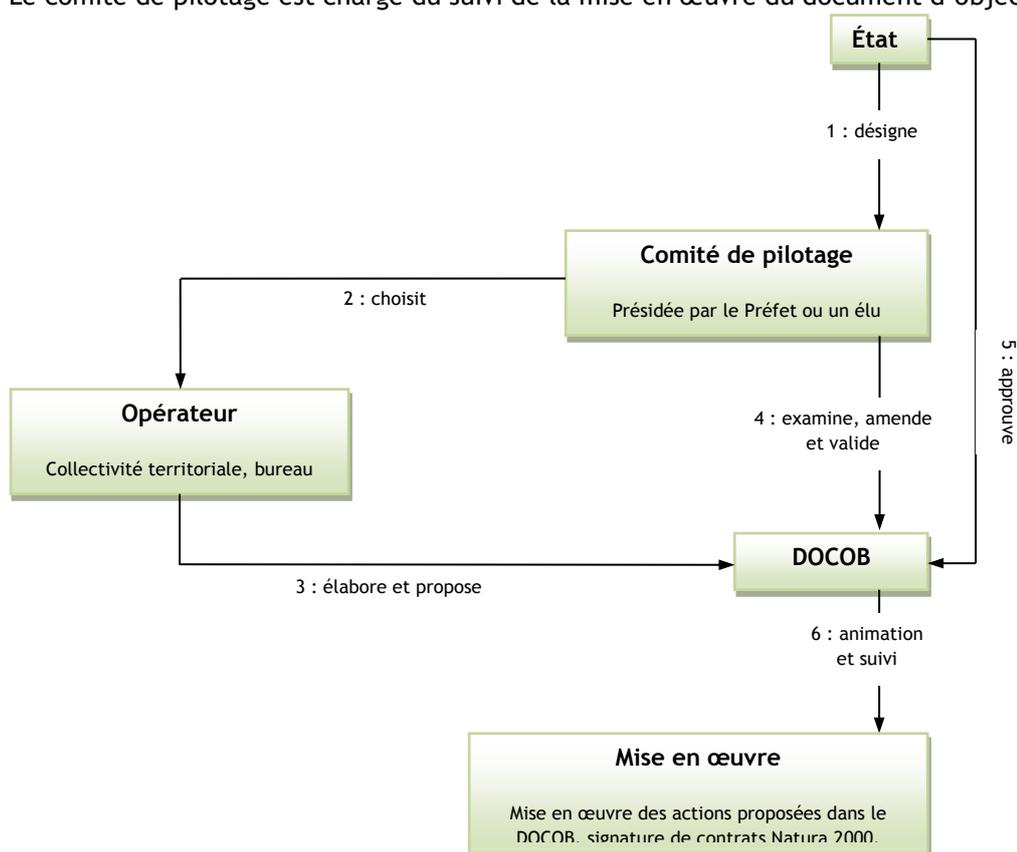
### III.2.2 L'élaboration du DOCOB

L'élaboration du document d'objectifs comprend plusieurs phases de consultation et de concertation avant sa validation par le préfet.

Le Préfet constitue un comité de pilotage (1), organe de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000 dont la présidence est assurée par un élu ou l'Etat. L'élaboration du Docob du site Natura 2000 est confiée à la collectivité territoriale porteuse ou est assurée par l'Etat. Le Docob est réalisé au sein du comité de pilotage (2 et 4) par un opérateur (3). L'approbation (5) du Docob permet ensuite la mise en œuvre des actions proposées (6). Pour la phase d'animation du Docob, le comité de pilotage

désigne un président et une collectivité territoriale porteuse. A défaut, l'animation est portée par l'Etat. Les missions de la collectivité seront déterminées dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

La collectivité territoriale en charge de la mise en œuvre du Docob a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site. Elle a également un rôle particulier de mise en place de contrats ou autres mesures contractuelles et d'adhésions à la charte auprès des propriétaires ou ayants-droit qui le souhaitent. Le comité de pilotage est chargé du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs.



## IV. Conséquences du classement Natura 2000

### IV.1 Sur la gestion du site

L'intégration d'un site dans un périmètre Natura 2000 permet d'obtenir des outils et des fonds spécifiques pour sa gestion. En effet, chaque Etat membre évalue les montants nécessaires à la conservation des sites et cofinance, avec la Commission européenne, les mesures de protection indispensables. Localement, un animateur choisi par la structure opératrice par appel d'offre est chargé d'informer les acteurs de la procédure en cours et de les inciter à contractualiser pour appliquer les propositions et mesures de gestion émises dans le document d'objectifs.

La signature de contrats ou de mesures agro-environnementales permet de financer les surcoûts liés à la gestion mise en œuvre pour la préservation du site. La charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs, comporte un ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée. D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 comme l'exonération de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

*Remarque : Le document d'objectifs fixe les modalités financières de ces mesures.*

#### IV.1.1 Les contrats Natura 2000

Des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Ces contrats comportent, dans le respect du ou des cahiers des charges figurant dans le Docob, des engagements propres à mettre en œuvre selon les objectifs de conservation du site.

Trois grands types de contrats existent :

- Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ;
- Les contrats Natura 2000 forestiers permettent aux pétitionnaires en forêts de production, de réaliser des travaux d'entretien et de gestion écologique dans une logique non productive, sur des parcelles incluses dans le périmètre d'un site Natura 2000 ;
- les contrats non agricoles et non forestiers dits contrats ni ni, pour des parcelles non agricoles et non forestières

#### Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

---

Des mesures agro-environnementales établies au niveau national (MAEC) sont mises en place sur la base de contrats passés entre le propriétaire et/ou l'exploitant et le Préfet du département pour une durée de 5 ans (conclus sur la base du volontariat).

La Politique Agricole Commune (PAC) de 2015 a modifié la mise en application des contrats agricoles Natura 2000. Les MAEC sont dorénavant mises en œuvre à travers des Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) définis pour des territoires pouvant notamment englober des sites Natura 2000.

Elles permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de certaines pratiques lorsque celles-ci sont menacées de disparition. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Les PAEC sont des projets définis à l'échelle d'un territoire qui consistent en la réalisation d'un diagnostic agro-environnemental mettant en évidence les pressions en jeu et moyens à mettre en œuvre et à définir les types d'opérations ou combinaisons d'opérations à mettre en œuvre. Y sont aussi définis les outils mobilisés, les modalités d'évaluation ainsi que les objectifs de contractualisation à atteindre et les modalités de financement.

Les MAEC ne sont ainsi pas uniquement destinées aux sites Natura 2000 mais constituent un outil mobilisable dans le cadre de la démarche Natura 2000. Elles sont financées à 55% sur des fonds européens (FEADER) et 5% sur des fonds du Ministère chargé de l'agriculture.

## Les contrats Natura 2000 forestiers

---

Des mesures de gestion des milieux forestiers, établies au niveau national, sont aussi mises en place sur la base de contrats. De la même manière qu'en milieux agricoles, la souscription de contrats donne droit à des aides financières. Ces contrats NATURA 2000 en milieux forestiers sont financés à 55% sur des fonds européens (FEADER) et à 45% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture.

## Les contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers

---

D'autres mesures de gestion hors milieux agricoles et forestiers peuvent être mises en place de manière contractuelle au niveau national. Ces contrats NATURA 2000 sont financés à 50% sur des fonds européens (FEADER) et à 50% sur des fonds du ministère chargé de l'agriculture (cf. article 70 du règlement CE n° 1698/2005 du 20 septembre 2005).

*Remarque : Sur le plan fiscal, les sommes versées à un exploitant agricole ou sylvicole dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 viennent s'ajouter aux revenus de son exploitation.*

*Références réglementaires :*

*Article L414-3 du code de l'environnement ; Articles R414-13 à -17 du code de l'environnement ;*

*Articles R414-18 du code de l'environnement ; Articles D341-7 à -21 du code rural*

### IV.1.2 La Charte Natura 2000

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi «DTR», a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Elle instaure notamment la Charte NATURA 2000, annexée au document d'objectifs. Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent y adhérer (article 143 de la loi DTR).

La Charte NATURA 2000 relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site NATURA 2000. Cet outil contractuel est constitué d'une liste de recommandations et d'engagements qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 ne nécessite pas (et ne doit pas nécessiter) le versement d'une contrepartie financière. Les engagements de la Charte Natura 2000 sont prévus pour une durée de cinq ans. Ils peuvent être de portée générale ou zonés par grands types de milieux.

*Remarque : L'adhésion à cette Charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000.*

*Références réglementaires :*

*Article L414-3 du code de l'environnement ;*

*Article R414-12 et R414-12-1 du code de l'environnement ;*

### IV.1.3 L'exonération de taxes foncières

Une fois le document d'objectifs approuvé, le Préfet établit une liste des propriétés non bâties de l'ensemble du site et faisant l'objet d'un engagement de gestion. Lorsque ces parcelles non-bâties font l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire (mesure(s) agro-environnementale(s),

contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) est exonérée.

D'autres mesures fiscales incitatives sont par ailleurs prévues dans le cadre de la gestion des habitats naturels sur les sites Natura 2000 (loi de finances rectificative pour 2005) :

- exonération des  $\frac{3}{4}$  des droits de mutation existants pour la forêt moyennant un engagement de gestion durable pour 30 ans (régime Monichon), étendu aux autres milieux (engagement de 18 ans) ;
- possibilité de déduire de ses impôts sur le revenu des travaux de gros entretien ou de restauration d'habitats d'intérêt européen (avec un accord préalable de l'administration requis).

*Remarque : Ces avantages fiscaux sont cependant soumis au respect des engagements listés dans les contrats, avec des contrôles d'application.*

*Références réglementaires :*

*Instruction 6 B-1-07 N° 113 du 15 octobre 2007 « Taxe foncière sur les propriétés non bâties situés dans un site Natura 2000 » (article 146 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) ;*

*Articles 31, 793 et 1395 E du Code Général des Impôts.*

## IV.2 Sur l'autorisation de projets

---

L'article 6 de la directive « Habitats / faune / flore » introduit la mise en place d'un régime d'évaluation des incidences de toute intervention sur le milieu susceptible d'avoir un effet dommageable sur le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation des sites Natura 2000 et plus globalement sur l'intégrité de ces sites.

Le but d'une évaluation d'incidences est de déterminer si l'activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site « Natura 2000 » considéré. Elle se fait en deux phases :

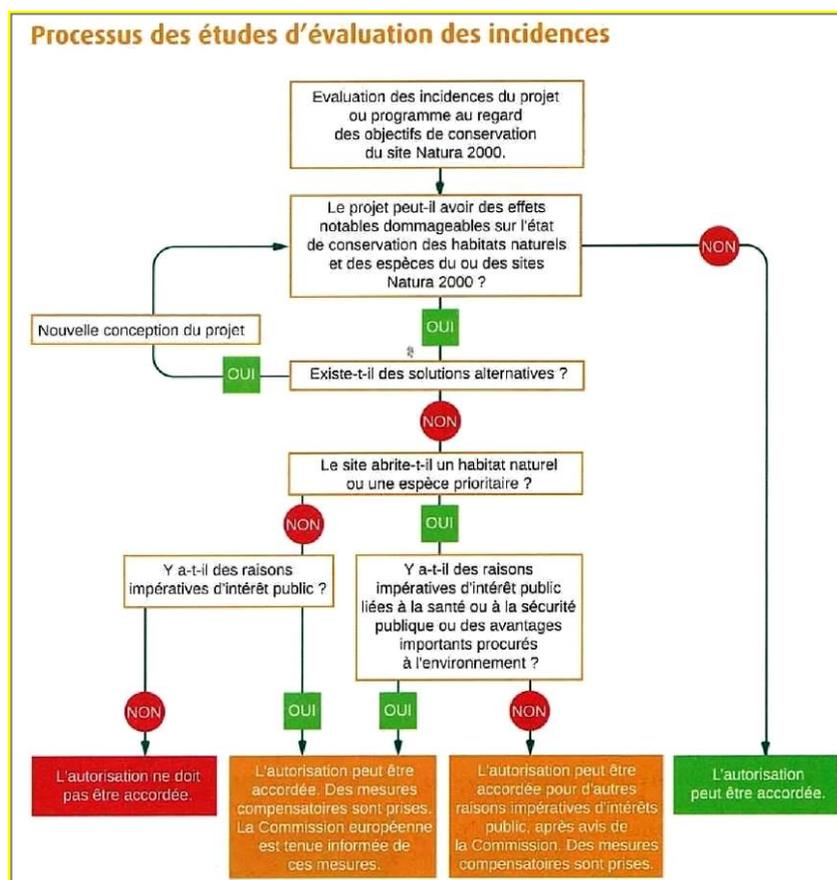
- une évaluation simplifiée ou préliminaire, qui doit permettre de conclure ou non à la possibilité d'un impact.
- une évaluation approfondie s'il existe un possible impact.

La seconde disposition est traduite en droit français dans les articles L414-4 & 5 puis R414-19 à 29 du code de l'environnement. Elle prévoit la réalisation d'une « évaluation des incidences Natura 2000 » pour les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions inscrits sur :

- Une liste nationale d'application directe, relative à des activités déjà soumises à un encadrement administratif et s'appliquant selon les cas sur l'ensemble du territoire national ou uniquement en sites Natura 2000 (cf. articles L414-4 III et R414-19) ;
- Une première liste locale portant sur des activités déjà soumises à autorisation administrative, complémentaire de la précédente et s'appliquant dans le périmètre d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ou sur tout ou partie d'un territoire départemental ou d'un espace marin (cf. articles L414-4 III, IV, R414-20 et arrêtés préfectoraux, pour la Vienne, arrêté n° 2011/DDT/ SEB / 391 en date du 25/05/2011) ;
- Une seconde liste locale, complémentaire des précédentes, qui porte sur des activités non soumises à un régime d'encadrement administratif (régime d'autorisation propre à Natura 2000 - cf. article L414-4 IV, articles R414-27 & 28 et arrêtés préfectoraux à paraître suite aux précédents).

Remarque 1 : les plans, programmes, projets, manifestations ou interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués dans les conditions définies par une charte Natura 2000 sont dispensés d'évaluation des incidences Natura 2000.

Remarque 2 : une « clause-filet » prévoit la possibilité de soumettre à évaluation des incidences Natura 2000 tout plan, programme, projet, manifestation ou intervention non inscrit sur l'une des trois listes (cf. articles L414-4 IVbis et R414-29).



Processus des études d'évaluation des incidences (MEEDDAT)

Concernant son élaboration, au même titre que l'étude d'impacts, l'évaluation des incidences est établie par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage. Le document d'évaluation des incidences comprend :

- une description du plan, programme, projet, manifestation ou intervention, accompagnée d'une carte permettant de le localiser ;
- un exposé sommaire des raisons pour lesquelles il est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.
- si le projet peut avoir une incidence, une analyse des effets notables, temporaires ou permanents, que les travaux ou aménagements, pris individuellement ou cumulés avec d'autres plans, projets, manifestations ou interventions, peuvent avoir sur l'état de conservation des habitats naturels ou des espèces qui ont justifié la désignation du site et sur l'intégrité générale du site ;
- les mesures de nature à supprimer ou réduire ces effets dommageables, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

En cas d'effets significatifs dommageables résiduels :

- un exposé, selon les cas, des motifs liés à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement ou des raisons impératives d'intérêt public majeur justifiant la réalisation du plan, projet... (cf. L414-4 VII & VIII) ;
- un exposé des solutions alternatives envisageables et du choix retenu ;
- un exposé des mesures envisagées pour compenser les effets significatifs dommageables non supprimés ou insuffisamment réduits, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

**(La compensation dans le cadre de Natura 2000 ne s'envisage que pour des projets d'intérêt public majeur avec information de la Commission Européenne pour les ZPS et demande d'avis pour ZSC).**

### Annexe 3. Méthodologie employée

## Méthodologie de consultation des acteurs locaux - diagnostic socio-économique

---

La réalisation d'une enquête auprès des acteurs locaux s'avère indispensable dans le cadre de la démarche concertée prévue par le réseau Natura 2000. Cette phase, basée sur des entretiens individuels ou collectifs, prend en considération toutes les informations relatives aux activités et aux usages du site, susceptibles de contribuer à une meilleure approche de sa réalité socio-économique.

La méthodologie suivie pour le déroulement des consultations a été la suivante :

- Etablissement d'une liste de personnes ressources à consulter ;
- Réalisation d'une grille d'entretien devant constituer un support pour guider la discussion et permettre d'aborder l'ensemble des sujets essentiels pour l'élaboration du document d'objectifs ;
- Rencontre avec chaque acteur, dans la mesure du possible ou à défaut entretien téléphonique ;
- Rédaction d'un compte-rendu détaillé et envoi à la/les personne(s) concernée(s) pour complément, correction et validation. Cette méthode permet à la personne rencontrée de compléter ses dires suite à un temps de réflexion plus long et de s'assurer que ses propos ont été correctement interprétés et retranscrits ;
- Transmission des compte-rendus validés aux administrations chargées de la réalisation du Docob, en respectant une clause de confidentialité. Cette dernière facilite l'expression et limite certaines retenues lors des entretiens.

Rappelons que le Docob concerne une Zone Spéciale de Conservation, site désigné au titre de la directive « Habitats/Faune/Flore ». De ce fait, **les inventaires se sont focalisés sur les habitats naturels ayant justifié la désignation du site et la flore associée.**

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des acteurs consultés dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du Docob :

<i>Nom personne</i>	<i>Fonction/Structure représentée</i>	<i>Contact</i>
Philippe BOISMOREAU	Maire de la commune de Grand-Brassac	Entretien direct
Olivier CHABEYROU	Maire de la commune de Bourdeilles	Entretien direct
Michel DESMOULIN	Maire de la commune de Creyssac	Entretien direct
Francis LAFAYE	Maire de la commune de Montagnier	Entretien direct
Eric BARBUT	Agriculteur et élu de la commune de Montagnier	Téléphone - pas de réponse
Jeannik NADAL	Maire de la commune de Saint-Victor	Entretien direct

<i>Nom personne</i>	<i>Fonction/Structure représentée</i>	<i>Contact</i>
Amélie CASTRO	Chargée de mission environnement, CRPF Aquitaine	Entretien direct
Patrick REY	Technicien, CRPF Aquitaine	Entretien téléphonique
Patrick FABRE	Responsable de l'antenne du Conservatoire des Espaces Naturels	Entretien direct
Anthony LE FOULER	Chargé de mission, Conservatoire Botanique Sud Atlantique	Visite de terrain
Coline GARDE	Chargée de mission Natura 2000, DREAL Aquitaine	Entretien direct (réunion sur le calage du périmètre du site en amont des prospections)
Philippe BROUSSE	Chambre d'agriculture	Entretien direct et téléphonique
Yann DUMAS	Fédération Départementale de la Chasse de Dordogne	Entretien téléphonique
/	Office du Tourisme du Ribérac	Entretien téléphonique
Véronique RAYNAUD	Communauté de Communes du Ribéraçois	Entretien téléphonique
Jérôme CHEVREL	Communauté de Communes Dronne et Belle	Entretien téléphonique

## Méthodologie d'inventaire - diagnostic écologique

Aucun autre inventaire spécifique n'a été mené sur le reste de la faune ou la flore du site mais certaines espèces comme le Lézard ocellé et le Damier de la Succise ont été recherchés en raison de leur présence potentielle sur le site. Les observations ponctuelles et opportunistes d'espèces patrimoniales appartenant à d'autres groupes ont cependant été relevées et font l'objet d'un paragraphe succinct au sein du Docob.

### Inventaire des habitats naturels

#### ❖ *Elaboration de la typologie des habitats*

Une première étape de recherche bibliographique a été effectuée au sein des ouvrages de référence comme :

- Les référentiels typologiques provisoires du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique,
- Le Formulaire Standard des Données du site,
- Les données issues des coteaux voisins (vallon de la Sandonie, Plateau d'Argentine),

pour réaliser une synthèse des mentions des habitats naturels existant sur le périmètre d'étude.

Par la suite, une pré-cartographie par interprétation des orthophotoplans a été réalisée au 1/10 000

afin de cibler et d'échantillonner les différents habitats naturels présents sur le site. **Une première phase de terrain a ainsi été effectuée en mars 2014.** Pour chaque type d'habitat naturel d'intérêt communautaire, un minimum de 3 relevés phytosociologiques sigmatistes a été réalisé (à l'exception des habitats identifiés en un seul endroit) afin d'élaborer la typologie des habitats. Pour chaque habitat naturel ne relevant pas de la directive Habitats-Faune-Flore, un seul relevé phytosociologique a été réalisé. Tous les relevés de végétation ont été géo-référencés à l'aide d'un GPS. **Ils ont permis d'établir une pré-typologie des habitats naturels rencontrés sur le site en concertation avec le CBNSA qui a validé cette dernière** en amont de la phase de terrain à proprement parler. L'ensemble des relevés réalisés sont présentés en **annexe 7**.

Chaque habitat a fait l'objet d'un rattachement au Prodrome des végétations de France (à minima au niveau de l'alliance), à Corine biotopes et aux cahiers d'habitats. Les conditions d'éligibilité pour les habitats naturels de la directive Habitats-Faune-Flore ont aussi été précisées.

La phase de terrain suivante a permis de préciser, de compléter et d'élaborer la typologie définitive en fonction de la découverte de nouveaux habitats. Le référentiel typologique des habitats du site se trouve en **annexe 6**.

#### ❖ *Définition du périmètre d'étude*

Les investigations ont été réalisées dans le périmètre officiel du site ainsi que sur ses abords. Le périmètre du site Natura 2000, transmis par la DREAL, saisi au 1/100 000ème, montre des incohérences et un décalage important par rapport aux réalités du terrain. Dans un premier temps, le recalage des limites du périmètre a été effectué. Les limites du périmètre d'étude ont été définies en prenant en compte les critères suivants :

- les éléments fixes du paysage (infrastructures linéaires, routes, plantations de résineux ou de noyers, grandes cultures...).
- les ruptures de pente importantes ;
- les zones de coteaux se trouvant à proximité immédiate du périmètre initial.

#### ❖ *Investigations de terrain*

En amont des prospections de terrain, un travail préalable de pré-cartographie a été réalisé dans le but de localiser les différents éléments visibles sur la BD Ortho® (affleurement rocheux, boisements, zones ouvertes, etc...). L'inventaire et la cartographie ont porté sur l'ensemble des milieux naturels et semi-naturels de l'aire d'étude qu'ils soient d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats ») ou non communautaire. En effet, seule la cartographie de l'ensemble de la végétation des milieux naturels et semi-naturels d'un site permet d'appréhender sa fonctionnalité, son évolution et ses potentialités.

L'ensemble du site a été parcouru à pied en privilégiant les pistes et sentiers sillonnant l'intérieur du site avec pour objectif une couverture optimale du site. L'inventaire a été réalisé durant la période favorable de développement de la végétation entre les mois d'avril et de septembre 2014 pour localiser précisément les habitats d'intérêt communautaire identifiés au sein du périmètre d'étude et compléter les données existantes. 9 jours de terrain ont été réservés aux inventaires incluant 2 journées d'appui technique avec le CBNSA. Cette période correspond aux périodes favorables de développement des végétations présentes sur le périmètre d'étude.

Durant cette étape, la typologie des habitats naturels a été complétée et des relevés phytosociologiques complémentaires à ceux effectués en mars 2014 ont été réalisés afin de

caractériser les nouveaux groupements végétaux observés.

Un atlas cartographique au 1/10 000 des orthophotoplans et des SCAN 25 a été édité en faisant apparaître les éléments de la pré-cartographie saisis lors de l'élaboration de la typologie, les limites du site et celles du périmètre d'étude. Les limites des groupements végétaux identifiés sur le terrain ont été reportées sur les cartes des atlas cartographiques.



Journée d'appui technique avec le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique © BIOTOPE, 2014.

### ❖ *Cartographie des milieux naturels*

Cf « *Cartographie des modes de prospection des habitats* »

Le temps imparti pour la réalisation de la cartographie, l'accessibilité à certains secteurs ne permettent pas de parcourir exhaustivement le périmètre d'étude. Quatre méthodes d'identification des habitats naturels ont été retenues :

- habitat parcouru avec relevé phytosociologique (14,6% des polygones) ;
- habitat parcouru sans relevé phytosociologique (74,5% des polygones) ;
- habitat observé à distance sur le terrain mais non visité (8,2% des polygones) ;
- habitat photo-interprété (2,7%).

☞ Le périmètre d'étude retenu de 526 ha est composée d'une mosaïque d'habitats calcicoles, de boisements, de prairies et de cultures.

L'échelle retenue pour les cartes de terrain est le 1/10 000 ce qui implique de cartographier des polygones d'une surface minimale de 1 ha sur le terrain. La restitution des habitats naturels se fait au 1/10 000. L'échelle retenue pour la saisie des objets est le 1/5 000.

Les réalités de terrain ont mis en évidence des difficultés de cartographie (habitats au développement surfacique inférieur au seuil cartographiable, habitats linéaires ou ponctuels, habitats superposés ou entremêlés). Afin d'intégrer tous ces habitats naturels à la cartographie, des mosaïques d'habitats ont été utilisées (DREAL, 2008). Plusieurs types de mosaïques ont été distingués : spatiales, temporelles et mixtes. Pour chaque objet, la nature de la mosaïque a été renseignée dans la base de

données.

L'utilisation des mosaïques ne permet pas de représenter individuellement les habitats saisis au sein d'un polygone. Pour s'affranchir de cette difficulté, deux représentations cartographiques des habitats naturels ont été réalisées :

- une carte des habitats naturels, semi-naturels et artificiels majoritaires (représentation de l'habitat naturel le plus représenté dans les polygones saisis) ;
- une carte des habitats naturels d'intérêt communautaire (représentation de l'habitat naturel de la directive le plus représenté dans les polygones saisis).

Pour rendre les cartographies des habitats naturels le plus lisible possible, certains habitats ont été regroupés sous le même figuré. Les regroupements effectués sont présentés sous forme de tableaux au début de chaque atlas cartographique. Cette méthode n'a pas permis de représenter l'ensemble des habitats, notamment ceux très minoritaires au sein des mosaïques qui sur le terrain correspond à des habitats ponctuels. Néanmoins, l'information figure dans la base de données associée au polygone.

Un bordereau spécifique de terrain cartographique qui intègre l'ensemble des paramètres de caractérisation des habitats précisés dans le cahier des charges pour la réalisation des documents d'objectifs (DREAL Aquitaine, 2008) a été réalisé. Les paramètres de caractérisation sont présentés dans le paragraphe suivant.

#### *❖ Caractérisation des habitats naturels d'intérêt communautaire*

Seuls les habitats naturels d'intérêt communautaire ont été caractérisés. Les paramètres retenus, conformément validé au cahier des charges validés par le Muséum d'Histoire Naturelle, sont les suivants :

- la **typicité** : elle a été évaluée par rapport à la composition floristique de l'habitat dans son état optimal décrit dans les cahiers d'habitats. Quatre niveaux ont été retenus : inconnue, bonne, moyenne, mauvaise ;
- la **dynamique naturelle de la végétation** : elle correspond à l'évolution naturelle de l'habitat et est notée par rapport à son état d'avancement tel qu'observé à la date des prospections (c'est-à-dire à un instant t). Les différentes classes retenues sont : stable, progressive lente, progressive rapide, régressive lente, régressive rapide et inconnu.
- les **facteurs de dégradation** : plusieurs types de dégradations et de menaces ont été observés. Les habitats naturels peuvent être dégradés par la baisse du niveau de la nappe alluviale de la Garonne, l'embroussaillage, la rudéralisation, l'eutrophisation, l'érosion, le dépôt de remblais ou décharge sauvage, la présence d'espèces invasives ou exotiques ;
- l'**état de conservation** : il a été évalué en fonction de la typicité, de la dynamique naturelle de la végétation et sa représentativité au sein de l'aire d'étude. Il est appréhendé au regard de l'état de dégradation observé par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature ou dans les fiches descriptives des cahiers d'habitats. Cinq niveaux ont été retenus : inconnu, bon, moyen, mauvais, très mauvais.

L'ensemble des paramètres pré-cités ont pu être appréciés à l'aide d'éléments (descriptif de la végétation, facteurs de dégradation,...) relevés lors des prospections de terrain. Ces informations sont reportées de façon synthétique dans les fiches « Habitats ».



## Contraintes et limites de l'inventaire cartographique

Le nombre de jours consacrés à la réalisation des inventaires habitats ne permet pas de produire un inventaire parcellaire exhaustif des habitats naturels et des espèces faunistiques d'intérêt communautaire du site. Cependant, l'ensemble de l'aire d'étude a été prospectée. Du fait de l'interdiction de pénétrer sur certaines parcelles (notamment les plantations de chênes truffiers), les habitats naturels sur ces parcelles n'ont pu être observés qu'à distance.

Enfin, les secteurs localisés sur les pentes des coteaux de la Dronne sur la commune de Creyssac sont composés de falaises qu'il n'a pas été possible d'expertiser. Les habitats naturels sur ces secteurs ont là aussi été observés à distance.



De gauche à droite © BIOTOPE, 2014 :

- Truffière clôturée non prospectée dans le cadre de la cartographie des habitats naturels ;
- Falaise sur les pentes des coteaux de la Dronne.